INITIALES DU MAIRE
1
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième jour de janvier 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

Procès-verbal
18-12-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 décembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

c) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

e) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

g) Règlement au Marché-aux-denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978;

h) Amendement au règl. 186, pour interdire le stationnement des véhicules lourds dans les rues de la Ville et pour interdire le stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 11 décembre 1978;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 8ième jour de janvier 1979

i) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 18 décembre 1978;

j) Amendement au règl. No. 352 stationnement dans l'autogare,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallière,
à la séance du 18 décembre 1978;

1-79
Compte rendu
18-12-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 18 décembre 1978 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

2-79
Acte de rétrocession par Tissage St-Jacques Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de renonciation préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières renonce à la clause par laquelle elle pouvait demander la rétrocession du terrain vendu à Tissages St-Jacques Ltée, dans un acte de vente reçu devant Me François St-Arneault, le 11 décembre 1978 et enregistré à Trois-Rivières, le 12 décembre 1978 sous le no. 320,752.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

3-79
Acte de cession de rues, d'égout et d'aqueduc par Bourassa & Lambert Inc. secteur Le Fief
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel Bourassa & Lambert Inc. cède à la Ville de Trois-Rivières les immeubles suivants:

DESIGNATION

1.-Les lots numéros TRENTE-SEPT et CINQUANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT NEUF (209-37 et 55) et QUINZE, VINGT ET UN et VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT DIX (210-15, 21 et 29) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

2.-Tout le service d'aqueduc desservant la terre de la Cédante située au nord-est du Chemin des Forges, en la ville de Trois-Rivières, connue et désignée comme faisant partie des lots numéros DEUX CENT NEUF et DEUX CENT DIX (Pties 209 et 210) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sans aucune exception ni réserve et y compris mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tout le réseau de tuyaux, de pompes, tous les droits y afférents toutes les garanties résultant en faveur de la Cédante de contrats qu'elle a accordés ou qui lui ont été donnés et/ou des travaux exécutés.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
3
INITIALES DU GREFFIER

3.-Tout le système d'égoût desservant la terre de la Cédante située au nord-est du Chemin des Forges, en la ville de Trois-Rivières, connue et désignée comme faisant partie des lots numéros DEUX CENT NEUF et DEUX CENT DIX (Pties 209 et 210) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sans aucune exception ni réserve et y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les tuyaux, pompes, fosses septiques communes, champs d'épuration, tous les droits y afférents, toutes les garanties résultant en faveur de la Cédante de contrats qu'elle a accordés ou qui lui ont été donnés et/ou des travaux exécutés.

4.-L'emplacement ci-après décrit où se trouve la fosse septique commune qui peut être ainsi décrit: Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie des lots numéros DEUX CENT NEUF et DEUX CENT DIX (Pties 209 et 210) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, mesurant cinquante pieds (50') de largeur par quarante pieds (40') de profondeur, situé à trente-cinq pieds (35') de la ligne de profondeur nord des lots Nos.209-52 et 209-53, situé à la limite nord de l'assiette de la servitude ci-après décrite comme composée des lots Nos.209, 210, 209-P.52 et 209-P.53 du cadastre susdit. Cet emplacement apparait, entouré d'un trait rouge, sur un plan préparé par Monsieur Roger Gélinas, A.G., des Trois-Rivières, en date du 19 décembre 1978, dont copie a été annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable par les Mandataires des parties, signée par eux avec et en présence du notaire soussigné.

Pour le prix de $1.00 comptant et pour autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, lesdits immeubles devant servir comme rue publique.

ADOPTE

4-79
Soldes de partie non-empruntée à annuler concernant les règl. d'emprunt 514, 518 et 540 Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par le (s) solde (s) sur les procédures d'emprunt, autorisées et approuvées (dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution), et ce pour la raison suivante: Les coûts se sont avérés moindres que les prévisions.

IL EST PAR CONSEQUENT
PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé par la Com. mun. de Québec	Solde Partie de l'emprunt présentement non-emprunté

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Règl.	Date de l'approbation	Montant approuvé	Montant déjà emprunté	Solde
514 mod.	29-06-73	28,000	24,000	4,000
518	22-06-73	230,000	224,000	6,000
540	28-12-73	39,000	35,000	4,000

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

5-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Piscines Orléans Inc.:	
Piscine - Parc Pie XII - Estimé no 3	$58,097.65
Régional Asphalte Inc.:	
Pavage - Parc Industriel no 2 - Estimé no 2	69,216.80
Clément Ricard & Fils Inc.:	
Effluent - Collecteur Léger - Estimé no 1	76,526.96
Jean Masson Inc.:	
Remboursement de dépôt sur soumission	1,521.50
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Effluent Collecteur Léger	1,607.69
L.N. Cimentier Enr.:	
Construction de bordures et trottoirs - Acompte	5,900.31
Clément Ricard & Fils Inc.:	
Démolition de maison rue Ste-Marie	2,800.00
Remise de garanties	280.00
Mich-O-Tomobiles:	
Fourgonnette - Service des Travaux Publics	6,851.00
Remise de dépôt	333.22
Garage Charest & Frères Inc.:	
Camion - Service des Travaux Publics	24,000.00
Télécon Trois-Rivières Inc.:	
Canalisation souterraine N.D. de la Paix - Remise de retenue	6,743.44
Centre du Trophée:	
Trophées, médailles et gravures - Festival de Danse et compétition de nage - Expo 1978	1,888.70
Galerie Sportive du Grand Trois-Rivières:	
14 billets - Gala de la Galerie - mars 1978	270.00

OCTROIS - HOCKEY MINEUR - SAISON 1978-1979 - 1er VERSEMENT

Loisirs des Vieilles Forges Inc.(& entretien patinoires(2) - $1,100.00)	1,871.25
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	564.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.(& entretien patinoire - $550.00)	1,746.00
Loisirs St-Louis	618.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Société des Loisirs St-Sacrement(& entretien patinoire - $550.00)	1,212.00
Comité de Loisirs St-Jean Brébeuf(& entretien patinoire - $550.00)	1,114.00
Loisirs Les Rivières Inc.	460.00
Centre Landry (& entretien patinoire - $550.00)	1,102.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.(& entretien patinoire - $510.00)	1,062.00
Association Récréative St-Jean Baptiste Inc.(& entretien patinoire $550.)	1,392.00
Association Récréative Normanville Inc.(& entretien patinoire - $550.00.)	864.00
Inter-Cités	743.00

Association des Citoyens des Abitations Adélard Dugré:	
Octroi - Entretien de la patinoire - 1er versement	550.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:	
Octroi - Entretien de la patinoire - 1er versement	$ 550.00
Comité de Zone FABQ:	
Frais des marqueurs - Hockey Mineur - Octobre et novembre 1978	751.00
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers - Commission de l'Expo	118.60
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	235.66
Ronald Dubé:	
Honoraires - huissier - mandats	67.40
Jules Héon:	
Honoraires - sténographie	45.00
Jacques Trudel:	
Honoraires - huissier - significations	406.60
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - du 15 au 30 novembre 1978	5,054.85
Service Sanitaire Régional Trois-Rivières Inc.:	
Voyages spéciaux	1,822.00
A. Beauchesne:	
Service de désinfection - Marina	8.00
Paul Lefebvre:	
Remboursement cartes d'autobus - décembre 1978	220.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - décembre 1978	390.00
Duchesneau & Fils:	
Service d'extermination - Colisée - décembre 1978	35.00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Accident de travail - Henri-Paul Bellerive - 5 décembre 1978	46.25
CASH:	
Animation sociale Hertel	100.00
Deshaies, Ferron Tousignant & Associés Inc.:	
Renouvellement Police chaudières et machines	8,000.00
L.B. Néon Inc.:	
Entretien des monuments - du 1er mai 1978 au 1er janvier 1979	1,600.00
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour retenir un poteau pour travaux d'excavation par les employés de la Ville	428.12

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
6
INITIALES DU GREFFIER

Le Soleil:	
Offre d'emploi - Comptable adjoint	154.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Rôle d'évaluation	120.00
Avis public - Publicité Service de la Récréation et des Parcs et Marina	258.30
Publicité - Marina	76.00
Probec 5 Limitée:	
Offre d'emploi - Comptable adjoint - Appel d'offres	308.50
Xérox Canada Ltée:	
Location d'équipement - Service d'évaluation	75.23
Service de photocopies - Achats, Travaux Publics, Usine de Filtration, Transport en commun - novembre 1978	232.83
Photocopies (Adm. gén., Travaux publics, Loisirs, etc.)- novembre 1978	1,137.49
Gabriel Trahan:	
Remboursement de dépenses - Voyage à Ottawa - Paris hors pistes	$ 307.65

MARINA

Dufresne & Frère Ltée	104.50
Alexandre Gaudet Ltée	23.49
Aliments Humpty Dumpty	32.40
Aliments Humpty Dumpty	19.44
Dugré ----------	
Dugré Cotnoir Ltée:	
Achats divers - Hippodrome	56.36
Laviolette Auto Location Inc.:	
Déplacement des membres de la Commission - Réunion à l'extérieur	56.55
André Paquin:	
Responsable - Salon de la Photo 1978	50.00
René Dupuis:	
Groupe l'Etincelle - Soirée de la Commission - 14 décembre 1978	50.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette des déchets - Expo, CAM, Hippodrome - novembre 1978	250.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1978

Alvin Doucet - 554 milles - août, septembre, octobre et novembre 1978	121.88
Gilles Grenier - 285 milles	62.70
Jean-Paul Poisson - 320 milles	70.40
Pierre Audet - 49 milles	10.78
Roger Baril - 396 milles	87.12
Léo Bellerose - 1,148 milles	252.56
Rosaire Francoeur - 286 milles	62.92
Roger Loisel - 1,109 milles	243.98
Michel Pellerin - 214.7 milles	47.23
Robert Rousseau - 640 milles	140.80
Jean-Paul Duguay - 40 milles - décembre 1978	8.80
Alain Provencher - 336 milles - décembre 1978	73.92

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
7
INITIALES DU GREFFIER

Jean Lamy:	
Repas - Membres du Conseil	101.07
Gaston Desaulniers:	
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.R.	74.40
Allocation d'automobilr - 484 milles - novembre 1978	106.48
Henri-Paul Durand:	
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.R.	38.21

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Guy-Paul Simard	236.41
Jean-Paul Dorion	16.54
Jean-Louis Goneau	35.15
Allocation d'automobile - 491 milles - novembre 1978	108.02
René Monfette	381.06

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	$ 380.75
Lucien A. Ouellet	89.16

ADOPTE

6-79
Amendement
résolution
No. 632-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 632-78 soit et est amendée en ajoutant à l'avant dernière ligne du premier paragraphe, à la suite des chiffres 181-804, les chiffres suivants: 181-2-116.

ADOPTE

7-79
Engagement
de M. Louis
St-Onge
comme
architecte
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Louis St-Onge soit et est engagé comme architecte, au salaire de $365.38 par semaine, à compter du 29 janvier 1979.

M. St-Onge devra compléter une période de probation de six mois au terme de laquelle il devra élire domicile à Trois-Rivières.

Après période de probation de 6 mois, si ses services sont jugés satisfaisants, son salaire sera majoré de $20.00 par semaine, sans rétroactivité.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

8

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
08-01-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

c) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

e) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

g) Amendement au règl. 186, pour interdire le stationnement des véhicules lourds dans les rues de la Ville et pour interdire le stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 11 décembre 1978;

h) Règlement au Marché-aux-denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie à la séance du 27 novembre 1978;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

9

INITIALES DU GREFFIER

i) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 18 décembre 1978;

j) Amendement au règl. No. 352 stationnement dans l'autogare,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 décembre 1978;

Modification des tarifs de stationnement à l'autogare Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 352 concernant le stationnement dans l'autogare aux fins de porter de $0.35 à $0.40 l'heure le tarif de stationnement et de hausser la valeur des timbres de stationnement distribués par les marchands de l'Association du Carré des Forges.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Confection d'une étude sur la disposition des égouts pluviaux dans le secteur St-Michel Des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant et décrétant une étude sur la disposition des égouts pluviaux dans le secteur St-Michel Des Forges, au coût de $7,500.00.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Achat de 8 voitures pour le Service de Police & Incendie Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant et autorisant l'achat de huit (8) voitures pour le service de la Police & Incendie, le prix d'achat devant être déboursé à même les fonds généraux de l'année courante.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

8-79
Compte rendu 08-01-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 8 janvier 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

9-79
Contrat Protocole d'entente avec l'U.Q.T.R. re: entretien de la piste de ski de fonds du parc linéaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'U.Q.T.R. pour l'entretien de la piste linéaire concernant la pratique du ski de fond pour la période d'hiver 1978-79, pour le prix de $300.00 la location d'équipement et pour le prix de la somme de $140.00 par semaine de travail effectué pour l'entretien des pistes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

10-79
Contrat
Const.
Terpel Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Construction Terpel Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage sanitaire et pluvial dans le secteur de la Banque de Terrains, phase II pour le prix de $159,832.56.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

11-79
Contrat
Claude
Lefebvre
acte de
correction
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de correction entre la Ville deTrois-Rivières et M. Claude Lefebvre, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières et M. Claude Lefebvre reconnaissent que l'immeuble ci-après décrit aurait dû être inclus à l'acte de vente enregistré à Trois-Rivières sous le no. 319,654, et en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à M. Claude Lefebvre, la lisière de terrain ci-après décrite, savoir:-

DESIGNATION

Une lisière de terrain située à Trois-Rivières, rue Place Lavoisier connue et désignée comme étant une partie du lot numéro VINGT ET UN de la resubdivision officielle du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2-21) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, mesurant, mesure anglaise, sept pieds et cinq dixièmes (7.5') dans ses lignes nord-est et sud-ouest par une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95.0') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; bornée comme suit: en front, soit au nord-est par le lot 181-2-38, étant une rue; d'un côté, soit au sud-est par le lot 181-2-27, propriété de l'acquéreur; en arrière, soit au sud-ouest et de l'autre côté, soit au nord-ouest par le résidu dudit lot no. 181-2-21, propriété de la venderesse;

Pour et en vertu de la considération mentionnée audit acte enregistré à Trois-Rivières sous le no. 319,654.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de correction qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

12-79
Contrat
Les
Restaurants
Scott
Québec Ltée
vente par
la Ville
d'un terrain
contigü
$4,500.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à Les Restaurants Scott Québec Ltée, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
11
INITIALES DU GREFFIER

Un emplacement , de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-HUIT(178-P385) , du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-HUIT(178-P386) , du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-HUIT(178-P387), du lot numéro UN de la redivision du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-HUIT(178-387-P1), du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX HUIT(178-P388) et du lot numéro TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX HUIT(178-P389) tous du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières borné vers le nord, par partie des mêmes lots; vers le sud-est, par partie du lot 1119 du cadastre dela cité des Trois-Rivières(Blvd Des Récollets); vers le sud, par partie des lots 178-387 et 178-388); vers le sud-ouest, par partie des lots 178-388 et 178-389; mesurant cent quatre vingt seize pieds et cinq dixièmes (196.5') suivant un arc de cercle d'un rayon de cent quatre vingt pieds(180') , trois pieds et trois dixièmes(3.3') dans ses lignes nord, quatre vingt onze pieds et sept dixièmes(91.7') dans sa ligne sud-est; quarante quatre pieds et trente cinq centièmes(44.35') suivant un arc de cercle d'un rayon de trente huit pieds et cinquante trois centièmes(38.53') dans sa ligne sud; quatre vingt quatre pieds et cinq dixièmes (84.5') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie, deux mille cent quatre vingt pieds carrés, mesure anglaise(2180 p.c.m.a); sans bâtisse.

Tel que le tout apparaît par un liséré rouge sur un plan préparé par M.J.B. Duguay, A.G., en date du 20 septembre 1973

Pour le prix de $4,500.00.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant ladite vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

13-79
Nomination de M. Wilson O'Shaughnessy membre du bureau de direction du S.E.E.I. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Wilson O'Shanghnessy, gérant-adjoint à l'administration, soit et est nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières comme membre du bureau de direction du Service d'Expansion Economique et Industrielle T.R. Inc.

ADOPTE

14-79
Cause Guy Lapolice vs Ville T.R. et Roger Croteau Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-1325-78 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle GUY LAPOLICE est

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

demandeur, et Ville de Trois-Rivières et Roger CROTEAU, défendeurs conjoints et solidaires, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

15-79
Félécitations au Dr. Conrad Godin récipiendaire de l'Ordre du Canada
Adoption

ATTENDU qu'un citoyen de la Ville de Trois-Rivières, le Dr Conrad Godin, a été décoré de l'Ordre du Canada;

ATTENDU que c'est là un grand honneur pour celui-là de nos citoyens et que cet honneur retombe sur la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Dr Conrad Godin mérite hautement cette distinction, pour s'être dévoué totalement au service de la population de la Ville et des environs, par ses activités au service du tourisme et de l'histoire de la Ville de Trois-Rivières et de ses nombreuses autres activités;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette au Dr Conrad Godin, ses plus sincères félécitations, tant au nom de chacun des membres du Conseil, qu'au nom de tous les citoyens de la Ville, pour s'être mérité la décoration de l'Ordre du Canada.

ADOPTE

16-79
Acceptation d'une subvention de $200,000.00 au H.C.J.L.S.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un document constatant l'acceptation de la Ville de Trois-Rivières, d'une subvention de $200,000.00 accordée par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports pour la construction d'un Aréna de poche dont le coût est estimé à environ $1,200,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite acceptation qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

17-79
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancour - 14e paiement	$61,606.49
Arno Electrique:	
Eclairage de rues - Soumission 1974 - Travaux supplémentaires	2,320.00
Location de machinerie	720.00
Eclairage stade de baseball - contrat 1974 - solde à verser	5,406.19
Remise de retenue	750.00
Eclairage d'urgence stade de baseball - modifications 1 et 2	1,047.82
Télécon Trois-Rivières Inc.:	
Eclairage de rues - remise de retenue	1,000.00
Pouliot, Guérard & Associés:	
Services actuariels - 1er mai au 30 octobre 1978	10,200.00
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Bibliothèque - Novembre 1978	172.74

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
13
INITIALES DU GREFFIER

Restaurant chez Louise:	
Repas aux prisonniers	50.00
Mme Marguerite Plamondon:	
Achat de céramique	363.00
Distributrice Marchand:	
Réception Commission de l'Exposition	390.00
Place Le Centurion:	
Réception - Fêtes	26.75
Dîner - Service d'urbanisme	
Le Nouvelliste:	
Publicité - Marina - Service de la Récréation et des Parcs	246.00
Marché Victoria:	
Achats divers	312.17
Floriculture Gauthier:	
Famille Blais	25.00
Société Royale de Sauvetage du Québec:	
Achat de médailles de bronze	26.00
Duchesneau & Fils:	
Désinfection - décembre 1978 - Marché-aux-Denrées	25.00
P. Bellemare & Fils:	
Déplacement de bâtisse - Re: patinoire Secteur Du Rochon	150.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - décembre 1978	180.00
Association des Arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage - Hockey - Octobre et novembre 1978	2,200.00
Centre Sportif Marcotte:	
Location de glace - Septembre, octobre, novembre et décembre 1978	10,950.96
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - 27 novembre 1978 au 6 janvier 1979	60.00

COMPENSATIONS A L'EXPROPRIE - SECTEUR HERTEL

Germain Lebel	$ 100.00
Charles Thibeault	805.00
Mme Yvonne Fugère	100.00
Donat Boisvert	625.00

M. & Mme Michel Desmarais:	
Ajustement à l'exproprié (compensation déjà versée)	90.00
Martel Express:	
Déménagements divers et entreposage - Secteur Hertel	468.75

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1978

Alain Tremblay - 267.5 milles - octobre, novembre et décembre 1978	58.85
Gilles Grenier - 230 milles	50.60
Roger Rompré - 253 milles	55.66
Allocation spéciale - 15 jours à $1.00	15.00
Rosaire Pouliot - 718 milles	157.96
Michel Pellerin - 120 milles	26.31
Fernand Pellerin - 605 milles	133.10

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
14
INITIALES DU GREFFIER

Roger Paillé - 562 milles	123.64
Jean-Louis Ouellette - 310 milles	68.20
Marcel Métivier - 108 milles	23.76
Michel Matteau - 258 milles	56.76
Gaétan Lemieux - 38 milles	8.36
Roger Lefebvre - 177 milles	38.94
Guy Larivière - 609 milles	133.98
Anatole Houle - 540 milles	118.80
Jean-Louis Goneau - 380 milles	83.60
Maurice Galarneau - 662 milles	145.64
Transport des hommes	20.00
Romain Frigon - 87 milles	19.14
Normand Fournier - 659 milles	144.98
Lionel Duval - 85 milles	18.59
Transport de l'équipement et du personnel	3.00
Roger Dupuis - 389 milles	85.58
Germain Déziel - 146 milles	32.12
André Daviau - 338 milles	74.36
Origène Bellemare - 83 milles	18.30
Raoul Bellavance - 44 milles	9.68
Jean Alarie - 454 milles	99.83

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gabriel Trahan	127.39
Guy-Paul Simard	193.10
Guy-Paul Simard	116.74
René Monfette	317.98
Armand Allard	47.47
Jean Alarie	304.38
Dépenses de voyage - Salon Les Artisans - Place Bonaventure	56.95

Bureau du Trésorier,
Le 11 janvier 1979.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

15

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-01-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

c) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

f) Règlement au Marché-aux-denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

g) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
16
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement autorisant et décrétant la confection d'une étude sur la disposition des égouts dans le secteur St-Michel Des Forges, au coût de $7,500.00, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 15 janvier 1979;

i) Règlement décrétant et autorisant l'achat de huit (8) voitures pour le Service de Police et Incendie et une wagonnette pour la piste de courses, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 janvier 1979;

18-79
Compte rendu
15-01-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 janvier 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

19-79
Règlement
No. 186-Z-50
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 186-Z-50 amendant le règlement No. 186 ayant trait à la circulation et au stationnement, aux fins d'interdire le stationnement des véhicules lourds dans les rues de la Ville et pour interdire le stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

20-79
Règlement
No. 352-6
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 352-6 (1979) amendant le règlement No. 352 régissant le stationnement et la circulation des véhicules-automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, quant à ce qui a trait aux tarifs, aux timbres de stationnement et aux personnes qui peuvent émettre des billets d'infraction, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

21-79
Règlement
No. 679
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 679 (1979) décrétant et autorisant la construction d'une mini-aréna sur les terrains de l'Exposition, près de l'actuel Colisée, la démolition de deux bâtiments existants (écurie black horse et la porcherie-bergerie), et autres travaux connexes, au coût de $1,200,000.00 décrétant un emprunt à cet effet au montant de $1,050,000.00 et appropriant aux fonds généraux, pour les fins du présent règlement, une subvention de $200,000.00 du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

22-79
Contrat
vente
à M. Edgar
Lesieur
lot
181-2-33
$1,600.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Danielle Lesieur, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. EDGAR LESIEUR le lot 181-2-33 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

23-79
Contrat
CEGEP
Protocole
d'entente
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL (CEGEP), en vertu duquel les deux parties conviennent d'offrir conjointement un programme sportif communautaire dans diverses disciplines, du 2 février au 8 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

24-79
Contrat
DENIS
BEAUMIER
CONST. ENR.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. Denis Beaumier faisant affaire sous les nom et raison sociale de DENIS BEAUMIER CONSTRUCTION ENR., en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter un contrat de réfection de toitures sur l'écurie modèle au Parc de l'Exposition pour le prix de $21,766.28.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

25-79
Contrat
Servitude
par
M. Jean-Louis
Michel
éclairage
rue Terrasse
de l'Intendant
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Jean Paquin, notaire, en vertu duquel M. Jean-Louis Michel consent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, une servitude pour la construction et l'installation d'une ligne pour l'éclairage de rues sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX NEUF (179-P15) et du lot numéro TROIS CENT VINGT HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT (180-P328) tous deux du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-est, par une partie des lots 180-328 et 179-15; vers le sud-est, par le lot 179-29 (rue Terrasse du Gouverneur); vers le sud-ouest, par les lots 179-16 et 180-326; vers le nord-ouest, par le lot 180-327; mesurant cent pieds (100'0 vers le nord-est et le sud-ouest et cinq pieds (5') vers le sud-est et le nord-ouest, contenant une superficie de cinq cents pieds carrés, mesure anglaise (500 p.c.m.a.).

En faveur du lot 179-29 étant la rue Terrasse du Gouverneur, pour le prix de $100.00.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

26-79
Contrat servitude par M. Jacques Héon Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel M. Jacques Héon consent une servitude à la Ville de Trois-Rivières pour la construction et l'installation d'une ligne pour l'éclairage de rues, sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT (180-P327) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-est, par une partie du lot 180-327; vers le sud-est, par le lot 180-328; vers le sud-ouest, par le lot 180-325-1 et vers le nord-ouest, par le lot 180-329 (rue Terrasse De l'Intendant); mesurant cent pieds (100'0 vers le nord-est et le sud-ouest et dix pieds (10') vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de mille pieds carrés, mesure anglaise (1000 p.c.m.a.).

En faveur du lot 180-329 étant la rue Terrasse de l'Intendant, pour le prix de $200.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

27-79
Soumission Les Pavages de Nicolet Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Les Pavages de Nicolet Inc., au montant de $190,024.80 pour la construction de pavage en béton bitumineux sur une partie de la rue Tebbutt dans le Parc Industriel No. 2, tel que décrété par le règlement No. 644 de la Ville, ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation de l'ingénieur de la Ville et celle du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du comité directeur des ententes auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement No. 644, sont financés par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

28-79
Evaluateur requis de préparer le rôle de valeur locative pour la taxe d'affaires 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à l'évaluateur municipal de dresser un rôle de valeur locative sur tous les immeubles situés dans les limites de la Ville, pour la perception de la taxe d'affaires pour l'année financière 1979, en vue du dépôt dudit rôle au plus tard, le 31 mars 1979, le tout conformément à l'article 28 de la Loi de l'Evaluation foncière, ch. 50 des Lois du Québec 1971.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

19

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1979

29-79
Comptes du mois de décembre 1978 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de $4,295,401.79 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

30-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Inspectronic Ltée:	
Réparation d'un tronçon collecteur égout sanitaire - Parc industriel no 2	$65,640.00
R.B. Inspection Inc.:	
Inspection par télévision des conduites d'égout - 1978	7,429.61
Laboratoires Choisy Ltée:	
Inspection analyse béton, asphalte, compaction - Septembre, octobre, novembre 1978	5,964.52
Jean Masson Inc.:	
Travaux de peinture - Hôtel de Ville - Estimé no 1	12,839.85
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés:	
Assurance argent et valeurs - cambriolage des coffres-forts - vol - flotte automobile - flotte autobus - année 1979	53,486.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - décembre 1978 et travaux effectués à certains parcs (liste annexée)	1,369.49
Jules Héon:	
Service de sténographie	29.00
Le Nouvelliste:	
Marina - Service de la Récréation et des Parcs	137.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Cession par Bourassa & Lambert Inc.	335.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Compte des marqueurs - Hockey mineur - décembre 1978	736.50
Martel Express:	
Entreposage de meubles - 17 décembre au 17 janvier 1979 - Secteur Hertel	22.00
Léo Valois:	
Déménagement - Famille J. Gagnon - Secteur Hertel	424.10
Réal Ayotte:	
Allocation d'automobile - décembre 1978 - 442 milles	97.24
Roland Bacon:	
Allocation d'automobile - décembre 1978 - 502 milles	110.44
Jean-Maurice Massicotte:	
Allocation d'automobile - décembre 1978 - 496 milles	109.12
André Verville:	
Allocation d'automobile - décembre 1978 - 496 milles	109.12
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	316.89

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
20
INITIALES DU GREFFIER

31-79
Zone de la Paroisse St-Philippe programme de restauration "PAREL" Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC afin que celle-ci demande à la SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENTS de désigner la zone de la Paroisse St-Philippe, programme de restauration "PAREL".

ADOPTE

32-79
Servitude à l'Hydro-Québec Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une acceptation d'offre de règlement pour une servitude consentie à l'Hydro-Québec de la Cité de Trois-Rivières, la Ville acceptant l'offre de $1.00 comme indemnité pour les droits requis pour les lignes de transport d'énergie électrique de l'Hydro-Québec.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées dans l'offre de règlement pour servitude qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

33-79
Plan directeur de zonage de la Ville zone historique Vieux T.R. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministère des Affaires Culturelles du Québec de contribuer financièrement à la préparation de la partie du plan directeur de zonage de la Ville touchant la zone historique du Vieux Trois-Rivières, et dont le coût est estimé à environ $12,000.00 par rapport à $130,000.00 pour le plan directeur de zonage complet.

ADOPTE

34-79
Vente des lots 226-13 et 227-13 à FONTAC INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre les lots 226-13 et 227-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à FONTAC INC., au prix de $6,000.00.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

35-79
Bail PAUL ST-YVES lot 2230 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer à M. PAUL ST-YVES, une partie du lot 2230 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, d'une superficie de 10,000 pieds carrés, pour une durée de dix (10) ans à compter du 1er janvier 1979 à un loyer annuel de $1,000.00, payable le premier janvier de chaque année.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le bail constatant telle location.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
21
INITIALES DU GREFFIER

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

36-79
Bail
EASTERN
SOFTWOODS
LTD
lot 2230
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer à EASTERN SOFTWOODS LTD, une partie du lot 2230 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, d'une superficie de 29,430 pieds carrés, pour une durée de dix (10) ans à compter du 1er janvier 1979, à un loyer annuel de $1,770.00 payable le premier janvier de chaque année.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le bail constatant telle location.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

37-79
Bail
LES INDUSTRIES
PITTSBURGH
DU CANADA LTEE
lot 2230
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer à LES INDUSTRIES PITTSBURGH DU CANADA LTEE, une partie du lot 2230 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, d'une superficie de 3,288 pieds carrés, pour une durée de dix (10) ans, à compter du premier janvier 1979, à un loyer annuel de $400.00 payable le premier janvier de chaque année.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le bail constatant telle location.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

38-79
Bail
BERTRAND
GUILLEMETTE
LAROUCHE INC.
lot 2230
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer à BERTRAND GUILLEMETTE, LAROUCHE INC., une partie du lot 2230 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie de 14,250 pieds carrés, pour une durée de dix (10) ans, à compter du premier janvier 1979, à un loyer annuel de $1,140.00, payable le premier janvier de chaque année.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le bail constatant telle location.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
22
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 29ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
22-01-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 janvier 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

c) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

f) Règlement au Marché-aux-denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

g) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
23
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement autorisant et décrétant la confection d'une étude sur la disposition des égouts dans le secteur St-Michel Des Forges, au coût de $7,500.00, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 15 janvier 1979;

i) Règlement décrétant et autorisant l'achat de huit (8) voitures pour le Service de Police et Incendie et une wagonnette pour la piste de courses, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 janvier 1979;

Ouverture de la ruelle entre les rues St-Martin et Charlevoix et dépense d'environ $16,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant et décrétant l'ouverture et l'aménagement de la ruelle située à l'arrière des propriétés situées sur la rue Ste-Cécile, entre les rues St-Martin et Charlevoix, autorisant l'achat de gré à gré ou par expropriation du terrain nécessaire et prévoyant une dépense d'environ $16,000.00 à cet effet.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. No. 26-K coût de la licence pour chien Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement No. 26-K concernant l'imposition de certaines taxes et licences, aux fins de porter à $10.00 par année, le coût de la licence pour tout chien sur le territoire de la Ville.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Pose des services Place Louis Pasteur Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant et autorisant la pose et l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égoût sur la Place Louis Pasteur, (lot 1119-1179 et autres), au coût de $32,000.00, décrétant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Pose des services Place Charles Legardeur Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant et décrétant la pose et l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur la Place Charles Legardeur (le lot 179-267), au coût de $41,000.00 décrétant un emprunt suffisant à cet effet et décrétant une taxe d'amélioration locale pour couvrir tout ou partie de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Réalisation d'un programme de restauration secteur St-Philippe $660,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration pour la partie du territoire municipal connue sous le nom de secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt à ces fins pour un montant de $660,000.00.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
24
INITIALES DU GREFFIER

Adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration pour la partie du territoire municipal connue sous le nom de secteur St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. No. 5 pour porter de 2 à 3 le nombre des capitaines à la gendarmerie Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation du corps de police aux fins de porter de 2 à 3 le nombre de capitaines à la gendarmerie.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Amendement au règl. No. 8 concernant les membres de la brigade de pompiers Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers afin d'inclure un inspecteur et les sergents à la brigade de pompiers actuelle.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Contribution de la Ville à la construction de la piscine du D.L.S. $70,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant et autorisant le paiement d'une somme de $70,000.00 représentant la part de la Ville de Trois-Rivières au financement de la piscine de la Polyvalente De La Salle à Trois-Rivières, à même le budget des années 1979 et 1980.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 191-58 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-58 de façon à permettre dans la zone CB-16 secteur 3, des bâtiments résidentiels multifamiliaux d'une hauteur maximum de quatre (4) étages et d'une densité maximum de quarante-cinq (45) logements à l'acre.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. No: 140-M

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1979

Règl. d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges, entre la 6ième rue et le Boul. du Rochon, soit une lisière de 30 pieds de large.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. d'emprunt de $100,000.00 pour la construction d'un bâtiment devant abriter l'atelier de réparation des autobus Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'environ $100,000.00 pour la construction d'un bâtiment devant abriter l'atelier de réparation des autobus.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de janvier 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

39-79 Compte rendu du 22-01-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 janvier 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

40-79 Contrat acte d'échange avec les Const. J.C. Gagnon Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'échange préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à Les Constructions J.C. Gagnon Inc. le lot 181-2-34 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières en contrepartie de laquelle cession les Constructions J.C. Gagnon cède à la Ville de Trois-Rivières les lots 181-2-94-1 et 181-2-94-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout soulte ni retour.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

41-79 Contrat Intervention pour une servitude consentie à l'Hydro-Québec par les Const. J.C. Gagnon Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'intervention en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne son consentement à un acte de servitude à intervenir entre l'Hydro-Québec et les Constructions J.C. Gagnon Inc. sur une partie des lots 181-2, 181, 181-2-116, 181-803 et 181-804 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte d'intervention qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

42-79
Demande au M.T. pour l'abandon d'une partie de servitude de non accès sur le Boul. des Récollets Parc Ind. No. 1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci donne mainlevée d'une partie de la servitude de non-accès enregistrée sur une partie du lot 15-18 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, donnant sur le boulevard Des Récollets, étant donné que dans son plan directeur à long terme, la Ville projette l'ouverture d'une rue de 50 pieds de large, en face de la rampe d'accès et de descente de l'autoroute 755, telle que décrite dans le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 26 janvier 1979 et portant le No. 97-112.

ADOPTE

43-79
Conditions du renouvellement du bail à l'édifice Nobert-Dugré avec le Ministère des Travaux Publics Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières fasse part au Ministère des Travaux Publics et de l'approvisionnement, que la Ville ne croit pas nécessaire de procéder à des travaux de peinture à l'édifice Nobert Dugré, angle Royale et Des Forges, les déménagements risquant d'endommager peinture et murs;

Que le Conseil accepte de climatiser cet édifice;

Que la Ville de Trois-Rivières charge un loyer annuel au montant de $12,438.75 soit 1605 pieds carrés à $7.75 le pied carré, plus l'indexation pour tenir compte de l'augmentation annuelle des frais d'exploitation ainsi que des taxes municipales et scolaires, avec comme base 1975;

Que concernant l'édifice du Centre Culturel à la Place de l'Hôtel de Ville, le Conseil consent à la résiliation du bail mais en réclamant le loyer jusqu'au 31 décembre 1978.

ADOPTE

44-79
Demande d'approbation de plans au S.P.E. re: travaux Pl. Alex Mc Rea Pl. Ls Pasteur et Pl. Charles Legardeur Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Place Alex Mc Rea, Place Louis Pasteur et Place Charles Legardeur, accepte les plans préparés par le Service des Travaux publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

45-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
27
INITIALES DU GREFFIER

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires architectes - Manoir de Tonnancourt - 26 novembre au 30 décembre 1978	$ 5,719.04
Consultants Plurítec:	
Honoraires mécanique et électricité - Manoir de Tonnancourt - 27 novembre au 30 décembre 1978	1,258.79
Robert Frenette Inc.;	
Remise de dépôt sur soumission - Peinture Poste de Police	1,000.00
Gaston Bourassa Ltée:	
Coût de réparation d'un égout rue Papineau	4,649.15
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Décembre 1978 - Expo, hippodrome	200.00
Pitney Bowes Canada:	
Contrat d'entretien 1979 - Machine à plier	114.00
Location compteur postal - Janvier à mars 1979	75.75
Société de Droits d'Exécution du Canada Ltée:	
Redevances - Droits d'auteur - Expo 1978	123.89
Société Internationale d'Arboriculture:	
Cotisation 1979 - Gaston Desaulniers	45.00
Télécommunication Trois-Rivières:	
Service de télé-page - Janvier 1979 - Travaux Publics, Police, Expo, Loisirs	164.08
Association Québécoise des Techniques de l'Eau:	
Cotisation 1979 - Yvon Poirier, Jean-Paul Dorion	102.50
Cotisation 1979 - Réjean Boucher	87.50
Association des Coordonnateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation 1979 - André Laneuville	25.00
Association des Urbanistes Municipaux du Québec:	
Cotisation 1979 - André Laneuville & Roger Bruneau	50.00
Duchesneau & Fils:	
Vérification - Désinfection Colisée - Janvier 1979	35.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Marina	173.00
Avis public - Transport en commun	228.00
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Décembre 1978 - Bureau d'évaluation	69.20
Martin, Donaldson & Ferron:	
Service de photocopies - Bureau d'évaluation	28.00
Association Nationale des Pistes de Courses:	
Cotisation 1979 (estimé)	310.00
Canadian Trotting Association:	
Cotisation 1979 - Membre associé - Jean Méthot	30.00
François Tellier:	
Remboursement des dépenses d'entreposage - Secteur Hertel	29.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU GREFFIER

Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	$ 19.44
Guy Poirier Inc.:	
Achats - Marina	77.00
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Marina	11.50

SURVEILLANCE, ENTRETIEN & PROGRAMMATION DE PATINOIRES - 2e VERSEMENT:

Comité de Loisirs St-Jean de Brébeuf	1,600.00
Loisirs St-Sacrement	1,600.00
Loisirs Ste-Marguerite	1,600.00
Loisirs des Vieilles Forges (Ecole St-Michel)	1,400.00
Loisirs des Vieilles Forges (Parc Isabeau)	1,400.00
Association des Habitations Adélard Dugré	1,450.00
Association Récréative Normanville	1,600.00
Association Récréative St-Jean-Baptiste	1,600.00
Association Sportive Ste-Cécile	500.00
Loisirs St-Philippe	1,600.00
Centre Landry	1,600.00
Club Mégophias:	
Subvention - Club sportif natation - Haut Commissariat à la Jeunesse des Loisirs et des Sports	300.00
Association des Arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage - Décembre 1978	2,684.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - FEVRIER 1979

Roland Babineau	125.00
Jean & Pierre Benoît	135.00
Marcel Collins	175.00
Onil Desfossés	65.00
Clément Dorion	160.00
Francine Giroux	115.00
Rolande Hamel	200.00
Les Immeubles Tournesol Inc.	265.00
Normand Lavigne	100.00
Paul Laviolette (2 logements)	275.00
Richard Lefebvre	135.00
Jean Lizotte & J.F. Grenier (2 logements)	510.00
Yvon Périgny	240.00
Normand Tessier	150.00
Emmanuel Veillette	150.00
Mme Fabiola Vallières	150.00
Appartements Le Sénateur	270.00
André Thibeault:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Gaston Ouellette:	
Subvention au propriétaire pour restauration (25%) - Secteur Hertel	3,437.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

29

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1978

Rosaire Francoeur - 193 milles	$ 42.46
Gaston Desaulniers - 496 milles	109.12
Roger Loisel - 876 milles	192.72
Robert Rousseau - 732 milles	161.04
Roger Baril - 227 milles	49.94
Léo Bellerose - 1,225 milles	269.50
Alain Provencher - 216 milles	47.52
Yvon Poirier:	
Dîner - invité entente Canada-Québec - Parc industriel no 2	34.57
Place Le Centurion:	
Dîner - Invité S.H.Q.	22.90
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	15.75
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	171.64
Guy-Paul Simard	
Remboursement de petite-caisse	312.80
Piscine Orléans Inc.:	
Piscine Parc Pie XII - Paiement no 4	49,946.40
Massicotte & Fils Ltée:	
Pavage - Location de machinerie - Piste Cyclable - Parc linéaire (95%)	35,599.99
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement - Secteur St-Michel	22,800.00
Location de machinerie - Hippodrome	464.00
Alexandre Gaudet Ltée:	
Achats divers - Marina	21.52
Guy Poirier:	
Achats divers - Marina	142.60
Loisirs St-Sacrement:	
Organisation d'un club de basket-ball - Subvention H.C.J.L.S.	300.00
André Genest:	
Frais d'inscription - Conférence régionale annuelle - Association Québécoise des Techniques de l'Eau	25.00
Yvon Blais:	
Frais d'inscription - Conférence régionale annuelle - Association Québécoise des Techniques de l'Eau	25.00
Association des Préposés à l'outillage municipal:	
Cotisation 1979 - G. Desaulniers, Léo Bellerose, Roger Baril	60.00
Sodic Québec:	
Service des juges - 1er janvier au 1er avril 1979	1,350.00
Deshaies, Ferron & Associés:	
Renouvellement d'assurance - Equipement de bureau	25.00
Sawyer & Leblanc:	
Honoraires - Servitude J.P. Duval	96.00
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - services rendus - janvier 1979	390.00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	42.90

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
30
INITIALES DU GREFFIER

Le Nouvelliste:	
Appel d'offres & offre d'emploi	$ 114.00
Publication - Marina	38.00
L.B. Néon Inc.:	
Entretien des monuments - Janvier 1979	200.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Décembre 1978 - Administration générale, Police, Travaux Publics, Loisirs	713.37
Serge Lefebvre:	
Compensation - Chambreur - Secteur Hertel	100.00
CASH:	
Animation sociale - du 8 janvier au 3 février 1978	100.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 8 janvier au 3 février 1978	40.00
Mme Jacques Sarrazin:	
Subvention de restauration - Secteur Hertel (25%)	2,500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1978

Réjean Boucher - 210 milles	46.20
Daniel Paquin - Novembre & décembre 1978 - 155 milles	34.10
Charles-Edouard Provencher - 179 milles	39.38
Marc Durand - septembre & octobre 1978 - 154 milles	33.88
Gabriel Trahan:	
Dépenses de voyage - Conférence N.A.R.B.T. - Toronto (3 personnes)	683.30

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	369.17
Maurice Lamirande	48.95
Jean-Jacques Lacroix	41.15
Jean Lamy	86.36

ADOPTE

46-79
Protocole d'entente établissant les modalités de participation de la Ville au projet de construction de piscine au D.L.S. Adoption

ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges entend construire une piscine intérieure 25 mètres, 4 cordidors, sur les terrains de la Polyvalente De La Salle à Trois-Rivières, au coût de $979,000.00;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend contribuer pour un montant de $70,000.00 à la construction de cette piscine;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'un protocole d'entente entre la Commission Scolaire et la Ville, pour établir les droits et obligations de chacune des parties pendant et après la construction;

ATTENDU que la Ville entend règlementer afin de pouvoir contribuer financièrement à la réalisation de ce projet, et soumettre ce règlement à l'approbation de la Commission Municipale du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités de participation de la Ville au projet de construction de ladite piscine et prévoyant des ententes concernant l'opération et l'administration de ce projet;

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et sujet à l'approbation du règlement No. 680 par la Commission Municipale du Québec, concernant la contribution financière de la Ville.

ADOPTE

47-79
Projet Jeunesse Canada au travail
Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Canada au travail" ou "Jeunesse Canada au travail".

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
APPUYE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "Inventaire socio-économique et physique des propriétés immobilières" "Jeunesse Canada au travail".

b) De désigner et nommer M. le Maire administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

48-79
Prévisions budgétaires 1979 de l'O.M.H.T.R. Secteur Hertel Phase IV
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve et accepte les prévisions budgétaires 1979 de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières, concernant le SECTEUR HERTEL Phase IV, lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

49-79
Cause Roger Ricard et Ville de T.R. et Guy Provost
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit, et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000047-79 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle ROGER RICARD est démandeur et Guy PROVOST et VILLE DE TROIS-RIVIERES, sont défendeurs, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

32

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1979

50-79
Entente
avec le
Gouvernement
du Québec
secteur
historique
de la Ville
octroi
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC concernant l'octroi d'une subvention à la VILLE DE TROIS-RIVIERES pour la réalisation du zonage du secteur historique de la Ville.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
33
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Gaston	VALLIERES
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 29-01-79 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 janvier 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

c) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

f) Règlement au Marché-aux-denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978;

g) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

h) Règlement autorisant et décrétant la confection d'une étude sur la disposition des égouts dans le secteur St-Michel Des Forges, au coût de $7,500.00, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 15 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

i) Règlement autorisant et décrétant l'ouverture de la ruelle entre les rues St-Martin et Charlevoix et dépense d'environ $16,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 29 janvier 1979;

j) Règlement décrétant et autorisant la pose des services Place Louis Pasteur,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 29 janvier 1979;

k) Règlement autorisant et décrétant la pose des services Place Charles Le Gardeur,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 29 janvier 1979;

l) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt de $660,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 janvier 1979;

m) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

n) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

o) Règlement décrétant et autorisant la contribution de la Ville à la construction de la piscine du D.L.S.,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 29 janvier 1979;

p) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance ud 29 janvier 1979;

q) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour la construction d'un bâtiment devant abriter l'atelier de réparation des autobus,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

51-79
Compte rendu
29-01-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 29 janvier 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

52-79
Règl. 5-8
organisation
du corps de
police
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 5-8 (1979) amendant le règlement No. 5, concernant l'organisation du corps de police soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

53-79
Règl. 8-0 organisation et maintien d'une brigade de pompiers Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 8-0 (1979) concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

54-79
Règl. 26-Z-18 aux fins de porter à $10.00 la licence de chiens Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 26-Z-18 (1979) amendant le règlement No. 26-K, concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels, aux fins de porter à $10.00 le coût de la licence pour chiens tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

55-79
Règl. 191-58-A permettre des bâtiments rés. mult. zone CB-16 s. 3 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-58-A amendant le No. 191-58 de manière à permettre des bâtiments résidentiels multifamiliaux dans la zone CB-16 secteur 3 soit adopté tel que soumis è tous les membres du Conseil.

ADOPTE

56-79
Règl. 683 achat de 8 voitures pour le Service de Police et Incendie Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 683 (1979) décrétant et autorisant l'achat de huit (8) voitures pour le Service de Police et Incendie, au coût de $57,564.00 à même le budget de l'année courante soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

57-79
Contrat S.P.A.M. Inc. contrôle des animaux Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX INC., en vertu de laquelle celle-ci s'engage à dispenser les services de contrôle et de secours des animaux dans les limites de la Ville pendant l'année 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

58-79
Contrat Les Loisirs des Vieilles Forges protocole d'entente Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrisette, directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Les Loisirs des Vieilles Forges Inc., dans le but de mettre à la disposition des citoyens et organismes de St-Michel des Forges, une salle leur permettant de vivre de façon satisfaisante diverses expériences de loisirs, du 1er décembre 1978 au 31 décembre 1979, moyennant le paiement d'une somme de $50.00 par mois, pour l'entretien de ladite salle.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil, et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1979

59-79
Nomination de M. Albert Morrisette sur le Comité de la Protection civile
Adoption

Vu le départ prochain de M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs;

Vu que M. Doucet avait été nommé en charge du comité des services sociaux dans l'organisation des mesures d'urgence municipales de la Protection civile, à l'item 13 du compte rendu de la Commission Permanente du 5 juin 1978, ratifié par résolution, le 12 juin 1978;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Albert Morrisette, directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs, soit et est nommé en charge des services sociaux, dans l'organisation des mesures d'urgence municipales de la Protection civile, à compter du 12 février 1979, en remplacement de M. Alvin Doucet.

ADOPTE

60-79
Rescision de la résolution No. 362-77 concernant le protocole d'entente concernant la piscine du D.L.S.
Adoption

ATTENDU qu'à sa séance du 29 janvier 1979, la Ville de Trois-Rivières a conclu un protocole d'entente avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges concernant la participation de la Ville à la construction d'une piscine de 25 mètres, 4 corridors à la Polyvalente De La Salle

ATTENDU qu'à sa séance du 12 septembre 1977, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait également autorisé Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet à signer semblable protocole d'entente;

ATTENDU que ce dernier protocole d'entente n'est plus conforme à la réalité;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la résolution No. 362-77 concernant le protocole d'entente avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges pour la construction d'une piscine à la Polyvalente De La Salle, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

61-79
Présentation d'une demande Programme Jeunesse Canada au Travail "OLYMPARC"
Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet Jeunesse Canada au travail.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "OLYMPARC" dans le cadre du programme Jeunesse Canada du travail;

b) De désigner et nommer MM. Jacques St-Laurent et Daniel Paquin, administrateurs délégués dudit projet et les autorisant à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

62-79
Présentation d'une demande Programme Jeunesse Canada au Travail VIVRE TES VACANCES Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires et l'élaboration et à l'application d'un projet Jeunesse Canada au travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "VIVRE TES VACANCES" dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail;

b) De désigner et nommer MM. Jacques St-Laurent et Alain Tremblay, comme administrateurs délégués dudit projet et les autorisant à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réslisation du projet.

ADOPTE

63-79
Présentation d'une demande Programme Jeunesse Canada au Travail "EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN DE L'ILE ST-QUENTIN Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet Jeunesse Canada au Travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN DE L'ILE ST-QUENTIN" dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail;

b) De désigner et nommer MM. Albert Morrisette et Denis Lelièvre, administrateurs délégués dudit projet et les autorisés à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

64-79
Modification de la demande de résidences pour personnes âgées dans Guilmour et St-François-d'Assise Adoption

CONSIDERANT que par sa résolution No. 455 du 25 septembre 1978, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait approuvé un programme prévoyant la construction de 80 unités de logements, répartis dans les quartiers St-Philippe (Parc Guilmour) et St-François d'Assise;

CONSIDERANT qu'une nouvelle étude effectuée par la Ville a établi que le site du Parc Guilmour devrait contenir 78 logements au lieu des 60 prévus, afin de mieux satisfaire à la demande des personnes âgées du quartier St-Philippe et des environs;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de maintenir la demande de 20 logements pour le quartier St-François d'Assise;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la résolution No. 455 du 25 septembre 1978 soit amendée, en

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

changeant le chiffre 70 par celui de 78 unités de logements de 1 chambre à coucher et celui de 10 par 20 unités de logements de 2 chambres à coucher.

Que la Société d'Habitation du Québec soit informée de la nouvelle demande de la Ville, dans les plus brefs délais.

ADOPTE

65-79
Nomination des membres de la Commission Permanente Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes une Commission Permanente composée de tous les membres du Conseil, conformément à l'article 68 de la Loi des Cités et Villes et à l'article 20 du règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions.

ADOPTE

66-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette:	
Rénovation - Colisée - Estimé no 5	$42,462.46
L.N. Cimentier:	
Construction de trottoirs & bordures 1978 - estimé no 6	1,429.38
Denis Beaumier Construction:	
Réfection des toitures - écuries 7 et 8	12,463.92
Plomberie St-Onge Inc.:	
Fourniture et installation de bouilloires - Colisée - Estimé no 2	2,439.44
Henri Paquette:	
Construction de base en béton compresseur - Colisée	1,200.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Postes de police - 24 décembre 1978 au 20 janvier 1979	1,486.66
Conseil des Ports Nationaux:	
Loyer annuel - Construction d'égout	200.00
Droit de passage - tuyau d'égout (section 20)	100.00
Droit de passage - tuyau d'égout (sections 1, 7 et 13)	300.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service des loisirs	66.00
Avis public - Appel d'offres - Marina	80.00
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours police judiciaire - Serge Thibodeau	25.00
C.O.M.A.Q.:	
Cotisation 1979 - Jean Lamy	75.00
A.I.M.Q.:	
Cotisation 1979 - Jean-Paul Dorion	50.00
Cotisation 1979 - Yvon Poirier	50.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Xérox Canada:		
Service de photocopies - Décembre 1978 - Police, bibliothèque, administration générale, Travaux Publics		717.13
Service de photocopies - Service d'évaluation		77.59
Martel Express:		
Déménagement - Secteur Hertel - Rénovation urbaine		126.00
Club Richelieu Trois-Rivières:		
8e versement - Pavillon Richelieu - Ile St-Quentin		1,000.00
Panier Fleuri Enrg.:		
Fleurs - Mme F. Gauthier		20.00
Restaurant Le Bourguignon:		
Dîners divers		180.15
C.O.P. Enrg.:		
Selon entente - Pourcentage sur l'opération nette à la Bavaroise - Expo 1978		1,670.28
Claude Baril:		
Selon entente - Pourcentage sur l'opération nette du Cône d'Or - Expo 1978 - Solde à verser		150.76
Pierre Audet:		
Allocation d'automobile - Décembre 1978 - 56 milles	$	12.32
Gérard Brahic:		
Cours Ministère des Affaires Municipales - Québec		272.42
Jean Alarie:		
Dépenses de voyage - Visite Exposition de Montréal - Place Bonaventure et Complexe Desjardins		78.31
André Laneuville:		
Dépenses de voyage - Québec - Restauration St-Philippe		180.09

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	244.76
René Monfette	471.21
Lucien A. Ouellet	66.55
Jean-Louis Goneau	20.00
Jean-Paul Dorion	36.06
Guy-Paul Simard	263.47

ADOPTE

67-79
Subdivision
lot
25-248-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland Milette, A.G., en date du 5 janvier 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 25-248-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Père Marquette et appartenant à l'U.Q.T.R., et donnant effet aux lots 25-248-2-1 à 25-248-2-3.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

40

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1979

68-79
Cotation
de
LAVIOLETTE
AUTO LOCATION
INC.
location
d'une
wagonnette
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la cotation de LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC. pour la location d'une wagonnette (station wagon) neuve 1979, au prix de $5,964.96 pour une période de 24 mois (2 ans).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés au cahier des charges spéciales et particulières et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy — Gaston Dallaire

GREFFIER — MAIRE-suppléant

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
5-02-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

c) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

f) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

g) Règlement autorisant et décrétant l'ouverture de la ruelle entre les rues St-Martin et Charlevoix et dépense d'environ $16,000.00, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt de $660,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 janvier 1979;

i) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

j) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

k) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 janvier 1979;

l) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour la construction d'un bâtiment devant abriter l'atelier de réparation des autobus,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

Amendement au règl. No. 13 fermeture des ruelles Nos. 26-346 et 26-263 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant la fermeture de la ruelle No. 26-346 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, entre les rues Lavérendrye et Dumoulin, et décrétant également la fermeture de la ruelle No. 26-263 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières entre les rues Comtois et Lavérendrye.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. No. 25 compensation pour taxes portée à $0.50 du $100.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville aux fins d'établir à $0.50 par $100.00 d'évaluation le taux maximum de la compensation pour services municipaux, pour les immeubles exempts de taxes foncières et fixant un maximum de $0.80 par $100.00 d'évaluation la compensation imposable pour la fourniture de services municipaux.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. No. 587 régime de retraite du Maire et des Conseillers Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 587 concernant le régime général de retraite des Maires et des Conseillers des Cités et Villes, aux fins de modifier le traitement admissible servant de base pour le transfert des années de service des membres du Conseil.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Règlement décrétant la pose des services municipaux sur les Places Louis Pasteur et Charles LeGardeur Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant et autorisant la pose et l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur la Place Louis Pasteur (lot 1119-1173 et al) et sur la Place Charles LeGardeur (lot 179-267 et 172-468) au coût global de $69,500.00 à même le budget de l'année courante.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. No. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 afin de créer de nouvelles zones et de zoner pour des fins résidentiels le secteur Le Fief et comprenant les lots 209 et 210 du Boulevard des Forges à la rivière St-Maurice.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

69-79
Compte rendu 5-02-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 février 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

70-79
Règl. No. 16 marché aux denrées Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 16 (1979) concernant l'établissement d'un marché public, placé sous la surveillance des soins des inspecteurs du marché et déterminant tout ce qui concerne la régie, et abrogeant le règlement No. 16 adopté en 1925, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

71-79
Règl. No. 682 étude sur la disposition des égouts pluviaux dans le secteur des Forges Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 682 (1979) autorisant et décrétant une étude sur la disposition des égouts pluviaux dans le secteur St-Michel des Forges, au coût de $7,500.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

72-79
Règl. No. 680 participation de la Ville construction de la piscine du D.L.S. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 680 (1979) pour autoriser le Conseil à subventionner l'établissement d'une piscine, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

73-79
Contrat vente à M. Roger Montmigny lot 181-812 Adoption

ATTENDU qu'une erreur d'arpentage a fait que le terrain de M. Roger Montmigny empiète sur un parc public de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser la situation de M. Montmigny;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Roger Montmigny, le lot 181-812 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $10.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, constatant ladite vente.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

74-79
Contrat vente à M. Yvon Couture lot 181-813 Adoption

ATTENDU qu'une erreur d'arpentage a fait que le terrain de M. Yvon Couture empiète sur un parc public appartenant à la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser la situation de M. Couture;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Yvon Couture, le lot 181-813 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $10.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette vente.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

75-79
Contrat vente à M. Frédéric Bernardin et Dame Henriette Bradel lot 181-814 Adoption

ATTENDU qu'une erreur d'arpentage a fait que le terrain de M. Frédéric Bernardin et Dame Marie Henriette Bradel, empiète sur le parc public appartenant à la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Frédéric Bernardin et Dame Marie Henriette Bradel, le lot 181-814 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $10.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat préparé par Me Claude St-Martin, notaire, constatant cette vente.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
45
INITIALES DU GREFFIER

76-79
Contrat
vente
M. Michel
Mathieu
lot 181-815
Adoption

ATTENDU qu'une erreur d'arpentage a fait que le terrain de M. Michel Mathieu empiète sur un parc public de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y a lieu de remédier à cette situation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Michel Mathieu, le lot 181-815 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $11.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette vente.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

77-79
Contrat
servitude
par
l'Office
Municipal
d'Habitation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en vertu duquel l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières consent à la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain pour fins d'éclairage de rues, sur l'immeuble suivant:-

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé de la subdivision numéro CENT DIX-HUIT, des resubdivisions numéros UN des subdivisions numéros CENT DIX-NEUF et CENT VINGT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-118, 178-119-1 et 178-120-1) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par partie du lot 178-118, vers le nord-est et sud-ouest par partie des mêmes lots, vers le sud-est par partie du lot 178-120-1;

Mesurant cinq pieds (5.0 pi., soit 1.52 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, soixante-huit pieds (68.0 pi., soit 20.73 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest;

Contenant en superficie trois cent quarante pieds carrés, mesure anglaise (340 p.c., soit 31.59 m.c.).

Pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

78-79
Servitude par la Ville à l'Hydro-Québec dans la banque de terrains Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'Hydro-Québec en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour établir des lignes de distribution d'énergie électrique, soient aériennes, soit souterraines et les accessoires, lesdits droits étant accordés sur l'immeuble suivant:-

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Douze (12) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181) et de certaines subdivisions et resubdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.

1° Trois (3) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181) dudit cadastre, la première lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-est, la deuxième lisière mesurant dix (10) pieds de largeur sur une distance de soixante-dix pieds plus ou moins (70'±) de longueur, située au sud-ouest et la troisième lisière de forme irrégulière, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-est dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. P-181:-

Première lisière de terrain:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-791: vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-793 (rue); vers le sud-est, par le lot numéro 181-792; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-792; vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot et par une partie du lot numéro 181-791; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Troisième lisière de terrain:- vers le sud-est, par les lots numéros 181-800, 181-801, 181-802 et 181-791; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-P-2; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus deux (2) emplacements pour deux (2) haubans sur ledit lot.

2° Trois (3) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-P-2) dudit cadastre, la première lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-est; la deuxième lisière mesurant vingt (20) pieds de largeur soit dix (10) pieds de chaque côté de la ligne électrique, sur une distance de soixante-deux pieds plus ou moins (62'±) de longueur, et étant la continuité de la première lisière ci-haut décrite et de la lisière prise sur les lots numéros 181-2-109, 181-2-110 et 181-2-111, décrite au paragraphe 3, située au sud-est dudit lot; et la troisième lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-est d'une partie de la servitude de 250 pieds de largeur de l'Hydro-Québec sur ledit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-P-2:-

Première lisière de terrain:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro P-181; vers le sud-est, par les lots numéros 181-2-109, 181-2-110 et 181-2-111; et vers le sud-ouest et le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Deuxième lisière de terrain:- vers le nord-est, par le résidu dudit lot et une partie du lot numéro 181-2-109; vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot et une partie de la servitude de l'Hydro-Québec de 250 pieds de largeur sur ledit lot; et vers le nord-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Troisième lisière de terrain:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-115 (Parc); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-109; vers le sud-ouest, par une partie de la servitude de l'Hydro-Québec de 250 pieds de largeur sur ledit lot; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

3° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros cent neuf, cent dix et cent onze de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-109, 181-2-110 et 181-2-111) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-ouest desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-2-109:- vers le sud-ouest et le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-P-2; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-2-110; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-110:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-109; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-2-111; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-P-2; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-111:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-110; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-800; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-P-2; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

4° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros huit cent, huit cent un et huit cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-800, 181-801 et 181-802) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-ouest desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-800:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-111; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-801; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-801:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-800; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-802; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-802:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-801; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-791; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

5° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-791) dudit cadastre, la première lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-ouest et la deuxième lisière de forme irrégulière mesurant cinq (5) pieds de largeur, au nord-est dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-791:-

Première lisière de terrain:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-802; vers le nord-est et le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Deuxième lisière de terrain:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-784 (rue); vers le nord-est, par une partie du lot numéro P-181 et par le lot numéro 181-792; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

6° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-792) dudit cadastre, la première lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-ouest et la deuxième lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur au nord-ouest dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-792:-

Première lisière de terrain:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-784 (rue); vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-791; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:- vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-791; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-793 (rue); vers le nord-ouest, par le lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

79-79
Demande d'approbation au Ministère des Aff. Mun. et à la Com. Mun. pourcentage budgétaire diverses subventions versées par la Ville
Adoption

CONSIDERANT qu'en 1979, la Ville de Trois-Rivières prévoit verser diverses subventions totalisant environ $250,000.00;

CONSIDERANT qu'en 1979, le budget de la Ville totalisera $21,593,000.00;

CONSIDERANT l'article 26 paragraphe 2, dernier paragraphe L.C.V., exigeant de faire approuver par le Ministre des Affaires Municipales du Québec et la Commission Municipale, le pourcentage budgétaire affecté aux diverses subventions;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale du Québec pour l'approbation d'un pourcentage budgétaire de 1½%, que la ville pourra affecter chaque année pour les fins de l'article 26, paragraphe 2 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

80-79
Budget triennal d'immobilisation
Adoption

CONSIDERANT l'article 478 a) de la Loi des Cités et Villes.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1979-1980 et 1981, au montant de $19,968,700.00 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour ne faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

81-79
Demande pour un programme Jeunesse Canada au Travail "MATRICE GRAPHIQUE" Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet Jeunesse Canada au Travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "MATRICE GRAPHIQUE" dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail;

b) De désigner et nommer Gilles Beaudoin, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

82-79
Comptes du mois de janvier 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de $1,370,685.29 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

83-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Télé-Communication:	
Service de télé-page - février 1979 (Travaux Publics, Police, Service de la Récréation et des Parcs, Expo)	$ 185.68
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Janvier 1979	240.00
Denis Beaumier Construction:	
Remise de dépôt - Re: Toiture - écuries 7 et 8	1,380.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Frais des marqueurs - Hockey mineur - Janvier 1979	605.50
Le Nouvelliste:	
Publicité - Service de la Récréation et des Parcs	198.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Janvier 1979

Roger Dupuis - 423 milles	93.06
Roland Bacon - 560 milles	123.20
Jean Alarie - 626 milles	137.78

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Daniel L'Heureux - 30 milles	6.60
Roger Lefebvre - 215 milles	47.30
Guy Larivière - 616 milles	135.57
Anatole Houle - 426 milles	93.72
Gilles Grenier - 283 milles	62.26
Romain Frigon - 128 milles	28.16
Normand Fournier - 613 milles	134.86
Roger Rompré - 385 milles	84.70
Allocation spéciale - 21 jours	21.00
Rosaire Pouliot - 830 milles	182.60
Jean-Paul Poisson - 361 milles	79.42
Fernand Pellerin - 752 milles	165.44
Roger Paillé - 684 milles	150.48
Marcel Métivier - 117 milles	25.74
Maurice Massicotte - 533 milles	117.26
André Verville - 541 milles	119.02
Armand Allard:	
Dépenses de voyage - Réunion ASTED - Boucherville	53.55
Remboursement de petite-caisse	102.86
Alain Tremblay:	
Remboursement de petite-caisse	172.19

ADOPTE

84-79
Nomination du responsable comité de francisation
Adoption

CONSIDERANT les exigences de la Charte de la langue française;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter une grille d'analyse linguistique en rapport avec le programme de francisation préconisé par la Charte de la langue française;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Graffier de la Ville soit chargé de compléter l'analyse linguistique et soit également responsable du programme de francisation de l'administration municipale.

ADOPTE

85-79
Demande au Comité directeur Entente Canada Québec sur l'infrastructure ind. pour extension du programme dans le Parc Ind. No. 2
Adoption

ATTENDU que le Comité directeur de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures Industrielles a donné son approbation pour des dépenses au montant de $1,260,000.00, à la Ville de Trois-Rivières, le 28 septembre 1977;

ATTENDU que les travaux approuvés seront réalisés par la Ville à un coût de $1,088,133.50;

ATTENDU qu'il est également urgent et nécessaire de procéder à l'élargissement du pavage sur le boul. Parent, entre les rues Tebbutt et Westinghouse;

ATTENDU qu'il est également urgent et nécessaire de procéder à l'élargissement du pavage sur la rue Westinghouse, entre le boul. Parent et le boul. Industriel;

ATTENDU qu'il est urgent de fermer une boucle du circuit d'aqueduc entre les rues Westinghouse et Tebbutt, afin de stabiliser la pression pour les usagers de la zone industrielle No. 2;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'il en coûterait $181,340.50 pour exécuter les travaux ci-haut mentionnés, suivant les plans et l'estimé préparés par M. Yvon Poirier, Ing., annexés à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

ATTENDU que ces travaux pourraient être réalisés à même le montant de $1,260,000.00 déjà accordé par le Comité directeur;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Comité directeur de l'Entente Auxiliaire Canada-Québec sur les Infrastructures Industrielles pour qu'il approuve une extension des travaux à être réalisés dans le Parc Industriel No. 2 de la Ville et qu'il approuve les plans et l'estimé préparés par M. Yvon Poirier, Ing., relativement à ces travaux, estimés à $181,340.50.

ADOPTE

86-79
Demande pour un programme Jeunesse Canada au Travail "FICHES DE LOCALISATION ET D'OPERATION DES VANNES D'AQUEDUC" Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la corporation;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Canada au Travail" ou "Jeunesse Canada au Travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU A L'UNANIMITE

a) D'autoriser la corporation à présenter un projet connu sous le nom de "FICHES DE LOCALISATION ET D'OPERATION DES VANNES D'AQUEDUC" tel que préparé dans le cadre du programme "Canada au Travail" "Jeunesse Canada au Travail.

b) De désigner et nommer Gilles Beaudoin, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

c) D'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

87-79
Procès-verbal du greffier règl. No. 679 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le procès-verbal du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 679, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

88-79
Soumission Jean Masson Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme JEAN MASSON INC., au montant de $8,786.48, pour la réalisation des travaux de peinture au Marché-aux-Denrées.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-02-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

d) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

f) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

g) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt de $660,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
53
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

i) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

j) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 janvier 1979;

k) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour la construction d'un bâtiment devant abriter l'atelier de réparation des autobus,
avis donné par M. leConseiller Léo Thibeault,
à la séance du 29 janvier 1979;

l) Règlement No. 191 amendement zonage secteur Le Fief,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 12 février 1979.

Emprunt de $16,000.00 au fonds de roulement pour la ruelle de la rue Ste-Cécile Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt de $16,000.00 au fonds de roulement pour l'ouverture de la ruelle entre les rues Ste-Cécile et St-Paul, à partir de la rue Charlevoix jusqu'à la rue St-Martin, l'acquisition d'un terrain à cet effet et leurs aménagements.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 26-K Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement relatif aux conditions d'occupation de bâtiments aux fins d'exploitation d'appareils d'amusement et modifiant le règlement No. 26-K concernant les permis et taxes spéciales ou personnelles sur les commerces, occupations et activités.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de fermeture de l'estrade de courses sous-harnais et prévoyant un mode de financement à cet effet.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. No. 461 concernant le fonds de pension des employés Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 461 ayant trait au régime de rentes des employés et concernant une revalorisation des créances de rentes, l'établissement d'un minimum, la dévolution complète après cinq ans et l'ajustement des rentes de certains employés.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
54
INITIALES DU GREFFIER

89-79
Compte rendu
12-02-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 février 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

90-79
Règlement
13-AAZ-269
Fermeture
des ruelles
Nos. 26-262
et 26-346
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 13-AAZ-269 (1979) amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et décrétant la fermeture des ruelles étant les numéros 26-263 et 26-346 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, entre les rues Comtois, Lavérendrye et Dumoulin, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

91-79
Règlement
13-AAZ-270
Ouverture
de la
ruelle
Ste-Cécile
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 13-AAZ-270 (1979) amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et décrétant l'ouverture, l'expropriation et l'acquisition par voie d'entente, du terrain nécessaire à l'ouverture d'une ruelle sise entre les rues Charlevoix et St-Martin, à l'arrière des propriétés situées à cet endroit sur les rues Ste-Cécile et St-Paul, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

92-79
Règlement
No. 25-n
compensation
tenant lieu
de taxes
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 25-n (1979) amendant le règlement No. 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville, aux fins d'établir à $0.50 par $100.00 d'évaluation le taux maximum de la compensation pour services municipaux pour les immeubles exempts de taxes foncières et fixant un maximum de $0.80 par $100.00 d'évaluation, la compensation imposable pour la fourniture de services municipaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

93-79
Règlement
No. 587-A
Amendement
au régime de
retraite du
Maire et des
Conseillers
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 587-A (1979) amendant le règlement No. 587 concernant le régime de retraite du maire et des conseillers, aux fins de modifier le traitement admissible servant de base pour le transfert des années de service des membres du Conseil, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

94-79
Règlement
No. 681
pose des
services
Places
Louis
Pasteur et
Charles
LeGardeur
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 681 (1979) décrétant et autorisant la pose et l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égout de fondation de rue, pavage et éclairage sur la Place Louis Pasteur (lot 1119-1173 et al), au coût de $30,500.00 et sur la Place Charles LeGardeur (lots 179-267 et 172-468), au coût de $39,000.00, à même le budget de l'année courante, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1979

95-79
Contrat entente avec Les Productions Specta Inc. $1,500.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec les Productions Specta Inc., pour la réalisation de huit (8) manifestations artistiques du 1er janvier 1979 au 31 mai 1979 moyennant un montant forfaitaire de $1,500.00 pour la réalisation de cette entente.

ADOPTE

96-79
Contrat avec Dame Liette Boisvert Boucher achat lot 181-2-104 talus banque de terrains Adoption

ATTENDU que la Ville a déja vendu le lot 181-2-89 à Dame Liette Boisvert Boucher, en 1978;

ATTENDU qu'avec ce lot, la Ville aurait dû vendre le lot 181-2-104, représentant un talus, avec le terrain précédemment vendu;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à Dame Liette Boisvert Boucher, le lot 181-2-104 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Yves Boivin, notaire, constatant ladite vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante. La présente est dispensée de l'approbation de la Commission Municipale du Québec, ayant fait l'objet d'une tirage au sort dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

ADOPTE

97-79
Convention avec La Corp. Sport. des Patriotes pour la jouissance d'une partie du Pavillon de l'Agriculture Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde gratuitement à la Corporation Sportive des Patriotes, la jouissance pour une période de cinq (5) ans à compter du 5 mars 1979, de la partie supérieure de la bâtisse appelée communément "Pavillon de l'Agriculture" située sur le terrain de l'Exposition.

Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées à ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

98-79
Contrat Bail d'équip. avec le Min. des Transports Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer de Sa Majesté la Reine, représentée aux présentes par le Ministre des Transports, certaines pièces d'équipement, soit:

1 camion à bascule de marque Internationnal, 1 jeep à 4 roues motrices de ½ de tonne de marque Willys Overland, 1 déneigeuse de marque Sicard, et un souffleur avec charrue, portant les numéros 56-7008, 58-4909, 56-5213, 71-7008, du Ministère des Transports, pour le prix de $1.00 par année pour le terme du 1er octobre 1978 jusqu'au 30 septembre 1979 et renouvelable par la suite d'année en année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

99-79
Demande au Min. des Aff. Mun. pour les barèmes de subvention pour la confection du nouveau rôle d'évaluation soient ajustés et indexés
Adoption

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales a rendu obligatoire la réforme en évaluation pour les municipalités et corporations municipales du Québec;

CONSIDERANT que ce travail est tout simplement gigantesque et dispendieux;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières désire un travail de qualité qui sera à sa satisfaction et à celle du Ministère, et qui sera effectué par un personnel compétent;

CONSIDERANT que le calcul des barèmes servant au versement de la subvention du Ministère date de 1976;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières et plusieurs grosses villes du Québec ne finaliseront ces travaux qu'à partir de 1981;

CONSIDERANT que les coûts de 1976 sont passablement différents de ceux de 1981, 1982, 1983;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande et insiste pour que les barèmes de subvention soient ajustés et indexés afin de tenir compte que des municipalités feront faire leur travail à des dates différentes, et que les barèmes de 1976 ne représenteront pas en 1983 ce qu'ils représentaient alors.

Que la présente résolution soit acheminée au Ministère des Affaires Municipales et aux autres personnes concernées afin que le Ministère puisse reviser sa position.

ADOPTE

100-79
Comptes à payer
Liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Terpel Ltée:	
Aqueduc et égout - Banque de terrains - estimé no 1	$63,630.90
Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancour - estimé no 15	29,329.45
Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires - Architectes - Manoir de Tonnancour - du 1er au 27 janvier 1979	2,732.80
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Mécanique et électricité - Manoir de Tonnancour - du 3 au 27 janvier 1979	859.94
Laboratoire de Construction Inc.:	
Etude de sol - Piscine Parc Pie XII	870.50
Etude de sol - Rue de la Savane	580.50
Dalle de l'Hôtel de Ville - Prélèvement de béton	130.50
Canalisation souterraine Notre-Dame de la Paix - Echantillon de béton	45.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

57

INITIALES DU GREFFIER

Les Industries Rocacier Ltée:	
Fourniture d'une chambre de vanne - estimé no 1	31,452.90
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - Voyages spéciaux - Janvier 1979	1,025.00
Bourassa Néon Inc.:	
Location d'enseigne - Autogare - Février 1979	35.00
B.B. Extermination Inc.:	
Service de désinfection - Facture oubliée - Septembre 1978 - Hôtel De Ville, bibliothèque, Centre Culturel	75.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Janvier 1979 - Marché-aux-Denrées	25.00
Marcel Chabot:	
Prix gagné - Agriculture - Expo 1978	33.60
Plomberie Mobile:	
Bris aqueduc - 2221, Marie Leneuf	90.00
E. Lamothe & Fils:	
Achat de papier - imprimerie	70.27
Rapid Bar-B.Q.:	
Repas - Commission de l'Exposition	63.15
Marché St-Louis:	
Achats divers - Commission de l'Exposition	57.37
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Expo, hippodrome - Janvier 1979	250.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Echange Gaston Ouellette	53.00
Ronald Dubé:	
Huissier - Signification de sommations	6.80
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	787.60
Jacques Royer:	
Huissier - Mandats d'emprisonnement	$ 6.00
Pierre Lamarche:	
Huissier - Signification de sommations	6.00
Ronald Dubé:	
Huissier - Sommations	5.20
Bock, Eccles, Cyr:	
Huissiers - Mandat d'emprisonnement	13.20
Bélanger & Bélanger:	
Huissier - Sommations	29.60
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Janvier 1979 - Evaluation	77.72
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres	284.00
Appel d'offres - Marina - Service de la Récréation et des Parcs	118.00
Avis public - Transport en commun	171.00
U.Q.T.R.:	
Serfice de photocopies - Service de la récréation et des Parcs	62.16

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
58
INITIALES DU GREFFIER

Jean-Guy Perreault:	
Allocation vestimentaire - Travail division de la Sûreté - 15 janvier au 2 février 1979	22.50
C.O.M.A.Q.:	
Cotisation 1979 - Réal Fleury	75.00
C.A.P.A.Q.:	
Honoraires - Permis - Acompte 1979 - Marina	15.00
Association des Expositions du Canada:	
Cotisation 1979	800.00
Western Fairs Association Inc.:	
Cotisation 1979	100.00
International Association Fairs Exposition:	
Cotisation 1979	75.00
Fondation du Québec des Maladies du Coeur:	
Cotisation	350.00
Association des Arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage - Janvier 1979	1,871.00
Commission de Contrôle des Permis d'Alcool:	
Renouvellement de permis - Marina	700.00
Madeleine Bessette:	
Cotisation - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec	120.00
Armand Allard:	
Cotisation - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec	120.00

RENOUVELLEMENTS DE POLICES SOUSCRIPTIONS - ASSURANCES BATISSES ET CONTENUS - 1979:

Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés	18,060.00
Caron, Gauthier Associés	7,740.00
Roger Drainville	2,580.00
Hallé, Couture Associés	1,290.00
Jean-Claude Grenier	2,580.00
Jean Gravel Associé	2,580.00

RENOUVELLEMENTS DE POLICES SOUSCRIPTIONS - ASSURANCES BATISSES ET CONTENUS - 1979 (suite):

René Fugère	$ 7,740.00
Bournival & Harnois, associés	6,450.00
J.P. Montreuil	5,160.00
Claude Milette	3,870.00
G. Mercure Inc.	3,870.00
Dave McKay	5,160.00
G. Lanteigne	5,160.00
Léonard Lampron Associé	5,160.00

Caron, Gauthier Associé:	
Renouvellement - Aviation	1,800.00
Renouvellement - Responsabilité civile	54,000.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Servitude J.L. Michel	95.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
59
INITIALES DU GREFFIER

Aliments Humpty Dumpty:	
Achats Marina	19.44
Breuvages Bégin:	
Achats Marina	84.00
Déménagement Valois Inc.:	
Déménagement - Secteur Hertel	198.50
Lucien Defoy:	
Huile à chauffage - Secteur Hertel	62.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	42.00
Anéré Mongrain:	
Perte de loyer - Janvier 1979 - Secteur Hertel	135.00

PERCENTAGE - RE: VENTE DE LICENCES DE BICYCLETTES 1978 (15%)

Armand Legendre	347.10
A. Laferté Sports	558.30
Claude Dufour	319.50
Le Sportif	72.30
A. Gagné	98.10

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1979

Maurice Galarneau - 557 milles	122.54
Transport des hommes	15.00
Rosaire Francoeur - 407 milles	89.54
Lionel Duval - 306 milles	67.39
Transport des Hommes	10.00
Jean-Paul Duguay - 48 milles	10.69
Gaston Desaulniers - 587 milles	129.14
André Daviau - 488 milles	107.36
Raoul Bellavance - 243 milles	53.46
Léo Bellerose - 1,173 milles	258.06
Roger Baril - 412 milles	90.64
Billets d'autoroute	2.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1979 (suite)

Réal Ayotte - 619 milles	$ 136.18
Transport du personnel	25.00
Jean-Louis Ouellette - 310 milles	68.20
Albert Morrissette - 108 milles	23.76
Michel Matteau - 225 milles	49.63
Martin Lelièvre - 77 milles	16.94
Pierre Audet - 72 milles	15.84
Jean-Louis Goneau - 432 milles	95.04
Robert Rousseau - 760 milles	167.20
Yvon Ratelle - 523 milles	115.06
Transport du personnel	20.00
Alain Provencher - 240 milles	52.80
Michel Pellerin - 228 milles	50.16
Roger Loisel - 1,106 milles	243.32

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
60
INITIALES DU GREFFIER

André Laneuville:

Dîner - Représentant M. le Ministre Jacques Léonard	13.50
Souper - Représentant Gouvernement du Québec	28.08
Voyage à Montréal - Loi du Zonage Agricole	149.66

Richard-Alain Valois:

Dîner - Rencontre fournisseurs St-Hyacinthe	44.22

Germain Déziel:

Inspection chambre de vanne - Tracy	59.29
Allocation d'automobile - janvier 1979 - 117 milles	25.74

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Guy-Paul Simard	275.55
Alvin Doucet	128.73
René Monfette	421.18

ADOPTE

101-79
Cause
Ville de
T.R.
et
Georges
Bornais
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000140-79 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle GEORGES BORNAIS est demandeur et VILLE DE TROIS-RIVIERES, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

102-79
Félicitations
à l'équipe de
hockey
LES DRAVEURS
Adoption

ATTENDU que l'équipe de hockey "LES DRAVEURS DE TROIS-RIVIERES" a remporté le championnat de la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec;

ATTENDU que c'est là un honneur qui rejaillit sur l'ensemble de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se fasse le porte-parole de toute la population et transmette à l'équipe de hockey "LES DRAVEURS", à son instructeur et aux propriétaires toutes ses félécitations à l'occasion de cet événement qui se répète pour une seconde année consécutive.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

61

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
19-02-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt de $660,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

i) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 janvier 1979

j) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

k) Règlement d'emprunt de $16,000.00 au fonds de roulement pour la ruelle de la rue Ste-Cécile, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 19 février 1979;

l) Règlement amendant le règl. No. 461 concernant le fonds de pension des employés, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 19 février 1979;

m) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 février 1979;

n) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 19 février 1979;

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier le montant des pénalités relativement aux infractions ayant trait à la circulation et à la sécurité publique.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 675 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 675 prévoyant entre autres des travaux de modification à l'édifice des travaux publics au coût de $50,000.00, aux fins d'abroger cette disposition et de décréter la construction d'un atelier de réparation pour autobus sur le terrain de l'Edifice des Travaux Publics, au coût de $100,000.00.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de février 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

103-79 Compte rendu 19-02-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 19 février 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1979

104-79
Règl.
No. 191-59
zonage
quartier
St-Philippe
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-59 amendant le règlement No. 191 et établissant dans le quartier St-Philippe des normes de zonage pour y définir les usages, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

105-79
Règl. 679
article 3
modifié
mini-aréna
Adoption

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du règlement No. 679 concernant la mini-aréna;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le montant de $1,200,000.00 mentionné à l'article 3 du règlement No. 679, soit changé pour celui de $1,250,000.00, que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est autorisé à dépenser.

ADOPTE

106-79
O.F.M.H.
autorisée
à vendre
à la S.H.Q.
le terrain
"Edgar St-Yves"
Adoption

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec a manifesté le désir d'acquérir le site "d'Edgar St-Yves", soit les lots 178-663 et 182-249;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte que l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières vende à la Société d'Habitation du Québec, les lots 178-663 et 182-249 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

107-79
Appuie
au C.R.S.S.S.
région 04
dans son
choix
d'établir
75 lits
pour
personnes
âgées
Adoption

ATTENDU que le Ministère des Affaires Sociales du Québec a autorisé l'implantation de 125 lits additionnels pour personnes âgées dans le Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU que de ces 125 lits additionnels, 75 sont réservés pour le territoire de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que "Le Gîte" comportant 19 lits pour personnes âgées est déjà installé dans les locaux de l'ancienne résidence des religieuses enseignantes de l'école Ste-Cécile;

ATTENDU que l'école Ste-Cécile ne sera plus utilisée par la Commission Scolaire de Trois-Rivières et de ce fait, Le Gîte peut prendre une expansion en se servant de ces locaux vacants qui sont situés dans un des plus vieux secteurs de la Ville;

ATTENDU que l'école Ste-Angèle ne sert plus pour fins éducationnelles et qu'un projet d'échange permettra à la Ville de l'acquérir et de la céder au Ministère des Affaires Sociales;

ATTENDU que cette école Ste-Angèle est située dans un secteur où une étude a démontré qu'un taux relativement élevé de personnes âgées y vivent;

ATTENDU que les deux écoles nommées ci-haut peuvent, après rénovation et ou reconstruction, servir pour y établir des foyers pour personnes âgées tout en respectant les règlements municipaux de zonage et autres;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
64
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le comité des citoyens du secteur St-Philippe recommande le site de l'école Ste-Angèle pour l'établissement d'un foyer pour personnes âgées et qu'il en est de même pour le comité représentant les groupements paroissiaux et communautaires du Secteur Ste-Cécile en ce qui regarde l'utilisation de l'école Ste-Cécile;

Pour ces motifs:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET ADOPTE A L'UNANIMITE:

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières appuie le C.R.S.S.S. région 04 dans son choix d'établir 50 lits pour personnes âgées dans les locaux de l'école Ste-Angèle et 25 lits additionnels à l'école Ste-Cécile, portant la capacité du foyer "Le Gîte" à 44 lits, et que les travaux de transformation de ces deux écoles soient entrepris dans le plus bref délais afin de réduire, le plus tôt possible, la liste des personnes âgées qui attendent leur admission dans un tel foyer.

ADOPTE

108-79
Gérant autorisé à renouveler les permis d'alcool à l'Hippodrome pour l'année 1979-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool, afin d'obtenir tous les permis nécessaires à l'opération des bars de l'Hippodrome du terrain de l'Exposition de Trois-Rivières;

Que M. Jacques Charette, C.A., gérant de la Ville, soit et est autorisé à demander le renouvellement des permis émis à son nom pour le bénéfice de la Ville de Trois-Rivières, pour l'année 1979-1980.

ADOPTE

109-79
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel - Estimé février 1979	$22,800.00
Cie Marcel Gamache Inc.:	
Scellement de fissures - Piste 0523 - Aéroport	1,500.00
Croix Rouge Canadienne:	
Octroi 1979	500.00
NCR Canada Ltd:	
Contrat d'entretien caisse enregistreuse - Autogare - du 1er mars 1979 au 1er mars 1980	136.00
Duchesneau & Fils:	
Vérification - Désinfection - Colisée - Février 1979	35.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Entretien - Passages à niveau - Octobre, novembre et décembre 1978	651.81
Entretien - Passages à niveau - Décembre 1978	840.17
Mécanique Véga Inc.:	
Travaux supplémentaires - Travaux de modifications - Usine de Traitement d'Eau	507.02

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
65
INITIALES DU GREFFIER

Stanley Motor Equipment Ltd:	
Moteur diésel - Edifice des Travaux Publics	11,950.00
Laboratoires Shermont Inc.:	
Pavage - diverses rues - Surveillance, contrôle, essais	2,836.80
Polaris Realty W. Limited:	
Loyer du 1er mai au 31 décembre 1978 - 7e étage, 1350, rue Royale	1,596.48
Loyer de janvier et février 1979	399.12
Vandry, Jobin, Gravel & Ass.:	
Honoraires - Etude de circulation et de carrefours	4,277.14
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Rénovation Colisée - du 30 octobre au 30 décembre 1978	1,017.17
Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires - Consultation sur les projets de construction de la piscine du Parc Pie XII et la réfection de la place de l'Hôtel de Ville	1,634.07
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Eclairage souterrain - Secteur Jardins Laviolette	1,663.20
Honoraires - Eclairage souterrain - Secteur Jean-Guy Dargis	3,389.40
Jean Bérard:	
Etude pétrographique d'échantillons de béton - Place de l'Hôtel de Ville	600.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Parcs-écoles - Janvier 1979	996.17
Auberge des Gouverneurs:	
14 repas	192.50
Xérox Canada Ltée:	
Photocopies - Bibliothèque, Police, Travaux Publics, Usine de Filt. Décembre 1978 et janvier 1979	845.65
Photocopies - Janvier 1979 - Administration générale, Police, Travaux Publics, Exposition, etc.)	765.72
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	$ 32.40
Le Nouvelliste:	
Marché-aux-Denrées - Avis publics - Centre Culturel - Marina	329.90
Serge Brunoni:	
Peinture - Départ Alvin Doucet	200.00
Association des Aréna du Québec Inc.:	
Cotisation 1979	50.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - gérance - Aéroport - Février 1979	390.00
Ronald Dubé:	
Huissier - cause Daniel Provencher	10.00
Centre Hospitalier St-Joseph:	
Accident de travail - Gérard Goneau	876.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - février 1979	120.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

66

INITIALES DU GREFFIER

COMPENSATIONS AUX EXPROPRIES

Mme Fabiola Vallières	625.00
Arthur Thibeault	715.00
Jacques Richard	715.00
Mme Denise Richard	715.00
Roland Pelletier	625.00
Paul Pagé	625.00
Réal Naud	625.00
Nicole Martel	625.00
Normand Lavigne	715.00
Mme Francine Giroux	535.00
Gaston Desmarais	715.00
Mme Rose Desmarais	805.00
Xavier Dargis & Danielle St-Pierre	625.00
Claude Collins	715.00
Lucien Brousseau	715.00
Arthur Arseneault	625.00

Place Le Centurion Inc.:	
Dîner - Invité S.H.Q.	35.80
Albert Morrissette:	
Dépenses de voyage - Montréal - Souper bénéfice Championnats sportifs Québécois	45.10
Gaston Desaulniers:	
Dîner réunion - Hôtellerie Le Baron - Re: Entretien de l'aéroport	67.34
Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - Montréal - Formation continue	64.52
Serge Bronsard:	
Allocation d'automobile - Janvier 1979 - 43 milles	9.46
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse.	256.09
André Laneuville:	
Remboursement de petite-caisse	27.42

ADOPTE

110-79
Cessation d'emploi pour Mme Jacqueline Pellerin Adoption

ATTENDU que le projet de rénovation du quartier Hertel est sur le point de prendre fin;

ATTENDU qu'il n'y a plus lieu de prolonger l'emploi de Mme Jacqueline Pellerin au Service de la Ville, dans le cadre de ce programme de rénovation;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Mme Jacqueline Pellerin soit avisée de la cessation de son emploi au service de la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre du programme de rénavation du quartier Hertel, à compter du 14 avril 1979;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières profite de cette occasion pour remercier Mme Pellerin pour son dévouement et sa contribution à la rénovation du quartier Hertel.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
67
INITIALES DU GREFFIER

111-79
Demande au M.A.C.Q. participation financière dans des travaux d'agrandissement de la bibliothèque municipale adoption

ATTENDU que la Bibliothèque municipale est devenue au cours des dernières années un service fort apprécié du public, et que sa cote de popularité augmente d'année en année, comme en font foi ses rapports statistiques annuels;

ATTENDU que les espaces occupés par la Bibliothèque dans le Centre culturel sont déjà remplis;

ATTENDU que d'après les normes généralement admises en bibliothéconomie, les espaces à prévoir pour une bibliothèque publique desservant une population de 50,000 habitants est de 0.6 pied carré par habitant;

ATTENDU qu'au moment d'une construction ou d'un agrandissement on doit prévoir les besoins de locaux pour au moins dix ans à l'avance et qu'au moment de la construction du Centre culturel on ne pouvait pas prévoir les développements actuels de la Bibliothèque ni la ferveur dont elle jouirait au sein de la population;

ATTENDU que la Bibliothèque n'occupe qu'une superficie de 17,200 pieds carrés, y compris les espaces requis pour les salles de toilettes, les escaliers, l'ascenseur et les corridors, et que cette superficie est répartie sur deux planchers;

ATTENDU que pour bénéficier pleinement des subventions en provenance du Ministère des Affaires culturelles du Québec, la Bibliothèque municipale doit acheter des livres pour un montant équivalent à 15% de son budget global, ce qui veut dire l'achat d'environ 7,000 volumes en 1979, 8,000 en 1980, 9,000 en 1981 et ainsi de suite, alors que les espaces sont déjà remplis;

ATTENDU que même avec l'achat de l'équipement réclamé dernièrement et le réaménagement des locaux et de la collection qui s'ensuivra, la Bibliothèque manquera bientôt d'espace au point que la situation deviendra intolérable dès la fin de 1980;

ATTENDU que plusieurs services de la Bibliothèque, tels les périodiques et l'audio-visuel sont non seulement à l'étroit, mais dispersés de sorte qu'il est impossible d'accueillir le public intéressé, et qu'en conséquence, ces services sont moins utilisés qu'il pourraient l'être;

ATTENDU que le service audio-visuel, en particulier, doit pouvoir diversifier sa documentation de sorte que la Bibliothèque municipale de Trois-Rivières puisse offrir des services aussi variés que ceux qui sont offerts dans la plupart des bonnes bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU que la section des jeunes, en plus d'être à l'étroit, ne dispose d'aucun local pour organiser les activités qui ont cours dans la plupart des bibliothèques pour enfants: heure du conte, audition de disques, concours de dessins, etc.;

ATTENDU que la Bibliothèque ne dispose d'aucune salle qui lui permettrait de réaliser le genre d'animation propre aux bibliothèques: rencontres avec des écrivains, exposition de nouveautés, expositions de livres portant sur un thème particulier, séances d'information pour les abonnés, réunions, etc.;

ATTENDU que la Bibliothèque municipale de Trois-Rivières a un rôle de leadership à exercer sur le plan régional, et qu'en conséquence elle doit être bien pourvue non seulement en documentation mais aussi en fait de locaux;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Affaires Culturelles du Québec afin que celui-ci engage sa participation financière dans des travaux d'agrandissement de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

112-79
Demande à la CONFERENCE ADMINISTRATIVE REG. MAURICIE BOIS-FRANCS de financer les études nécessaires à la réalisation d'un mail fermer ou ouvert dans le Centre-Ville de T.R. Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a prié l'O.P.D.Q. de participer financièrement à une étude globale sur le Centre-Ville;

ATTENDU que la Ville appuie toute initiative de tout organisme ou de toute association qui pourrait aider à revitaliser le centre-ville;

ATTENDU que la Ville est prête à étudier un règlement qui pourrait aider à la mise en oeuvre d'un tel projet soit l'aménagement d'un mail intégré dans le centre-ville en autant que les déboursés soient à la charge des bénéficiaires;

ATTENDU que la Ville est consentante à offrir la collaboration de tous ses services techniques à titre de consultants pour la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU que les marchands du Centre-Ville ont manifesté l'intérêt et la collaboration essentiels pour l'atteinte des objectifs visés par une telle étude;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a annoncé le réaménagement du port de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'une rénovation du centre-ville de Trois-Rivières aurait des incidences sur le commerce, les affaires, l'habitation et sur les loisirs;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la CONFERENCE ADMINISTRATIVE REGIONALE MAURICIE BOIS-FRANCS, de financer les études nécessaires à la réalisation d'un mail fermé ou ouvert dans le Centre-Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

113-79
Demande de permis à l'opération des bars de la MARINA Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool, afin d'obtenir tous les permis nécessaires à l'opération des bars de la MARINA de Trois-Rivières, située sur l'Ile St-Quentin;

Que M. Wilson O'Shaughnessy, gérant adjoint à l'administration, soit et est autorisé à demander le renouvellement des permis émis à son nom pour le bénéfice de la Ville de Trois-Rivières pour l'année 1979-1980.

ADOPTE

114-79
Trois ententes de services avec le Ministère de la Justice du Québec Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, trois (3) ententes de services avec LE MINISTERE DE LA JUSTICE du Gouvernement du Québec par lesquelles le ministère loue les services de MM. Roger Fréchette, Serge Thibodeau, et Michel Tousignant, la Ville s'engageant à les rénumérer de la même façon que s'ils effectuaient leur emploi régulier lorsqu'ils exécutent ces contrats et le Ministère s'engageant à rembourser à la Ville, un montant fixe de $18.00 pour chaque décision finale rendue par ces trois employés ci-haut désignés.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumise au Conseil et dont copies sont annexées à présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Jarry
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

69

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand GONEAU
	Antoine GAUTHIER
	Léopold ALARIE
	Gaston VALLIERES
	Fernand COLBERT
	Jean-Guy LAFERTE
	Lionel JULIEN

Procès-verbal
26-02-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 février 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1978;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt de $660,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1979

h) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

i) Règlement d'emprunt de $100,000.00 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 janvier 1979;

j) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

k) Règlement d'emprunt de $16,000.00 au fonds de roulement pour la ruelle de la rue Ste-Cécile, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 19 février 1979;

l) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 février 1979; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

m) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 19 février 1979;

Amendement au règl. No. 13 pour donner des noms à certaines rues Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques afin de donner un nom à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. No. 191 modifiant les zones CB et RB Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 afin de changer les délimitations de Ia zone CB (Le Gosier, Aubaines Alimentaires et Centre d'Achat Normanville), en excluant les commerces des parties strictement résidentielles, et en excluant les commerces et en amendant les délimitations de la zone RB (quadrilatère formé par les rues Foucher, Marguerite Bourgeois, Papineau et Cinq-Mars.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement décrétant travaux de construction d'un aqueduc et d'un égout sur partie des rues Laviolette et Notre-Dame Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'un aqueduc et d'un égout combiné sur une partie des rues Laviolette et Notre-Dame, au montant de $194,000.00, prévoyant un emprunt à cet effet, et appropriant aux fonds généraux, pour les fins de ce règlement, un montant de $33,880.00 du Ministère des Travaux Publics.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Règlement amendant le règl. No. 13 fermer la ruelle en arrière des propriétés ayant front sur la rue St-Maurice Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer la ruelle en arrière des propriétés ayant front sur la rue St-Maurice, entre les rues Duplessis et Ste-Julie.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

115-79
Compte rendu 26-02-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 février 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

116-79
Règlement No. 186-Z-51 augmentant l'amende découlant de certaines infractions à la circulation et au stationnement Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 186-Z-51 amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement aux fins de modifier le montant des pénalités relativement aux infractions ayant trait à la circulation et à la sécurité publique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil et en ajoutant l'infraction No. 26 circulation en jetant des détritus sur la voie publique: $10.00.

ADOPTE

117-79
Règlement 461-E concernant le régime de retraite des employés Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 461-E (1979) amendant le règlement No. 461 ayant trait au régime de rentes des employés et concernant une revalorisation des créances de rentes, l'établissement d'un minimum, la dévolution complète après cinq (5) ans et l'ajustement des rentes de certains employés, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

118-79
Règl. 675-A portant de $50,000.00 à $100,000.00 le coût de l'atelier d'entretien des autobus Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 675-A amendant le règlement No. 675 prévoyant des travaux de modification à l'Edifice des Travaux Publics au coût de $50,000.00, aux fins d'abroger cette disposition et de décréter la construction d'un atelier pour l'entretien des autobus sur le terrain de l'Edifice des Travaux Publics, au coût de $100,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

119-79
Contrat acquisition du lot P-15-18 de la Corp. Provost Ltée Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acheter de la CORPORATION PROVOST LTEE, l'immeuble suivant:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

DESCRIPTION D'UNE PARTIE DU LOT 15-18 DU CADASTRE DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie du lot 15-4 (rue), vers l'ouest, le sud et le sud-ouest par parties du même lot;

Mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-quatorze centièmes (97.74 pi., soit 29.79 m.) dans sa ligne nord-est, trente-cinq pieds et trente-cinq centièmes (35.35 pi., soit 10.77 m.) dans sa ligne sud, cinquante pieds (50.0 pi., soit 15.24 m.) dans sa ligne sud-ouest, trente-trois pieds et huit dixièmes (33.8 pi., soit 10.30 m.) dans sa ligne ouest;

Contenant en superficie mille huit cent quarante-sept pieds carrés, mesure anglaise.

Pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

120-79
Contrat convention avec Bourassa & Lambert Inc. re: Projet le Fief Phase II Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les plans et devis pour le projet Le Fief Phase II, préparé par Pluritec Consultants et portant le numéro 8148 de leurs dossiers;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec Bourassa & Lambert Inc. en vertu de laquelle, la firme Bourassa & Lambert Inc. s'engage à développer les lots 209-59 à 209-104 et 210-30 à 210-56 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, à y construire un réseau d'aqueduc et d'égout, une fosse septique sur le lot 209-91 et à céder ses services ainsi que les rues à la Ville pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le présente convention annule la convention intervenue entre les mêmes parties et signée à Trois-Rivières le 30 novembre 1978.

Que la résolution No. 595-78 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

121-79
Contrat entente Com. Sco. entretien des parcs-écoles Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que l'entente intervenue entre la Commission Scolaire de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières en date du 14 avril 1976, soit et est renouvelée pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 1979, compte tenu des modifications, quant à la rémunération concernant l'entretien ménager des parcs-écoles pour l'année 1979.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, et M. Albert Morrissette, Directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

et au nom de la Ville, l'annexe à l'entente particulière pour l'entretien des parcs-écoles année 1979.

Le tout sujet aux termes et conditions mentionnés à ladite annexe qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

122-79
Contrat protocole d'entente avec T.R.O. pour échange d'heures de glace Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente concernant l'échange d'heures de glace et les modalités de paiement pour l'organisation du programme de hockey mineur dans la région.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

123-79
Contrat vente à M. Serge Neault lots 181-2-93 181-2-108 et 181-P-2 $1602.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Serge Neault, les lots 181-2-93, 181-2-108 et le lot 181-P-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,602.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves Boivin, Notaire, constatant cette vente.

Lesdits terrains étant vendus après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

124-79
Demande d'approbation des plans d'aqueduc et drainage rues Laviolette et Notre-Dame par S.P.E. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Laviolette et Notre-Dame, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

125-79
Projet Canada au Travail M. Albert Morrissette désigné comme promoteur délégué au projet O.P.E.P. Adoption

ATTENDU que par la résolution 299-78, M. Alvin Doucet alors Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, avait été nommé promoteur délégué du projet O.P.E.P. (opération permettant l'extension des programmes de loisirs de la Ville communautaires et animations);

ATTENDU que M. Alvin Doucet n'est plus à l'emploi de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que la résolution No. 299-78 soit amendée et que le nom de M. Alvin Doucet soit et est changé pour celui de M. Albert Morrissette, Directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs, comme un des promoteurs délégués du projet O.P.E.P.

ADOPTE

126-79
M. Jacques Charette nommé délégué de la Ville au Conseil d'administration de la Chambre de Commerce
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jacques Charette, C.A., Gérant de la Ville, soit par les présentes délégué par la Ville sur le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières.

ADOPTE.

127-79
Mlle Juliette Bourassa nommée secrétaire du gérant et assistant-greffier
Adoption

ATTENDU que M. Robert Corbeil, secrétaire du Gérant et assistant-greffier prendra sa retraite le ler avril 1979;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Mlle Juliette Bourassa soit et est par les présentes nommée secrétaire du Gérant et assistant-greffier au salaire annuel de $13,500.00 et ce, à compter du 2 avril 1979, en remplacement de M. Robert Corbeil qui prendra sa retraite le ler avril 1979.

ADOPTE

128-79
Résolution 22-79 rescindée
Adoption

ATTENDU que le 22 janvier 1979, le Conseil de la Ville avait accepté de vendre à M. Edgar Lesieur, le lot 181-2-33 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00, dans la Banque de terrains;

ATTENDU que M. Lesieur s'est désisté de son offre d'achat;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution No. 22-79 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que le dépôt au montant de $100.00 fait par M. Edgar Lesieur pour l'acquisition du lot 181-2-33, soit par les présentes confisqué au profit du règlement 608-B concernant la Banque de terrains.

ADOPTE

129-79
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec:	
Honoraires - Zonage quartier St-Philippe	$12,251.86
Vandry, Jobin, Gravel:	
Honoraires professionnels - Etude de circulation rue St-Maurice(solde)	722.86
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien ménager - du 21 janvier au 17 février 1979 - Postes 1, 2, 3	1,701.62
Stanley Motor Equipement:	
Remise de dépôt - Moteur diésel pour souffleuse - Aéroport	500.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
75
INITIALES DU GREFFIER

Béton Vibré:	
Tuyau béton	3,940.38
Sawyer, Leblanc & Leblanc:	
Honoraires - Vente par Les Dominicaines	367.00
Union des Municipalités:	
Cotisation 1978-1979	1,444.25
Jacques Royer:	
Huissier - signification de sommations	13.60
Ronald Dubé:	
Huissier - signification de sommations	8.40
Lucien Defoy:	
Huille à chauffage - terrain de l'Exposition	146.73
Télécommunication:	
Service de télé-page (Travaux publics, Aqueduc, Police, Exposition, Service Récréation et Parcs) Mars 1979	131.41
Le Nouvelliste:	
Publicité - Marina	38.00
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Marina	74.40
Cotnoir & Pleau:	
Achats - Marina	154.50
Productions Spectra Inc.:	
Manifestations artistiques - Entente Service Récréation et Parcs	1,500.00
Service Complexe Sportif U.Q.T.R.:	
Location d'équipement & entretien de la piste linéaire - Ski de fond	1,140.00
André Robichaud:	
Location - Tour - Terrain R. Baribeau (Volting system) 1979	120.00
Wilson O'Shaughnessy:	
Dépenses de voyage - Rencontre avec actuaires - Montréal	45.25
Jean-Louis Goneau:	
Rencontre - Service de la Protection de l'Environnement - Québec	61.21
Jean-Paul Poisson:	
Allocation d'automobile - Février 1979 - 372 milles	81.84
Gilles Grenier:	
Allocation d'automobile - Février 1979 - 245 milles	53.90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	$	371.59
René Monfette		319.11
René Monfette		154.91

Inspectronic Ltée:	
Remise d'une partie de retenue - Réparation collecteur d'égout Père Daniel	1,616.53
Laboratoires Shermont Inc.:	
Surveillance et contrôle du béton - Pavage béton bitumineux	8,502.60
Dufresne & Garceau:	
Honoraires - Préparation d'une requête - Rénovation urbaine - Secteur Hertel	200.00

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

76

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1979

130-79
Subdivision
lots
196-86 et
87
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 196 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé Boul. des Forges et appartenant à M. Camille Tanguay, et donnant effet aux lots 196-86 et 196-87.

ADOPTE

131-79
Subdivision
lot 24-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 8 août 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 24 du cadastre de la Paroisse St-Etienne, situé Boul. des Forges, appartenant à M. Clément Milot et donnant effet au lot 24-1.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Gaston	VALLIERES
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
5-03-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au Règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1978; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
78
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 12 février 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

i) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis
et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 19 février 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

j) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 19 février 1979;

Emprunt pour travaux de renouvellement des branchements d'aqueduc et d'égouts environ $110,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant le renouvellement des branchements d'aqueduc et d'égout, au montant de $110,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Emprunt pour éclairage sur la rue Jeanne Crevier, ouv. ruelle Ste-Cécile etc environ $122,200.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'éclairage sur une partie de la rue Jeanne Crevier, au montant de $7,200.00, décrétant et autorisant l'achat d'une lisière de 30 pieds de terrain, pour l'élargissement du Boul. des Forges, entre la 6ième rue et le Boul. du Rochon, au coût de $100,000.00, décrétant l'ouverture de la ruelle Ste-Cécile, au montant de $15,000.00 et prévoyant un emprunt à ces effets.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Emprunt pour la réparation d'un tronçon du collecteur d'égout sanitaire du parc ind. No. 2 etc environ $244,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'un aqueduc et d'un égout combiné sur une partie des rues Laviolette et Notre-Dame, au montant de $194,000.00, appropriant aux fonds généraux, un montant de $33,000.00 du Ministère des Travaux Publics décrétant également des travaux de colmatage des joints du collecteur sanitaire du Parc Industriel No. 2, au montant de $50,000.00 et prévoyant un emprunt pour payer tout ou partie de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration pour la partie du territoire municipal connue sous le nom de secteur St-Philippe et prévoyant un emprunt à ces fins pour un montant de $5,000,000.00.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1979

Amendement au règl. No. 25-N Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25-N afin que celui-ci ait effet pour l'année financière 1978 au lieu de 1979.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

132-79 Compte rendu 5-03-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 mars 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

133-79 Règlement 13-AAZ-271 fermeture de la ruelle en arrière de la rue St-Maurice Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 13-AAZ-271 (1979) amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, afin de donner un nom à certaines rues et décrétant la fermeture de la ruelle étant les numéros 1481-2, 1484-3 et 1484-4 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

134-79 Règlement 191-60 modification des zones R-A, RB et CB Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 191-60 (1979) amendant le règlement No. 191 afin de changer les délimitations de la zone CB, en excluant les commerces des parties strictement résidentielles et excluant les commerces et amendant les délimitations de la zone RB, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

135-79 Constable Roger Croteau autorisé à retenir les services d'un procureur privé Adoption

VU l'action intentée contre la Ville de Trois-Rivières et le constable Roger Croteau par Monsieur Guy Lapolice;

VU la lettre de Me Robert Lajoie à M. Roger Croteau, en date du 6 mars 1979;

VU l'article 7.01 de la convention collective intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières Inc., en vigueur lors de la naissance du droit d'action;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser le constable Roger Croteau à retenir les services de Me Marcel Chartier pour protéger ses intérêts en défense, conformément à l'article 7.01 de la convention collective mentionnée ci-haut. Les honoraires de Me Chartier seront payés par la Ville pourvu qu'il ne soit pas établi de fautes graves contre l'agent Croteau.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1979

136-79
Demande de subvention du H.C.J.L.S. re: équip. de loisirs
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements municipaux de loisir, en vue de la mise en oeuvre et de la réalisation des projets suivants, tels que prévus au plan tiennal d'immobilisation de la Ville:

		Estimé
a)	Réaménagement du terrain de soccer au Parc Pie XII:	$25,000.00
b)	Aménagement d'un chalet communautaire:	$60,000.00
c)	Rénovation du chalet communautaire dans le secteur des Forges:	$20,000.00
d)	Rénovation du chalet communautaire dans le secteur St-Sacrement:	$16,000.00
e)	Aménagement d'un terrain de balle dans le secteur St-Pie X:	$80,000.00.

ADOPTE

137-79
Demande de subvention du M.T.C.P. re: parc linéaire
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du MINISTERE DU TOURISME, CHASSE ET PECHE du Québec, le versement d'une subvention dans le cadre du programme O.S.E., en vue de la deuxième étape de la réalisation du parc linéaire, au coût de $105,000.00.

ADOPTE

138-79
Demande de subvention du Min. des Transports re: piste cyclable
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du MINISTERE DES TRANSPORTS du Québec, le versement d'une subvention dans le cadre du programme des pistes cyclables, en vue de la fabrication de vingt-cinq (25) supports à bicyclettes, au coût de $5,850.00.

"Si le ministère des Transports du Québec accorde une subvention à notre municipalité pour la réalisation du projet d'aménagements cyclables, que nous soumettons, notre municipalité s'engage à réaliser ledit projet au cours de l'année 1979 et en assumer l'entretien à partir du moment où les travaux seront terminés."

ADOPTE

139-79
François Lahaye nommé au sein de la F.Q.S.S.C.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. François Lahaye soit et est nommé représentant du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, au sein de la Fédération Québécoise des Services Socio-Culturels, pour l'année 1979.

ADOPTE

140-79
Demande à la Com. Mun. pour fixer le coût de l'eau fournie par T.R.O.
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a creusé et exploité des puits surle territoire de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la conduite principale de Trois-Rivières-Ouest est enfouie sur le Boul. St-Jean dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a accepté de desservir les citoyens de Trois-Rivières demeurant sur le Boul. St-Jean, à la condition que ceux-ci assument les frais de l'entrée d'eau;

ATTENDU que par les années passées, le compte pour la fourniture de l'eau était raisonnable et semblable à celui que les autres citoyens de la Ville de Trois-Rivières paient;

ATTENDU que pour l'année 1979, ledit compte a subi une hausse injustifiée et déraisonnable;

ATTENDU que les parties en cause ne peuvent en venir à une entente;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission Municipale du Québec, en vertu de l'article 34 (b) de la Loi de la Qualité de l'Environnement (Chap. 49 des lois de 1972) pour que celle-ci fixe le taux de l'eau fournie par la Ville de Trois-Rivières-Ouest à certains résidents de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

141-79
Acceptation du devis technique du consortium Gaston St-Pierre & Ass. Pluritec Ltée re: PLAN DIRECTEUR D'URBANISME Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de service présentée par le consortium composé de Gaston St-Pierre et Ass. Inc. et de Pluritec Ltée pour la préparation et la confection d'un plan directeur d'urbanisme pour la Ville de Trois-Rivières, pour un montant forfaitaire de $110,100.00.

Cette somme de $110,100.00 sera payable en trois versements égaux de $36,700.00, les 1er mars de chacune des années 1979, 1980 et 1981, le plan directeur devant être complété dans les deux ans de la présente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés au devis technique qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

142-79
Comptes du mois de février Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de $1,717,618.76 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

143-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Piscine Orléans Inc.:	
Piscine Parc Pie XII - Estimé no 5	$20,742.25
Henri Paquette Inc.:	
Remise d'une partie de retenue - Colisée Rénovations	7,500.00
Hydro-Mécanique Inc.:	
Usine de traitement d'eau - Station de pompage - Mécanique - Pompage additionnel - Période du 3 mars au 8 avril 1976	5,431.87

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

Hydro-Québec:		
Déplacement réseau de distribution - Rue St-Paul, Des Commissaires, Des Ursulines - Solde à payer		10,056.12
Déplacement ligne de distribution - Boul. des Forges - Solde à payer		6,128.26
Vézina, Fortier & Associés:		
Honoraires - Expertises, surveillance, préparation de projet - Station d'égout rue Tebbutt		775.82
Honoraires - Modifications Usine de traitement d'eau - Estimé no 7		1,300.93
Honoraires - Modifications Usine de traitement d'eau - Estimé no 8		602.41
Honoraires - Modifications Usine de traitement d'eau - Estimé no 9		1,021.95
Préparation des plans préliminaires - Aménagement de bassins de retention Lac Milette		11,244.81
Préparation des plans préliminaires - Aménagement de bassins de retention Lac Milette		758.06
Honoraires - Reconstruction de trois lits filtrants - Usine de traitement d'eau en 1975		912.44
Honoraires - Plans et devis - Egout sanitaire - Collecteur Père Daniel		599.70
Michel Jacques:		
Peinture et ouvrage - Clôture mitoyenne coin St-Roch - St-Philippe (Part de la ville)		36.05
Comité de Zone F.A.B.Q.:		
Frais des marqueurs - février 1979		582.50
Centre Hospitalier Cooke:		
Remise subvention H.C.J.L.S.		300.00
Association des Handicapés Adultes de la Mauricie:		
Remise subvention H.C.J.L.S.		600.00
Marché Victoria:		
Achats divers		169.40
Rapid Bar-B-Q.:		
Dîner - Commission de l'Exposition - Réunion		36.19
Au Palais du Chinois Inc.:		
Dîner - Commission de l'Exposition - Réunion		133.99
Marché St-Louis:		
Achats divers - Commission de l'Exposition		41.48
C. Lafrance & Fils:		
Achats - Marina		27.00
Alexandre Gaudet:		
Achats - Marina		46.53
Dufresne & Frères:		
Achats - Marina	$	34.50
Aliments Humpty Dumpty:		
Achats - Marina		32.40
Floriculture Gauthier:		
Fleurs - Famille Noël		26.50
U.Q.T.R.:		
Bon de reproduction - Photocopies - Service Récréation et Parcs		26.00
Bourassa Néon:		
Location d'enseigne - Autogare - Mars 1979		35.00
Mediacom:		
Location panneau-réclame rue Père Daniel - février 1979		75.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

83

INITIALES DU GREFFIER

Le Nouvelliste:	
Avis public - Marina - Service Récréation et Parcs - Appel d'offres	477.90
Marina	38.00
C.A.P.A.C.:	
Honoraires - Permis - Rajustement 1978	50.00
Yvon Boulanger Ltée:	
Impression d'obligations - règlement 595 (S.C.H.L.)	354.25
Robert Boisvert:	
Cotisation - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec - 1979	120.00
Normand Tessier:	
Loyer - Mars 1979 - Secteur Hertel	150.00
Antoine Beaudet:	
Compensation à l'exproprié - Secteur Hertel	535.00
Arthur Grenier:	
Compensation pour un pensionnaire - Secteur Hertel	100.00
Mme Francine Giroux:	
Ajustement de compensation à l'exproprié - Secteur Hertel	90.00
Réal Neault:	
Ajustement de compensation à l'exproprié - Secteur Hertel	90.00
Marcel Collins:	
Déménagement au secteur Hertel	150.00
Mme Denise Pothier:	
Déménagement au secteur Hertel	150.00
Adrien Leclerc:	
Subvention au propriétaire - Restauration - Secteur Hertel - 25%	2,500.00
C.A.S.H.:	
Animation sociale - du 5 février au 3 mars 1979	100.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 5 février au 3 mars 1979	40.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1979

Anatole Houle - 384 milles	84.48
André Daviau - 516 milles	113.52
Germain Déziel - 97 milles	21.34
Roger Dupuis - 188 milles	41.36
Normand Fournier - 595 milles	130.90
Normand Frigon - 195 milles	42.90

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1979 (suite)

Maurice Galarneau - 708 milles	$ 155.76
Transport des hommes	20.00
Gaston Boudreault - 383 milles	84.26
Gérard Brahic - 10 milles	2.20
Raoul Bellavance - 90 milles	19.80
Origène Bellemare - 101 milles	22.24
Réal Ayotte - 656 milles	144.32
Roland Bacon - 582 milles	128.04
Jean Alarie - 615 milles	135.30

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
84
INITIALES DU GREFFIER

Roger Rompré - 343 milles	75.46
Allocation spéciale - 19 jours	19.00
Yvon Ratelle - 391 milles	86.02
Transport du personnel	20.00
Denis Ricard - 88 milles	19.27
Rosaire Pouliot - 758 milles	166.76
René Perron - 177 milles	38.94
Michel Pellerin - 238 milles	52.36
Fernand Pellerin - 899 milles	197.78
Michel Matteau - 212 milles	46.64
Maurice Massicotte - 526 milles	115.72
Martin Lelièvre - 94 milles	20.68
Gaétan Lemieux - 12 milles	2.64
Daniel L'Heureux - 134 milles	29.48
Roger Lefebvre - 221 milles	48.62
Guy Larivière - 696 milles	153.12
Roger Lafontaine - 75 milles	16.50
André Verville - 592 milles	130.24
Lorraine Dussault - 173 milles	38.06
Daniel Paquin - 158.5 milles	34.87
Allocation d'automobile - Janvier 1979 - 121.5 milles	26.73
Roger Paillé - 487 milles	107.14
Autoroute	1.50
Marcel Métivier:	
Voyage à Montréal - C.T.C.U.M.	50.78
Place Le Centurion:	
Dîner - Invité Zonage agricole	38.40
Jean-Jacques Lacroix:	
Voyage à Québec - Ministère des Affaires Municipales	75.90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Robert Corbeil	30.83
Armand Allard	65.47
Albert Morrissette	179.54
Alain Tremblay - Opération restaurant Plein Air - Parc Pie XII	176.77

ADOPTE

144-79
Contrat
LAVIOLETTE
AUTO
LOCATION
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION en vertu duquel celle-ci loue à la Ville de Trois-Rivières un véhicule de marque Chevrolet station wagon 1979 pour le prix de $248.54 par mois, pour une période de deux (2) ans à compter du 12 mars 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

85

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1979

145-79
Procès-verbal
du greffier
règl.
191-58-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le procès-verbal du greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 191-58-A, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gaston Dallaire
MAIRE-SUPPLEANT

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

86

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-02-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mars 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1979

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 12 février 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

i) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 19 février 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

j) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 19 février 1979;

k) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 mars 1979;

Amendement au règl. 8 échange de service d'incendie avec d'autres municipalités Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers, pour permettre d'accorder ses services à une corporation municipale.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement autorisant l'achat de machinerie au montant de $219,500.00 emprunt Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant et autorisant l'achat de machineries diverses pour le Service des Travaux Publics pour un montant de $219,500.00 et autorisant un emprunt suffisant à cet effet.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. 191-58 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-58 (Succession Lajoie) de façon à permettre dans la zone RB-16 secteur 4, des bâtiments résidentiels de quatre (4) logements, d'une hauteur maximum de deux (2) étages et à permettre dans la zone RC-16 secteur 1, des bâtiments résidentiels multifamiliaux d'une hauteur maximum de trois et demi (3½) étages. (Projet Maurice Dargis).

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Amendement au règl. 191-45 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191-45 (Parc Isabeau) de façon à permettre dans la zone RA-17 secteur 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements. (Projet Jean-Guy Dargis).

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-57 (Banque de Terrains) de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, en réduisant la zone RB-1 secteur 16 et RCD-1 secteur 16.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

146-79
Compte rendu 12-03-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 mars 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

147-79
Règl. 25-O compensation pour taxes applicable en 1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 25-O (1979) amendant le règlement No. 25-N afin que celui-ci ait effet à compter de l'année financière 1978 au lieu de 1979, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

148-79
Règl. 684 emprunt de $220,600.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 684 (1979) décrétant des travaux de construction d'un aqueduc et d'un égout combiné sur une partie des rues Laviolette et Notre-Dame, au montant de $194,000.00 appropriant aux fonds généraux, un montant de $33,880.00 du Ministère des Travaux Publics, décrétant également des travaux de colmatage des joints du collecteur sanitaire du Parc Industriel No. 2, au montant de $50,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de $220,600.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

149-79
Règl. 685 emprunt de $138,800.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 685 (1979) décrétant des travaux d'éclairage sur une partie de la rue Jeanne Crevier, au montant de $7,200.00, décrétant et autorisant l'achat d'une lisière de 30 pieds de terrain, pour l'élargissement du Boul. des Forges, entre la 6ième rue et le Boul. du Rochon, au coût de $100,000.00, décrétant l'ouverture de la ruelle Ste-Cécile, au montant de $15,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de $138,800.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

150-79
Règl. 686 emprunt de $115,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 686 (1979) autorisant le renouvellement des branchements d'aqueduc et d'égout, au montant de $110,000.00 et prévoyant un emprunt de $115,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

151-79
Résolution affectant les fonds provenant des programmes de subventions d'encouragements aux municipalités Adoption

ATTENDU que notre municipalité s'est prévalue des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1978, la somme totale de $189,000.00 représentant $1,000.00 par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU que notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU que le Conseil municipal a requis de Monsieur Jacques Charette, gérant un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1978 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU que Monsieur Jacques Charette, Gérant, a déposé auprès du Conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU que cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le Conseil dans ce domaine.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

D'adopter ledit rapport de Monsieur Jacques Charette, Gérant et le faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

152-79
Avenant au bail édifice Itha Dugré avec Min. Tra. Publics Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au bail intervenu le 14 mars 1974 entre la Ville de Trois-Rivières et le Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement de la Province de Québec, pour la location d'un local d'une superficie de 8,930 pieds carrés au 418 de la rue Des Forges à Trois-Rivières. Ledit bail de 1974 est renouvelé pour une période additionnelle de 18 mois à compter du 1er mars 1979 au taux suivant:

- Rez-de-chaussée	1,984 p.c.	$7.75 p.c.
- 1er et 2ième étage	4,888 p.c.	$6.50 p.c.
- sous-sol	2,058 p.c.	$3.50 p.c.

Le coût du bail ainsi modifié sera donc de $4,529.25 par mois ou $54,351.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

153-79
Protocole d'entente avec le Comité de la Traverse des Ages Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur par intérim du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le comité de la Traverse des Ages dans le but de mettre à la disposition des citoyens et organismes de la Traverse des Ages, des locaux leur permettant de vivre de façon satisfaisante diverses expériences de loisirs et de détente.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

La Ville s'engage ainsi à verser un montant de $38.00 par journée de travail suivant l'entretien des locaux de la Traverse des Ages.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

154-79
Demande d'approbation aux S.P.E. de plans Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Aubuchon et Chanoine Moreau, accepte les plans préparés par les Services des Travaux Publics et autorise le gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

155-79
Subdivision lot 241 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er mars 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 241 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. St-Jean, appartenant à La Congrégation des Témoins de Jéhovah et donnant effet au lot 241-1.

ADOPTE

156-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Piscine Orléans Inc.:	
Piscine Parc Pie XII - 6e estimé	$ 8,319.60
Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancourt - 16e estimé	65,092.70
Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires - architectes - Manoir de Tonnancourt - 28 janvier au 24 février 1979	6,065.12
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Manoir de Tonnancourt - Mécanique & électricité - 29 janvier au 24 février 1979	400.76
Wajax Industries Ltd:	
Achat et installation - Nacelle aérienne - Camion neuf	48,208.00
Hydro-Québec:	
Déplacement réseau - Carrefour route 138 et Ile St-Quentin (75% des coûts estimés)	6,675.00
Bell Canada:	
Réaménagement installation téléphonique - Rues Hertel et Ste-Cécile	381.59

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

91

INITIALES DU GREFFIER

Service de Gestion Industrielle:	
Avis public - Appel d'offres (tableau - Colisée)	53.30
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Hôtel de Ville - Travaux Publics, Transport en commun, etc.	436.75
Marina	38.00
B.B. Extermination:	
Service d'inspection - Mars 1979	75.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées - février 1979	25.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Expo, hippodrome - février 1979	200.00
Restaurant Le Grillon:	
Repas aux prisonniers	42.25
Rosaire Lapointe:	
Nettoyage - Bureaux - Hippodrome	90.00
Jacques Trudel:	
Huissier - diverses causes	20.00
Truchon & Truchon:	
Huissiers - diverses causes	6.40
Jacques Royer:	
Huissier - diverses causes	3.60
Jean-Marc Fiset:	
Huissier - diverses causes	5.50
Ronald Dubé:	
Huissier - diverses causes	9.20
Jean-Noël Laplante:	
Huissier - diverses causes	6.24
Huissier - diverses causes	5.96
Badeaux, Gosselin Inc.:	
Assurance-incendie 1979 - Bâtiments de la Ville	$ 9,030.00
Polyvalente de la Salle:	
Dernier versement - location du gymnase	168.00
Fédération Q.S.S. Culturel:	
Cotisation 1979 - Services socio-culturels	100.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - février 1979	1,027.24
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien de la salle St-Michel - Décembre 1978, janvier, février & mars 1979 - Entente S.R.P.	200.00

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN - PROGRAMMATION PATINOIRES
DERNIER VERSEMENT - SELON ENTENTE

Loisirs des Vieilles Forges - Ecole St-Michel des Forges et Parc Isabeau	500.00
Loisirs Ste-Marguerite - Patinoire Ste-Marguerite	250.00
Loisirs St-Sacrement - Patinoire St-Sacrement	250.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf - Ecole Jean Godefroy	250.00
Loisirs St-Philippe - Parc Guilmour	250.00
Centre Landry - Parc Jean Béliveau	250.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Loisirs St-Jean-Baptiste - Ecole Jacques Buteux	250.00
Loisirs Normanville - Ecole St-Pie X	250.00
Association des Citoyens Adélard Dugré - Patinoire Adélard Dugré	200.00
Loisirs Ste-Cécile - Parc Lemire	190.00
Subvention supplémentaire - 21 janvier au 3 mars 1979	762.00
Lucien Defoy:	
Huile à chauffage - Secteur Hertel	398.42
Richard Lefebvre:	
Compensation pour perte de loyer - mars 1979 - Secteur Hertel	17.00
Jean & Pierre Benoît:	
Compensation pour perte de loyer - mars 1979 - Secteur Hertel	30.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1979

Robert Rousseau - 704 milles	154.88
Voyage à Montréal	6.00
Charles-Edouard Provencher - 265 milles	58.30
Alain Provencher - 313 milles	68.86
Roger Loisel - 1,153 milles	253.66
Jean-Louis Goneau - 349 milles	76.78
Roland Gagnon - 71 milles	15.62
Rosaire Francoeur - 224 milles	49.28
Gaston Desaulniers - 556 milles	122.32
Réjean Boucher - 270 milles	59.40
Léo Bellerose - 1,035 milles	227.70
Roger Baril - 190 milles	41.80
Pierre Audet - 97 milles	21.34
Jean-Louis Ouellette - 280 milles	61.60
Albert Morrissette - 233 milles	51.26
François Lahaye - 86 milles	18.92
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Montréal - Cours Ministère des Affaires Municipales	$ 277.17
Jean-Paul Dorion:	
Allocation d'automobile - décembre janvier et février 1979 - 642 milles	141.24
Dîner - Directeur régional Ministère des Transport - Journée d'étude A.Q.T.E. à Drummondville - Visite aréna Ste-Foy	45.00
Louis St-Onge:	
Dépenses de voyage - Québec - Ministère du Travail - Esquisse mini aréna	44.60
Henri-Paul Durand:	
Dépenses de voyage - Salon de l'électricité - Montréal	6.50
Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse	130.40
Réunion exécutif - Association Provinciale - Victoriaville	29.89
Dépenses de voyage - Place des Arts - Montréal	56.20
Dépenses de voyage - Montréal - Salon des Voyages - Place Bonaventure	72.85
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	255.55
Jean-Paul Dorion:	
Remboursement de petite-caisse	13.75

ADOPTÉ:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée. Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 19ième JOUR DE MARS 1979

157-79
Demande de subvention de $500,000.00 à l'O.P.D.Q. aménagement de l'Ile St-Quentin en parc familial
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est propriétaire de l'Ile St-Quentin depuis plus de 25 ans;

ATTENDU que ce parc de verdure est disponible à toute la population du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU que ce parc est situé à quelques minutes des trois (3) villes qui composent le Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU qu'à cause de son accessibilité facile, l'Ile est un endroit privilégié pour les familles à faible revenu;

ATTENDU que ce parc procurera à tous les citoyens une vue magnifique sur le fleuve St-Laurent;

Pour toutes ces raisons et plusieurs autres,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à l'Office de Planification et de Développement du Québec pour l'obtention d'une subvention au montant de $500,000.00 en vue de l'aménagement de l'Ile St-Quentin en parc familial.

ADOPTE

158-79
Résolution 128-78 rescindée
Adoption

ATTENDU que le 5 mars 1979, le Conseil avait rescindé la résolution No. 22-79 autorisant la vente du lot 181-2-33 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Edgar Lesieur;

ATTENDU que le Conseil avait par le fait même, confisqué le dépôt de $100.00 versé par M. Lesieur;

ATTENDU que M. Lesieur entend maintenant se porter acquéreur dudit lot 181-2-33;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la résolution No. 128-79 soit et est rencindée à toutes fins que de droit et que par conséquent, la résolution No. 22-79 ait de nouveau effet comme si elle n'avait jamais été rescindée;

Que le dépôt de M. Edgar Lesieur relativement à l'achat dudit lot 181-2-33, soit appliqué au paiement du prix d'achat de ce lot.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

94

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MARS 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
19-03-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
95
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 12 février 1979;

i) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 19 février 1979;

j) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 19 février 1979;

k) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 mars 1979;

l) Amendement au règl. 191-58 zone RB-16 sect. 4 afin de permettre la construction de quadrex jumelés, 2 étages,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 19 mars 1979;

m) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

n) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

Emprunt de $228,000.00 pour l'aménagement des Parcs Lambert Jacques Buteux et Pie XII Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement au Parc Lambert, pour un montant de $60,500.00, au parc Pie XII, pour un montant de $83,000.00 autorisant l'achat de terrain pour le Parc Jacques Buteux, au montant de $80,000.00 et prévoyant un empurnt au montant de $228,000.00 à ces effets.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Emprunt de $28,000.00 pour divers équipements au Centre Notre-Dame de la Paix et au Colisée Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat et l'acquisition de divers équipements au Centre Notre-Dame de la Paix ($11,900.00), au Colisée ($10,500.00) et un véhicule et accessoires ($4,800.00) et prévoyant un emprunt au montant de $28,000.00 à ces effets.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Emprunt de $8,000.00 au fonds de roulement pour l'Hippodrome Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat et ou la construction de boîtes à fumier et des travaux d'isolation du plafond de l'écurie modèle et prévoyant un emprunt au montant de $8,000.00 au fonds de roulement à ces effets.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mars 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MARS 1979

159-79
Compte rendu 19-03-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 19 mars 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

160-79
Règlement No. 8-N entente inter-municipale re: équip. d'incendie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 8-N amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers, pour permettre d'accorder ses services à une autre corporation municipale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

161-79
Règlement No. 687 emprunt de $230,000.00 re: achat de machinerie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 687 (1979) décrétant et autorisant l'achat de machinerie diverse pour le Service des Travaux Publics pour un montant de $219,500.00 et autorisant un emprunt de $230,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

162-79
Contrat intervention de la Ville contrat d'hypothèque intervenu entre la Banque Féd. de Dév. et André St-Louis
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte d'hypothèque entre la Banque Fédérale de Développement et M. André St-Louis, dans lequel la Ville de Trois-Rivières intervient en consentant une cession d'antériorité de sa prohibition d'aliéner en faveur de ladite Banque Fédérale de Développement seulement, ladite prohibition ayant été consentie à la Ville le 15 décembre 1977, dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières sous le No. 313878 et affectant les lots 22-54 et 22-55 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de prêt qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

163-79
Acceptation du rapport financier 1978 de l'Office Mun.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, se terminant le 31 décembre 1978, préparé par la firme Samson, Bélair & Ass., soit accepté tel que présenté, copie dudit rapport financier étant à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

164-79
Nomination de M. Albert Morrissette Directeur S.R.P.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Albert Morrissette soit et est nommé Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

165-79
Nom à donner à la mini-aréna
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entreprendra sous peu la construction d'une mini-aréna, attenante à l'actuel Colisée sur le terrain de l'Exposition;

ATTENDU que cette deuxième glace municipale aura surtout pour but de favoriser le hockey mineur;

ATTENDU que cette aréna servira également à favoriser d'autres sports et activités pour les jeunes de la Ville, tels: patinage artistique, ballon-balai, tennis, badmington, soccer, crosse, spectacles, discothèque, etc.;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner un nom à cette future aréna;
IL EST
PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la mini-aréna qui sera construite sur le terrain de l'Exposition, attenante à l'actuel Colisée, soit désormais connue sous le nom de:

"PAVILLON DE LA JEUNESSE".

M. le Conseiller Léopold Alarie est contre cette résolution et propose de la reporter à quinze jours afin de trouver un nom qui correspondrait mieux avec la Ville de Trois-Rivières. Aucun conseiller n'ayant secondé la contre-résolution, celle-ci est donc écartée et la résolution principale est adoptée.

ADOPTE

166-79
Demande au Min. des Transports re: prolongement de l'autoroute 40 vers le Boul. du Rochon
Adoption

ATTENDU que le Gouvernement a décidé de retarder la construction de l'autoroute 40 à l'intérieur de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières comprend la position du Ministère des Transports de retarder ce projet;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministre des Transports d'étudier la possibilité de réunir l'autoroute 40 au Boulevard du Rochon.

ADOPTE

167-79
Demande de subvention au Min. des Terres et Forêts pour la compilation cadastrale de la Ville
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a entrepris de faire une compilation cadastrale de tout le territoire compris dans ses limites suivant les normes du Ministère des Terres et Forêts;

ATTENDU que cette compilation sera faite suivant le système de mesures internationales (S.I.);

ATTENDU que cette compilation sera rattachée au système géodésique déjà établi et qu'éventuellement elle pourra servir à différents services du Ministère;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières réuni dans une assemblée régulière sollicite du Ministre des Terres et Forêts du Québec un octroi au montant de $3.00 du lot cadastré pour les 20,000 lots qu'elle aura à compiler.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

168-79
Félicitations au nouveau gérant de la C.I.P. Adoption

ATTENDU que M. Roland Gauthier a été promu au poste de gérant de la Compagnie Internationale de Papier, division de Trois-Rivières;

ATTENDU que M. Gauthier est le premier trifluvien français à accéder à ce poste;

ATTENDU que c'est là un honneur qui retombe sur toute la Ville;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette à M. Roland Gauthier toutes ses félicitations pour son accession au poste de gérant de la Compagine Internationale de Papier, division de Trois-Rivières.

ADOPTE

169-79
Compte à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Denis Beaumier Construction:	
Réfection des toitures des écuries - Estimé no 2	$ 1,384.88
Réfection des toitures des écuries - Estimé no 1	20,342.95
Remise de dépôt - Garantie de soumission - Ecurie modèle	2,177.00
Wajax Industries Ltd:	
Remise de dépôt en garantie Re: Installation de nacelle aérienne	3,000.00
Le Nouvelliste:	
Publicité - Centre Culturel	39.60
Avis public - Appel d'offres - Marina taxe d'améliorations locales	390.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Auger	20.00
Auberge des Gouverneurs:	
Repas rencontre invités S.E.E.I.	245.63
U.Q.T.R.:	
Dernier versement entente ski de fonds - entretien piste linéaire	700.00
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - février 1979 (Service de la Police, Travaux Publics, Administration générale, Loisirs, Expo)	1,100.66
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée - Mars 1979	35.00
Association des arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage - Février 1979	1,748.00
Guy Poirier:	
Achats - Marina	155.43
Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	51.84
Alexandre Gaudet Ltée:	
Achats - Marina	55.70
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Marina	54.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

99

INITIALES DU GREFFIER

Grenier Express Inc.:
Frais d'entreposage - Juin 1978 à février 1979 - Frais de déménagement Secteur Hertel 774.40

Serge Bronsard:
Allocation d'automobile - Février 1979 - 299 milles 65.78

Jean Lamy:
Dépenses de voyage - Québec - Ministère des Affaires Municipales - Règlement 679 56.50

Yvon Poirier:
Dépenses de voyage - Québec - Conférence Régionale Technique de l'Eau 112.01

André Laneuville:
Dépenses de voyage - Bill 125 - Congrès U.M.Q. - Montréal 208.43

Léopold Alarie:
Dépenses de voyage - Bill 125 - Congrès U.M.Q. - Montréal 252.36

Michel Matteau:
Dîner - Invité S.H.Q. 24.82

René Monfette:
Dépenses de voyage - Montréal - Soupers Association des Acheteurs $ 61.10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	321.22
René Monfette	199.18
Mme Nicole L'Espérance	46.48
Alain Tremblay	43.20
Albert Morrissette	169.43
Guy-Paul Simard	394.39

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
100
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
26-03-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 mars 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée; Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 12 février 1979;

i) Règlement amendant le règl. 26-K concernant les permis et conditions d'exploitation d'appareils d'amusement,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 19 février 1979;

j) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 19 février 1979;

k) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 mars 1979;

l) Amendement au règl. 191-58 zone RB-16 sect. 4 afin de permettre la construction de quadrex jumelés, 2 étages,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 19 mars 1979;

m) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

n) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Amendement au règl. 589-A Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 589-A concernant le régime d'assurance-salaire pour les policiers et pompiers de la Ville, aux fins de modifier le nombre de congés-maladie portés au crédit de l'employé au début de chaque année.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. No. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins de permettre les usages à caractère éducatif dans tout ou partie de la zone RD-1 secteur 14.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

170-79
Compte rendu
26-03-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 mars 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

171-79
Règl. 688 travaux d'aménagement Parcs Lambert Pie XII et Jacques Buteux emprunt de $228,000.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 688 (1979) décrétant des travaux d'aménagement au Parc Lambert, pour un montant de $60,500.00 au Parc Pie XII, pour un montant de $83,000.00, autorisant l'achat de terrain pour le Parc Jacques Buteux, au montant de $80,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de $228,000.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

172-79
Règl. 689 divers équip. au Centre Notre-Dame de la Paix et au Colisée emprunt de $28,100.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 689 (1979) autorisant l'achat et l'aquisition de divers équipements au Centre Notre-Dame de la Paix, la rénovation de la bâtisse, l'achat et l'acquisition d'équipements au Colisée et un véhicule et accessoires divers, et prévoyant un emprunt au montant de $28,100.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

173-79
Règl. 690 Hippodrome emprunt de $8,000.00 au fonds de roulement Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 690 (1979) décrétant la construction de quatre (4) boîtes à fumier en ciment et des travaux d'isolation au plafond de l'écurie modèle, à la piste de courses municipale et décrétant un empurnt de $8,000.00 au fonds de roulement à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

174-79
Contrat Les Pavages de Nicolet Inc. pavage rue Tebbutt zone ind. No. 2 $190,024.80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage bitumineux sur la rue Tebbutt dans la zone industrielle No. 2, pour le prix de $190,024.80.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

175-79
Contrat Le Club Mégophias Inc. entente re: utilisation des piscines Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CLUB MEGOPHIAS INC., précisant les relations devant exister pour l'utilisation des piscines, du 1er janvier au 31 décembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

176-79
Amendement au règl. 595 et émission d'obligations de $15,337.50 en faveur S.C.H.L.
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières, par son règlement No. 595 a été autorisée à emprunter une somme de $895,000.00;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières, désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi nationale sur l'habitation;

ATTENDU QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Trois-Rivières, un prêt au montant de $20,450.00;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de $5,112.50;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de $15,337.50;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 595, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement No. 595, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de $15,337.50 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement;

a) Les obligations seront datées du ler mars 1980, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.

b) Le capital et l'intérêt seront payés le ler mars de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale au Canada.

d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

f) Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les olbigations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales, d'autoriser la Ville de Trois-Rivières, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société d'Hypothèque et de Logement, $15,337.50 d'obligations émises en vertu de son règlement no. 595.

ADOPTE

177-79
Subdivision lot 194-24
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 février 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 194-24 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Bergeron, appartenant à M. Guy Charette et donnant effet au lot 194-24-2.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AVRIL 1979

178-79
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Masson Inc.:	
Travaux de peinture - Marché-aux-Denrées - Estimé no 1	$ 7,907.83
Peinture locaux Hôtel de Ville - Estimé no 2	1,426.65
Construction Terpel Ltée:	
Aqueduc et égout - Banque de terrains - Estimé no 2	70,415.23
Patrick Gervais:	
Entretien Marché-aux-Denrées (Fin de contrat)	1,666.66
Remise de dépôt en garantie	2,500.00
Trust Général du Canada:	
Honoraires - Administration placement Régime de Rentes - Année 1978	7,954.44
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 (du 18 février au 17 mars 1979)	1,653.12
Restaurant Dorval:	
Divers - incendies Hôtel Cleradan, P.A. Gouin et intersection Royale et St-Roch	167.97
Mich-O-Tomobile:	
Remboursement de dépôt - Camion	931.40
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par Paul Perreault	125.00
St-Maurice Aéro Club:	
Entretien - Aérogare & services rendus - Mars 1979	390.00
Conseil des Ports Nationaux:	
Remboursement - Part de la Ville - Repas Re: Annonce reconstruction du port	88.47
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Appel d'offres - Marina - Rénovation - Banque de terrains	1,732.50
Avis public - Appel d'offres	321.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	18.00
Ronald Dubé:	
Huissier - Exécution de mandat	19.20
Ronald Colpron:	
Huissier - Signification de sommation	4.00
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours administration policière - Directeur de police	37.50
Canadien Pacifique:	
Entretien de traverses à niveau & déneigement - Janvier 1979	1,275.54
Xerox Canada:	
Service de photocopies - février 1979 - Bibliothèque, Travaux Publics, Evaluateur.	405.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - 5 mars au 14 avril 1979	60.00
CASH:	
Animation sociale - 5 mars au 14 avril 1979	150.00
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	77.76

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

105

INITIALES DU GREFFIER

Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achats - Marina	$ 202.50
Jean-Paul Dorion:	
Dîner - Invité Commissaire Commission Municipale	23.28
Colloque - Montréal - U.M.Q.	283.72
Guy Aubin:	
Voyage - Sherbrooke - Visite de la bibliothèque	42.90
Charles-Edouard Provencher:	
Allocation d'automobile - Janvier 1979 - 136 milles	29.92
Roland Gagnon:	
Allocation d'automobile - Janvier 1979 - 175 milles	38.50
Réjean Boucher:	
Allocation d'automobile - Novembre 1978 et janvier 1979 - 750 milles	162.80
Guy Provost:	
Remboursement de petite-caisse	122.08
Orchestre - Marina	200.00
Jean-Paul Dorion:	
Remboursement de petite-caisse	47.30
Réjean Boucher:	
Remboursement de petite-caisse	103.06
Jean Lamy:	
Remboursement de petite-caisse	64.80

ADOPTE

179-79
Autorisation à signer la convention collective de l'Ass. des Policiers et Pompiers Inc. de la Ville de T.R. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc. de la Ville de Trois-Rivières, pour les années 1979 et 1980 copie de ladite convention étant annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Gyroules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

106

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
2-04-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) ~~Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;~~ maintenu J.-G. L. A.V.

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
107
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

i) Règlement décrétant la fermeture de l'estrade de courses, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 19 février 1979;

j) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

k) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

l) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

Amendement au règl. 4-Z-124 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 4-Z-124 pour permettre dans la zone semi-urbaine, les activités à caractère cultuel.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

180-79
Compte rendu
2-04-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 2 avril 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

181-79
Règlement
589-A-A
Régime
Ass. salaire
des policiers
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 589-A-A (1979) amendant le règlement No. 589-A concernant le régime d'assurance-salaire pour les policiers-pompiers de la Ville aux fins de modifier le nombre de congés-maladie portés au crédit de l'employé au début de chaque année, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

182-79
Contrat
SABLIERE
STE-MARTHE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec SABLIERE STE-MARTHE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage sur les Places Charles LeGardeur, Louis Pasteur et Alex MCRea, pour le prix de $68,711.50.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil. La présente résolution n'étant valable que pour la réalisation des travaux sur les Places Charles LeGardeur et Louis Pasteur, l'entrepreneur ne pouvant ni entreprendre, ni exécuter les travaux sur la Place Alex McRea, avant d'en avoir eu la permission expresse du Conseil de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

183-79
Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.
re: entente pour l'entretien de la bâtisse du parc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC. pour l'entretien de la bâtisse du Parc Ste-Marguerite, pour la somme de $2,400.00, du 1er janvier au 31 décembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et en y enlevant la clause 5.

ADOPTE

184-79
Demande à SODIC Québec Inc.
participation à un programme d'aide financière aux pistes de courses
Adoption

ATTENDU que la Société de Développement de l'Industrie des Courses de Chevaux du Québec Inc. (SODIC) offre de participer à un programme d'aide financière aux pistes de courses de chevaux sous-harnais;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières pourrait retirer certains avantages en participant à ce programme;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU

Que la Ville de Trois-Rivières demande à S.O.D.I.C. Québec Inc. pour participer à son programme d'aide financière aux pistes de courses de chevaux sous-harnais.

Que M. Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier, soit et est autorisé à produire cette demande pour et au nom de la Ville, ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTE

185-79
Rapport au Min. des Transports
re: Piste cyclable et la subvention
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil approuve le présent rapport relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à $57,291.68.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées, notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou en seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le ministère des Transports a accordée.

ADOPTE

186-79
Subdivision lots 181-816 à 849 et 181-2-118 à 127
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 27 mars 1979, montrant la subdivision d'une partie des

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé dans la Banque de terrains municipale, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-816 à 181-849 et 181-2-118 à 181-2-127.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

187-79
Subdivision
lots 220 et
221
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 26 mars 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 220 et 221 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. St-Jean, appartenant à M. Marcel Marcotte et donnant effet aux lots 220-2 et 221-2.

ADOPTE

188-79
Subdivision
lots 174-168
et 174-169
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 19 mars 1979, montrant la subdivision des lots 174-168 et 174-169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Verrette, appartenant aux Entreprises Dargis & Frères Ltée et donnant effet aux lots 174-168-1 et 2 et 174-169-1 et 2.

ADOPTE

189-79
Comptes
à payer
mars 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les comptes au montant de $1,064,802.39 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

190-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancour - Estimé no 17	$46,092.33
Biqué & Lord, Architectes:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour - du 25 février au 24 mars 1979	3,452.40
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour - du 25 février au 24 mars 1979	356.16
Sturgeons Eastern Ltd:	
Terrasse de l'Hôtel de Ville - 3e estimé	13,963.46
Remise partie de retenue	5,000.00
Laboratoires de Construction Inc.:	
Etude de sol - Côte rue Boucherville, banque de terrains, Boul. Des Chenaux	4,784.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. No: 140-M

INITIALES DU MAIRE
110
INITIALES DU GREFFIER

Classique Internationale de Canots:	
Octroi - Classique de canots 1979	3,200.00
Chambre de Commerce:	
Souper - 1 personne	10.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - février 1979 (Evaluateurs)	56.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	78.88
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente par Jean-Yves Rivard	100.00
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours de police judiciaire - Re: Marcel Fournier	25.00
Télécommunication:	
Service de télé-page - avril 1979 (Aqueduc, Police, Expo, etc.)	170.08
Le Nouvelliste:	
Avis public - Marina - Appel d'offres - Offre d'emploi - Service des taxes	330.00
Publicité - Centre Culturel	79.20
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mars 1979	240.00
Centre Landry:	
Clubs sportifs volley-ball et tennis sur table (Subvention H.C.J.L.S.)	1,200.00
C. Lafrance Inc.:	
Achats - Marina	16.80
Claude Ebacher:	
Achat d'appareil pour mesurer voltage et résistance	40.00
Ebacher & Massicotte:	
Réparation - serrures	68.75
Perco Ltée:	
Location "trailer office" du 7 mars au 4 avril 1979 - Secteur Hertel	214.00
Bell Canada:	
Déplacement de poteaux rue Hart - Secteur Hertel	280.23
Jules Héon:	
Service de sténographie - Cause Jacques Boulais	122.00
Bock, Eccles, Cyr, Huissiers:	
Huissiers - Mandat d'exécution	$ 15.20
Jacques Royer:	
Huissier - Mandat d'exécution	13.60
Ronald Dubé:	
Huissier - Signification de sommation	4.80
J. Bélisle:	
Huissier - Mandat d'exécution	8.69
Jacques Trudel:	
Huissier - Signification de sommation, exécution de jugement, tentative de signification - exécution, etc., diverses causes	836.90
Hôtel Regence Hyatt Montréal:	
Congrès Union des Municipalités du Québec (L. Julien)	238.56

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1979

Normand Fournier - 624 milles	137.28

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Rosaire Francoeur - 298 milles	65.56
Romain Frigon - 180 milles	39.60
Maurice Galarneau - 661 milles	145.42
Transport des hommes	20.00
Gilles Grenier - 275 milles	60.50
Jean-Paul Duguay - 84.6 milles	18.61
Serge Dumas - 110 milles	24.34
Roger Dupuis - 158 milles	34.76
Germain Déziel - 121 milles	26.62
André Daviau - 622 milles	136.84
Gaston Boudreault - 873 milles	192.06
Léo Bellerose - 1,044 milles	229.68
Réal Ayotte - 668 milles	146.96
Transport du personnel	25.00
Roland Bacon - 614 milles	135.08
Roger Baril - 335 milles	78.10
Raoul Bellavance - 168 milles	36.96
André Verville - 625 milles	137.50
Robert Rousseau - 773 milles	170.06
Gaston Rocheleau - Voyages Institut de Police - 136 milles	29.92
Rosaire Pouliot - 736 milles	161.92
Alain Provencher - 250 milles	55.00
Yvon Ratelle - 337 milles	74.23
Transport des hommes	15.00
Jean-Paul Poisson - 380 milles	83.60
René Perron - 168 milles	36.96
Fernand Pellerin - 863 milles	189.86
Michel Pellerin - 174 milles	38.26
Roger Paillé - 315 milles	69.30
Marcel Métivier - 184 milles	40.48
Jean-Maurice Massicotte - 669 milles	147.18
Mario Lesage - 94 milles	20.68
Daniel L'Heureux - 43 milles	9.46

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1979 (suite)

Roger Loisel - 1,122 milles	$ 246.84
Gaétan Lemieux - 135 milles	29.70
Roger Lefebvre - 231 milles	50.82
Guy Larivière - 681 milles	149.82
Roger Lafontaine - 80 milles	17.60
Anatole Houle - 778 milles	171.16
Alain Tremblay - 242.5 milles	53.35

Jean-Jacques Lacroix:

Réception - Président de la Corporation des Evaluateurs Agréés	63.73

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Maurice Lamirande	42.74

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1979

INITIALES DU MAIRE
112
INITIALES DU GREFFIER

Armand Allard
René Perron
René Monfette

86.93
49.73
333.15

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

113

INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
9-04-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis conné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

e) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

f) Règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

g) Règlement concernant l'adoption des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 29 janvier 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MH, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

i) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

j) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

k) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

l) Amendement au règl. 4-Z-124 pour permettre dans la zone semi-urbaine, les activités à caractère cultuel; avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 9 avril 1979;

191-79
Compte rendu
9-04-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 9 avril 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

192-79
Règlement
No. 691
fermeture
de l'estrade
de courses
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 691 (1979) décrétant des travaux de fermeture (cloison vitrée) de l'estrade de courses sous-harnais au montant de $985,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de $635,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

193-79
Règlement
No. 692
travaux
Place Alex
McRea
emprunt
$45,500.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 692 (1979) décrétant la pose et l'installation des services municipaux (aqueduc, égout combiné, voirie et pavage) sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, étant la Place Alex McRea, au coût de $49,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de $45,500.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

194-79
Contrat
Denis
Trépanier
& Fils Inc.
atelier de
réparation
des autobus
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie DENIS TREPANIER ET FILS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'un atelier d'entretien pour les autobus, pour le prix de $83,621.57.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1979

195-79
Contrat HYDRO-QUEBEC fourniture de l'électricité sur le terrain de l'Exposition Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec l'HYDRO-QUEBEC, pour la fourniture de l'électricité sur le terrain de l'Exposition à Trois-Rivières, du 19 octobre 1978 au 18 octobre 1979.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

196-79
Procès-verbaux du greffier règl. 191-60 684-685-686 et 687 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 191-60, 684, 685, 686 et 687, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

197-79
Théâtre Capitol nommé SALLE J. ANTONIO THOMPSON Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a résolu d'acquérir le théâtre Capitol de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette salle servira à promouvoir spectacles, concerts et pièces de théâtre pour le bénéfice de la population du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU que Monsieur J.Antonio Thompson, décédé le 8 mars 1974 a oeuvré dans le domaine musical de Trois-Rivières pendant près de 57 ans;

ATTENDU qu'il convient d'honorer la mémoire de celui qui a consacré toute sa vie à l'évolution de la musique dans la région;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le théâtre Capitol de Trois-Rivières soit désormais nommé et connu sous le nom de:

"SALLE J. ANTONIO THOMPSON".

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

116

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AVRIL 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-04-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

e) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

f) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

g) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AVRIL 1979

h) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

i) Amendement au règl. 4-Z-124 pour permettre dans la zone semi-urbaine, [illegible]és à caractère cultuel,
avis donné par M. le [illegible]seiller Fernand Goneau,
à la séance du 9 avril 1979;

Règl. décrétant une rémunération au maire-suppléant nommé
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement pour accorder une rémunération au Maire-suppléant nommé conformément à l'article 54-A de la Loi des Cités et Villes.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

198-79
Compte rendu 17-04-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, mardi le 17 avril 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

199-79
Règl. 693 adoptant le programme de restauration SECTEUR ST-PHILIPPE
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 693 (1979) concernant l'adoption du programme de restauration pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR ST-PHILIPPE", soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

200-79
Règl. 694 adoptant les normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 694 (1979) concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels dans le cadre du programme de restauration du secteur St-Philippe de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

201-79
Contrat avec M. André Gélinas rétrocession du lot 181-2-65 banque de terrains
Adoption

ATTENDU que M. André Gélinas avait acquis de la Ville de Trois-Rivières le lot 181-2-65, suite à un tirage au sort, le 26 avril 1978, ratifié par contrat intervenu le 20 décembre 1978 et enregistré le 27 décembre 1978;

ATTENDU que M. Gélinas n'entend plus construire une maison sur ce terrain;

ATTENDU que M. Gélinas entend rétrocéder ce terrain à la Ville;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreur du lot 181-2-65 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,500.00.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de rétrocession intervenu avec M. André Gélinas.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

202-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Bécancour Inc.:	
Aménagement des locaux - Hôtel de Ville - Estimé no 1	$ 6,365.72
Remise de dépôt - Plans	50.00
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel - Dernier versement	22,800.00
Johnson Controls Ltd:	
Facturation semi-annuelle - Contrat de service - Ascenseurs Centre Culturel, Hôtel de Ville, Itha Dugré	1,387.50
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Eclairage Parc linéaire	2,770.00
Wilfrid Laplante:	
Remise de dépôt - Démolition de bâtisse	200.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Mars 1979	999.04
Ronald Dubé:	
Huissier - Exécution de mandat	8.40
Jacques Royer:	
Huissier - Signification de sommations	19.60
Panier Fleuri Enr.:	
Fleurs - Mme Corbeil	27.00
Fleurs - Mme André Laferté	25.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Marina - Aéroport	248.00
Appel d'offres - Service Récréation et Parcs	147.30
Appel d'offres - Offre d'emploi - Taxe d'affaires - Service Récréation et Parcs	576.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Expo et hippodrome - Mars 1979	200.00
Service Sanitaire Régional:	
Voyages spéciaux - Mars 1979	1,088.00
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissement St-Etienne - Selon contrat - du 15 février au 15 mars 1979	10,109.71
Breuvages Bégin Ltée:	
Achats - Marina	88.20
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	19.44

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

Cotnoir et Pleau Ltée:		
Achats - Marina		254.25
Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:		
Suivant entente - subvention présentation spectacle des Chevaliers O'Keefe - Expo 1978		500.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:		
Frais de marqueurs - Hockey mineur - Mars 1979		514.50
Productions Specta Inc.:		
Représentation artistique - Centre Culturel - Entente S.R.P.		250.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1979

Serge Bronsard - 57 milles	$	12.54
Albert Morrissette - 97.5 milles		21.45
Jean-Louis Ouellette - 310 milles		68.20
Roger Rompré - 674 milles		148.28
Allocation spéciale - 22 jours		22.00
Pierre Audet - 72 milles		15.84
Jean Alarie:		
Dépenses de voyage - Salon Nautique - Montréal		58.05
Dépenses de voyage - Cirque Garden - Montréal		70.00
Dépenses de voyage - Exécutif Provincial - Charny		52.20
Dépenses de voyage - "Gérants d'Exposition" - Drummondville		62.67
Allocation d'automobile - Mars 1979 - 674 milles		148.23

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	190.30
Guy-Paul Simard	503.68
René Monfette	333.55
René Monfette	203.67
Lucien A. Ouellet	72.96
ASS. ROYALE re: Yvon Alarie	134.00

ADOPTE

203-79
Procès-verbaux du greffier règl. 688 et 689 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 688 et 689, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

204-79
Nomination du maire-suppléant Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE A L'UNANIMITE:

Que M. Léo Thibeault soit et est nommé maire-suppléant pour la période du 23 avril 1979 à la fin août 1979.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

120

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AVRIL 1979

205-79
Promotion au poste de sergent au Service de Police et Incendie le constable Roger Comeau Adoption

ATTENDU que le constable Roger Comeau s'est classé premier sur treize candidats, aux examens pour l'obtention d'un poste de sergent au Service de Police et Incendie de la Ville;

ATTENDU que le directeur du Service de Police et Incendie recommande de confier le poste de sergent au constable Comeau;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le constable Roger Comeau soit et est promu au poste de sergent, au Service de Police et Incendie de la Ville.

ADOPTE

206-79
Nomination du nouveau bureau de direction de l'O.M.H.T.R. Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination du nouveau bureau de direction de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières Inc.;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les personnes suivantes soient et sont nommées sur le bureau de direction de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières Inc.:

M. Roland Vigneault, C.G.A.	président
Me Pierre Tremblay, avocat	vice-président
M. Paul-Emile Thiffault Trav. so.	secrétaire-trésorier
M. Jean-Paul Dorion, Ing.	directeur
Mme Claire Létourneau	directeur
M. Pierre Purcel, représentant des comités de citoyens des H.L.M.	directeur
M. Léopold Alarie, conseiller mun.	directeur.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

121

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 30ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
23-04-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 avril 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 18 décembre 1978;

e) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

f) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

g) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

Amendement au règl. 570 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règl. 570 concernant les roulottes et maisons-mobiles, aux fins de permettre l'implantation d'un parc de maisons-mobiles sur le lot 242, situé au sud-ouest du Boulevard Parent.

Lu en Conseil, ce 30ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal.

Lu en Conseil, ce 30ième jour d'avril 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

207-79 Compte rendu 23-04-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 23 avril 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

208-79 Règl. 4-Z-124-A activités à caractère cultuel Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 4-Z-124-A amendant le règlement No. 4-Z-124 pour permettre dans la zone semi-urbaine, les activités à caractère cultuel, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

209-79 Règl. 695 rénumération des conseillers agissant comme maire-suppléant Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 695 (1979) pour accorder une rémunération au Conseiller nommé maire-suppléant, conformément à l'article 54-A de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

210-79 Contrat CLEMENT RICARD & FILS INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie CLEMENT RICARD & FILS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc, de drainage sanitaire et pluvial dans le secteur PAUL PERREAULT, pour le prix de $84,533.36.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1979

211-79
Contrat Hydro-Québec convention servitude conduite électrique près de la rue Ste-Marguerite Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUEBEC, en vertu de laquelle, la Ville consent à cette dernière, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

1) Une (1) lisière de terrain de forme triangulaire étant la totalité du lot numéro deux cent trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-237) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., bornée comme suit:-

Lot No. 23-237:- vers le nord, par une partie du lot numéro 23-286; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 23-244; et vers le sud-est, par le lot numéro 23-238.

2) Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro deux cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-238) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 23-238:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 23-201; vers le nord-ouest, par le lot numéro 23-237; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 23-244; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

212-79
Contrat Hydro-Québec convention servitude conduite électrique banque de terrains prolongement Boul. Des Chenaux Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention en vertu de laquelle elle consent à l'HYDRO-QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur les immeubles suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Vingt (20) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181) et de certaines subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué..

1° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-est dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. P-181:-

Première lisière de terrain:-vers le nord-est, par les lots numéros 181-830, 181-831 et 181-832; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-829 (rue); et vers le sud-ouest et le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

5° Une lisière de terrain faisant partie des lots numéros huit cent dix-huit, huit cent dix-neuf, huit cent vingt, huit cent vingt-un, huit cent vingt-deux, huit cent vingt-trois, huit cent vingt-quatre, huit cent vingt-cinq, huit cent vingt-six, huit cent vingt-sept et huit cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un, (181-818, 181-819, 181-820, 181-821, 181-822, 181-823, 181-824 181-825, 181-826, 181-827, 181-828) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-ouest desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-818:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-819; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-817; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-836; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-819:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-820; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-818; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-837; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-820:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-821; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-819; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-838; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-821:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-822, vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-820; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-839; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-822:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-823; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-821; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-840; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-823:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-824; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-822; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-841; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-824:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-825; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-823; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-842; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-825:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-826; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-824; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-843; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-826:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-827; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-825; vers le sud-ouest, par une partie des lots numéros P-181 et 181-843; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-827:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-828; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-826; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-181 et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-828:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-829 (rue); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-827; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Deuxième lisière de terrain:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-829, (rue); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-843; vers le nord-est, par les lots numéros 181-828, 181-827 et une partie du lot numéro 181-826; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

2° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-795) dudit cadastre, mesurant quinze (15) pieds de largeur, située au nord-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-795:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-794; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-796; vers le nord-ouest, par une partie des lots numéros 181-816 et 181-834; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

3° Trois (3) lisières de terrain faisant partie du lot numéro huit cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-816) dudit cadastre, la première lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au nord-ouest, la deuxième, mesurant dix (10) pieds de largeur, au sud-ouest, et la troisième, mesurant dix (10) pieds de largeur, soit cinq (5) pieds de chaque côté de la ligne électrique, qui servira de fils de branchement sur le lot numéro 181-796, située au sud dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-816:-

Première lisière de terrain:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-834; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-833 (rue, prolongement du boul. des Chenaux); vers le nord-ouest, par le lot numéro 181-817; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-817; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-795; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-834; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Troisième lisière de terrain:-vers l'ouest, par une partie du lot numéro 181-834; vers l'est, par une partie du lot numéro 181-795; et vers le nord et le sud, par le résidu dudit lot.

4° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro huit cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-817) dudit cadastre, la première lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-est, et la deuxième, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-ouest, dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-817:-

Première lisière de terrain:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-835; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-833; vers le sud-est, par le lot numéro 181-816; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-818; vers le sud-est par une partie du lot numéro 181-816; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-835; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

6° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros huit cent trente, huit cent trente-et-un et huit cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-830, 181-831, et 181-832) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-ouest desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-830:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-831; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-829 (rue); vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-831:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-832; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-830; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-832:-vers le nord-ouest et le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-181; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-831; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

7° Trois (3) lisières de terrain faisant partie du lot numéro huit cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-834) dudit cadastre, la première lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au nord-ouest, la deuxième, mesurant dix (10) pieds de largeur, au nord-est, et la troisième, mesurant dix (10) pieds de largeur, soit cinq (5) pieds de chaque coté de la ligne électrique qui servira de fils de branchement sur le lot numéro 181-794, située à l'est dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-834:-

Première lisière de terrain:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-797 (rue Chabanel); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-816; vers le nord-ouest, par le lot numéro 181-835; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-835; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-795; vers le nord-est, par le lot numéro 181-816; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Troisième lisière de terrain:-vers le nord par une partie du lot numéro 181-816; vers le sud, par une partie du lot numéro 181-795; et vers l'ouest et l'est, par le résidu dudit lot.

8° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro huit cent trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-835) dudit cadastre, la première lisière mesurant cinq (5) pieds de largeur située au sud-est, et la deuxième mesurant dix (10) pieds de largeur, au nord-est,dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. 181-835:-

Première lisière de terrain:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-797 (rue Chabanel); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-817; vers le sud-est, par le lot numéro 181-834; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Deuxième lisière de terrain:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-836; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-834; vers le nord-est, par le lot numéro 181-817; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

9° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros huit cent trente-six, huit cent trente-sept, huit cent trente-huit, huit cent trente-neuf, huit cent quarante, huit cent quarante-et-un, huit cent quarante-deux et huit cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-836, 181-837, 181-838, 181-839, 181-840, 181-841, 181-842 et 181-843) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-est desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-836:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-837; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-835, vers le nord-est, par le lot numéro 181-818; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-837:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-838; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-836; vers le nord-est, par le lot numéro 181-819; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-838:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-839; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-837; vers le nord-est, par le lot numéro 181-820;vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-839:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-840; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-838; vers le nord-est, par le lot numéro 181-821; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-840:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-841; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-839; vers le nord-est, par le lot numéro 181-822; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-841:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-842; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-840; vers le nord-est, par le lot numéro 181-823; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-842:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-843; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-841; vers le nord-est, par le lot numéro 181-824; vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-843:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-842; vers le nord-est, par le lot numéro 181-825 et une partie du lot numéro 181-826; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

10° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-844) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au nord-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-844:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-791; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-797 (rue Chabanel); vers le nord-ouest, par le lot numéro 181-845; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

o

11° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-845) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-845:-vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-846; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-797 (rue Chabanel); vers le sud-est, par le lot numéro 181-844; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

o

12° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-847) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-847:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-798 (rue Chapais); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-801; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-848; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

o

13° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-848) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-848:-vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-798 (rue Chapais); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-801 ; vers le nord-est, par le lot numéro 181-847; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

213-79
Contrat
CONRAD
GELINAS
vente
partie
du lot
1821-P-20
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Conrad GELINAS, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro VINGT du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN (1821-P.20) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par les lots 1755-332-1 et 1755-332-3, vers le nord-est par partie du même lot, vers le sud-est par le lot 1821-22, vers le sud-ouest par partie des lots 1755-305 et 1755-308-1 et les lots 1755-306 et 307; mesurant, mesure anglaise, douze pieds et soixante-huit centièmes (12.68', soit 3.86 m.) dans sa ligne nord-ouest, soixante-huit pieds (68.0', soit 20.73 m.) dans sa ligne nord-est, quatre pieds (4.0', soit 1.22 m.) dans sa ligne sud-est, six pieds et cinq dixièmes (6.5', soit 1.98 m.) soixante-et-un pieds et neuf dixièmes (61.9', soit 18.87 m.) dans ses lignes sud-ouest; contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-sept pieds carrés (487.0 p.c., soit 45.24 m.c.).

pour le prix de $487.00 et celui de $1,513.00 comme dédommagement

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M.

de toutes sortes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

214-79
Demande au Min. Aff. Mun. pour approbation d'une rue de moins de 66 pi. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Affaires Municipales afin d'obtenir la permission d'ouvrir la rue portant le no. 181-829, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, à une largeur de 50.31 pieds (15,33 m.) au lieu de 66 pieds (20,12 m.).

ADOPTE

215-79
Subdivision lot 205 appartenant à M. François Masse Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 27 mars 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. François Masse et donnant effet au lot 205-11.

ADOPTE

216-79
Subdivision lot 205 appartenant à M. Claude Janvier Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 6 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. Claude Janvier et donnant effet au lot 205-12.

ADOPTE

217-79
Subdivision lot 175 appartenant à Les App. des Tourelles Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 2 mars 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé près des rues J.H. Fortier et Arthur Béliveau, appartenant à Les Appartements Des Tourelles Inc. et donnant effet au lot 175-83.

ADOPTE

218-79
Subdivision lot 175 appartenant à Les App. des Tourelles Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 13 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé près des rues J.H. Fortier et Arthur Béliveau, appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc. et donnant effet au lot 175-84.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1979

219-79
Subdivision lots 181 et 181-2 appartenant à Les Const. J.C. Gagnon Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 12 avril 1979, montrant la subdivision des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rues Chabanel et Chapais, appartenant à Les Constructions J.C. Gagnon Inc. et donnant effet aux lots 181-850 à 181-852 et 181-2-128 à 181-2-133.

ADOPTE

220-79
Rapport du Trésorier const. des trottoirs neufs pour 1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que conformément à un rapport du Trésorier de la Ville, en date du 27 avril 1979, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1978, soit établi à $14.86 la verge carrée et à $4.76 le pied linéaire pour les chaînes de rues.

ADOPTE

221-79
Procès-verbaux règl. 691 et 692
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 691 et 692, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

222-79
Félicitations à l'équipe DES DRAVEURS
Adoption

ATTENDU que le Club de Hockey "LES DRAVEURS" de Trois-Rivières a terminé la saison régulière en première position de la Ligue Junior Majeure du Québec;

ATTENDU que les Draveurs ont remporté la coupe du Président, suprématie du hockey junior majeur du Québec;

ATTENDU que le style de jeu préconisé par les DRAVEURS est basé beaucoup plus sur l'intelligence et l'esprit d'équipe que sur la force et la brutalité;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félécitations à toute l'équipe DES DRAVEURS et à son instructeur Michel Bergeron.

ADOPTE

223-79
Rapport du prolongement de la piste cyclable présenté à l'O.P.D.Q.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisée à présenter à l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC (O.P.D.Q.), un rapport sur le prolongement de la piste cyclable le long de la voie ferrée à partir du Boul. du Rochon jusqu'aux limites nord-ouest de la Ville et une pénétration au site des Vieilles Forges par le Boul. Rathier.

Que le Directeur du Service de la Récréation et des Parcs et le Directeur du Service d'Arpentage soient et sont chargés de la présentation de ce dossier.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Fauvy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

131

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
30-04-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 avril 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

e) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

f) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979; Maintenu par M. le Conseiller Fernand Goneau;

g) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes et maisons-mobiles sur le lot 242, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 30 avril 1979;

i) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 avril 1979;

Amendement au règl. 608 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 608, concernant la Banque de Terrains municipale, aux fins de modifier le mode de taxation des lots de carrefour ou qui ne sont pas rectangulaires.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins de permettre des aménagements de piscine, clôture et dépendances dans 75% des marges de recul arrière pour les lots compris entre deux rues.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 191 const. bâtiment commercial zone RG Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, afin de permettre la construction de bâtiment commercial dans la zone RG (Boul. des Forges).

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré, à un coût d'environ $55,000.00 et des travaux d'aménagement d'un terrain de balle sur le terrain de l'usine de filtration, au coût d'environ $10,000.00, ces montants devant être pris à même les fonds du règlement No. 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement emprunt de $20,000.00 pour payer l'excédent du coût des travaux atelier autobus Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de $20,000.00 au fonds de roulement pour payer l'excédent du coût des travaux de l'atelier d'entretien des autobus, décrétés par le règl. 675.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1979

Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement du carrefour Des Récollets et Laviolette, à un coût d'environ $250,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke, rue Ste-Marguerite et rue Père Daniel, à un coût de $60,000.00 environ et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règlement amendant règl. contenu dans l'étude de rénovation centre-ville Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement contenu dans l'étude de rénovation urbaine centre-ville partie nord de façon à permettre dans la zone CV-2 des bâtiments résidentiels.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

224-79
Compte rendu 30-04-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 30 avril 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

225-79
Contrat achat de la bâtisse sise au 2200 rue St-Olivier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acheter de la Brasserie O'Keefe Ltée, une bâtisse située au 2200 rue St-Olivier à Trois-Rivères, mais non le terrain, pour le prix de $150,000.00.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean Paquin, notaire, et constatant cet achat.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

226-79
Contrat
Antonin
Jacob
lots
1755-332-P.2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Antonin Jacob, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la resubdivision numéro DEUX de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-DEUX du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-332-P.2) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières.

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par partie du lot 1755-332-4, vers le nord-est par partie du lot 1755-332-3, vers le sud-est par partie du lot 1755-332-1, vers le sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant, mesure anglaise, deux pieds et cinq dixièmes (2.5', soit 0.76 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, dix-neuf pieds (19.0', soit 5.79 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant une superficie de quarante-huit pieds carrés (48,0 p.c., soit 4.46 m.c.).

Pour le prix de $48.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, constatant cette vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

227-79
Contrat
Philippe
Légaré
lots
1755-317-4
et
1755-318-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Philippe Légaré, les lots 1755-317-4 et 1755-318-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en fiare partie intégrante.

ADOPTE

228-79
Contrat
Thérèse
Monfette
et Jean
Rouette
1755-319-4
et
1755-320-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de Dame Thérèse Monfette, et de M. Jean Rouette, les lots 1755-319-4 et 1755-320-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1979

229-79
Contrat
Maurice
Julien
lots
1755-315-4
et
1755-316-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Maurice Julien, les lots 1755-315-4 et 1755-316-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

230-79
Contrat
Jean-Paul
Gosselin
lots
1755-314-4
et
1755-315-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Jean-Paul Gosselin, les lots 1755-314-4 et 1755-315-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

231-79
Contrat
Marguerite
Dupont
lot
1755-329-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de Dame Marguerite Dupont, le lot 1755-329-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

232-79
Contrat
André
Neault
lot
1755-328-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. André Neault, le lot 1755-328-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom ce la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

233-79
Contrat
Marcelle
Giroux
lot
1755-330-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de Dame Marcelle Giroux, le lot 1755-330-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

234-79
Contrat
Rémi
Proulx
lots
1755-313-4
et
1755-314-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Rémi Proulx, les lots 1755-313-4 et 1755-314-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

235-79
Contrat
Gérard
Fréchette
lot
1755-323-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Gérard Fréchette, le lot 1755-323-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

236-79
Contrat
Marcel
Bureau
lots
1755-326-2
et
1755-327-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Marcel Bureau, les lots 1755-326-2 et 1755-327-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

237-79
Contrat
Gaétan
Fournier
lot
1755-322-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Gaétan Fournier, le lot 1755-322-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

238-79
Contrat
Narcisse
Noël
lots
1755-312-2
et
1755-313-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Narcisse Noël, les lots 1755-312-2 et 1755-313-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

239-79
Contrat
Marc
Raymond
lots
1755-316-4
et
1755-317-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Marc Raymond, les lots 1755-316-4 et 1755-317-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

240-79
Contrat
Berthol
Lévesque
lot
1755-325-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Berthol Lévesque, le lot 1755-325-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

241-79
Achille Montplaisir lot 1755-309-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Achille Montplaisir, le lot 1755-309-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

242-79
Contrat Pierre Gélinas lot 1755-310-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Pierre Gélinas, le lot 1755-310-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

243-79
Contrat Yatch Club St-Maurice Inc. concessions re: salle à manger casse-croûte etc Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de concession en faveur du YATCH CLUB ST-MAURICE INC., en vertu duquel la Ville donne à concession la salle à manger, le casse-croûte et l'opération du bar de la Marina de Trois-Rivières, située sur l'extrémité sud de l'Ile St-Quentin à Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 par année et autres considérations, pour une période d'un an à compter des présentes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de concession qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

244-79
Contrat Yatch Club St-Maurice Inc. concessions estacades et quais Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de concession en faveur du YACHT CLUB ST-MAURICE INC., en vertu duquel la Ville accorde au Club la concession d'exploitation des estacades et quais sur l'Ile St-Quentin, pour le prix de $500.00 par année, et autres considérations, pour une période d'un an à compter des présentes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de concession qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

139

INITIALES DU GREFFIER

245-79
Contrat André Bouvet Ltée travaux aqueduc etc Banque de Terrains Phase III Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise d'ouvrage avec la Cie André Bouvet Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc, de drainage sanitaire et pluvial dans la banque de terrains phase III pour le prix de $96,520.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

246-79
Contrat Gaston Paillé Ltée Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise d'ouvrage avec la Cie Gaston Paillé Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage sur les rues Laviolette et Notre-Dame (contrat S-10-52) pour le prix de $76,483.90.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

247-79
Demande assistance financière au H.C.J.L.S. re: programmes 1979 $20,400.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports pour obtenir une assistance financière de $20,400.00 pour l'établissement du programme d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels, saison 1979-1980.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les demandes d'assistance financière au H.C.J.L.S.

ADOPTE

248-79
Entente avec Séminaire T.R. re: utilisation de la cour été 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières pour l'utilisation de la cour de cette institution pour les activités de soccer et de baseball durant la saison d'été.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir constatant l'utilisation de la cour.

ADOPTE

249-79
Réalisation des programmes été 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au rapport d'opération 1978-79 pour le programme des ateliers d'initiation aux Loisirs Socio-culturels;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, ledit rapport à être transmis au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 14ième JOUR DE MAI 1979

250-79
Subdivision
lot
179-24-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 30 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 179-24-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Terrasse des Gouverneurs, appartenant à Les Const. Jacques Dufresne Inc. et donnant effet au lot 179-24-2-1.

ADOPTE

251-79
Subdivision
lot
1119A-8-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 30 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119A-8-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivères, situé Terrasse du Gouverneur, appartenant à Les Const. Jacques Dufresne Inc. et donnant effet au lot 1119A-8-2-1.

ADOPTE

252-79
Subdivision
lot 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 11 décembre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à M. Marcel Beaulieu et donnant effet au lot 176-35.

ADOPTE

253-79
Subdivision
lot
175-74
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Arthur Béliveau, appartenant à M. Julien Matteau et donnant effet au lot 175-74-1.

ADOPTE

254-79
Subdivision
lot 200
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 6 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le développement Etienne Hamelin, propriété de la Société des Vieilles Forges Inc. et donnant effet aux lots 200-1 à 200-18.

199 et du lot
J.T.

199-188-1 à 2, 199-190 à 199-202
J.T.

ADOPTE

255-79
Subdivision
184-41
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 23 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 184-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé sur la 11ième rue, propriété de M. Serge Masson et donnant effet au lot 184-41-1.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

256-79
Subdivision lot 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 12 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à Les Entreprises Royal Lemieux Inc. et donnant effet au lot 176-36.

ADOPTE

257-79
Nomination d'un commissaire sur la Commission du Parc de l'Exposition
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Maurice Dupont soit et est nommé commissaire sur la Commission du Parc de l'Exposition, en remplacement de M. Maurice Bélanger.

ADOPTE

258-79
Vente de l'école Ste-Angèle re: Centre d'accueil
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et le Comité de Citoyens du quartier St-Philippe, réclament un Centre d'Accueil pour personnes âgées dans cette paroisse;

ATTENDU que pour faciliter la réalisation de ce projet, la Ville de Trois-Rivières s'est portée acquéreure de l'école Ste-Angèle à Trois-Rivières;

ATTENDU que le Ministère des Affaires Sociales et le C.R.S.S.S. ont approuvé le choix de cet emplacement;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières entame immédiatement des négociations pour que le Ministère des Affaires Sociales deviennent propriétaires du site de l'école Ste-Angèle de Trois-Rivières.

ADOPTE

259-79
Comptes à payer avril 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant de $1,635,992.72 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

260-79
Nomination François Lahaye C.R.C.M.B. F.C.Q.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. François Lahaye soit et est nommé représentant de la Ville au sein du Conseil Régional de la Culture MAURICIE-BOIS FRANCS, centre du Québec.

ADOPTE

261-79
Tarifs des usagers du Transport en Commun
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Gérant de la Ville soit autorisé à signer et produire les déclarations concernant le changement de tarification pour les usagers du transport en commun de la Ville de Trois-Rivières auprès de la Commission des Transports.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

262-79
Acte d'extension Paul Perreault Const. Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'extension de délai envers Paul Perreault Const. Ltée en vertu duquel acte, celle-ci s'engage à payer à la Ville de Trois-Rivières, le ou avant le 2 août 1979 les montants suffisants pour réduire le solde impayé en vertu d'un contrat signé le 2 juin 1975 enregistré sous le numéro 296,628, à $150,000.00. Ledit solde de $150,000.00 devra être payé le ou avant le 2 août 1980 et portera intérêt au taux de 13% l'an.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

263-79
Amendement de l'article 2 du règl. 685
Adoption

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales du Québec demande de modifier l'article 2 du règlement 685, afin d'identifier les lots que la Ville entend acquérir en bordure du Boulevard Des Forges;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que l'article 2 du règlement 685 soit amendé en ajoutant après les mots "et le Boul. du Rochon", les mots suivants, lesquels doivent apparaître sur l'annexe "A":

"suivant les plans Nos. 101-98 à 101-102 inclusivement, préparés par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 2 mars 1979 ainsi que le lot 176-30 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières."

ADOPTE

264-79
Appui à la Ville de Drummond-ville pour les jeux d'été 1981
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a réalisé les jeux du Québec 1975;

ATTENDU que la réalisation de ces jeux est une occasion idéale pour sensibiliser les jeunes et toute la population à une bonne condition physique;

ATTENDU que grâce à ces jeux, une municipalité peut réaliser des équipements qui sont indispensables à ce bon conditionnement physique;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie de tout coeur la Ville de Drummondville pour qu'elle obtienne les jeux d'été 1981.

ADOPTE

265-79
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

8 mai 1979.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Terpel Ltée:

Aqueduc et égout - Banque de terrains - Estimé no 3	$ 8,751.38
Piscines Orléans Inc.:	
Piscine - Parc Pie XII- Estimé no 7	11,670.21

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
143
INITIALES DU GREFFIER

Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Ingénieur - "Evaluation de la consommation d'eau"	177.28
Jean De Charette:	
Honoraires - Radiation - Quittance - Renonciation - Divers contrats	690.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 (du 18 mars au 14 avril 1979)	1,653.12
Rosaire Lapointe:	
Entretien - Soirées de garde - Mars et avril 1979	537.60
Panier Fleuri Enr.:	
Fleurs - Semaine de la secrétaire	77.50
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance et services rendus - avril 1979	390.00
Imprimerie St-Patrice:	
Cartes de la Ville	43.60
Dr. Yvon Périgny:	
Réfection de loyer (secteur Hertel)	280.00
Jacques Girard:	
Subvention au propriétaire - Secteur Hertel (solde du 25%)	900.00
Le Nouvelliste:	
Publicité - Centre Culturel	52.50
Abonnement annuel - Service des Loisirs	85.00
Avis public - Marina - Appel d'offres - Centre Culturel	488.40
A. Cournoyer:	
Huissier	20.40
Paul-Emile Forcier:	
Huissier	16.00
Ronald Dubé:	
Huissier	7.60
François Paquin:	
Huissier	20.00
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation 1979-1980 - J.J. Lacroix et Daniel L'Heureux	50.00
Roland Lemire:	
Photos diverses	18.00
Télécommunication:	
Service de télé-page - Aqueduc, égout, Police, Expo - Mai 1979	188.08
Xérox Canada:	
Photocopies - Mars 1979 - Evaluation	99.64
Photocopies - Mars 1979 - Garage municipal	186.05
Photocopies - Janvier et février 1979 - Administration générale, Police, Bibliothèque, etc.	1,630.26
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription (crime économique) J. Lauzer et frais d'inscription - Cours de moniteur de tir (Louis Proulx)	$ 75.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Avril 1979	240.00
Auberge des Gouverneurs:	
Dîners divers - Policiers, Etat major	408.75

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
144
INITIALES DU GREFFIER

Chambre de Commerce:	
Souper - 25 avril 1979	20.00
Motel Le Baron:	
Divers repas	60.70
Annuaire Mirabel Enr.:	
Publicité - Hippodrome, Expo	266.00
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service Récréation et Parcs	61.92
Frais de scolarité - Directeur de Police - Avril 1979	107.50
Canadien Pacific Ltée:	
Coût d'enlèvement de neige et glace - Diverses traverses à niveau - Février 1979	1,044.95
Association de Tennis de la Mauricie:	
Cotisation pour l'année 1979 - Service Récréation et Parcs	25.00
Comité de Zone F.Q.H.G.:	
Dernier versement - Hockey - Saison 1978-1979 (remise des amendes)	78.94

DERNIER VERSEMENT - HOCKEY - SAISON 1978-1979

Centre Landry	40.00
Association Normanville	25.34
Association St-Jean-Baptiste	40.00
Association Ste-Cécile	40.00
Draveurs Inter-cité	40.00
Loisirs Les Rivières	32.67
Loisirs St-Jean de Brébeuf	20.28
Loisirs St-Louis	27.43
Loisirs St-Sacrement	40.00
Loisirs Ste-Thérèse	40.00
Loisirs Ste-Marguerite	22.67
Loisirs des Vieilles Forges	32.67

ENLEVEMENT DES SUPPORTS DE PATINOIRE

Association Citoyens Habitation Adélard Dugré	125.00
Association des Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	125.00
Loisirs Ste-Cécile	50.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	125.00
Loisirs des Vieilles Forges	250.00
Lorraine P. Dietrick:	
Honoraires - Service d'hôtesse - Expo socio-culturel	50.60
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Frais des marqueurs - Hockey mineur - Avril 1979	$ 111.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien - Salle de loisirs - 2e versement	125.00
Comité Traverse des Ages Inc.:	
Entretien des locaux Traverse des Ages ($38.00 par jour)	266.00
Dufresne & Frères Ltée:	
Achats divers - Marina	168.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
145
INITIALES DU GREFFIER

Aliments Humpty Dumpty:		
Achats divers - Marina		45.36
Achats divers - Marina		25.92
Guy Poirier Inc.:		
Achats divers - Marina		162.00
Cotnoir & Pleau:		
Achats divers - Marina		220.50
Brasserie O'Keefe Ltée:		
Achats divers - Marina		74.25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1979

Martin Lelièvre - 72 milles		15.84
Réal Ayotte - 533 milles		117.26
Transport des hommes		20.00
Roland Bacon - 650 milles		143.00
Roger Baril - 198 milles et autoroute		45.06
Gaston Boudreault - 692 milles		152.24
Serge Dumas - 99 milles		21.86
Roger Dupuis - 108 milles		23.76
Gilles Grenier - 285 milles		62.70
Jean-Jacques Lacroix - 25 milles		5.50
Roger Lefebvre - 221 milles		48.62
Mario Lesage - 91 milles		20.02
Daniel L'Heureux - 20 milles		4.40
Marcel Métivier - 273 milles		60.06
Roger Paillé - 459 milles		100.98
Fernand Pellerin - 851 milles		187.22
Jean-Paul Poisson - 385 milles		84.70
Rosaire Pouliot - 576 milles		126.72
André Verville - 667 milles		146.74
Anatole Houle - 507 milles		111.54
Origène Bellemare - 145 milles		31.86
Gaston Desaulniers - 485 milles		106.70
Jean-Louis Goneau - 468 milles		102.96
Denis Ricard - 510 milles		112.20
Yvon Poirier:		
Dépenses de voyage - Assise annuelle de l'A.Q.T.E. - Montréal		290.96
Yvon Blais:		
Dépenses de voyage - Cours des eaux de consommation - Vaudreuil		100.00
Michel Matteau:		
Repas - Invité S.H.Q.	$	26.29
Allocation d'automobile - Mars 1979 - 323 milles		71.08
Yvon Poirier:		
Journée d'étude A.I.M.Q.		25.00
Michel Girard:		
Voyage à Montréal - Forum - Exposition		55.60

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

André Laneuville	39.88
Jean-Paul Dorion	49.08
Juliette Bourassa	48.24
René Monfette	334.24
René Monfette	214.54
Guy-Paul Simard	360.08
Gabriel Trahan	199.19
Jean Lamy	64.64
Armand Allard	79.62

ADOPTE

266-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

14 mai 1979.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Travaux mécanique et électricité - Manoir de Tonnancour du 26 mars au 21 avril 1979	$ 710.26
Bigué & Lord, architectes:	
Honoraires - Architectes - du 25 mars au 28 avril 1979 - Manoir de Tonnancour	7,420.84
Delmont Construction	
Manoir de Tonnancour - Estimé no 18	86,713.22
A.Q.T.L. Horizon:	
Inscription - Assemblée générale - Université de Sherbrooke - Albert Morrissette	130.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Transport en commun - Taxe d'affaires	477.00
Rapid Bar B-Q.:	
Achats divers - Réunion agriculture - Exposition	13.20
Marché St-Louis:	
Achats divers - Exposition	33.46
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - avril 1979 - Exposition, hippodrome, CAM	200.00
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge Cour Municipale - du 16 au 23 avril 1979	584.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente à Somavrac	60.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien de bâtisse - Parc Ste-Marguerite (2 versements)	800.00
Loisirs St-Sacrement:	
Remboursement des bandes et supports de patinoire	125.00
Jean-Yves Pilon & Associés:	
Honoraires - Conseiller - Conditions salariales des cadres municipaux	250.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
147
INITIALES DU GREFFIER

Xérox Canada:	
Service de photocopies - Police - mars 1979	457.93
Jacques Trudel:	
Huissier - Exécution de jugement - signification de sommation, etc. Liste annexée	713.40
Société Internationale d'Arboriculture:	
Cotisation 1979	45.00
Jean Lamy:	
Repas - divers	131.84
Guy Poirier Inc.:	
Achats - Marina	74.34
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Marina	54.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Familles Desmarais et Métivier	46.30
C.T.C.U.M.:	
Location d'autobus - mars 1979 - et millage	$ 1,254.24

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1979

Roger Rompré - 389 milles	85.58
Allocation spéciale - 21 jours	21.00
Charles-Edouard Provencher - 124 milles	27.28
Michel Matteau - 281 milles	61.79
Jean-Maurice Massicotte - 537 milles	118.14
Denis Lelièvre - 161 milles	35.42
Romain Frigon - 139 milles	30.58
Jean-Paul Dorion:	
Repas - Divers	45.00
Réjean Boucher:	
Allocation d'automobile - 114 milles - avril 1979	25.08
Congrès A.Q.T.E. - Montréal	457.50
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Cours I.B.M. - Montréal et Drummondville	102.67
Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.E. - Montréal	433.95
André Marcil:	
Dépenses de voyage - Québec (atelier mécanique)	42.24

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	180.44
René Monfette	326.58
René Monfette	389.71
Guy-Paul Simard	423.49
René Perron	82.66
Allocation d'automobile - 251 milles - avril 1979	55.22

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
148
INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, convoquée pour le 22 mai 1979 et ajournée au 23 mai suivant, à 16:00 heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

A 21:00 heures, le 22 mai, MM. les Conseillers Fernand Goneau, Léo Thibeault et le Greffier de la Ville Me Jean Lamy, ont constaté le défaut de quorum et ont ajourné la séance au 23 mai, à 16:00 heures.

Etaient présents, lors de la séance du 23 mai 1979:

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
14-05-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

e) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

f) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

g) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

MERCREDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1979

h) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes et maisons-mobiles sur le lot 242, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 30 avril 1979;

i) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun minicipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 avril 1979;

j) Amendement au règl. 608 modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

k) Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 14 mai 1979;

l) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

m) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 mai 1979;

Amendement au règl. 191 zone RG Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191 concernant la zonage, amendant la zone RG en créant une nouvelle zone dans le périmètre délimité par la limite est du lot 1098-180, le Boul. des Forges, l'emprise ouest de la côte Kerbodot et le haut du talus et permettant des services de communication dans cette nouvelle zone, conformément aux sections 543, 544 et 545 de la classification des activités économiques (1970) du bureau fédéral de la statistique, no. de catalogue 12-501 F.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règlement autorisant l'achat de lots avec bâtisse étant le "Théâtre Capitol" au prix de $600,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat des lots 775-2, 776-3 et 777-3 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, étant le "Théâtre Capitol", au prix de $600,000.00 à même les fonds généraux, en vue d'y établir une salle de spectacles pour les loisirs, le divertissement et l'éducation culturelle de la population, appropriant aux fonds généraux la subvention de $500,000.00 du Ministère des Affaires Culturelles du Québec et appropriant également aux fonds généraux, un don de $100,000.00 à recevoir du vendeur.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

267-79
Compte rendu 14-05-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 14 mai 1979 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

268-79
Règl. 191-61 construction dans la marge de recul à certains endroits Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 191-61 (1979) amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins de permettre des aménagements de piscine, clôture et dépendances dans 75% des marges de recul arrière pour les lots compris entre deux rues, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

269-79
Règl. 191-62 construction de bâtiments résidentiels dans la zone CV-2 centre-ville nord Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoint Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-62 (1979) amendant le règlement contenu dans l'étude de rénovation urbaine centre-ville partie nord de façon à permettre dans la zone CV-2, des bâtiments résidentiels, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

270-79
Règlement No. 696 emprunt de $20,000.00 au fonds de roulement re: atelier d'entretien des autobus Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 696 (1979) décrétant un emprunt de $20,000.00 au fonds de roulement pour payer l'excédent du coût des travaux de l'atelier d'entretien des autobus, décrétés par le règlement No. 675 et amendements, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

271-79
Subdivision lots 1098-93 et 1098-96 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 17 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 1098-93 et 1098-96 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés Boulevard des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1098-93-1 et 1098-96-1.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

272-79
Engagement de policiers-pompiers temporaires pour la période d'été Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise l'engagement de 10 policiers-pompiers temporaires pour le Service de Police et Incendie, pour une période de 4 mois à compter du 27 mai 1979, suivant la liste annexée à la présente.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

MERCREDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1979

273-79
Contrat
Lavage
Sani Enr.
re: entretien
du Marché
aux Denrées
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel LAVAGE SANI ENR. s'engage à exécuter des travaux d'entretien ménager du MARCHE AUX DENREES, pour le prix de $39,000.00 pour une période de deux (2) ans à compter des présentes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

274-79
Contrat
Gaston
Tousignant
travaux
aéroport
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel M. GASTON TOUSIGNANT s'engage à exécuter les travaux nécessaires et utiles pour maintenir l'aéroport de Trois-Rivières dans un bon état d'opération constante, au prix de $15,500.00 pour la période d'un an commançant le 23 mai 1979.

ADOPTE

275-79
Félicitations
aux 3 députés
élus dans la
région
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux députés élus lors de l'élection fédérale tenue le 22 mai 1979.

M. Claude G. Lajoie, comté de Trois-Rivières.
M. Michel Veillette, comté de Champlain.
Me Jean Chrétien, comté de St-Maurice.

ADOPTE

276-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte:	
Remise de dépôt - Pavage 1978	$24,396.52
Recouvrement de pavage	8,300.47
Denis Beaumier Construction:	
Réfection de toiture - écurie modèle - Paiement no 2	2,260.33
Sablière Ste-Marthe Inc.,	
Aqueduc et égout - Place Charles Le Gardeur et Louis Pasteur - Estimé no 1	38,181.94
Service Sanitaire Régional:	
Corrections mars & avril 1979 - Contrat cueillette de déchets ($25,854.00 au lieu de $25,514.00)	2,444.00
Ben Vanasse Inc.:	
Achats divers - Travaux publics	325.05

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
152
INITIALES DU GREFFIER

Bijouterie Bellemare:	
Achat souvenir - Les Draveurs	266.00
Marché Victoria:	
Achats divers	265.59
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Evaluation - Avril 1979	79.29
Service de photocopies - Edifice des Travaux Publics - Avril 1979	229.38
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Transport en commun	270.00
Avis public - Centre Culturel - Marina - Service Récréation et Parcs	215.90
Institut de Police de Nicolet:	
Inscription - Certificat en administration policière - J. Genest & J. Joubert	62.50
Linteau, Villeneuve & Associés:	
Huissiers - Cause G. Emond & Al	21.20
Association Canadienne des Chefs de Police:	
Cotisation 1979-1980 - Directeur	50.00
Association des Pistes de Courses Canadiennes:	
Cotisation 1979 - solde ($560.00 - $310.00)	250.00
Association des Expositions Agricoles du Québec:	
Cotisation 1979	100.00

SUBVENTIONS - 1979

Age d'Or Immaculée-Conception	197.28
Age d'OR Notre-Dame des Sept Allégresses	181.44
Age d'Or St-François d'Assise	84.96
Age d'Or St-Jean de Brébeuf	169.92
Age d'Or St-Laurent	339.84
Age d'or St-Michel des Forges	141.12
Age d'Or St-Philippe	279.36
Age d'Or St-Pie X	162.72
Age d'Or St-Sacrement	$ 158.40
Age d'Or Ste-Cécile	211.68
Age d'Or Ste-Marguerite	273.60
Age d'Or Ste-Thérèse	99.36
Guy Poirier Inc.:	
Achats - Hippodrome	825.00
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achats - Hippodrome	1,650.00
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Hippodrome	798.00
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina - Avril 1979	38.88

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1979

Raoul Bellavance - 152 milles	33.44
André Daviau - 515 milles	113.30
Germain Déziel - 102 milles	

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
153
22.44
INITIALES DU GREFFIER

Lionel Duval - 262 milles	57.82
Transport personnel et équipement	6.00
Jean-Paul Duguay - 60 milles	13.20
Normand Fournier - 439 milles	96.58
Maurice Galarneau - 685 milles	150.70
Transport des hommes	20.00
Roger Lafontaine - 225 milles	49.50
Guy Larivière - 725 milles	159.63
Gaétan Lemieux - 414 milles	91.08
Jean-Louis Ouellette - 300 milles	66.00
Yvon Ratelle - 332 milles	73.00
Transport des hommes	10.00
André Rocheleau:	
Dépenses de voyage - Session d'étude à Vaudreuil ($115.24)	100.00
Dépenses de voyage - Congrès AQTE - Montréal	96.50
Guy Dessureault:	
Dépenses de voyage - Montréal (Test M. & Mme R. Pelletier)	40.40
Michel Matteau:	
Dîner - Invité S.H.Q.	12.35
Guy-Paul Simard:	
Dépenses de voyage - Montréal - Ligue de sécurité du Québec	28.65
André Bérubé:	
Congrès - AQTE - Montréal	105.22
Yvon Blais:	
Congrès - AQTE - Montréal	49.79
André Genest:	
Congrès - AQTE - Montréal	49.79
Congrès - AQTE - Montréal - Cours opérateur d'eau de consommation($111.48)	100.00
Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse	$ 159.75
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	263.55

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy — GREFFIER

Gilles Beaudoin — MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M.

INITIALES DU MAIRE

154

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
23-05-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 mai 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

e) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

f) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

g) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
155
INITIALES DU GREFFIER

h) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes et maisons-mobiles sur le lot 242,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 30 avril 1979;

i) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 20 avril 1979;

j) Amendement au règl. 608 modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

k) Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 14 mai 1979;

l) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

m) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

Règl. pour le recouvrement de pavage et de const. de trottoirs Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de recouvrement de pavage et de construction de trottoirs dans différentes rues de la Ville au coût de $160,000.00 et prévoyant également un montant de $20,000.00 pour combler l'excédent du coût des travaux autorisés par le règlement 648 et autorisant un emprunt suffisant à ces effets.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Règlement autorisant une dépense de $29,000.00 à même les fonds gén. travaux règl. 688 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant une dépense de $29,000.00 à même les fonds généraux, pour combler l'excédent du coût des travaux prévus au règlement 688.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de mai 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

277-79 Règl. 697 achat du théâtre Capitol $600,000.00 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 697 autorisant l'achat des lots 775-2, 776-3 et 777-3 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, étant le "Théâtre Capitol", au prix de $600,000.00, à même les fonds généraux, en vue d'y établir une salle de spectacles pour les loisirs, le divertissement et l'éducation culturelle de la population, appropriant aux fonds généraux la subvention de $500,000.00 du Ministère des Affaires Culturelles du Québec et appropriant également aux fonds généraux un don de $100,000.00 à recevoir du vendeur, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

278-79
Règlement
191-1-A
services
de communi-
cations
boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-1-A, amendant le règlement 191 concernant le zonage, amendant la zone RG en créant une nouvelle zone dans le périmètre délimité par la limite ouest de la côte Kerbodot et le haut du talus, par la limite est du lot 1098-180 et par le Boul. des Forges, et permettant des services de communication dans cette nouvelle zone, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

279-79
Contrat
vente
de partie
de lots
1098-93 et
1098-96
Boul. des
Forges
re: poste
de radio
FM
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à LEGERBOURG INC., l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement de forme rectangulaire, situé en la Cité des Trois-Rivières, mesurant 17.96 mètres de façade par 30.48 mètres de profondeur étant composé des lots suivants, savoir:-

1.- Une partie de la subdivision QUATRE VINGT -TREIZE du lot originaire MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT (1098-P.93) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, mesurant en front 14.63 mètres, en profondeur 30.48 mètres, bornée ladite partie, en front au nord-est par le Boul. des Forges, d'un côté au sud-est par le lot 1098-92, en profondeur au sud-ouest par une autre partie du lot 1098-93 et au nord-ouest par une partie du lot 1098-96 ci-après décrite. Ladite partie de lot est ou sera connue et désignée comme étant la resubdivision UN de la subdivision QUATRE VINGT TREIZE du lot originaire MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT (1098-93-1) du susdit cadastre.

2.- Une partie de la subdivision QUATRE VINGT-SEIZE du lot originaire MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT du susdit cadastre, mesurant 3.66 mètres en front par une profondeur de 30.48 mètres, bornée comme suit, savoir:- en front au nord-est par le Boulevard Des Forges, d'un côté au sud-est par une partie du lot 1098-93 plus haut désignée, en profondeur au sud-ouest et du côté nord-ouest par d'autres parties du lot 1098-96. Cette partie de lot est ou sera connue et désignée comme étant la resubdivision UN de la subdivision QUATRE VINGT -SEIZE du lot originaire MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT (1098-96-1) du susdit cadastre.

au prix de $1.40 le pied carré ou $8,400.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, constatant cette transaction.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

280-79
Contrat vente à Jean-Charles Baril partie du lot 26-263 (ruelle) $99.60 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre l'immeuble suivant à M. JEAN-CHARLES BARIL:

DESIGNATION

Un emplacement situé en la Cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-TROIS d'une partie du lot VINGT-SIX (P.26-263) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 26-267, vers le nord-est par le lot 26-341 (rue), vers le sud-est par le lot 26-262, vers le sud-ouest par partie du lot 26-263, mesurant quarante-quatre pieds et quatre-vingt-douze centièmes (44.92 pi., soit 13.69 m.), vers le nord-ouest, quatorze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (14.94 pi. soit 4.55 m.) vers le nord-est, quarante-quatre pieds et douze centièmes (44.12 pi. soit 13.45 m.) vers le sud-est, quatorze pieds et quatre vingt-douze centièmes (14.92 pi. soit 4.55 m.), vers le sud-ouest; contenant en superficie six cent soixante-quatre pieds carrés, mesure anglaise, (664. pi. ca., soit 61.69 m.c.).

au prix de $99.60 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat préparé par Me GUY LEBLANC, notaire, constatant cette transaction.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

281-79
Vente à M. Armand Boucher lot 181-2-100 situé dans la Banque de terrains $1.00 talus Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat préparé par Me JEAN GELINAS, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER le lot 181-2-103 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

La vente de ce lot a été autorisée en vertu du règlement 608 de la Ville, et aurait dû être effectuée en même temps que le lot 181-2-88.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

282-79
Projet d'entente avec la Polyvalente Ste-Ursule re: utilisation de la cour de cette institution Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle la POLYVALENTE STE-URSULE accepte de mettre à la disposition de la Ville de Trois-Rivières 2 terrains de soccer - football situés coin de Calonne et Papineau ainsi que l'équipement pour l'aménagement des buts.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le tout pour la somme de $1,000.00 pour la saison estivale 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

283-79
Protocole d'entente avec le C.E.G.E.P. re: utilisation de la cour
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au protocole d'entente du programme sportif communautaire, avec le Collège d'Enseignement Général et Professionnel (C.E.G.E.P.), en vertu de laquelle, le CEGEP met gratuitement à la disposition de la Ville, le terrain de soccer - football, pour la période du 3 juin au 31 août 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

284-79
Entente avec le COMITE DE ZONE DE BASEBALL DE T.R. re: arbitres
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec le COMITE DE ZONE DE BASEBALL DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, le Comité assume l'appointement des arbitres de baseball mineur pour le prix de $178.20 pour la saison 1979.

ADOPTE

285-79
Entente avec le COMITE DE SOCCER DE T.R. re: arbitre, lignage et préparation du terrain
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LE COMITE DE ZONE DE SOCCER DE TROIS-RIVIERES en vertu de laquelle, le Comité effectuera le lignage des terrains, la préparation des terrains et l'appointement des arbitres pour les joutes de soccer, pour le prix de $250.00 concernant le lignage. La Ville défraiera également les frais d'arbitrage.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

286-79
Entente avec LES AIGLES JUNIORS DE T.R. re: entretien du terrain $3,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, et ou, en son absence, M. le Maire suppléant, et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, ces derniers feront l'entretien du terrain de baseball Albert Gaucher, et ce, pour toutes les activités de baseball mineur, pour un montant global et définitif de $3,000.00 couvrant la période du 1er mai au 7 septembre 1979.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

159

INITIALES DU GREFFIER

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

287-79
Entente avec LES AIGLES JUNIOR DE T.R. re: location du stade et concessions
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente en vertu de laquelle la Ville loue à "LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES INC.", le stade de baseball du Parc de l'Exposition, du 15 avril au 15 novembre 1979 pour et en considération d'une somme de $0.05 par personne présente à toutes les activités de baseball ainsi qu'une somme de $1,000.00 pour les activités de l'Expo régionale.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en fiare partie intégrante.

ADOPTE

288-79
Demande additionnelle de subvention re: restauration Hertel programme 1975
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement numéro 615 (A) du 21 mars 1977, adopté un programme de restauration pour la partie de son territoire connue sous le nom de "Secteur Hertel 1975";

ATTENDU que ce programme de restauration a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec par sa résolution numéro 10 147 A, du 14 avril 1977;

ATTENDU que ce programme prévoit, dans le cadre de sa réalisation, des travaux de restauration dont le coût total est de $200,000.00;

ATTENDU que le montant des subventions prévues au programme de restauration que doit financer la Ville de Trois-Rivières est de $25,000.00 le montant de la portion des coûts réels d'administration dudit programme est de $10,000.00 et les frais de passation dudit règlement est de $10,000.00, formant un total de $45,000.00;

ATTENDU qu'en date du 31 mars 1979, le montant des travaux de restauration approuvé s'élevait à $185,836.00;

ATTENDU que le montant des travaux revisés s'élève à $275,000.00;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de bien vouloir modifier le contrat signé le 21 mars 1977 et de verser conjointement à la Ville de Trois-Rivières les subventions additionnelles aux propriétaires visés par le programme de restauration domiciliaire pour un montant de $9,375.00; et que demande soit faite pour que la Société d'Habitation du Québec verse un montant additionnel de $3,750.00 pour le coût réel d'administration dudit programme.

Que le Maire ainsi que le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les documents relatifs aux fins de la présente résolution.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

160

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

289-79
Demande additionnelle de subvention re: restauration Hertel programmation 1976
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement numéro 616 (A) du 21 mars 1977, adopté un programme de restauration pour la partie de son territoire connue sous le nom de "Secteur Hertel 1976";

ATTENDU que ce programme de restauration a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec par sa résolution numéro 10 147 C, du 14 avril 1977;

ATTENDU que ce programme prévoit, dans le cadre de sa réalisation, des travaux de restauration dont le coût total est de $200,000.00;

ATTENDU que le montant des subventions prévues au programme de restauration que doit financer la Ville de Trois-Rivières est de $25,000.00 le montant de la portion des coûts réels d'administration dudit programme est de $10,000.00 et les frais de passation dudit règlement est de $10,000.00, formant un total de $45,000.00;

ATTENDU qu'en date du 31 mars 1979, le montant des travaux de restauration approuvé s'élevait à $166,152.00;

ATTENDU que le montant des travaux revisés s'élève à $275,000.00;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de bien vouloir modifier le contrat signé le 21 mars 1977, et de verser conjointement à la Ville de Trois-Rivières les subventions additionnelles aux propriétaires visés par le programme de restauration domiciliaire pour un montant de $9,375.00; et que demande soit faite pour que la Société d'Habitation du Québec verse un montant additionnel de $3,750.00 pour le coût réel d'administration dudit programme.

Que le Maire ainsi que le Greffier soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les documents relatifs aux fins de la présente résolution.

ADOPTE

290-79
Modification de la résolution 168-74 re: Ass. S.D.S. re: changement de nom
Adoption

ATTENDU qu'en date du 22 avril 1974, par sa résolution 168-74, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a accepté la formation d'un club de Récréation sous le nom de

S.D.S. (Séparés, Divorcés, Sourire) Inc.

ATTENDU qu'une résolution de ce club en date du 7 mars 1979, demande de modifier le nom comme suit:

S.D.S. (Séparés, Divorcés, Solidaires) Inc.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte que le nom du club

S.D.S. (Séparés, Divorcés, Sourire Inc.)

soit modifié comme suit:

S.D.S. (Séparés, Divorcés, Solidaires) Inc.

et que mention de ce changement soit faite à la résolution 168-74.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

291-79
Subdivision
lot 7
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 16 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le parc industriel No. 1, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 7-15.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

292-79
Subdivision
lot 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 16 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé Boul. Des Forges appartenant à Extra Luminaire Inc. et donnant effet au lot 176-37.

ADOPTE

293-79
Acceptation
de l'offre
de vente
de Les
Cinémas
Unis Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de LES CINEMAS UNIS LTEE concernant la vente du Théâtre Capitol, étant les lots 775-2, 776-3 et 777-3 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de $600,000.00 suivant les conditions mentionnées dans une lettre de Mes Martineau, Walker, Allison et associés, datée du 7 mai 1979.

ADOPTE

294-79
Offre d'achat
d'une partie
du lot 227
Boul. Parent
par la Cie
de Const.
des Cantons
de l'Est
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DES CANTONS DE L'EST LTEE, pour l'achat d'un terrain d'une superficie d'environ 75,000 pieds carrés, soit une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le Parc Industriel No. 2, Boul. Parent, au prix de $0.06 le pied carré.

ADOPTE

295-79
Demande à
la S.H.Q.
acquisition
de logements
pour
personnes
âgées
Paroisse
Immaculée
Conception
Adoption

VU la résolution de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières démontrant le besoin de logements pour personnes âgées dans la paroisse de la Cathédrale de Trois-Rivières (Immaculée-Conception);

ATTENDU que les immeubles situés aux 770 et 800 de la rue St-François-Xavier contiennent 61 logements qui pourraient répondre à une partie des demandes de logements provenant des personnes âgées de cette paroisse;

ATTENDU que ces immeubles sont la propriété de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RÉSOLU A L'UNANIMITE:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de se porter acquéreure des 61 logements sis aux 770 et 800 de la rue St-François-Xavier de Trois-Rivières, afin de satisfaire à une partie des besoins d'habitation pour personnes âgées dans la paroisse de l'Immaculée-Conception (La Cathédrale).

ADOPTE

296-79
Vente pour non-paiement de taxes
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la Loi, les immeubles mentionnés à la liste ci-annexée, en date du 25 mai 1979 et que le trésorier de la Ville soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

297-79
Subdivision lot 227
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 18 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 227-15.

ADOPTE

298-79
Contrat avec TELECON INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme TELECON INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'un système d'éclairage à canalisation souterraine pour 2 terrains de baseball (Parc Lambert et Parc Pie XII), au coût de $143,060.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

299-79
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Masson Inc.:	
Travaux de peinture - Marché-aux-Denrées - Estimé no 2	$ 878.65
Pluritec:	
Honoraires - Etude de la disposition des égouts pluviaux aux Forges	9,922.56
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Préparation des plans et devis - Eclairage Carrefour Wayagamack	1,758.54

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU GREFFIER

Vandry, Jobin, Gravel & Associés:	
Honoraires - Etude de circulation intersections Hôpital Cooke, Ste-Marguerite & Des Récollets, Laviolette	3,000.00
Montréal Trane Service Inc.:	
Travaux sur unité d'absorption selon contrat de service préventif	1,127.50
Laboratoires de construction Inc.:	
Test - Sondage - Place Alex Mc Rea	418.50
Aqueduc & égout - Laviolette-Notre-Dame - Sondage	1,859.50
Canadien Pacifique Ltée:	
Coût d'entretien - Passages à niveau - Janvier, février, mars 1979	562.79
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours police judiciaire - Armand Desaulniers	25.00
Marché Victoria:	
Achats divers	19.68
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - Services rendus - Mai 1979	390.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien des parcs-écoles - Avril 1979	1,154.96
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes - Hippodrome - No 1	342.50
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Avril 1979 (Adm. Générale, Travaux Publics, Service Récréation et Parcs, Exposition)	556.57
Réal Neault:	
Compensation pour perte d'effets mobiliers - Secteur Hertel	375.00
Chambre de Commerce:	
Demande du 2e versement de subvention	15,000.00
Centre Sportif Marcotte:	
Location de glace - Janvier, février, mars & avril 1979	7,259.45
F.A.B.Q. Région Mauricie:	
Contrats de baseball mineur - Saison 1979	1,006.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1979

Roger Baril - 245 milles	53.90
Léo Bellerose - 490 milles	107.80
Réjean Boucher - 347 milles	76.34
Gaston Desaulniers - 282 milles	62.04
Daniel Paquin - 220 milles	48.51

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Alain Provencher - 265 milles	$ 58.30
Charles-Edouard Provencher - 208 milles	45.76
Robert Rousseau - 780 milles	171.60
Yvon Poirier:	
Dîner - Invité Service Protection de l'Environnement	22.47

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

164

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1979

Jean Lamy,
Remboursement de petite-caisse 69.74

Plomberie A. St-Onge Inc.:
Colisée - Rénovation Fourniture & installation des bouilloires 4,560.56

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

165

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
28-05-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 mai 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement No. 191 amendement zonage secteur le Fief, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 février 1979;

e) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

f) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

g) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
166
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 20 avril 1979;

i) Amendement au règl. 608 modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

j) Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 14 mai 1979;

k) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

l) Règlement décértant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

Amendement au règl. 4-Z-124 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 4-Z-124, aux fins d'extensionner la zone semi-urbaine au détriment de la zone d'expansion urbaine, dans leurs lignes ouest et nord-ouest (Boul. Des Forges nord-ouest et Boul. St-Michel Ouest).

Lu en Conseil, ce 4ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 191-52 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191-52, concernant le zonage de St-Michel Des Forges, aux fins de modifier (restreindre) la zone RR-4 sect. 24.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

300-79
Comptes rendus 23-28-05-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes rendus des séances du Conseil siégeant en Commission Permanente, mercredi le 23 mai 1979 et lundi le 28 mai 1979, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

301-79
Règl. 698
Travaux d'asphaltage et reconstruction de trottoirs emprunt de $188,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 698 (1979) décrétant des travaux de recouvrement de pavage et de construction de trottoirs dans différentes rues de la Ville au coût de $160,000.00 et prévoyant également un montant de $20,000.00 pour combler l'excédent du coût des travaux autorisés par le règlement 648, et autorisant un emprunt au montant de $188,000.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1979

302-79
Règl. 699
$29,000.00
re: déficit
règl. 688
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 699 (1979) autorisant une dépense de $29,000. à même les fonds généraux, pour combler l'excédent du coût des travaux prévus au règlement 688, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

303-79
Règl. 570-B
parc de
maisons
mobiles
lot 242
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 570-B (1979) amendant le règlement 570 concernant les roulottes et maisons mobiles aux fins de permettre l'implantation d'un parc de maisons mobiles sur le lot 242 situé au sud-ouest du boulevard Parent, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

304-79
Contrat
acquisition
lisière de
30 pieds
Boul. des
Forges
de la
Caisse
d'Eta.
de la
Mauricie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA MAURICIE l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (p.176) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure parallélogramme, borné vers le nord-est par une partie du lot 176 (boulevard Des Forges), vers le nord-ouest par le lot 176-30, vers le sud-est par une partie du lot 176, vers le sud-ouest par le lot 176-27.

Mesurant cent pieds (100.0 pi., soit 30.48 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trente pieds (30.0 pi., soit 9.14 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant une superficie de trois mille pieds carrés, mesure anglaise, (3,000 p.c., soit 278.71 m.c.).

D'une superficie de 3,000 pieds carrés, pour le prix de $3,900.00 ($1.30/pi.ca.) comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

305-79
Contrat
acquisition
lisière de
30 pieds
Boul. des
Forges de
MM. Yvon
et Jacques
Gervais et
Charles
Quessy
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de MM. Yvon Gervais, Jacques Gervais et Charles Quessy, les immeubles suivants:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUIN 1979

DESIGNATION:

A.- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (P.176) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 176 (boulevard des Forges), vers le nord-ouest par une partie du lot 176, vers le sud-est par une partie du lot 176, vers le sud-ouest par une partie du lot 176.

Mesurant neuf cent quatre-vingt-douze pieds et trente-cinq centièmes (992.35 pi., soit 302.47 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trente pieds (30.0 pi., soit 9.14 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie vingt-neuf mille sept cent soixante-et-onze pieds carrés, mesure anglaise, (29,771.0 p.c.).

B.- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (p.176) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 176 (boulevard des Forges), vers le nord-ouest et le nord par une partie du lot 176 (boulevard du Rochon), vers le sud-est par une partie du lot 176, vers le sud-ouest et le sud par une partie du lot 176.

Mesurant neuf cent vingt-et-un pieds et sept dixièmes (921.7 pi., soit 280.93 m.) dans sa ligne nord-est, quarante-six pieds et vingt-neuf centièmes (46.29 pi., soit 14.11 m.) dans sa ligne nord-ouest, vingt pieds et soixante-dix-sept centièmes (20.77 pi., soit 6.33 m.) dans sa ligne nord, trente pieds (30.0 pi. soit 9.14 m.) dans sa ligne sud-est, neuf cent quatre pieds et deux dixièmes (904.2 pi., soit 275.60 m.) dans sa ligne sud-ouest, quarante-huit pieds et trente-six centièmes (48.36 pi., soit 14.74 m.) suivant une courbe de trente pieds (30.0 pi., soit 9.14 m.) de rayon dans sa ligne sud: contenant en superficie vingt-huit mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés, mesure anglaise, (28,182.0 p.c., soit 2,618.19 m.c.).

D'une superficie totale de 57,953 pieds carrés pour le prix de $75,338.90 ($1.30/pi.ca.) comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

306-79
Contrat
L.N.
CIMENTIERS
INC.
const.
trottoirs
$86,621.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie L.N. Cimentier Inc. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction de trottoirs et bordures en béton dans diverses rues de la Ville, pour le prix de $86,621.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

307-79
Contrat convention de location de publicité avec CKTM-TV
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Wilson O'Shaughnessy, gérant-adjoint à l'administration de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention de location avec CKTM-TV, en vertu de laquelle la Ville louera des espaces de publicité sur les côtés extérieurs des 10 autobus, au prix de $40.00 par mois par panneau, pour la période du 1er mai au 1er novembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

308-79
Contrat convention collective Syndicat des Services Extérieurs
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail, entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des T.R. Inc. (Section des Services Extérieurs) pour la période comprise entre le 23 février 1979 et le 22 février 1981.

Ladite convention étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

309-79
Subdivision lot 203-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 29 mai 1979, montrant la subdivision du lot 203-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à M. Henri Paquette et donnant effet aux lots 203-2-1 et 203-2-2.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

310-79
Subdivision 1119-22 et 23
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 8 mai 1979 montrant la subdivision d'une partie des lots 1119-22 et 1119-23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Père Bressani, appartenant à M. Clément Cinq-Mars et donnant effet aux lots 1119-22-1 et 1119-23-2.

ADOPTE

311-79
Cession à la Corp. de l'Héb. Qué. terrain Ecole Ste-Angèle pour $27,000.00
Adoption

ATTENDU que des négociations sont en cours entre la Ville de Trois-Rivières et le Ministère des Affaires Sociales pour la vente du terrain de l'Ecole Ste-Angèle de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de céder à la CORPORATION DE L'HEBERGEMENT DU QUEBEC, le terrain de l'Ecole Ste-Angèle de Trois-Rivières, pour le prix de $27,000.00 et les frais encourus par la Ville pour la démolition, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Ce terrain est composé des lots 245, 246, 247, 248, 315, 316, 317, 318 et 319 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, conformément aux plan et description technique No. 40745 du répertoire de M. Paul Michaud, A.G., en date du 16 mai 1979.

ADOPTE

312-79
Bail avec la Com. Hydro-électrique du Québec (Hydro-Québec) Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de louer de la Commission Hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec) l'immeuble suivant:

Une étendue de terre mesurant cinq cent trente (530) pieds de largeur par trois cent quarante (340) pieds de profondeur et faisant partie des lots numéros 186 et 187, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Trois-Rivières, cité de Trois-Rivières, comté de St-Maurice.

Pour une période de 5 ans, du 1er juin 1979 au 31 mai 1984 au coût de $550.00 pour la première année et de $540.00 pour les 4 années subséquentes.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec la Commission Hydroélectrique de Québec.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil, et dont copie est annexée à présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

313-79
Demande de participation au programme d'assistance financière du H.C.J.L.S. engagement d'animateurs socio-culturels M. Morrissette autorisé Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisée à demander à participer au programme d'assistance financière du Haut Commissariat, à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, pour l'engagement d'animateurs socio-culturels.

Que M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soit et est autorisé à produire cette demande pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

314-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Guimond Electrique:	
Tableau pari-mutuel - estimé no 3	$41,975.25
Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc & drainage rue Notre-Dame & Laviolette - Estimé no 1	19,302.43
Clément Ricard & Fils:	
Démolition maison rue Ste-Cécile	2,450.00
Remise de dépôt	245.00
J.C. Papillon & Fils:	
Raccordements de drains - Place Hôtel de Ville - estimé no 1	10,220.40
Remise de dépôt	1,200.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

Inspectronic Ltée:	
Collecteur d'égout sanitaire - Parc industriel no 2 - estimé no 2	2,760.00
Remise d'une partie de retenue	3,800.00
Rocacier 1978 Ltée:	
Fourniture d'une chambre de vannes - estimé no 2	631.06
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 (du 15 avril au 12 mai 1979)	1,607.20
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée - mai 1979	36.00
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées - mars 1979	25.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Enlèvement de neige aux passages à niveau - Février et mars 1979	1,396.31
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude par Office Municipal d'Habitation	232.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente à Clément Ricard	60.00
Nelson Leblanc:	
Achat de râteau et herse pour tracteur	100.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	66.00
Appel d'offres - Publicité Courses (8 programmes)	340.50
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	70.20
Appel d'offres	114.40
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	565.00
Huissier - Bref de signification	8.20
René Milot:	
Frais de témoignage	10.90
Mme Jean-Paul Langevin:	
Frais de témoignage	10.90
Micheline Dufresne:	
Frais de témoignage	10.90
Jules Héon:	
Frais de sténographie - Cause Claude Beaumier	98.00
Télécommunication:	
Service de télé-page (Travaux Publics, Police, Expo, Maintenance) Juin 1979	$ 164.08
U.Q.T.R.:	
Location de salle Pavillon Sarrazin - U.Q.T.R.	25.00
Serge Petitclerc:	
Trophée des deux maires (quote-part de la Ville)	49.95
Edgar Young:	
Contribution mise à la retraite	200.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Bibliothèque - Avril 1979	221.82
Service de photocopies - Police - Avril 1979	327.84
Club de Tir du Cap:	
Location de champ de tir municipal - Policiers	750.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

172

INITIALES DU GREFFIER

HIPODROME:

Télé Média CHLN:	
Publicité	35.70
Sodic Québec Inc.:	
Service de juges - 1er avril au 1er juillet 1979	1,350.00
Canadian Trotting Association:	
Honoraires - Droits et permis - 60 courses	1,470.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes - nos 2 à 6 incl.	1,502.50
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - Les 5 et 12 mai 1979	498.36
Guy Poirier:	
Achats de bière	739.50
Cotnoir & Pleau:	
Achats de bière	681.00
Brasserie O'Keefe:	
Achats de bière	133.50
Gilles Grenier:	
Allocation d'automobile - mai 1979 - 265 milles	58.30
Jean-Paul Poisson:	
Allocation d'automobile - mai 1979 - 395 milles	86.90
Anatole Houle:	
Allocation d'automobile - mai 1979 - 622 milles	136.84
Roger Loisel:	
Allocation d'automobile - avril 1979 - 1,031 milles	226.82
Jean-Louis Goneau:	
Allocation d'automobile - avril 1979 - 364 milles	80.08
Rosaire Francoeur:	
Allocation d'automobile - avril 1979 - 320 milles	70.40
Gérard Brahic:	
Congrès Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - Hull	227.70
Jean-Jacques Lacroix:	
Congrès Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - Hull	340.96
Roger Morrissette:	
Dépenses de voyage - Montréal - Séminaire d'orientation - Travailleurs d'été	$ 56.19
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Ste-Foy - Réunion A.P.O.M.	60.77

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	347.22
André Laneuville	15.34
Albert Morrissette	43.94
Albert Morrissette	191.14
Guy-Paul Simard	358.24

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Fanny
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

173

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
4-06-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration secteur St-Philippe, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 mars 1979;

e) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, des bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

g) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 20 avril 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

h) Amendement au règl. 608 modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

i) Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle et de soccer au Parc Adélard Dugré, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 14 mai 1979;

j) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

k) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 mai 1979;

Remplacement des règl. 4 et 385 concernant la construction Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement remplaçant les règlements Nos. 4 et 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, toutes les dispositions des règlements Nos. 4 et 385 étant incompatibles avec le nouveau règlement, devant être abrogées à toutes fins que de droit.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Emprunt de $8,600.00 au fonds de roulement re: travaux aqueduc pour la mini-aréna Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement au montant de $8,600.00 pour effectuer des travaux de construction d'aqueduc et de borne fontaine sur le terrain de l'Exposition, afin de desservir la mini-aréna et le Colisée.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Travaux de pavage et de chaînes de trottoir rues Jacques Cartier St-Philippe et Boul. Marchand Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de pavage et de construction de chaînes de trottoir, sur la rue Jacques Cartier et le Boul. Marchand, sur la rue St-Philippe, sur la rue De Boucherville, au coût de $52,000.00 et prévoyant un virement de fonds à même les règlements 479, 545 et 603 pour payer le coût de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Travaux d'égouts au Parc Expo rues Père Daniel et Ste-Marguerite $237,500.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'égouts au Parc de l'Exposition sur la rue Père Daniel et sur la rue Ste-Marguerite, au coût de $237,500.00 et prévoyant un virement de fonds à même les règlements 237, 357, 433, 436, 465, 482, 593, 643 et 654, pour payer le coût de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

Travaux de construction (escaliers) pavage engazonnement $58,000.00 et virement de fonds Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'escaliers sur la 5ième et la 7ième avenue, le pavage du stationnement de l'église Notre-Dame, l'engazonnement de la Polyclinique, au coût de $58,000.00 et prévoyant un virement de fonds à même les règlement 518, 576 et 577 pour payer le coût de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Travaux de réfection de rues (rue De Boucherville et Boul. Normand) $102,500.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de réfection de rues sur la rue De Boucherville, sur le Boul. Normand au montant de $102,500.00 et décrétant un virement de fonds à même les règlements 491 et 520 pour payer le coût de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Emprunt de $35,000.00 au fonds de roulement re: achat d'un dactylo électronique et d'équip. d'entretien Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt d'environ $35,000.00 au fonds de roulement pour l'achat d'un dactylo électronique pour le Bureau du Greffier et d'équipements d'entretien pour les loisirs.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement au règl. No. 186 Trafic lourd Boul. Des Récollets Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de défendre le trafic lourd sur le Boul. des Récollets et Laviolette.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de juin 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

315-79 Compte rendu 4-06-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi le 4 juin 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

316-79 Règlement 4-Z-124-B modification des zones d'expansion urbaine et semi-urbaine Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Que le règlement No. 4-Z-124-B amendant le règlement No. 4-Z-124, aux fins d'extensionner la zone semi-urbaine au détriment de la zone d'expansion urbaine, dans leurs lignes ouest et nord-ouest (Boul. des Forges nord-ouest et Boul. St-Michel ouest), soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

317-79
Règlement 191-63 zonage du secteur Le Fief Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 191-63 amendant le règlement No. 191 et établissant dans le secteur "Le Fief" des zones qui seront connues sous les dénominations de: RA-1 secteur 23 et RA-2 secteur 23, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

318-79
Contrat achat de Nick et Georges Papirakis lot P.176 $5,460.00 Boul. des Forges Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Michel Carrier, notaire, en vertu duquel MM. Nick et Georges Papirakis vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (Ptie 176) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par une partie dudit lot 176 (Boulevard des Forges), vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 176, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 176, et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 176, mesurant cent quarante pieds (140 pi. soit 42.67 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trente pieds (30 pi., soit 9.14 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant une superficie de quatre mille deux cent pieds carrés, mesure anglaise (4,200 pi. ca., soit 390.19 m.c.).

Pour le prix de $5,460.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

319-79
Contrat vente par J.M. Brouillette Inc. rue Place Louis Pasteur $1.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la compagnie J.M. Brouillette Inc. vend et cède à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant composé des lots nos. 1119-1173, 1119-1180, 1119-1181, 1119-1182 et 1119-1179 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, étant la Place Louis Pasteur, pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

320-79
Contrat vente à Roger Charbonneau P.205-4 (Boul. des Forges) Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel M. Roger Charbonneau vend à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot numéro QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (Ptie de lot no. 205-4) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, mesurant soixante pieds de largeur à son front au nord-est par vingt-six pieds et quarante, ainsi que trente-trois pieds et cinquante-huit dans sa ligne sud-ouest, et douze pieds point trente d'un côté au nord-ouest par douze pieds point quatorze de l'autre côté au sud-est; bornée en front, au nord-est par le Boulevard Des Forges, en arrière au sud-ouest par partie résiduelle dudit lot 205-4; d'un côté au sud-est, par le lot 205-3; et de l'autre côté au nord-ouest, par le lot 205-5, sans bâtisse, d'une superficie de sept cent trente-deux pieds carrés (732 p.c.) mesures anglaises.

Pour le prix de $500.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

321-79
Contrat entente avec le Club de Hockey Junior A
re: location du Colisée
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé avec le Club Junior "A" de T.R. Inc., en vertu de laquelle la Ville consent à louer au Club Junior "A", le Colisée situé sur le terrain de l'Exposition de Trois-Rivières, avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du hockey junior majeur.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

322-79
Entente avec LE COMITE DES OEUVRES DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE
Parc Guilmour
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le Comité des Oeuvres de la Paroisse St-Philippe, pour l'entretien et la surveillance du Parc Guilmour, situé coin McDougall et St-Olivier à Trois-Rivières, pour le prix de $3,500.00, couvrant la période du ler mai à la fin d'octobre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

323-79
Entente avec l'ASS. SPORTIVE STE-CECILE INC.
re: moniteur
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Association Sportive Ste-Cécile Inc. pour le paiement d'un moniteur responsable pour la pataugeuse du 23 juin au 3 septembre 1979, pour le prix de $1,100.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

178

INITIALES DU GREFFIER

324-79
Entente avec l'ASS. SPORTIVE STE-CECILE INC. moniteur Parc Lemire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Association Sportive Ste-Cécile Inc., pour le paiement d'un moniteur responsable du terrain de jeux du Parc Lemire, pour la période du 25 juin au 17 août 1979, pour le prix de $1,177.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

325-79
Entente avec LA FIRME DE TRANSPORT JOS PAQUETTE & FILS INC. transport terrains de jeux Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la firme de transport Jos Paquette & Fils Inc. pour le service de transport dans le cadre du programme terrains de jeux, du 26 juin au 17 août 1979, suivant différents prix mentionnés dans l'annexe à ladite entente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

326-79
Contrat vente à Diane Thiffault lot 181-816 $2,150.00 Banque de terrains Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à Dame Diane Thiffault, le lot 181-816 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire et Me Jean Lamy, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, constatant cette vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

ADOPTE

327-79
Subdivision lot 225-11 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 11 juin 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé sur la rue Jules Vachon, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 225-11.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

328-79
Subdivision
lots 181-853
à 855
181-2-134 à
139 et 186-5
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 11 juin 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 181, 181-2 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la banque de terrains appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-853 à 181-855 inclusivement, 181-2-134 à 181-2-139 inclusivement et 186-5.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

329-79
Subdivision
lot 194-2-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 22 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 194-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé sur le Boul. Jacques Cartier, appartenant à Monsieur Jacques Arseneault et donnant effet au lot 194-2-1.

ADOPTE

330-79
Subdivision
lots 176-39
et 40 et lot
176-28-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 et d'une partie du lot 176-28 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à MM. Jacques Gervais, Yvon Gervais et Charles Quessy, situés sur une rue projetée en bordure du Boul. des Forges et donnant effet aux lots 176-39, 176-40 et 176-28-1.

ADOPTE

331-79
Subdivision
lots
180-341-1
et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 24 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 180-341 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé Place de la Savane, appartenant à M. Robert Beaudoin et donnant effet aux lots 180-341-1 et 180-341-2.

ADOPTE

332-79
Subdivision
lots
175-85 à 88
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 16 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur une rue projetée et parallèle à la rue J.H. Fortier, entre celle-ci et le Boul. des Forges, appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc. et donnant effet aux lots 175-85 à 175-88.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

333-79
Subdivision lot 7-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 16 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le parc industriel no. 1, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 7-15.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

334-79
Demande d'assistance financière au H.C.J.L.S. re: centre familial près de la rivière Milette
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières demande une assistance financière au gouvernement du Québec par le biais du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, afin de réaliser un projet de centre familial pour le ski, la traîne sauvage, etc., sur les terrains de l'U.Q.T.R., en collaboration avec l'Université, dans la côte adjacente au Boul. Des Récollets, près de la rivière Milette.

ADOPTE

335-79
Rapport du greffier re: consultation sur différents règlements
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 191-1-A, 191-61 et 191-62 tenue les 5 et 6 juin et 11 et 12 juin 1979, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

336-79
Demande d'approbation des plans travaux aqueduc et égouts pour rue située entre la rue De Calonne et la mini-aréna aux S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue projetée entre la rue de Calonne et le site de la mini-aréna sur le parc de l'Exposition, accepte les plans préparés par le service des Travaux Publics et autorise le gérant-adjoint aux Travaux publics et à soumettre les dits plans et sollicite par la présente, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

337-79
Comptes à payer mai 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de $3,769,777.36 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

181

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

338-79
Compte à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Ingénieurs - Mini-aréna	$5,487.68
Honoraires - Ingénieurs - Hippodrome	5,522.35
Henri Paquette:	
Remise de retenue - Rénovation Colisée	2,500.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mai 1979	300.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Commission de l'Expo - avril 1979	165.60
Service Complexe Sportif U.Q.T.R.:	
Location de la piste centre d'athlétisme - août 1978 - solde	172.50
Panier Fleuri:	
Fleurs - Mme Young	27.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées - mai 1979	26.00
B.B. Extermination:	
Service d'extermination - Hôtel de Ville & Centre Culturel - Juin 1979	75.00
Le Nouvelliste:	
Publicité - Courses Programmes 8 à 14	280.00
Appel d'offres - Avis public - Vente banque de terrains	1,440.00
Commission de Contrôle des Permis d'Alcool:	
Permis - Bavaroise - Expo 1979	200.00
Service Sanitaire Régional Inc.:	
5 voyages spéciaux du lundi	350.00
C.T.C.U.M.:	
Location d'un autobus - avril 1979	1,139.07
Association Québécoise d'Urbanisme:	
Inscription - Conférence annuelle Rivière-du-Loup - André Laneuville	120.00
Mme Emile Morin:	
Service de permis Petit Bistro - Expo 1979	50.00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers (réception E. Young)	211.85
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mai 1979	838.52
Claude Cyr:	
Location d'entrepôt Boul. St-Jean - Bail Service des Loisirs - Dernier versement	390.00

OCTROI AUX ORGANISATIONS PAROISSIALES - BASEBALL - 1979 - 1er VERSEMENT

Loisirs Normanville	266.00
Loisirs Ste-Cécile	158.00
Centre Landry	428.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	590.00
Loisirs St-Sacrement	568.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
182
INITIALES DU GREFFIER

OCTROI AUX ORGANISATIONS PAROISSIALES - BASEBALL - 1979 - 1er VERSEMENT (suite)

Loisirs Ste-Marguerite	$	136.00
Loisirs Ste-Thérèse		988.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf		352.00
Centre Landry:		
Subvention annuelle		7,000.00
Comité de Zone de Baseball:		
Avance - frais des marqueurs & arbîtres - baseball		1,700.00
Appointement des arbîtres de balle-molle		178.20
Comité de Zone Soccer de Trois-Rivières:		
Lignage des terrains et appointements des arbîtres de soccer		750.00
Polyvalente Ste-Ursule:		
Location de 2 terrains - Soccer & football - saison 1979		1,000.00
HIPPODROME:		
Guy Poirier Inc.		708.00
Cotnoir & Pleau		636.00
Brasserie O'Keefe		414.00
Canadian Trotting Association:		
Droit et permis - 10 courses		245.00
Avance de sécurité Phillips:		
Service de sécurité - 19 mai 1979		281.74
Armand Kid Martel:		
Publicité - Radio CHLN - avril et mai 1979		84.00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1979		
Roger Dupuis - 35 milles		7.70
Germain Déziel - 194 milles		42.68
Gaston Boudreault - 948 milles		208.56
Origène Bellemare - 111 milles		24.55
Roland Bacon - 537 milles		118.14
Réal Ayotte - 630 milles		138.60
Transport du personnel		25.00
Roger Rompré - 514 milles		113.08
Allocation spéciale - 23 jours		23.00
René Perron - 274 milles		60.28
Fernand Pellerin - 1,017 milles		223.74
Jean-Louis Ouellette - 310 milles		68.20
Jean-Maurice Massicotte - 705 milles		155.10
Mario Lesage - 192 milles		42.24
Guy Larivière - 684 milles		150.48
Romain Frigon - 198 milles		43.56
Serge Dumas - 26 milles		5.64
André Verville - 641 milles		141.02
Charles-Edouard Provencher - [illegible] milles		39.60
Rosaire Pouliot - 618 milles		135.96
Yvon Poirier - 401 milles		88.22
Michel Pellerin - 360 milles		79.27

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
183
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1979 (suite)

Roger Paillé - 440 milles	$	96.80
Marcel Métivier - 153 milles		33.66
Roger Lefebvre - 239 milles		52.58
Michel Lefebvre - 62 milles		13.64
Gaston Desaulniers - 210 milles		46.20
Dépenses de voyage - Québec - Symposium arboriculture		154.85
Jean Alarie - 1,754 milles - avril & mai 1979		385.82
Dépenses de voyage - Montréal - Exposition du camping		72.28
Réunion Association Provinciale des Expositions - St-Hyacinthe		122.45

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	156.64
René Monfette	354.46
René Monfette	331.20

J.P. Doyon:	
Aqueduc et drainage - Parc industriel no 2 - remise de retenue	7,189.44
Collecteur pluvial Léger - remise de retenue	5,000.00
Dr. Conrad Godin:	
Coût de déneigement - Saison 1978-1979 - Passage Manoir de Niverville - Quote-part de la Ville	400.00
Club de Golf Ki-8-Eb:	
Frais de l'accueil - groupes O.P.D.Q., M.E.E.R. & M.I.C.	203.94
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette des déchets - Mai 1979 - Exposition, CAM, hippodrome	250.00
LDN Protection:	
Réparation système d'alarme - Hippodrome	42.00
Distributrice Marchand:	
Dîner réunion Commission de l'Exposition	16.50
Rapid Bar-B-Q.:	
Réunion Commission de l'Exposition	37.18
Au Palais du Chinois:	
Réunion Commission de l'Exposition	197.84
Marché St-Louis:	
Achats divers - Commission de l'Exposition	186.32
Canadian Trotting Association:	
Renouvellement membre associé 1979-1980	30.00
Me Yves Boivin:	
Honoraires - Vente à L. Boucher	50.00
Photo H. Vertey:	
Photo - Commissaire de l'Expo	10.50
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires - services actuariels - 1er novembre 1978 et 30 avril 1979	4,200.00
Polaris Realty:	
Partage de l'excédent des frais d'entretien pour l'année 1978 - Edifice Royale (Loisirs & évaluateurs)	1,406.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

184

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1979

Robert Rousseau - 640 milles	$ 140.80
Yvon Ratelle - 787 milles	173.06
Transport des hommes	20.00
Alain Provencher - 373 milles	82.06
Roger Loisel - 1,190 milles	261.80
Gaétan Lemieux - 684 milles	150.48
Roger Lafontaine - 326 milles	71.72
Jean Goudreault - 165 milles	36.30
Maurice Galarneau - 881 milles	193.82
Transport du personnel	20.00
Rosaire Francoeur - 398 milles	87.56
Lionel Duval - 898 milles	197.53
Transport des hommes	22.00
Marc Durand - 312 milles	68.64
André Daviau - 789 milles	173.58
Léo Bellerose - 1,100 milles	242.10
Raoul Bellavance - 244 milles	53.68
Roger Baril - 246 milles	54.12
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Montréal - Traitement des Données	52.25
Jean-Paul Duguay:	
Congrès de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres - Hull	428.36
Allocation d'automobiles - mai 1979 - 113 milles	24.86
Gaston Desaulniers:	
Remboursement de petite-caisse	212.83
Clément Ricard & Fils:	
Aqueduc et drainage - Secteur Perreault - estimé no 1	75,996.28

ADOPTE

339-79
Rapport bi-annuel urbaniste re: Secteur Hertel 1975 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le rapport bi-annuel de M. André Laneuville, urbaniste municipal, en date du 25 mai 1979, concernant la programmation 1975 Secteur Hertel.

ADOPTE

340-79
Rapport bi-annuel urbaniste re: Secteur Hertel 1976 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le rapport bi-annuel de M. André Laneuville, urbaniste municipal, en date du 25 mai 1979, concernant la programmation 1976 Secteur Hertel.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1979

341-79
Demande de permis d'alcool re: exposition régionale 28 juillet au 5 août 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec pour obtenir les permis nécessaires à l'opération d'un bar avec terrasse sur les terrains de l'Exposition de Trois-Rivières, pendant la période de l'Exposition Régionale, du 28 juillet au 5 août 1979 inclusivement.

Que M. Jean Alarie, secrétaire administrateur de la Commission du Parc de l'Exposition, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la demande de permis auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTE

342-79
Soumission Télécon Inc. $22,801.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Télécon Inc. au montant de $22,801.00 pour l'éclairage à canalisation souterraine du carrefour Wagamack, Pont Duplessis, conditionnellement à l'approbation de ladite soumission par le Comité Directeur de l'Entente Canada-Québec sur les équipements publics 1979-80.

ADOPTE

343-79
Offre d'achat Coopérative Agro-alimentaire du Centre du Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de la Coopérative Agro-alimentaire du Centre du Québec, pour l'acquisition d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur la rue Jules Vachon, dans le Parc Industriel No. 2 à Trois-Rivières, d'une superficie de 170,983 pieds carrés, au prix de $0.06/pi. ca. pour un montant total de $10,258.98.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

344-79
Modification au règlement No. 691
Adoption

ATTENDU que le 17 avril 1979 le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement No. 691, décrétant des travaux au montant de $985,000.00 à la piste de courses sous-harnais de la Ville;

ATTENDU que la subvention gouvernementale relativement à ces travaux ne sera pas payable comptant ou dès la fin des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement No. 691 afin de financer cette subvention jusqu'à son entière réception et obtenir les argents nécessaires dans l'intervale;

VU l'article 602 de la Loi des Cités et Villes du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 691 soit et est modifié de la façon suivante:

A l'article 2, en ajoutant à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

"et suivant les plans 79-11 des architectes Bigué et Lord, datés du 19 juin 1979."

Imprimerie Formules Légales Privilégiées Inc. MTQ 140-M

INITIALES DU MAIRE
186
INITIALES DU GREFFIER

A l'article 3, en ajoutant à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

"à emprunter $120,000.00 au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, le premier échéant en 1980 et à dépenser à même le fonds général, une somme de $150,000.00, provenant des surplus accumulés;"

A l'article 4, en enlevant les mots "la subvention de $350,000.00 du Ministère des Affaires Municipales du Québec et"

A l'article 6, en remplaçant les mots suivants "cet emprunt" par "L'emprunt par obligation" et en y ajoutant les mots suivants à la fin dudit paragraphe:

"Pour effectuer le remboursement de l'emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1980 à 1984 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

A l'article 14, en changeant à la première ligne, le mot "devra" par "doit" et en ajoutant à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

"Conformément à l'article 585 de la Loi des Cités et Villes."

ADOPTE

345-79
Subdivision
lot 227-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 18 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le Parc Industriel No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 227-15.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Gilles Beaudoin

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

187

INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 3ième JOUR DE JUILLET 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt et une heures et trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
18-06-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus: -

a) Amendement au règl.No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décréant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

f) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 20 avril 1979;

g) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
188
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

j) Remplacement des règlements No.4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. No.186 - Trafic lourd, Boulevard DesRécollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979.

346

Compte rendu 18-06-79 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, lundi, le 18 juin 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

346-79 règl.700 reconstruction rues DeBoucherville - virements fonds règl.491 et 520 $102,500.00 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 700, règlement décrétant des travaux de reconstruction de rues sur la rue De Boucherville et sur le Boul. Normand, au montant de $ 102,500.00 et autorisant des virements de fonds à même les règlements 491 et 520 pour payer le coût de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

347-79 Règ.701 escaliers sur les 5è et 7è Avenues virements fonds règl. 518, 576 & 577 - pavage et engazonnement Polyclinique etc. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 701 (1979) ,règlement décrétant des travaux de construction d'escaliers sur le 5ième et la 7ième Avenue, le pavage du stationnement de l'église Notre-Dame et l'engazonnement de la Polyclinique, au coût de $ 58,000.00 et autorisant des virements de fonds à même les règlements 518, 576 et 577 pour payer le coût de ces travaux, soit adopté, tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

348-79 Règ.702 - égouts Parc Expo, rue P. Daniel et Ste-Marguerite - virement fonds règls. 237, 357, 433, 436, 465, 482, 593, 643 et 654 - Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 702 (1979), règlement décrétant des travaux d'égouts au Parc de l'Exposition, sur la rue Père Daniel et sur la rue Ste-Marguerite, au coût de $ 237,500. et autorisant des virements de fonds à même les règlements 237, 357, 433, 436, 465, 482, 593, 643 et 654 pour payer le coût de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
189
INITIALES DU GREFFIER

349-79
Règ.703 - pavage & chaînes trottoir.-pties rues J.-Cartier, Marchand, St-Phil, DeBoucherville virements fonds règ.479, 545 & 603 - $52,000. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 703 (1979), règlement décrétant des travaux de pavage et de construction de chaînes de trottoir sur parties des rues Boul. Jacques-Cartier, Boul. Marchand, rue St-Philippe et rue De Boucherville, au coût de $ 52,000.00, et autorisant des virements de fonds à même les règlements 479, 545 et 603 pour payer le coût de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

350-79
Règ, 704 - trav. aqueduc et borne-fontaine -Expo, mini-aréna et Colisée - emprunt fonds roulement $ 8,600.00 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 704 (1979), règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement au montant de $ 8,600.00 pour effectuer des travaux de construction d'aqueduc et de borne-fontaine sur le terrain de l'Exposition, afin de desservir la mini-aréna et le Colisée, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

351-79
Règ. 705 - emprunt fonds de roulement - $30,000. achat dactylo électron. équip. Loisirs Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 705 (1979), règlement décrétant un emprunt de $30,000.00 au fonds de roulement pour l'achat d'une dactylo électronique pour le bureau du Greffier et d'équipements d'entretien pour le Service des Loisirs, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

352-79
Règ. 706 - restauration Secteur St-Philippe - Adoption. $5,000,000.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 706 (1979), règlement d'emprunt pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels visés par le programme de RESTAURATION DE VILLE DE TROIS-RIVIERES (SECTEUR ST-PHILIPPE), soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

353-79
Règ. 707 - terrain balle & soccer parc Adélard-Dugré $66,000. sur règ. 463 re:terrains de jeux Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No.707 (1979), règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de balle de soccer au Parc Adélard-Dugré, au coût de $80,000.00 et autorisant une dépense de $66,000. à même le fonds créé par le règlement 463 de la Ville, pour les parcs et terrains de jeux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

ATTENDU QUE le 17 avril 1979, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement no. 691, décrétant des travaux au montant de $985,000.00 à la Piste de Courses sous harnais de la Ville;

ATTENDU QUE la subvention gouvernementale relativement à ces travaux ne sera pas payable comptant ou dès la fin des travaux;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
190
INITIALES DU GREFFIER

354-79
Résolution modifiant le règl. No.691 re: Estrade de Courses sous harnais Adoption.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement No. 691 afin de financer cette subvention jusqu'à son entière réception et obtenir les argents nécessaires dans l'intervalle;

VU l'article 602 de la Loi des Cités et Villes;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la résolution no. 344-79, soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

QUE le règlement No. 691 soit et est modifié de la façon suivante:

A l'article 2, en ajoutant, à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

" et suivant les plans 79-11 des architectes Biqué & Lord, datés du 19 juin 1979".

A l'article 3, en ajoutant, à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

" à emprunter $100,000.00 au fonds de roulement créé par le règlement No. 312, adopté le 16 août 1965 et remboursable en 1980, et à dépenser à même le fonds général, une somme de $82,500.00, provenant des surplus accumulés;"

A l'article 4, en enlevant les mots: "la subvention de $350,000.00 du Ministère des Affaires Municipales du Québec et".

A l'article 6, en remplaçant les mots suivants: "cet emprunt" par "l'emprunt par obligation" et en y ajoutant les mots suivants à la fin dudit paragraphe:

"Pour effectuer le remboursement de l'emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget de l'année 1980, les fonds nécessaires pour rencontrer le versement en capital de $100,000.00 échéant en 1980;"

A l'article 14, en changeant à la première ligne, le mot "devra" par "doit" et en ajoutant à la fin dudit paragraphe, les mots suivants:

"Conformément à l'article 585 de la Loi des Cités et Villes".

ADOPTE

355-79
Radiation clauses résolutoires (Frs Lacoursière et Normand Lord) lots 181-2-80 181-2-95 et 181-2-60) Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et Me Jean LAMY, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de renonciation aux clauses résolutoires contenues dans des actes de vente par la Ville de Trois-Rivières, à MM. Normand LORD et François LACOURSIERE, enregistrés à Trois-Rivières sous le No. 320,501, pour le lot 181-2-60 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et sous le No. 320,359 pour les lots 181-2-80 et 95 du même cadastre.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Nil

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

356-79
Vente -lot 181-826 à Jean Benoît et Diane Gagné .- $2,150. Banque de terrains - Adoption.

HEON, notaire, en vertu duquel la Ville vend à M. Jean BENOIT et Mlle Diane GAGNE, le lot 181-826 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $ 2,150.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 17 mars 1979 et à un tirage au sort le 21 mars suivant.

ADOPTE

357-79
Vente - lot 181-807 à Gilles Ricard & Mme Lise Doré - $5,000. Banque de terrains - Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claude ST-MARTIN, notaire, en vertu duquel la Ville vend à M. Gilles RICARD et Dame Lise DORE, son épouse, le lot 181-807 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 26 mai 1979 et à un tirage au sort le 30 mai suivant.

ADOPTE

358-79
Vente - lot 181-790 à Michael Cullen $6,000.00 Banque de terrains - Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et Me Jean Lamy, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville vend à M. Michael CULLEN, le lot 181-790 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $ 6,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 26 mai 1979, et à un tirage au sort adjugeant le lot 181-790 à M. Michael Cullen, le 30 mai 1979.

ADOPTE

359-79
Vente à J.-Marie Labrecque - lot P.1121-467 . Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Jean-Marie LABRECQUE, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

"Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la Subdivision numéro QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro ONZE CENT VINGT ET UN (1121-P.467) du cddastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

De figure parallélogrammatique, borné vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-ouest par une autre partie du lot 1121-467 (ruelle), restant la propriété de la venderesse, et vers le sud-est par les lots 1121-452 et 1121-453, appartenant déjà à l'acquéreur; mesurant soixante et un pieds (61.0', soit 18.59 m., vers le nord-ouest et le sud-est et sept pieds et deux dixièmes (7.2', soit 2.19 m) vers le nord-est et le sud-ouest; contenant en superficie quatre cent trente-sept pieds carrés, mesure anglaise (437.0 p.c., soit 40.6 m.c.)"

pour le prix de $ 87.40 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente constatant cette transaction et préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Que le caractère de ruelle soit et est enlevé au lot 1121-467 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ladite ruelle n 'ayant jamais été ouverte ni utilisée comme telle, et les riverains occupant en totalité ladite ruelle.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le CENTRE LANDRY, en vertu de laquelle le Centre verra à l'opérationnalisation de la pataugeuse Jean Béliveau, du 23 juin au 3 septembre 1979, pour le prix de $ 1,100.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le CENTRE LANDRY, en vertu de laquelle le Centre verra à assurer l'animation du parc Jean Béliveau, pour le prix de $ 1,390.00 pour la période du 11 juin au 17 août 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean

6'
359-79
caractère de ruelle enlevé.

2
360-79
Entente avec Centre Landry re: pataugeuse Jean Béliveau $1,100.00 Adoption.

3
361-79
Entente avec Centre Landry re: animation Parc Jean Béliveau - $1,390. Adoption.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

362-79
Mainlevée
en faveur de
Paul Perrault
Const.Ltée
$77,016.13
lots P.177
et P.178
Adoption.

DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel la Ville donne mainlevée totale à PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE, de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes de deux actes enregistrés à Trois-Rivières, sous les numéros 296,628 et 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble suivant: -

DESIGNATION:

"Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE des lots originaires numéros CENT SOIXANTE-DIX-SEPT et CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.177 et P.178) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière; mesurant, mesure anglaise, au sud-ouest deux cent soixante-treize pieds (273.0', soit 83.21 m.) au sud vingt et un pieds et soixante-dix-huit centièmes (21.78' , soit 6.64 m.), au sud-est quatre cent soixante-quatre pieds et neuf dixièmes (464.9', soit 141.71 m.), à l'est vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21', soit 6.46 m), au nord-est deux cent quatre-vingt-neuf pieds et quatre-vingt trois centièmes (289.83', soit 88.34 m), au nord vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21', soit 6.46 m), au nord-ouest quatre cent soixante-quatre pieds et quatre dixièmes (464.4', soit 141.49 m) et à l'ouest vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21', soit 6.46 m.); borné comme suit, savoir: au sud-ouest par le lot 177-93 (rue), au sud par le lot 177-93 (rue), au sud-est partie par le lot 177-93 (rue) et partie par le lot 178-685 (rue), à l'est par le lot 178-685 (rue), au nord-est par le lot 178-37 (rue de Labadie), au nord par le lot 178-686 (rue), au nord-ouest partie par le lot 178-686 (rue) et partie par le lot 177-92 (rue) et à l'ouest par le lot 177-93 (rue): contenant une superficie de cent cinquante-quatre mille trente-deux pieds carrés et vingt-six centièmes, mesure anglaise (154,032.26 p.c., soit 14,325 m.c.). Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-94) et la subdivision SIX CENT QUATRE VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-688) du même susdit cadastre."

pour et en considération de la somme de $ 77,016.13.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

363-79
Protocole
entente re:
stage étudiants
techniques loi-
sirs (Cegep
Rivière du Loup)
Adoption

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec le CEGEP de RIVIERE-DU-LOUP, concernant les stages d'étudiants en techniques de loisirs au sein du Service de la Récréation et des Parcs de

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
194
INITIALES DU GREFFIER

de la Ville pour l'année 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

6

364-79
Avenant au protocole d'entente Parcs-écoles St-Philippe & St-Paul Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de laVille, un avenant au protocole d'entente des parcs-écoles avec LA COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES, pour l'utilisation du matériel non périssable d'éducation physique des écoles St-Philippe et St-Paul, pour la période du 26 juin au 17 août 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

7

365-79
Avenant au protocole d'entente Polyvalente Ste-Ursule - équipement - juil.& août 1979. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un avenant au protocole d'entente intervenu avec LA POLYVALENTE STE-URSULE, pour l'utilisation de matelas pour le saut en hauteur, pour les mois de juillet et août 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

8

366-79
Pavages Portneuf Inc. - pavages 1979 recouvrement - $75,943.75 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie LES PAVAGES PORTNEUF INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de RECOUVREMENT DE PAVAGE (1979), pour le prix de $ 75,943.75.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

9

367-79
Régional Asphalte (Pagé Const.Inc.) travaux pavage (1978) $ 226,293.20 Zone Indust.No.2 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec la compagnie REGIONAL ASPHALTE, Division de Pagé Construction Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de PAVAGE (1978) dans la ZONE INDUSTRIELLE No.2 (Contrat 10-57-4), pour le prix de $ 226,293.20.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
195
INITIALES DU GREFFIER

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

70.
368-79
Télécon Inc.
éclairage au Carrefour Wayagamack -
$ 22,801.00
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie TELECON INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'éclairage au CARREFOUR WAYAGAMACK, pour le prix de $ 22,801.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

71
369-79
Achat par Ville des lots 775-2, 776-3 et 777-3 Théâtre Capitol
$600,000.00
Adoption.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de se porter acquéreur des lots 775-2, 776-3 et 777-3 du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, connue comme étant le"THEATRE CAPITOL", et portant les numéros civiques 374 et 376 rue Des Forges, pour le prix de $ 600,000.00, conformément au règlement No. 697 de la Ville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

2
370-79
Convention collective travail Fonctionnaires Hôtel de Ville Années 1979-80.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de laVille la convention collective avec le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES FONCTIONNAIRES DE L'HOTEL DE VILLE DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES, pour la période comprise entre le 1er janvier 1979 et le 31 décembre 1980.

Ladite convention étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

3
371-79
Subdivision lot 176-38
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Consei-ler Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A-G., en date du 7 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. DesForges, appartenant à MM. Jacques et Yvon GERVAIS et Charles QUESSY, et donnant effet au lot 176-38.

ADOPTE

4
372-79
Subdivision lot 178-671-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A-G., en date

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

du 20 juin 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-671 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Récollets, appartenant à MM. Roger LETENDRE & AL., et donnant effet au lot 178-671-1.

ADOPTE

373-79
Subdivision lot 181-1-149 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A-G., en date du 7 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Des Bouleaux, appartenant à M. Aurèle ALLARD, et donnant effet au lot 181-1-149.

ADOPTE

374-79
Rapports greffier sur règls 695 et 4-Z-124-B Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les rapports du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 695 et 4-Z-124-B, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

375-79
Comptes à payer - liste hebdomadaire Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Denis Trépanier & Fils Inc.:	
Atelier pour autobus - estimé no 1	$52,828.42
Delmont Construction:	
Travaux Manoir de Tonnancour - Remise d'une partie de retenue	81,851.80
Travaux Manoir de Tonnancour - 19e demande de paiement	23,264.31
Laurentide Ready-Mix:	
Extra déneigement - Précipitations en plus - saison 1977-1978 et 1978-1979	7,721.68
Hydro-Québec:	
Déplacement réseau électrique rue Dunant - Solde à payer	6,706.82
Déplacement réseau électrique rues Charles Rocheleau, A. Michaud & al - solde à payer	1,584.12
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus et service de gérance - Juin 1979	390.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 - du 13 mai au 9 juin 1979	1,699.04
Rosaire Lapointe:	
Changement de chiffres et gardes - du 19 mai au 10 juin 1979	463.40
Fédération des Jeunes Chambres du Canada:	
Octroi - Congrès National annuel	400.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
197
INITIALES DU GREFFIER

Xérox Canada Ltée:		
Service de photocopies - Mars et mai 1979 - Bibliothèque et Police pour mai 1979		801.28
Service de photocopies - Mai 1979 - Service d'Evaluation		114.84
Ronald Dubé:		
Huissier - Diverses causes		25.20
Jacques Trudel:		
Huissier - Diverses causes		6.40
Roger Provencher:		
Honoraires - Service encanteur (encan service de la Police)		389.00
Jean Paquin:		
Honoraires - Vente par la Brasserie O'Keefe		510.00
Le Nouvelliste:		
Publicité - Courses - Appel d'offres - Avis public - Encan		1,122.00

HIPPODROME

Jean-Marie Roy:		
Transport urine		30.40
Télémédia CHLN:		
Publicité		392.70
André Pelletier - Médecin vétérinaire:		
Honoraires - soins professionnels - 14 programmes à $0.50		700.00
Imprimerie Art Graphique:		
Impression programmes		2,672.20
Canadian Trotting Association:		
Droits et permis - 100 courses	$	2,450.00
Brink's Canada Ltée:		
Transport d'argent - mai 1979		493.00
Agence de sécurité Phillips:		
Service de gardiennage		293.25
Cotnoir & Pleau:		
Achats divers		327.00

SUBVENTIONS - ENTRETIEN TERRAIN DE BASEBALL & MONITEUR DE TERRAIN - PEE WEE, MOUSTIQUE, ATOME

Loisirs Normanville	450.00
Loisirs Ste-Thérèse	775.00
Loisirs Ste-Marguerite	475.00
Loisirs St-Sacrement	375.00
Centre Landry	375.00
Loisirs Ste-Cécile	300.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	250.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	300.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
198
INITIALES DU GREFFIER

Comité de Zone de Baseball:	
Subvention clubs sportifs - baseball - H.C.J.L.S.	600.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Frais d'arbitrage et marqueurs - du 15 mai au 15 juin 1979	1,712.00
Association Touristique du Coeur du Québec:	
Cotisation spéciale 1979	20.00
Martel Express:	
Entreposage et déménagement - CASH - Secteur Hertel	127.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Serge Bronsard - 129 milles - avril et mai 1979	21.34
Pierre Audet - 85 milles - avril 1979	18.70
Henri-Paul Durand:	
Dépenses de voyage - Ville St-Laurent - Association de signalisation municipale	48.51
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Association des Préposés à l'Outillage Municipal - Drummondville	61.56

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Mme Nicole L'Espérance	45.24
Juliette Bourassa	81.51
Réjean Boucher	72.47
René Perron	93.51
Jean-Louis Goneau	42.15
Guy-Paul Simard	383.85
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Photocopies - Service de la Récréation et des Parcs	$ 104.32
Service Sanitaire Régional Trois-Rivières:	
Voyages spéciaux du lundi	5,567.50
Les Aigles Junior Trois-Rivières:	
Entretien du stade de baseball - 1er versement	2,000.00
Entretien - Parc Albert Gaucher	1,800.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	54.00
Union des Municipalités du Québec:	
12 inscriptions - Congrès 1979	1,620.00
Mme Bertha Roach:	
Subvention au propriétaire pour restauration Secteur Hertel - Total: $9,800.00 (25%)	2,450.00
Marché Victoria:	
Achats divers	122.98

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1979

Denis Ricard - 151 milles	33.22
Michel Matteau - 323 milles	71.09
Jean-Louis Goneau - 389 milles	85.58
Normand Fournier - 207 milles	45.54
Roland Alarie:	
Dépenses de voyage - Congrès des Chefs de Service d'Incendie du Québec - St-Georges de Bauce	318.11
René Monfette:	
Dépenses de voyage - Congrès des Acheteurs - Calgary	205.09

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Lucien A. Ouellet	94.83
Gabriel Trahan	205.20
Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc et drainage rues Notre-Dame et Laviolette - estimé no 2	28,535.86
Les Editions FM Enr.:	
Impression bulletins de vote - Elections 1978	8,045.18
Serge Mongrain:	
Prise de vue, développement et agrandissement de photos - rapport annuel	55.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis public - encan - offre d'emploi	853.50
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres - offre d'emploi	311.80
Pierre Audet:	
Allocation d'automobile - avril et mai 1979 - 73 milles	16.08
Madeleine Bessette:	
Dépenses de congrès - Congrès des Bibliothécaires Professionnels du Québec	60.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	$ 198.26
René Monfette	659.48
Armand Allard	117.53
Dépenses de congrès - Congrès des Bibliothécaires Professionnels du Québec	50.50
REGIONAL ASPHALTE	$ 31,163.12
PAVAGE NICOLET INC	170,954.46
ANDRE BOUVET LTEE	41,143.50
LES LAB. CHOISY LTEE	3,914.00

ADOPTE

Bureau du Trésorier,
Le 27 juin 1979.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
200
INITIALES DU GREFFIER

8
376-79
Architectes Bigué & Lord plans et devis Cloisonnement Estrade Hippodrome - contrat Adoption

PROPOSE PAR: M.le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec les Architectes BIGUE & LORD, en vertu duquel ceux-ci s'engagent à préparer les plans et devis pour le CLOISONNEMENT DE L'ESTRADE DE L'HIPPODROME au Parc de l'Exposition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

9
377-79
Lot 26-122 Parc Guilmour Abolition du caractère de rue. Adoption.

ATTENDU que le lot 26-122 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières est inscrit audit cadastre comme étant une rue publique;

ATTENDU que ledit lot 26-122 n'a jamais été employé comme rue publique et que cette rue n'a jamais été ouverte;

ATTENDU que, depuis de très nombreuses années, ledit lot 26-122 faisait partie d'un emplacement connu et utilisé comme étant le "Parc Guilmour";

ATTENDU que la Ville entend se départir du Parc Guilmour et du lot 26-122, au profit d'un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, qui y érigera des loyers pour personnes âgées;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot No. 26-122 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour les raisons ci-haut énumérées.

ADOPTE

80
378-79
Ajournement de la présente séance à lundi 9 juillet 1979. re: émission obligations $ 3,647,000.00 Adoption.

ATTENDU que le Conseil doit statuer, le 9 juillet 1979, sur les soumissions concernant l'émission d'obligations de la Ville au montant de $ 3,647,000.00;

ATTENDU que la prochaine séance du Conseil est prévue pour lundi, le 16 juillet 1979;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la présente séance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est ajournée au 9 juillet 1979, à 16:00 heures.

ADOPTE

SUR CE, LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE AU LUNDI, 9 JUILLET 1979, à 16:00 HEURES

JL/cl

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

201

INITIALES DU GREFFIER

Lors de l'ajournement du 9 juillet 1979,
étaient présents:

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement aux fins de modifier la circulation et le stationnement dans le Parc Pie XII.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de juillet 1979.

Signé: M. le Conseiller Léo THIBEAULT

CONSIDERANT que la corporation de Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, au montant total de $ 3,647,000.00, avis qui a paru le 23 juin 1979;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 8 soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Banque Provinciale & Al.	98.641	$2,344,000.	10¼	6/8/89	10.6265
		1,303,000.	10½	6/8/99	
Banque de Commerce & Al.	98.517	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.6490
		1,303,000.	10½	6/8/99	
René T.Leclerc Inc.	97.35	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.7287
		1,303,000.	10¼	6/8/99	
Banque Canadienne Nationale & Al.	99.22	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.6810
		1,303,000.	10½	6/8/99	
		108,000.	10	6/8/99	
Merrill Lynch Royal Securities Limitée	94.469	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.5759
		1,303,000.	9	6/8/99	
Molson, Rousseau Co. Ltée	98.63	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.6285
		1,303,000.	10½	6/8/99	
Lévesque, Beaubien & Al.	98.856	2,344,000.	10¼	6/8/89	10.5875
		1,303,000.	10¼	6/8/99	

81
379-79
Adjudication de l'émission d'obligations $3,647,000. à Merrill, Lynch, Royal Securities Limitée.
Adoption.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
202
INITIALES DU GREFFIER

Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée	98.64	2,344,000.	10½	6/8/89	10.6267
		1,303,000.	10½	6/8/99	

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Merrill, Lynch, Royal Securities Limitée s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que l'émission d'obligations au montant de $ 3,647,000.00 de la Corporation de la Ville de Trois-Rivières, soit adjugée à MERRILL, LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITEE.

ADOPTE.

380-79
Demande au Min.Aff.Mun. émission d'obligations de $676,000.00 renouvellement terme additionnel de 9 mois et 6 jours. En vertu des règls.214 et 215. Adoption.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, avait le 1 novembre 1978, un montant de $ 676,000.00 à renouveler sur un emprunt original de $1,998,000.00 pour une période de 8 ans, en vertu des règlements numéros: 214 & 215;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le dit renouvellement sera datée du 6 août 1979;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts Refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 1, chapitre 54 des lois 1966-1967 et de nouveau modifié par l'article 1, chapitre 33 des lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce, avec la permission du Ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, à émettre les $676,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 9 mois et 6 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

381-79
Amendement aux règls.Nos. 214, 215, 270-15 621-B, 622 (1977) 635, 637, 642, 645 (645-A), 647 652, 653, 654, 655, 656, 684, 686, 687 Emission d'obligations de $3,647,000.00 Adoption.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de $ 3,647,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard du chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de	Règlement numéro	pour un montant de
214	$ 390,000.00	647	$ 290,000.00
215	286,000.00	652	230,000.00
270-15	30,000.00	653	77,000.00
621-B	113,000.00	654	160,000.00
622 (1977)	17,000.00	655	141,000.00
635	32,000.00	656	171,000.00
637	175,000.00	684	220,000.00
642	245,000.00	686	115,000.00
645 (645-A)	725,000.00	687	230,000.00
			$ 3,647,000.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaires de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $ 3,647,000.00;

1.-a) Les obligations seront datées du 6 août 1979 et deviendront échues en séries du 6 août 1980 au 6 août 1989 pour un montant de $ 2,344,000.00 et à fonds d'amortissement, le 6 août 1999, pour un montant de $ 1,303,000.00;

1.-b) Les obligations échéant en séries comprennent les amortissements prévus pour les années suivantes:

6 août 1980	171,000.00	6 août 1985	259,000.00
6 août 1981	182,000.00	6 août 1986	283,000.00
6 août 1982	202,000.00	6 août 1987	305,000.00
6 août 1983	217,000.00	6 août 1988	229,000.00
6 août 1984	242,000.00	6 août 1989	254,000.00

2.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts Refondus 1964, chapitre 171".

3.- Lesdites obligations comprises dans le fonds d'amortissement sont rachetables par anticipation. Un tel rachat s'effectuera aux dates ci-après et pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles:

6 août 1990	79,000.00	6 août 1995	132,000.00
6 août 1991	87,000.00	6 août 1996	146,000.00
6 août 1992	97,000.00	6 août 1997	162,000.00
6 août 1993	108,000.00	6 août 1998	177,000.00
6 août 1994	117,000.00		

4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Nationale;

5.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 6 février et le 6 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

6.- Les obligations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00;

7.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier,

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
204
INITIALES DU GREFFIER

Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

382-79
Ajustements et augmentations de salaires aux employés non syndiqués. Rétroactives au 1er janv/79 Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des augmentations de salaires aux employés non syndiqués, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante,et devant être rétroactives du 1er janvier 1979, aux dates mentionnées dans l'annexe, si différentes.

ADOPTE

383-79
Résol.No.326-79 modifiée re: lot 181-827. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la résolution No. 326 du 18 juin 1979 soit modifiée en changeant le No. du lot 181-816 par le No. 181-827.

ADOPTE

384-79
Achat par Ville du lot 181-735 (60,709 p.c.) de Léandre Bouchard et Succ. Nérin. $36,425.40 Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte d'achat préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Léandre BOUCHARD et de la SUCCESSION NERIN, le lot 181-735 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 60,709 pieds carrés, pour un montant de $36,425.40 comptant, en vertu du règlement No. 688.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE.

385-79
Procès-verbal consultation sur règ.698 Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 698, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

386-79
Paiement de comptes Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand COLBERT

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston VALLIERES

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

L.N. Cimentiers Inc.	16,670.64	
moins: 10% retenue	1,657.06	$14,913.58
Photo Lambert Inc.		
TV en circuit fermé (avril & mai/79)		1,748.00
Trois-Rivières Plymouth Ltée		
4 automobiles de police, Plymouth Volare à $6,635.00	26,540.00	
4 automobiles de police, Plymouth Volare à $6,690.00	26,760.00	
	53,300.00	
Dépôt sur soumissions	26,350.00	
Achat divers	97,093.00	56,935.93
Me Jean Méthot		
Mémoire de frais judiciaires, cause d'expropriation Gaétan Hubert		624.00

ADOPTE.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/cl

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

206

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
3-07-79
ajournée le
9-07-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet, ajournée au 9 juillet 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

f) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 20 avril 1979;

g) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

h) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

j) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. No. 186 - Traffic lourd, Boulevard Des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979.

Amendement au règl. 191-24 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je proposerai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement 191-24 afin de changer les usages permis dans la zone RA-13, sect. 3, de façon à permettre l'implantation d'une imprimerie.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement aux règl. 4 et 191-59 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 4 et le règlement 191-59 de façon à ajouter la défense de reconstruire advenant 50% de la perte d'un édifice.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juillet 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

389-79 Comptes rendus 3 et 9-07-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes rendus des séances du Conseil, siégeant en commission permanente, mardi le 3 juillet et lundi le 9 juillet 1979, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

390-79 Approbation de rues 181-2-138 et 139 et 186-5 ayant moins de 66' de largeur Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Affaires Municipales afin d'obtenir la permission d'ouvrir la rue portant les nos. 181-2-138, 181-2-139 et 186-5 (banque de terrains) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, à une largeur de 50.31 pieds (15,33 m.) et 49.99 pieds (15,24 m.) au lieu de 66 pieds (20,12 m.).

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

391-79
Résolution 311-79 rescindée vente de l'école Ste-Angèle Adoption

ATTENDU qu'il n'est pas question que la Ville de Trois-Rivières procède à la démolition de l'école Ste-Angèle;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la résolution No. 311-79 adoptée le 4 juin 1979 et ayant trait à la vente du terrain de l'école Ste-Angèle, soit et est rencindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

392-79
Vente de l'école Ste-Angèle à la Corp. de l'Héb. du Québec Adoption

ATTENDU que des négociations sont en cours entre la Ville de Trois-Rivières et le Ministère des Affaires Sociales pour la vente de l'école Ste-Angèle de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de céder à la CORPORATION DE L'HEBERGEMENT DU QUEBEC, le terrain de l'école Ste-Angèle de Trois-Rivières avec bâtisse dessus érigée, pour le prix de $27,000.00, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

Ce terrain est composé des lots 245, 246, 247, 248, 315, 316, 317, 318 et 319 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, conformément aux plan et description technique No. 40745 du répertoire de Monsieur Paul Michaud, A.G., en date du 16 mai 1979.

ADOPTE

393-79
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux- Juin 1979	$ 240.00
Association Policiers-Pompiers Inc:	
Tournoi de Golf des Policiers (4 personnes)	100.00
L.B. Néon Inc.	
Réparation cable vidéo de la tour -Hippodrome	35.00
REstaurant Le Bourguignon:	
Réception M. M.Bow	388.60
Photo H. Vertey	
Pose et Photo - Commission Exposition	10.50
Télé-Communication Ltée:	
Service de télépage (Aqueduc-Hôtel de Ville-Police- Exposition) Juillet 1979	164.08

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
209
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

Henri Deshaies Sports	
Gilets-lettrage- Echange Sarnia	163.20
Association des Gérants Municipaux du Québec	
Cotisation 1979-1980- W.O'Shaugnessy	100.00
Richard Normandin:	
Conception de Maquette- Rapport Financier 1978	850.00
Jules Héon:	
Service de sténographie- Cause Alcide Quessy	15.00
Jean Paquin:	
HOnoraires- Echange Commission Scolaire Régionale Vieilles Forges	387.50
Jean De Charette:	
Honoraires-Divers actes de Cession (Ruelle Charlevoix-St-Martin)	2,565.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics- Appel d'offre- Courses- Ventes pour taxes-	1,717.80
Publicité Spectacles Raoul Duguay- Centre Culturel	244.90
Horaires-Piscines- Service Récréation et Parcs	82.50
Service Gestion Industrielle:	
Avis public- Appel d'offre (mini-Aréna)	162.50
C.T.C.U.M.:	
LOcation d'un autobus - Mai 1979	31,402.37
Jacques Trudel:	
Huissier - Significations - sommations - exécutions de mandat- Diverses causes	586.20
Robert Blanchette:	
Honoraire - Spectacle Robert Blanchette Centre Culturel (28 Juin 1979)	50.00
Pierre Lachance:	
Honoraire- Pierre Lachance- Spectacle Centre Culturel 5 Juillet 1979	100.00
Yves Paré:	
HOnoraire - Spectacle Yves Paré- Centre Culturel- 12 Juillet 1979	50.00
Gilles Descoteaux:	
Honoraire - Spectacle Gilles Descoteaux - Centre Culturel 19 Juillet 1979	100.00
Comité Traverse des Ages	
Entretien des Salles- Traverse des Ages - 1 au 29Juillet 1979	798.00
Les rAigles Junior de TRois-Rivières	
Entretien Terrain Albert Gaucher et Stade de Baseball (Dernier versement selon entente S.R.P.)	3,200.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
210
INITIALES DU GREFFIER

Association Sportive Ste-Cécile Inc.

Paiement d'un moniteur responsable du terrain Parc Lemire (1er VErsement) 900.00

J.A. St-Pierre Ltée

Achats divers -Travaux publics- Esposition (rateaux- pelles- peinture etc) 1,334.50

Distributrice Marchand

REpas-diners- réunion Commission Exposition 52.80

Sodic Québec Inc.:

SErvice des Juges- Courses Hippodrome- 1 Juillet au 1 Octobre 1,350.00

Agence Sécurité Phillips:

Service de Garde-Sécurité- Semaines 2 et 9 Juin 1979 760.15

Canadian Trotting Association:

Droits et permis- Hippodrome 7-9-10 Juin 1979 (30 courses) 1,715.00

Imprimerie Art Graphique Inc.:

Impressions de Programmes-Couses-Programmes 14 à 28 4,672.00

Yvon Pratte Herness Shop:

Achats divers- Hippodrome 40.50

Armand Kid Martel:

Publicité - Courses- Juin 1979 102.00

Guy Poirier Inc:

Achats - Hippodrome $ 720.00

Cotnoir et PLeau Ltée:

Achats- Hippodrome 1,119.00

Brasserie O'Keefe Ltée:

Achats - Hippodrome 681.00
Achats - Hippodrome 1978 275.30

Allocation d'Automobile - Juin 1979:

Normand Fournier- 586 milles 128.92
J. P. POisson - 360 milles 79.20
ANdré VErville - 444 milles 97.68
Michel Pellerin - 591 milles 130.00
Pierre Pépin - 188 milles 41.36
René Perron - 297 milles 65.34
Rosaire Pouliot - 498 milles 109.56
Yvon RAtelle - 764.3 milles (transport des hommes $20,00) 188.15
Denis St-Arnaud - 405 milles 89.13
Dominique Aubertin - 35.5 milles 7.81
Real Ayotte - 502 milles 110.44
Roland Bacon - 593 milles 130.46
Raoul Bellavance - 202 milles 44.44
Guy Blais - 88 milles 19.36

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
211
INITIALES DU GREFFIER

François Bolduc - 500 milles	110.00
Gaston Boudreault - 975 milles	214.50
Gérard Brahic - 33.7 milles	7.41
André Daviau - 895 milles	196.90
Germain Déziel - 148 milles	32.56
Jean-Paul Duguay - 95 milles	20.90
Serge Dumas - 209.3 milles	46.06
Roger Dupuis - 30 milles	6.60
Lionel Duval - 834 milles (transport des hommes et équipement 20.00)	203.45
Romain Frigon - 179 milles	39.38
Maurice Galarneau - - 757 milles (transport des hommes $20.00)	186.54
Louis Labrie - 186 milles	40.92
Roger Lafontaine - 325 milles	71.50
Guy Larivière - 780 milles	171.60
Michel Lefebvre - 104.5 milles	22.99
Roger Lebvre - 220 milles	48.40
Gaétan Lemieux - 633 milles	139.26
Richard Lemire - 110 milles	24.20
Mario Lesage - 240 milles	52.80
Mario Lessard - 160 milles	35.20
Jean-M. Massicotte - 635 milles	139.70
Marcel Métivier - 108 milles	23.76
Jean-Louis Ouellette - 400 milles	88.00
Roger Paillé - 398 milles	87.56
Fernand Pellerin - 635 milles	139.70
Anatole Houle:	
Allocation Automobile Juin 1979 - 514 milles	113.08
MIchel Girard:	
Dépenses Voyage à MOntréal - Spectacle Lacer- Planétarium-	108.56
Jules Joubert:	
Dépenses Voyage à Montréal- Cours d'incendie Criminelle (18 au 22 Juin 1979)	257.05
Jean-Marc Lemire:	
Dépenses Voyage à Sarnia - Escorte à la frontière Ontarienne	70.19
J.J. Lacroix:	
Dépenses voyage à Montréal - Assemblée C.P.E.A.Q.	63.95
Remboursement de "Petite CAisse"	
Mme Huguette Charest	43.47
Gaston Désaulniers	53.54
J.P . Dorion	47.66
René Monfette	180.57
Gabriel Trahan	158.49
André Marcil	564.98
Jean Alarie	461.92
Jean Alarie- Voyage à Québec- Rencontre à la Sureté du Québec	63.32
Jean Alarie- Voyage à Montréal - Spectacles divers	56.25

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

212

INITIALES DU GREFFIER

Maurice Lamirande	39.73
Guy-Paul Simard	380.45

Clément Ricard Inc:	
Remise d'une partie de la retenue sur Travaux Aqueduc et Drainage - Secteur Dargis.	$10,841.94
Entreprises VLM Inc.:	
Electricité- Atelier de réparation pour Autobus-(estimé no 1)	2,552.40
Sturgeons Eastern Ltée:	
Travaux- DAlle Place Hôtel de Ville (estimé no 4)	14,040.38
Piscine Orlean Inc:	
Piscine Parc Pie XII- (estime no 8)	7,468.16
H.L. Leclair Cie Ltée:	
Chronomètre du Colisée (estimé no 1)	23,031.00
Construction Bécancour Inc:	
Aménagement des locaux au 2e étage Hôtel de Ville (estimé no 2)	4,265.39
Herman Bouchard:	
Démolition de 2 écuries et remise de garantie de soumission (retenue de licence de démolisseur - $60.00)	10,230.00
Guimond Electricité Inc:	
Réparation de l'éclairage - propriété Lonnquist	225.00
Arno Electrique Ltée:	
Eclairage- Terrain Baseball Albert GAucher (estimé no 4)	$ 733.59
Service Spécial de Vidanges Inc:	
Enfouissement 15 Mai au 15 Juin 1979	10,279.50
Gaétan Lamy:	
Achat d'une boite à fumier- Hippodrome	683.00
Association des Gérants Municipaux du Québec:	
Cotisation 1979-1980 M. Jacques Charette	100.00
Inter City Managment Association:	
Cotisation 1979-1980 M. Jacques Charette	286.80
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - Hippodrome - 5 au 29 Juin 1979	754.00
Télé Communication Ltée:	
Service de télépage- J.Lacroix- Juillet 1979	44.67
InterConsavis Ltée:	
Abonnement à "INFO"	60.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

Grand Prix Trois-Rivières:		
Locationde roulotte- Juin- Juillet - Août- S.R.P		250.00
Corporation Sportive des Patriotes de Trois-Rivières:		
Tournoi de Golf		120.00
Publi-Hebdo Inc:		
Publication "Terrains de Jeux"		140.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc:		
Paiement de moniteur pour la pataugeuse (ler versement)		350.00
Octroi organasition de Soccer 1979		435.00
Loisirs Ste-Marguerite:		
Octroi organisation de Soccer 1979		145.00
Loisirs St-Sacrement Inc:		
Octroi organisation de soccer 1979		116.00
Loisirs Les Rivières Inc:		
Octroi organisation de soccer 1979		203.00
Centre Landry:		
Octroi organisation de soccer 1979		29.00
Allocation d'automobile Juin 1979:		
Robert Rousseau - 826 milles	$	181.72
Alain Provencher - 607 milles		133.54
Yvon Poirier - 351 milles et billet de stationnement		80.22
Jean-Louis Goneau - 414 milles		91.08
Rosaire Francoeur - 121.17 milles		26.66
Gaston Désaulniers - 500 milles		110.00
Serge Bronsard - 130 milles		28.60
Roger Baril - 142 milles		31.24
Origène Bellemare - 221.8 milles		48.80
Origène Bellemare - Repas - Conférence recyclage des pavages		- 14.00
Claude Juteau - Congrès 1979 à Hull Arpenteurs-Géomètres du Qué		375.22
Guy-Paul Simard - Congrès Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec à Chicoutimi 1 au 5 juillet 1979		495.33
J.A.M. Langlois & Associés		
Honoraires - préparation de plans et devis re: Mini-aréna		4,850.00
Hydro-Québec		
Alimentation électrique - Mini-aréna		4,500.00
Pluritec Limitée,		
Honoraires - préparation de plans de mécanique et d'électricité pour l'estrade de courses Trois-Rivières	5,952.59	
Honoraires - préparation de plans de structure pour l'hippodrome	6,701.18	12,653.77

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

394-79
Comptes à payer mois de juin 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de $3,288,276.37 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

395-79
Entente entre le Club Radisson et le S.R.P. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le CLUB RADISSON DE TROIS-RIVIERES aux fins de permettre à la Ville d'utiliser les équipements en place à cet endroit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

396-79
Entente entre le Centre Landry et le S.R.P. re: Club Radisson Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le CENTRE LANDRY en vue de la participation et de l'organisation de programmes au Club Radisson.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

397-79
Avenant au protocole d'entente intervenu entre le S.R.P. et le CEGEP tennis au parc Lambert Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un avenant au protocole d'entente du programme sportif communautaire intervenu entre la Ville de Trois-Rivières (S.R.P.) et le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL (CEGEP) en vue de l'utilisation des tennis du parc Lambert.

ADOPTE

398-79
Demande en vue de l'obtention des Jeux du Canada Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a exprimé le désir d'obtenir les Jeux d'Hiver du Canada 1983;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est la capitale régionale et le rôle déjà joué par les villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest dans l'organisation d'événements d'envergure nationale et internationale (Jeux du Québec 75, Congrès international d'éducation physique 1979);

considérant

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

ATTENDU que la compétence et la disponibilité professionnelles à différents paliers des institutions publiques et privées et de l'expérience de la population concernée face à l'organisation desdites activités;

ATTENDU que par sa situation géographique et sa stabilité économique, la Ville de Trois-Rivières est privilégiée pour la tenue d'un tel événement;

ATTENDU que l'intérêt manifesté par l'U.Q.T.R. face au projet de la Ville de Trois-Rivières de tenir les Jeux d'Hiver du Canada (1983) en conformité avec l'axe de développement de cette institution, en santé, loisirs et sports et par sa mission d'agent de progrès régional dans les dits domaines;

ATTENDU que toute la région profiterait de l'implantation des facilités récréatives, sportives et culturelles;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Ville de Trois-Rivières demande aux gouvernements provincial et fédéral les Jeux d'Hiver du Canada 1983.

ADOPTE

399-79
Entente avec la Com.Parc de l'Exposition et la Cie Amusements Spectaculaires Ltée Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, après avoir pris connaissance de l'entente intervenue entre la COMMISSION DU PARC DE L'EXPOSITION et la COMPAGNIE AMUSEMENTS SPECTACULAIRES LTEE, concernant l'opération du "midway" pendant la tenue de l'exposition régionale de l'année 1979, accorde son assentiment à ladite entente.

ADOPTE

400-79
Cession lot 1755-321-2 par M. Roland Guay ouverture ruelle Ste-Cécile Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel M. Roland GUAY cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision 2 de la subdivision 321 du lot originaire 1755 (1755-321-2) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'ouverture d'une ruelle.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

401-79
Vente lot P. 26-263 à M. Albert Huot Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Albert HUOT, pour le prix de $110.70 comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

"Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-TROIS d'une partie du lot VINGT-SIX (P. 26-263) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 26-266, vers le nord-est et sud-ouest par parties du lot 26-263, vers le sud-est par partie des lots 26-262 et 26-256 (ruelle); mesurant quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (49.5 pi., soit 15.09 m) vers le nord-ouest et sud-est quatorze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (14.92 pi., soit 4.55 m.) vers le nord-est et sud-ouest; contenant en superficie sept cent trente-huit pieds carrés, mesure anglaise, (738 pi. ca., soit 68.56 m.c.)."

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

402-79
Vente lot 26-263 à M. Jules Godin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jules GODIN, pour le prix de $110.70 comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

"Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-TROIS d'une partie du lot VINGT-SIX (P. 26-263) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

De figure régulière, borné vers le nord-ouest par le lot 26-265, vers le nord-est et sud-ouest par parties du lot 26-263, vers le sud-est par partie des lots 26-255 et 26-256 (ruelle); mesurant quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (49.5 pi., soit 15.09 m.) vers le nord-ouest et sud-est, quatorze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (14.92 pi., soit 4.55 m.) vers le nord-est et sud-ouest. Contenant en superficie sept cent trente-huit pieds carrés, mesure anglaise, (738 pi. ca., soit 68.56 m.c.)."

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

403-79
Vente lot P. 26-346 à M. Gérard Goneau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Gérard Goneau, pour le prix de $111.90 comptant, l'immeuble suivant:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

DESIGNATION:

"Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot numéro TROIS CENT QUARANTE-SIX d'une partie du lot VINGT-SIX (P. 26-346) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 26-343, vers le nord et le sud-ouest par parties du lot 26-346, vers le sud-est par les lots 26-347 et 26-3554; mesurant quarante-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes (48.79 pi., soit 14.87 m.) vers le nord-ouest, quinze pieds et douze centièmes (15.12 pi., soit 4.61 m.) vers le nord, cinquante et un pieds et vingt-cinq centièmes (51.25 pi., soit 15.62 m.) vers le sud-est, quatroze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (14.92 pi., soit 4.55 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie sept cent quarante-six pieds carrés, mesure anglaise, (746 pi. ca., soit 69.30 m.c.)."

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

404-79
Vente lot P.26-346 à M. Lucien Marchand Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Lucien MARCHAND, pour le prix de $119.85 comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

"Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot numéro TROIS CENT QUARANTE-SIX d'une partie du lot VINGT-SIX (P. 26-346) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 26-342, vers le nord-est par partie du lot 26-346, vers le sud-est par le lot 26-347, vers le sud-ouest par le lot 26-341 (rue); mesurant cinquante-trois pieds et treize centièmes (53.13 pi., soit 16.19 m.) vers le nord-ouest, quatorze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (14.92 pi., soit 4.55 m.) vers le nord-est, cinquante-trois pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (53.94 pi., soit 16.44 m.) vers le sud-est, quatorze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (14.94 pi., soit 4.55 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés, mesure anglaise, (799 pi. ca. soit 74.23 m. c.)."

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

405-79
Achat lot P.205 de M. Lloyd B.Fleet Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lloyd B.FLEET, pour le prix de $1,000. comptant, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 205 (P.205) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'élargissement d'une partie du boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et conformément au règlement municipal no. 685.

ADOPTE

406-79
Vente lot 181-841 Armand Boucher Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand BOUCHER, pour le prix de $2,150.00 comptant, un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision 841 du lot originaire 181 (181-841) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

407-79
Vente lots 181-746 à 753 et 181-763 à Jean-Claude Gagnon Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Maurice PELLERIN, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean-Claude GAGNON, pour le prix de $7,948.05 comptant, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots nos. 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753 et 763) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite.
de la subdivision officielle du lot 181

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 juillet 1978, et à une décision prise par le Conseil siégeant en commission permanente le 24 juillet suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

408-79
Vente lot 181-776 à Les Const. J.C. Gagnon Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Maurice PELLERIN, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES CONSTRUCTIONS J.C. Gagnon Inc., pour le prix de $3,507.00 comptant, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 776 de la subdivision officielle du lot originaire 181 (181-776) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 6 mai 1979, et à une décision prise par le Conseil siégeant en commission permanente le 14 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

409-79
Bail entre la Ville et le Monastère des Ursulines de T.R. re: Maison des vins Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail en vertu duquel le MONASTERE DES URSULINES DE TROIS-RIVIERES loue à la Ville de Trois-Rivières une maison située au 802 de la rue Des Ursulines à Trois-Rivières, pour une durée de trois (3) mois à compter du 1er juillet 1979 jusqu'au 30 septembre 1979, moyennant le prix de $185.00 par mois.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

410-79
Mainlevée d'hypothèques accordée à Paul Perreault Const. Ltée lots P.177 et P.178 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel la Ville donne mainlevée totale à PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE, de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes des actes enregistrés à Trois-Rivières, sous les numéros 296,628 et 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

"Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant *composé d'une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, mesurant, plus ou moins, mesure anglaise, en front, au sud-est cent dix pieds (110.0'), d'un côté, au sud-ouest deux cent quatre-vingt-huit pieds (288.0'), en arrière, au nord-ouest cent neuf pieds (109.0'0, de l'autre côté, au nord-est deux cent soixante-cinq pieds et quatre-vingt-huit centièmes (265.88'); borné comme suit, savoir: au sud-est par le boulevard Des Récollets, au sud-ouest par une autre partie du lot 178 restant la propriété du vendeur, au nord-ouest par une partie des lots 177-93 et 178-685 (rues), au nord-est par une autre partie du lot 178 appartenant à Monsieur Louis Gélinas ou représentants; contenant une superficie d'environ trente mille pieds carrés (30,000.0 p.c.).

*composé d'une partie du lot 177

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEIZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-96) et la subdivision numéro SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-689) du même susdit cadastre.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

411-79
Contrat entre la Ville et Pierre Lacoursière cloisonnement de l'estrade de l'Hippodrome Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retient les services de M. Pierre LACOURSIERE, Ingénieur-conseil, pour la préparation de plans, maquettes, etc., ainsi que la surveillance des travaux de cloisonnement de l'estrade de l'Hippodrome au parc de l'Exposition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

412-79
Contrat entre la Ville et Pluritec Ltée cloisonnement de l'estrade de l'Hippodrome Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retient les services de PLURITEC LTEE, ingénieurs-conseils, pour la préparation de plans, maquettes, etc., ainsi que la surveillance des travaux de cloisonnement de l'estrade de l'Hippodrome au parc de l'Exposition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

413-79
Contrat entre la Ville et les Pavages Portneuf Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel LES PAVAGES PROTNEUF INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de pavage (1979), pour le prix de $67,765.70, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le service des travaux publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE

414-79
Travaux d'égout rue Ste-Marguerite Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'égout sur la rue Ste-Marguerite, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le gérant-adjoint aux Travaux

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

415-79
Travaux d'égout rue Père Daniel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'égout sur la rue Père Daniel, accepte les plans préparés par le Service des Travaux publics et autorise le gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

416-79
Approbation plan subdivision partie du lot 2 appartenant à La Caisse d'Economie St-Laurent signature plan et livre de renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 18 juin 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans les limites de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest, appartenant à LA CAISSE D'ECONOMIE SAINT-LAURENT et donnant effet aux lots 2-39 et 2-40 (rue).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plans et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

417-79
Subdivision partie des lots 177 et 178
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 27 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 177 et 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue De Labadie, appartenant à PAUL PERREAULT CONSTRUCTIONS LTEE et donnant effet aux lots 177-94 et 178-688.

ADOPTE

418-79
Appui au comité régional de Radio-Québec
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'appui soit officiellement donné au comité régional de Radio-Québec (région Mauricie Centre du Québec) dans la poursuite de ses représentations auprès des autorités compétentes pour l'installation, dans les plus brefs délais, d'une antenne de diffusion, permettant l'accès direct à la programmation de Radio-Québec, pour tous les citoyens de la région 04.

ADOPTE

419-79
Promotion de sergents au Service de Police
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a pris connaissance d'un rapport de l'Institut de Police de Nicolet;

ATTENDU que les trois (3) candidats ci-dessous mentionnés ont obtenu la note de recommandation "A";

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

222

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1979

D'accorder le grade de sergent de police et incendie à MM. Marcel DIAMOND, Claude DESAULNIERS et Gilles C. GUAY à compter du 17 juillet 1979.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

ASSISTANT-GREFFIER MAIRE

JB/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

223

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1979

A une assmeblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 30ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
16-07-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juillet 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979;

f) Règlement fixant les tarifs des usagers du Transport en commun municipal, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 20 avril 1979;

g) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
224
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

j) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard Des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

l) Amendement au règl. 191-24 afin de changer les usages permis dans la zone RA-13, sect. 3,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 16 juillet 1979;

m) Amendement aux règl. 4 et 191-59 de façon à ajouter la défense de reconstruire advenant 50% de la perte d'un édifice,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 juillet 1979.

Dépense de $110,000. pour combler l'écart du coût des travaux re: estrade de courses Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant une dépense de $110,000.00 à même les fonds généraux afin de combler l'écart entre le coût des travaux suivant la soumission reçue pour le cloisonnement del'estrade de courses ($1,059,380.) et le montant prévu au règlement 691 ($950,000.) pour effectuer ces mêmes travaux.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de juillet 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 191-24 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191-24, de façon à inclure le lot 182-123 dans la zone CB-13 sect. 1, au détriment de la zone RA 16 secteur 3.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de juillet 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

420-79 Compte rendu 16-07-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 16 juillet 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

421-79
Intervention de la Ville dans la vente par OMH à SHQ lots 178-663 et 182-249 (Edgar St-Yves) Adoption

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières entend revendre à la Société d'Habitation du Québec, l'immeuble composé des lots 178-663 et 182-249 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 101,716 pi. ca.;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières doit intervenir à l'acte de vente ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans l'acte de vente par l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières à la Société d'Habitation du Québec, des lots 178-663 et 182-249 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, afin de s'obliger au cas de défaut de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, à faire radier toutes les inscriptions relatives aux privilèges enregistrés contre lesdits lots pour et à l'acquit de l'Office Municipal d'Habitation, afin de garantir à l'acquéreur un bon titre de propriété libre de tout privilège, de toute hypothèque et de toute charge quelconque;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves Martin Veillette, notaire, constatant la vente desdits lots.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

422-79
Vente du lot 181-2-123 à Germain Beaudry et uxor $2,150.00 (banque de terrains) Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Germain Beaudry et Dame Ginette Quessy, son épouse, le lot 181-2-123 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, en date du 26 mars 1979 et à un tirage au sort, le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

423-79
Vente du lot 181-825 à Bertrand Fournier $2,150.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Bertrand Fournier, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 181-825 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

226

INITIALES DU GREFFIER

424-79
Rétrocession du lot 181-2-58 à la Ville par Irène Ouellet $1,500.00 Adoption

ATTENDU que Mlle Irène Ouellet avait acquis de la Ville de Trois-Rivières le lot 181-2-58 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, suite à un tirage au sort le 26 avril 1978 ratifié par contrat intervenu le 5 septembre 1978 et enregistré le 8 septembre 1978;

ATTENDU que Mlle Ouellet n'entend plus construire une maison sur ce terrain;

ATTENDU que Mlle Ouellet entend rétrocéder ce terrain à la Ville, conformément aux stipulations contenues dans le contrat intervenu avec la Ville;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreur du lot 181-2-58 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $1,500.00;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de rétrocession intervenu avec Mlle Irène Ouellet.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

425-79
Vente à la Corp. de l'Hébergement du Québec de l'école Ste-Angèle $27,000.00 Adoption

ATTENDU qu'à sa séance du 16 juillet 1979, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a accepté de vendre à la Corporation de l'Hébergement du Québec, le terrain de l'école Ste-Angèle, soit les lots 245, 246, 247, 248, 315, 316, 317, 318 et 319 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $27,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François Donaldson, notaire, constatant cette vente à la Corporation de l'Hébergement du Québec;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

426-79
Vente à la Cie de Const. des Cantons de l'Est Ltée lot 227-15 $4,500.00 Parc Ind. no. 2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à la Cie de Const. des Cantons de l'Est Ltée, le lot No. 227-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $4,500.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

227

INITIALES DU GREFFIER

427-79
Vente à la Cie des Cantons de l'Est Ltée lot 7-15-1 et ptie 7-15 Parc Ind. no. 1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DES CANTONS DE L'EST LTEE, le lot 7-15-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que toute la partie non-subdivisée du lot 7-15 du même cadastre, au prix de $0.15 le pied carré, soit la somme de $1,326.26 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

428-79
Intervention dans une vente par les Imm. Multifonctionnels du St-Maurice Inc. à la Cie de Const. des Cantons de l'Est Ltée Adoption

PROPSOE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente entre les Immeubles Multifonctionnels du St-Maurcie Inc. et la Cie de Const. des Cantons de l'Est Ltée, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières intervient pour satisfaire à certaines conditions restrictives, concernant le transfert à un acheteur éventuel.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

429-79
Contrat sous seing privé avec Buisson Bulldozer $14,820.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise d'ouvrage avec M. Wilfrid Buisson faisant affaires sous les nom et raison sociales de BUISSON BULLDOZER, en vertu duquel, celui-ci s'engage à exécuter des travaux de déboisement et d'essouchement dans la banque de terrains (contrat 10-12), pour le prix de $14,820.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

430-79
Contrat sous seing privé avec Pluritec Ltée re: Mini aréna Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retient les services de PLURITEC LTEE, ingénieurs-conseils, pour la préparation de plans, maquettes etc, ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'une mini-aréna au Parc de l'Exposition de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
228
INITIALES DU GREFFIER

431-79
Contrat sous seing privé avec J.A.M. Langlois et Ass. re: Mini aréna Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de services professionnels sous seing privé, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retient les services de J.A.M. LANGLOIS & ASSOCIES, ingénieurs-conseils, pour la préparation de plans, maquettes, etc, ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'une mini-aréna au Parc de l'Exposition de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

432-79
Protocole d'entente avec F.Q.H.G. re: adhésion au programme de méthode d'enseignement de hockey Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'adhésion au programme de méthode d'enseignement de hookey de la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace Inc., pour la saison 1979-80.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

433-79
Dét. Jean-Marc Carignan autorisé à retenir les services de Me Ivan Godin dans la cause intentée par Jean-Guy Pothier Adoption

VU l'action intentée contre la Ville de Trois-Rivières et le constable Jean-Marc Carignan par M. Jean-Guy Pothier;

VU l'article 7.01 de la convention collective intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières Inc., en vigueur lors de la naissance du droit d'action;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser le détective Jean-Marc Carignan à retenir les services de Me Ivan Godin, pour protéger ses intérêts en défense, conformément à l'article 7.01 de la convention collective mentionnée ci-haut. Les honoraires de Me Godin seront payés par la Ville pourvu qu'il ne soit pas établi de fautes graves contre le détective Carignan.

ADOPTE

434-79
Dir.S.R.P. et/ou dir. prog. autorisés à siéger au sein des tables zonales sur la concertation sco. mun. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville et/ou le Directeur de la Programmation, soient et sont mandatés pour siéger au sein des tables zonales du Grand Trois-Rivières, en sport et en socio-culturel sur la concertation scolaire municipale.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

229

INITIALES DU GREFFIER

435-79
Subdivision lot 226-16
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, A.G., en daté du 24 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. St-Jean, appartenant à Dame Mireille Bellerive Gaudet et donnant effet au lot 226-16.

ADOPTE

436-79
Subidivision lot 178-687
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Récollets, appartenant à Paul Perreault Construction Ltée et donnant effet au lot 178-687.

ADOPTE

437-79
Subdivision lot 210-57
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Du Fief, appartenant à M. Raoul Guay et donnant effet au lot 210-57.

ADOPTE

438-79
Vézina Fortier & Ass. autorisé à soumettre les plans à l'Env. travaux d'aqueduc et d'égouts partie des lots 199 et 200
Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la firme d'ingénieurs-conseils Vézina, Fortier & Ass. soit et est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville, au Service de Protection de l'Environnement du Québec, les plans pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans l'extension du secteur Isabeau sur une partie des lots 199 et 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Ce geste du Conseil ne devant pas être interprété comme une acceptation du projet soumis par la Cie Parc Isabeau Inc. concernant le développement des lots ou parties de lots sus-mentionnés.

ADOPTE

439-79
Résolution d'appui au projet de gazoduc pour desservir l'Est du Canada
Adoption

ATTENDU que la région de Trois-Rivières est en pleine expansion économique et industrielle;

ATTENDU que l'énergie nécessaire aux industries de l'Est du Canada provient du pétrole, rendant ces industries dépendantes des autres pays;

ATTENDU qu'un gazoduc amenant le gaz naturel dans l'Est du Canada, faciliterait l'implantation de nouvelles industries;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la résolution du SERVICE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN INC. demandant la construction d'un gazoduc vers l'Est du Canada.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JUILLET 1979

440-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sablière Ste-Marthe:	
Aqueduc et égoût Place Alex McRea	$10,254.07
Mademoiselle Irène Ouellet:	
Résiliation de contrat	1,500.00
Madame Jos Goulet:	
Loyer d'août	40.00
Robert Racine:	
Vérification ascenceurs	112.00
Laboratoire Const. Québec Inc.:	
Prélèvement de béton	100.00
Prélèvement de béton	332.00
Toitures Mauriciennes:	
25 poutrelles	1,474.88
Garage Marcel Landry Inc.:	
Remorquage	105.00
St-Maurice Aéro Club:	
Mois de juillet	390.00
Marché Victoria Inc.:	
Epicerie	169.58
Duchesneau & Fils:	
Vérification insectes	62.00
Flexibulb Location:	
Location d'enseignes autogare	35.00
Hydro-Québec:	
Ligne d'alimentation électrique de la mini-aréna	4,500.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Entretien au 28-07-79	835.27
Entretien au 04-08-79	835.27
Receveur Général du Canada:	
Affranchissement - Bureau de poste	42.00
Redistomatiques Inc.:	
Eau	22.00
Gaston Tousignant:	
Entretien au 28-07-79	298.07
Entretien au 04-08-79	298.07
Xérox Canada Limitée:	
Location	181.62
Location	1,373.34
Les Paysagistes Bégin Inc.:	
Pose de tourbe cultivée	6,715.00
Polaris Realty W. Limited:	
Escalation de taxes	261.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
231
INITIALES DU GREFFIER

HONORAIRES PROFESSIONNELS:

Garceau & Dufresne:	
Succession Pierre Nérin	$ 218.00
Jean De Charette:	
Vente Jacques Gervais, Yvon Gervais et Charles Quessy	
Vente Caisse d'Etablissement de la Mauricie	525.00
Jean Paquin:	
Servitude par Jacques Héon	95.00
Jacques Trudel:	
Expropriation	12.00
Jean-Marc Trudel:	
Allocation	21.00
Ronald Dubé:	
Mandats d'emprisonnement	17.20
Jean Laflamme:	
Mandat d'emprisonnement	24.60
Rock Plante:	
Mandat d'emprisonnement	13.20

POSTE DE POLICE:

Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien du 10-06-79 au 07-07-79	1,670.34
Restaurant Le Grillon:	
Repas des prisonniers	22.10
PDTS Electron Elkel Ltée:	
Caméra de télévision	720.00

SERVICE RECREATION ET PARC:

Com. Oeuvres St-Philippe:	
Entretien et surveillance	1,500.00
Club Mégophias:	
Natation	900.00
Périodica Inc.:	
Abonnement	10.00
La Valmongeoise:	
Spectacle	50.00
Gilles Paré:	
Spectacle	145.00
Le Nouvelliste:	
Annonce - spectacle	19.80
Annonce - exposition de peinture et spectacle du midi	52.80
Annonce - spectacle du midi	72.60
Comité de Zone Fabq.:	
Arbitre et marqueur	2,286.50
Mario Diamond:	
Spectacle du midi	50.00
Carole Arcand:	
Remboursement cours de natation	20.00
Yvon Bellemare:	
Spectacle du 26-07-79	50.00
Comité T. des Ages Inc.:	
Entretien des locaux	532.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

232

INITIALES DU GREFFIER

Comité de zone baseball:	
Avance - Club de baseball	$ ~~900.00~~
Comité zone soccer de Trois-Rivières:	
Paiement à 2 clubs sportifs	600.00
Comité de zone Fabq.:	
Arbitre et marqueur	1,769.50
Centre Landry:	
Subvention	220.00
S. Loisirs St-Sacrement:	
Subvention - balle molle	205.00
Loisir Ste-Marguerite Inc.:	
Entretien de bâtisse	400.00
Subvention - balle molle	205.00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Subvention - balle molle	205.00
Assn. R. Normanville Inc.:	
Subvention - balle molle	100.00
Jacques Dugual:	
Spectacle du midi	100.00
Club de golf Ki-8-Eb:	
Jean Dallaire - Jeux Pan-Américain	100.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien parcs-école	708.42
U.Q.T.R.:	
Photocopie	22.32
BUREAU DU GREFFIER:	
Jean Lamy:	
Voyages à Québec et repas Conseil	372.81
Le Nouvelliste:	
Avis	90.00
MILLAGE AUTO ET DEPENSES DE VOYAGE:	
Michel Matteau:	
225.6 milles	49.63
Pierre Lefebvre:	
860 milles	189.20
Marc Durand:	
323 milles	71.06
Jean-Paul Dorion:	
887 milles	195.14
Louis St-Onge:	
Repas et millage	45.51
Charles-Édouard Provencher:	
188 milles	41.36
Daniel Paquin:	
68.5 milles	15.07
André Laneuville:	
Repas et coucher	119.10
Réjean Boucher:	
182 milles	40.04

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
233
INITIALES DU GREFFIER

Léo Bellerose:	
981.76 milles	$ 215.99
Pierre Audet:	
171 milles	37.62
Roger Rompré:	
341 milles - 16 jours à $1.00	91.02
Roger Loisel:	
948 milles	208.56
Raymond Bérubé:	
378 milles	83.16
Guy Blais:	
203 milles	44.66
Dominique Aubertin:	
73.10 milles	16.08
Jacques Charette:	
Voyage à Québec	112.57
MANOIR DE TONNANCOURT:	
Roger Drainville:	107.00
Ass. G. Mercure Inc.	160.00
Deshaies Ferron T. Ass. Inc.	749.00
Badeaux Gosselin & G. Inc.	374.00
Caron Gauthier Ass. Inc.	321.00
René Fugère Inc.	320.00
Jean Gravel Associés	107.00
Jean-Claude Grenier	107.00
Halle Couture Ass. Ltée.	54.00
Léonard Lampron Ass. Inc.	213.00
Gérard Lanteigne & Fils	216.00
Dave Mackay Inc.	214.00
Claude Milette Inc.	162.00
J.P. Montreuil & Associés Inc.	214.00
COMMISSION DE L'EXPOSITION:	
R. St-Arnaud:	
Evaluation équipements de restaurant	50.00
Marché St-Louis Ltée.:	
Aliment	142.35
Aliment	191.31
Paul-Emile Guilbert:	
Fabrication et réfection pour pavillon commercial	902.50
Travaux montage - pavillon commercial	715.00
Robert Buist:	
Matériel pour conception graphique	22.53
Matériel pour conception graphique	25.97
Assn. Compositeurs Canada:	
Permis provisoir	213.28
Solotech Inc.:	
Système de sonorisation	3,490.00
Modelistes Ferroviaires:	500.00
Club Poneys Bois-Francs:	
1er acomte	50.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
234
INITIALES DU GREFFIER

Participants du concours slogan à l'Exposition:	
Marie-Claude Mercier	$ 100.00
Jean Labranche	100.00
Hélène Paquin	100.00
Jean-Pierre Bellerive	500.00
Daniel Charbonneau	100.00
Martin Berthiaume	100.00
McClellan Associates Inc.:	
Avance spectacle	10,000.00
Ecole Boxe Mauricie Inc.:	
Séance de boxe samedi le 4 août 1979	1,500.00
Distributrices Marchand:	
Souper et réunion	99.00
Au Palais du Chinois Inc.:	
Réunions à l'Expo	289.64
Rapid Bar-B-Q Enr.:	
Repas, réunion de Comité publicité	23.87
Théâtre Marguerites Inc.:	
Publicité 1979	175.00
HIPPODROME:	
Télémédia CHLN 55:	
Publicité suivant contrat	565.84
Reynolds Radio:	
3 mois de location de radio téléphone	156.00
Photo Lambert Inc.:	
Télévision en circuit fermé	1,400.00
Le Nouvelliste:	
Publicité par programmes	367.50
Laviolette Auto Location Inc.:	
Ambulance	234.90
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Soins professionnels - 17 programmes	850.00
CJTR 1140 Radio T-R Ltée:	
Publicité suivant contrat	336.60
Cann. Trotting Assn.:	
Droits	2,376.50
CN CP Télécommunications:	
Télex	418.70
Agence Securite Phillips:	
Au 16-23-30 juin 1979 - Services	1,193.47
Imp. Art Graphique Inc.:	
Impression des programmes de courses - 29,30,32,33	1,363.00
31	311.00
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Bière	516.75
Guy Poirier Inc.:	
Bière	631.50
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Bière	1,351.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
235
INITIALES DU GREFFIER

A. Beauchesne:	
Désinfectant	$ 8.00
J. Paul Beaulieu:	
Tournoi de golf des Officiels - Fair Way	100.00
PETITE CAISSE:	
Gabriel Trahan:	229.47
René Monfette:	285.79
Jean Lamy:	61.82
André Marcil:	354.12
Jean Alarie:	441.62
Albert Morrissette:	149.12
	191.26

ADOPTE

441-79
Modification à la résolution 359-79 re: vente de terrain à M. Michaël Cullen Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, siégeant en Commission Permanente le 16 juillet 1979, a accordé une diminution de $1,000.00 sur le prix du terrain vendu à M. Michaël Cullen, soit le lot 181-790, étant donné que ce terrain était situé sur l'emplacement d'un ancien dépotoir;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la résolution 359-79 soit et est modifié en changeant le prix de vente de $6,000.00 pour celui de $5,000.00.

ADOPTE

442-79
Subdivision 185-153 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 185 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 185-153 situé boul. des Forges et appartenant à M. Paul BLAIS.

ADOPTE

443-79
Procès-verbaux de l'assistant greffier re: règl. 700, 701, 702, et 703 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les procès-verbaux de l'assistant-greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 700, 701, 702 et 703 soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

444-79
Vente du lot 225-11 à la Coop. Agro-alimentaire du Centre du Québec Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la COOPERATIVE AGRO-ALIMENTAIRE DU CENTRE DU QUEBEC, le lot 225-11 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $10,258.98 comptant;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit projet d'acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

236

INITIALES DU GREFFIER

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

445-79
Contrat avec HENRI PAQUETTE INC.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec HENRI PAQUETTE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'une fontaine dans le Parc Victoria pour le prix de $68,700.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

446-79
Contrat SABLIERE STE-MARTHE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec SABLIERE STE-MARTHE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage au Parc de l'Exposition pour le prix de $14,036.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

237

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
30-07-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 juillet 1979, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978; Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 19 mars 1979; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 mars 1979; Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard Des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 191-24 de façon à inclure le lot 182-123 dans la zone CB-13 sect. 1,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 30 juillet 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

Stationnement et circulation dans le Parc Pie XII Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement aux fins de modifier la circulation et le stationnement dans le Parc Pie XII.

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Augmentation de la dépense et de l'emprunt pour la mini-aréna Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 679 concernant la construction d'une mini-aréna, aux fins d'augmenter de $490,000. la dépense autorisée et le montant à emprunter par obligations pour rencontrer cette dépense supplémentaire.

Lu en Conseil, ce 13ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

447-79
Compte rendu 30-07-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 30 juillet 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

448-79
Règlement 4-Z-127 normes de reconstruction en cas d'incendie Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 4-Z-127 (1979) amendant le règlement No. 4 ayant trait à la construction, pour soumettre la reconstruction ou la réfection de tout bâtiment détruit pour au moins la moitié de sa valeur, aux règlements en vigueur au moment de cette reconstruction ou réfection, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

449-79
Règlement
588-A
tarifs pour
le transport
en commun
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 588-A (1979) amendant le règlement no. 588 concernant les circuits d'autobus, aux fins de fixer les tarifs des usagers, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

450-79
Règlement
708
$110,000.
aux fonds
généraux re:
estrade de
courses
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement no. 708 (1979) autorisant une dépense de $110,000. à même les fonds généraux afin de combler l'écart entre le coût des travaux suivant la soumission reçue pour le cloisonnement de l'estrade de courses ($1,059,380.) et le montant prévu au règlement 691 ($950,000.) pour effectuer ces mêmes travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

451-79
Contrat
vente à
M. Reynald
Boucher
lot 181-820
$2,150.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Reynald Boucher, le lot 181-820 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

452-79
Contrat
vente à
M. Armand
Boucher
lot 181-821
$2,150.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand Boucher, le lot 181-821 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

453-79
Contrat
vente à
dame Aline
Launier
lot 181-808
$5,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claudia Blais, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Mme Aline Launier, le lot 181-808 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est an-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

nexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 26 mai 1979 et un tirage au sort, le 30 mai suivant.

ADOPTE

454-79
Contrat vente à Gaétan Ravary lot 181-810 $5,000.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claudia Blais, notaire, en vertu duquel la Ville vend à M. Gaétan Ravary, le lot 181-810 du cadastre officiel de la Paroisse deTrois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

ADOPTE

455-79
Contrat achat de dame Olive LACROIX P.1755-332-4 $350.00 ruelle Ste-Cécile Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de Dame Olive Lacroix, une partie du lot 1755-332-4 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières.

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la resubdivision numéro QUATRE de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-DEUX du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-332-P.4) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure rectangulaire; borné vers le nord-ouest par le lot 1755-302 (rue), vers le nord-est par le lot 1755-332-5 et partie du lot 1755-332-3, vers le sud-est par partie du lot 1755-332-2, vers le sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant deux pieds et cinq dixièmes (2.5', soit 0.76 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, vingt-cinq pieds (25.0', soit 7.62 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est. Contenant en superficie soixante-trois pieds carrés, mesure anglaise (63.0 p.c., soit 5.85 m.c.).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 685.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

456-79
Contrat
Cap Const.
Ltée
estrade de
courses
$1,059,380.
Adoption

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie CAP CONSTRUCTION LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de cloisonnement et de transformation de la Grande Estrade de l'Hippodrome de Trois-Rivières, au Parc de l'Exposition pour le prix de $1,059,380.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

457-79
Contrat
J.C. Papillon
& Fils Ltée
climatisation
édifice Itha
Dugré
$23,936.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec J.C. PAPILLON et FILS LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de climatisation à l'édifice Itha Dugré pour le prix de $23,936.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

458-79
Echange
avec M.
Gérard Simard
re: lots
1821-P.20 et
1755-332-P.1
re: ruelle
Ste-Cécile
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de céder à M. Gérard Simard, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro VINGT du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN (1821-P.20) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière; borné vers le nord-ouest par partie du lot 1755-332-1, vers le nord-est et le sud-est par partie du même lot, vers le sud-ouest par partie du lot 1755-305.

Mesurant deux pieds et soixante-huit centièmes (2.68', soit 0.82 m.) dans sa ligne nord-ouest, onze pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (11.95', soit 3.64 m.) dans sa ligne nord-est, un pied et vingt-quatre centièmes (1.24', soit 0.38 m.) dans sa ligne sud-est, onze pieds et neuf centièmes (11.09' soit 3.63 m.) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie vingt-trois pieds carrés, mesure anglaise (23 p.c. soit 2.14 m.c.).

et qu'elle accepte d'acquérir de M. Simard l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la resubdivision numéro UN de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-DEUX du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-332-P.1) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure rectangulaire; borné vers le nord-est par partie du lot 1755-332-3, vers le nord-ouest par partie du lot 1755-332-2, vers le sud-est par partie du lot 1821-20, vers le sud-ouest par partie du même lot.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Mesurant deux pieds et cinq dixièmes (2.5' soit 0.76 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, dix-huit pieds et huit dixièmes (18.8', soit 5.73 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est. Contenant en superficie quarante-sept pieds carrés, mesure anglaise (47.0 p.c., soit 4.37 m.c.).

la Ville acceptant de verser à M. Simard une somme de $24.00, la partie de terrain cédé par ce dernier étant supérieure à celle cédée par la Ville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante. Cet échange est sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec et est exécuté conformément aux prescriptions du règlement 685 décrétant des travaux d'aménagement de la ruelle Ste-Cécile et autorisant l'acquisition des terrains nécessaires à cette fin.

ADOPTE

459-79
Echange avec M. Ernest Piché re: lots 1821-P.20 et 1755-P.306 et 307 re: ruelle Ste-Cécile Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de céder à M. Ernest Piché, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro VINGT du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN (1821-P.20) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure triangulaire; borné vers le nord-ouest et le nord-est par partie du même lot, vers le sud-ouest par partie du lot 1755-306.

Mesurant un pied et vingt-quatre centièmes (1.24', soit 0.38 m.) dans sa ligne nord-ouest, neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes (9.78', soit 2.98 m.) dans sa ligne nord-est, neuf pieds et quatre-vingt-sept centièmes (9.87', soit 3.01 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie six pieds carrés, mesure anglaise (6.0 p.c., soit 0.56 m.c.).

et qu'elle accepte d'acquérir de M. Piché l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé d'une PARTIE des subdivisions numéros TROIS CENT SIX et TROIS CENT SEPT du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-P. 306 et 1755-P.307) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivères plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure triangulaire; borné vers le sud-ouest par partie des mêmes lots, vers le nord-est par partie du lot 1821-20, vers le sud-est par partie du lot 1755-308-1.

Mesurant quarante pieds et rreize centièmes (40.13', soit 12.23 m.) dans sa ligne nord-est, cinq pieds et neuf dixièmes (5.9', soit 1,80 m.) dans sa ligne sud-est, trente-neuf pieds et soixante-huit centièmes (39.68', soit 12.09 m.) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cent vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise (124.0 p.c., soit 11.52 m.c.).

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

la Ville acceptant de verser à M. Piché une somme de $118.00, la partie de terrain cédée par ce dernier étant supérieure à celle cédée par la Ville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante. Cet échange est sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec et est exécuté conformément aux prescriptions du règlement 685 décrétant des travaux d'aménagement de la ruelle Ste-Cécile et autorisant l'acquisition des terrains nécessaires à cette fin.

ADOPTE

460-79
Mainlevée à Paul Perreault Const. Ltée $19,362.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville donne mainlevée totale à Paul Perreault Construction Ltée, de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes de deux actes enregistrés à Trois-Rivières, sous les numéros 296,628 et 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.178) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, mesurant, en front, au sud-est, cent cinquante-sept pieds et seize centièmes (157.16' ou 47.90 m.), d'un côté, au sud-ouest, deux cent soixante-cinq pieds et quatre-vingt-huit centièmes (265.88' ou 81.04 m.), en arrière, au nord-ouest, cent cinquante-cinq pieds et quarante-huit centièmes (155.48' ou 47.39 m.), de l'autre côté, au nord-est, deux cent trente-deux pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (232.98' ou 71.01 m.); borné comme suit, savoir: au sud-est par le Boulevard des Récollets; au sud-ouest par une autre partie du lot 178 appartenant à Les Jardins Drummond Inc. ou représentants; au nord-ouest par le lot 178-685 (rue); et au nord-est par le lot 178-684 appartenant à Les Entreprises Tsakanakis Inc. ou représentants; contenant une superficie de trente-huit mille sept cent vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise (38,724.0 p.c. ou 3597.58 m.c.).

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-687) du même susdit cadastre.

Pour et en considération de la somme de $19,362.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

461-79
Acceptation de subvention H.C.J.L.S. $38,000.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une acceptation de subvention de $38,000.00 versée par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, pour l'aménagement d'un terrain de soccer, la construction d'un chalet communautaire et l'aménagement d'un terrain de balle à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite acceptation qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

462-79
Résolution
549-78
rescindée
Adoption

ATTENDU que le 22 avril 1978, M. Pierre Doucet se voyant octroyé le lot 181-2-54 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, lors du tirage au sort pour la vente des terrains de la banque de terrains municipale;

ATTENDU que le 13 novembre 1978, le Conseil adoptait la résolution no. 549-78 autorisant Monsieur le Maire à signer un projet d'acte préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire;

ATTENDU que M. Pierre Doucet n'a pas donné suite à ce projet de vente;

ATTENDU qu'il y a lieu de rescinder cette résolution et de confisquer le dépôt de $100.00 versé par M. Doucet lors du tirage au sort;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution no. 549-78 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que la Ville de Trois-Rivières rembourse à M. Pierre Doucet la somme de $1,500.00 du prix d'achat de $1,600.00 et confisque la somme de $100.00, soit le dépôt versé par M. Doucet, au profit du règlement 608-B.

ADOPTE

463-79
Offre
d'achat
de M. Herman
Savard
P.224 Parc
Ind. no. 2
$15,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de M. Herman Savard, pour et au nom d'une compagnie à être formée, pour l'achat d'une partie du lot 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie d'environ 250,000 pieds carrés, au coût de $0.06/pi. ca. pour un montant total de $15,000.00, dans le Parc Industriel no. 2 sur la rue Jules Vachon.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

464-79
Correction
du tableau
de
remboursement
du règl. 686
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le tableau de remboursement original du règlement no. 686 soit et est modifié comme suit:

1ière année: $2,100. 6ième année: $3,100. 11ième année: $5,400.
2ième année: $1,800. 7ième année: $3,500. 12ième année: $5,800.
3ième année: $2,300. 8ième année: $3,700. 13ième année: $6,400.
4ième année: $2,600. 9ième année: $3,800. 14ième année: $6,800.
5ième année: $3,500. 10ième année: $4,100. 15ième année: $7,800.

16ième année: $8,100. 17ième année: $9,900. 18ième année: $10,500.
19ième année: $11,000. 20ième année: $12,800.

TOTAL: $115,000.

ADOPTE

465-79
Comptes
à payer
juillet
1979

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant de $2,572,091.76 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

245

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

466-79
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Secondé par: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pluritec:	
Honoraires - Préparation plans et devis - mini-aréna 2e demande	$14,337.21
Honoraires - Préparation plans et devis - mini-aréna 3e demande	3,625.14
Honoraires - Préparation plans et devis - transformation - cloisonnement hippodrome - 3e demande	13,312.49
Sablière Ste-Marthe:	
Aqueduc et égout - Place McRea - estimé no 3 et modifications	25,151.07
Laboratoires Choisy Ltée:	
Surveillance contrats de pavage Boul. Parent, Place Vachon, Tebbutt, Laviolette, Notre-Dame	3,429.10
Jean Masson Inc.:	
Remise de dépôt de soumission - Peinture Marché-aux-Denrées	878.65
Sigama Ltée:	
Bornes avec encrage	311.00
C.T.C.U.M.:	
Location d'un autobus - juin 1979	1,033.29

ASSURANCES POLICE SOUSCRIPTION - BATISSE RUE ST-OLIVIER
J.R. BAILLY INC.

J.P. Montreuil & Associé	12.00
Claude Milette	9.00
Assurances Mercure	9.00
Dave MacKay	14.00
G. Lanteigne	12.00
Léonard Lampron	12.00
J.C. Grenier	6.00
Jean Gravel & Associé	6.00
Hallé, Couture & Associé	3.00
René Fugère	20.00
Roger Drainville	6.00
Deshaies, Ferron, Tousignant	46.00
Caron, Gauthier	20.00
Bournival & Associé	16.00

Bournival & Associé:	
Assurance Manoir de Tonnancourt	267.00
J.B. Deschamps Inc.:	
Frais d'impression d'obligations (selon cotation)	4,442.19

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
246
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

Garry Myles:	
Photos pour rapport états financiers 1978	$ 150.00
Martel & Leblanc Inc.:	
Honoraires - Evaluation de propriétés Boul. Des Forges (J. Rivard)	150.00
Télécommunication:	
Service de télé-page - août 1979 (Travaux Publics, Police, Exposition, Evaluateur)	196.75
Le Nord Enr.:	
30 bancs de ville - stade de baseball	1,488.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Publicité - Loisirs - Courses - Appel d'offres - Vente pour taxes	1,906.80
Roch Plante:	
Huissier - diverses causes	28.40
Serge Lafrance:	
Allocation vestimentaire - Assignation à la sûreté - 21 jours jours	42.00
Jean-Marc Trudel:	
Allocation vestimentaire - Assignation à la sûreté - 14 jours (solde à payer)	7.00
Studio Jonathan Enr.:	
Location de système de son avec micro - du 22 juillet au 10 septembre 1979 - Service Récréation et Parcs	500.00
Maurice Gagnon:	
Honoraires - Spectacle du midi - Place Hôtel de Ville	50.00
Comité de Traverse des Ages:	
Entretien - Bâtisse Traverse des Ages - 4 semaines	1,064.00
Michel Girard:	
Voyage à Montréal - Spectacle Place des Arts	53.40

EXPO 1979

Robert Buist:	
Achat de matériel - travail graphique - frais de photographie	51.66
Michel Piché:	
Services professionnels - Location système de son Grande Scène	800.00
Jean-Pierre Daigle:	
Services professionnels - Eclairage Grande Scène ($200.00 déjà versé)	600.00
Paul-Emile Guilbert:	
Travail spécial - Montage pavillon commercial, Grande Scène, grand écran, boxe, etc.	1,445.00
J.P. & Fils Equipement:	
Acompte sur somme due pour nettoyage du terrain	3,000.00
Volte-Face Enr.:	
Spectacle Grande Scène - 27 juillet 1979	800.00
Elvis Lajoie:	
Spectacle Grande Scène - 28 juillet 1979	800.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
247
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

Gilles Paré:	
Participation soirée québécoise	$ 350.00
Jacques Biron:	
Participation soirée québécoise	150.00
Roger Picard:	
2 spectacles Grande Scène - 1er août 1979	800.00
Rodrigue Tremblay:	
Animation spéciale - Monsieur Chocolat (Clown)	600.00
Animation spéciale - Monsieur Chocolat (Clown) - vendredi 3 août	300.00
Mme Francine Jean:	
Cachet - participation au Pot-pourri folklorique	140.00
Pierre Lemieux:	
Services professionnels - système de son Grande Scène	300.00
McClellan Associates Inc.:	
Spectacle des Cowboys Bagarreurs (M. Musgrove)	1,000.00
Spectacle des Cowboys Bagarreurs (déjà payé)	10,000.00
Spectacle Laser	12,400.00
IMG Circus:	
Spectacle - Stade de baseball - Argent canadien	11,400.00
Spectacle - Stade de baseball - Argent américain	11,400.00
Echange américain	2,012.10
Association des Exposants de l'Expo de Trois-Rivières:	
Montant alloué réceptions des éleveurs	2,540.00

HIPPODROME:

Pâtisserie de Courval:	
Buffet froid	357.50
J.P. Beaulieu:	
Tournoi de golf officiel	30.00
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achats	714.00
Cotnoir & Pleau:	
Achats	1,390.50
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 60 courses - du 7 au 15 juillet 1979	1,470.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression programmes de courses nos 34, 35 et 36	1,003.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de surveillance - 7 juillet 1979	365.70

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1979

Romain Frigon - 89 milles	19.58
Anatole Houle - 528 milles	116.16
Rosaire Pouliot - 829 milles	182.38
Pierre Pépin - 60 milles	13.20
Mario Lessard - 307 milles	67.54
Richard Lemire - 214 milles	47.08

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
248
INITIALES DU GREFFIER

Roger Lefebvre - 80 milles	$ 17.60
Gaston Laliberté - 167 milles	36.74
Marc Durand - 322 milles	70.84
Jean-Paul Poisson - 350 milles	77.00
Alain Tremblay - 428.5 milles	94.27
Yvon Poirier - 371 milles	81.62
Mario Lesage - 360 milles	79.20
Jean-Maurice Massicotte - 355 milles	78.10
Fernand Pellerin - 638 milles	140.36
François Bolduc - 457 milles	100.54
Jean-Paul Duguay - 124 milles	27.28
Serge Dumas - 103.75 milles	22.82
Lionel Duval - 790 milles	173.80
Transport d'équipement et du personnel	19.00
Normand Fournier - 597 milles	131.34
Louis Labrie - 243 milles	53.46
Guy Larivière - 418.75 milles	92.12
Michel Lefebvre - 95 milles	20.90
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Drummondville - Rencontre évaluateurs	19.80
André Laneuville:	
Dîner - Invité Ministère des Affaires Municipales	16.50
Robert Girard a/s Le Gosier:	
Invités - Repas - Stagiaires français	151.60
Jacques Genest:	
Dépenses de voyage - Cours à Industrial Fire School - Sarnia Ontario	352.76
Roland Alarie:	
Dépenses de voyage - Cours à Industrial Fire School - Sarnia Ontario	247.78

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	167.02
René Monfette	114.90
Guy-Paul Simard	238.95
Jacques Genest	171.77
André Laneuville	23.71

ADOPTE

467-79
Subdivision d'une partie du lot 224
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 25 juillet1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Jules Vachon, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 224-5.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

249

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 13ième JOUR D'AOUT 1979

468-79
Claude Dionne compt.adjoint autorisé pour signature des chèques
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Claude Dionne, comptable-adjoint de la Ville, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 5 du règlement no. 23.

ADOPTE

469-79
Nomination au sein de l'organisme Productions Specta Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Jacques St-Laurent, Directeur de la programmation au Service de la Récréation et des Parcs, et M. François Lahaye, régisseur culturel, soient et sont nommés respectivement membres de catégorie A et membres de catégorie B au sein de l'organisme Productions Specta Inc., comme représentants de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

470-79
Caractère enlevé au lot 2237
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le caractère de chemin de fer soit et est enlevé au lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

250

INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI, LE 15ième JOUR D'AOUT 1979

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 15ième jour d'août 1979, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-neuf, à 17:00 heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Tous les membres du Conseil étant présents et ayant renoncé à l'avis de convocation, de consentement unanime, les affaires suivantes sont traîtées:

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 191-24 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-24 afin d'extraire des zones résidentielles RB-1 sect. 13, RA-13 sect. 2, RA-13 sect. 3, RA-16 sect. 3, PD-16 sect. 2, et RA-16 sect. 2, une bande de terrains qui viendrait s'ajouter aux zones résidentielles et commerciales CB-13 sect. 3, CB-13 sect. 1, RB-16 sect. 1, RB-16 sect. 2, et CB-16 sect. 1.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

471-79 Règlement 679-A construction de la mini-aréna Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 679-A, amendant le règlement No. 679 concernant la construction d'une mini-aréna, aux fins d'augmenter de $490,000.00 la dépense autorisée et le montant à emprunter par obligations, pour cette dépense supplémentaire, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

472-79 Addendum avec la United Harness Horsemen's Ass. of Canada Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un addendum à la convention signée le 11 mai 1978 et à l'addendum signé le 28 août 1978, entre la Ville de Trois-Rivières et la United Harness Horsemen's Association of Canada, établissant les conditions pour la tenue du GRAND PRIX DE TROIS-RIVIERES, les 31 août, 1er et 2 septembre 1979.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

251

INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI, LE 15ième JOUR D'AOUT 1979

473-79
Comptes
à payer
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

L.N. Cimentiers:	$28,682.46
Gaston Paillé Ltée (estimé No. 3)	$18,539.56.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
252
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 27 ième jour D'AOUT 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 27ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbaux
13-15-08-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux des assemblées du 13 et du 15 août 1979, soient adoptés.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
253
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,à la séance du 14 mai 1979;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

Règl. tra. usine de traitement d'eau Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant certains travaux à l'usine de traitement d'eau (indicateur de débit d'eau, rénovation du panneau de contrôle d'opération, réparation de l'égout et de la dalle de réception) au montant de $15,000., prévoyant un virement de fonds à même les règlements 504, 585 et 621 pour un montant de $14,548. et décrétant une dépense de $452. à même les fonds généraux .

Lu en Conseil, ce 27 août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. tra. J.Crevier Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'éclairage et de pavage d'une section de la rue Jeanne Crevier, au coût de $14,000.00 prévoyant un emprunt au montant de $15,000.00 remboursable par les revenus d'une taxe générale et d'une taxe d'amélioration locale.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 191-16 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je pré-senterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-16 (St-Jean-Baptiste de la Salle) afin de restreindre la zone RB-1 secteur 14 et de créer une nouvelle zone RA-7 secteur 14 pour permettre la construction de bungalows.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Règl. tra. usine trai. d'eau terrain de

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement du terrain de balles situé sur les terrains de l'usine de trai-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
254
INITIALES DU GREFFIER

balles
Avis de motion

tement d'eau du Boul. des Forges, à un coût d'enviro $12,000. à même les fonds créés par le règlement 463 de la Ville.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 191-24-A
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-24-A afin de déterminer les usages, constructions et occupations permis dans la zone RA-13 secteur 3.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'août 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

474-79
Compte rendu 13-08-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 13 août 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui ont été apportées.

ADOPTE

475-79
Règl. 191-24-N
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement no. 191-24-N (1979) amendant le règlement 191-24, tel qu'amendé à ce jour dans le but d'agrandir les zones CB-13 secteur 3, CB-13 secteur 1, RB-16 secteur 1, RB-16 secteur 2, CB-16 secteur 1 en restreignant les zones RB-13 secteur 1, RA-13 secteur 2, RA-13 secteur 3, PD-16 secteur 2, RA-16 secteur 2, RA-16 secteur 3, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

476-79
Correction rés.430-78 vente lot 181-2-22
Adoption

ATTENDU que par sa résolution no. 430-78, la Ville de Trois-Rivières avait vendu à M. Gilles RICARD, le lot 181-2-22 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00;
ATTENDU que la Ville aurait dû vendre également à M. Ricard, l'immeuble suivant:
DESIGNATION

Le lot numéro VINGT-DEUX de la redivision officielle numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (lot no. 181-2-22) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse, et une lisière de terrain contigue au lot ci-dessus désigné, étant une PARTIE du lot numéro VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (Ptie de lot no. 181-2-21) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Trois-Rivières; de figure rectangulaire, bornée vers le nord-ouest, par le lot 181-2-22; vers le nord-est et le sud-est, par une partie du même lot; vers le sud-ouest,

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

par partie du lot 181-2-16 (rue); mesurant cent pieds (100.0' soit 30.48 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sept pieds et cinq dixièmes (7.5' soit 2.29m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie sept cent cinquante pieds carrés, mesures anglaises (750 p.c. soit 69.68 m.c.).

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté

Que la résolution no. 430-78 soit et est modifiée en mentionnant que la Ville de Trois-Rivières vend et cède également la partie du lot 181-2-21 ci-haut désignée;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de correction à l'acte intervenu entre la VILLE DE TROIS-RIVIERES et M. GILLES RICARD, et enregistré sous le no. 319560 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que la Ville paie les honoraires pour la passation de cet acte de correction.

ADOPTE

477-79
Vente à
Pierre
Lacoursière
lot 181-806
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallière
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre Lacoursière, le lot 181-806 du cadastre officiel de la paroisse deTrois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite vente fait suite à une offre de vente parue dans lejournal Le Nouvelliste, édition du 26 mai 1979 et un tirage au sort,le 30 mai suivant.

ADOPTE

478-79
Vente à
Jean-Yves
Trudel
lot
181-846
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean-Yves TRUDEL, pour le prix de $2,150.00 comptant, un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro 846 du lot originaire 181 (181-846) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être sou-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
256
INITIALES DU GREFFIER

mis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

479-79
Vente à
Dist.Riviera
lot P.26
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à DISTRIBUTEURS RIVIERA LTEE, pour le prix de $250.00 comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

"Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro VINGT-SIX (P.26) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure parallélogramme, borné vers le nord-ouest par le lot 2229 (Canadien Pacifique Ltée), vers le nord-est et sud-ouest par partie du lot 2-6, vers le sud-est par partie du lot 26-602.

Mesurant vingt-sept pieds et trente-six centièmes (27.36' soit 8.34 m.) vers le nord-ouest et sud-est, vingt-neuf pieds et soixante-quatre centièmes (29.64', soit 9.03 m.) vers le nord-est et sud-ouest, contenant en superficie six cent quatre-vingt-quatre pieds carrrés, mesure anglaise (684.0 p.c., soit 63.54 m.c.).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée àla présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

480-79
Cession par
R.Magnan &
Fils
lot P.185
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel R. MAGNAN & FILS INC. cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire 185 (P.185) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'utilisation comme rue.

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT-QUATRE-VINGT-CINQ (P.185) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 18548 (rue), vers le nord-est par partie du lot 185, vers le sud-est par le lot 185-32 (rue), vers le sud-ouest par le lot 185-153.

Mesurant cinquante pieds et un centièmes (50.01', soit 15.24 m.) vers le nord-ouest, cent vingt-quatre pieds et vingt-trois centièmes (124.23' soit 37.87 m.) vers le nord-est, cinquante pieds et treize centièmes (50.13', soit 15.28 m.) vers le sud-est, cent vingt-six pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (126.84', soit 38.66 m.);

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

contenant en superficie six mille deux cent soixante-dix-sept pieds carrés, mesure anglaise (6,277.0 p.c., soit 583.13 m.c.).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

481-79
Cession par Louis Moreau lots 1755-308-2 1755-308-P.1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel M. Louis MOREAU cède à la Ville de TroisRivières, pour le prix de $165.00, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:

A- De la resubdivision numéro DEUX de la subdivision numéro TROIS CENT HUIT du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-308-2) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières, contenant en superficie cinquante-cinq pieds carrés, mesure anglaise (55.0' p.c., soit 5.11 m.c.) et,

B- D'une PARTIE de la resubdivision numéro TROIS CENT HUIT du lot originaire numéro MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (1755-308-P.1) du même susdit cadastre, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière; bornée vers le nord-ouest par partie du lot 1755-307, vers le nord-est par partie des lots 1821-20, 1821-21 et le lot 1821-22, vers le sud-est par le lot 1755-308-2 et vers le sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant cinq pieds et neuf dixièmes (5.9', soit 1.80 m.) dans sa ligne nord-ouest, six pieds et cinq dixièmes (6.5', soit 1.98 m.) et onze pieds (11.0', soit 3.35 m.) dans ses les lignes nord-est, sept pieds (7.0', soit 2.13 m.) dans sa ligne sud-est, dix-sept pieds et soixante-deux centièmes (17.62', soit 5.37 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie cent dix pieds carrés mesure anglaise (110.0' p.c., soit 10.22 m.c.);

Sans bâtisse dessus construite, en vue de l'ouverture d'une ruelle.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

482-79
Mainlevée à Habitel de la Mauricie Lot 178-682 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale à HABITEL DE LA MAURICIE INC., de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 311,270, mais en autant seulement qu'ils affectent

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
258
INITIALES DU GREFFIER

l'immeuble suivant:
DESIGNATION:
" Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-682) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, d'une superficie de vingt-sept mille huit cent cinquante-six pieds carrés (27,856.0 p.c.), mesure anglaise."

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

483-79
Acceptation offre d'expropriation du Min. du Transport Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de $1,000.00 du Ministère des Transports pour l'expropriation de parties des lots 222, 287, 288 et 289 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie totale de 25,550 pi.ca., le tout décrit selon un avis déposé et enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le no. 301,539.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'acceptation d'indemnité au montant de $1,000.00, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte d'acceptation qui vient d'être soumis au Conseil et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

484-79
Protocole d'entente avec M.T.C.P. re: Parc Linéaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE MINISTERE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE du Québec pourl'aménagement du "Parc Linéaire" et son entretien futur, moyennant une subvention de $72,000.00 du Ministère.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée àla présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

485-79
Protocole d'entente re: subvention

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, directeur de la programmation au Servi-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
259
INITIALES DU GREFFIER

HCJLS
Adoption

ce de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, en vertu duquel le Haut Commissariat s'engage à fournir à la Ville, l'assistance financière nécessaire pour le soutient aux groupes socio-culturels et pour la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels à Trois-Rivières, pour un montant de $15,708.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

486-79
Convention avec M. L.Marchand Télé-Com.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à M. Louis C. MARCHAND, faisant affaires sous la raison sociale de "TELE-COMMUNICATION", d'installer une antenne sur une des tours situées sur le terrain de baseball du Parc de l'Exposition, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er mai 1978, à raison de $300.00 par année.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

487-79
Achat de M. Maurice Poudrier lot 1755-332-3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Maurice POUDRIER, le lot 1755-332-3 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette acquisition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 685.

ADOPTE

488-79
Convention Grand Prix T.R.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller J.-G. Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde au CLUB AUTOSPORT MAURICIEN INC. et au GRAND PRIX TROIS-RIVIERES INC. le privilège,

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
260
INITIALES DU GREFFIER

avec exclusivité, de faire des courses de véhicules-automobiles sur le terrain de l'Exposition et sur les rues avoisinantes, durant la fin de semaine du travail 1979.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

489-79
Subdivision lots 194-5 et 194-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 194-5 et 194-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul.Jacques Cartier, appartenant à M. Julien Matteau et donnant effet aux lots 194-5-1 et 194-6-1.

ADOPTE

490-79
Subdivision lot 205
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 31 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent appartenant à M. Yvon Côté et donnant effet au lot 205-13.

ADOPTE

491-79
Demande d'approbation au SPE re: secteur M. Dargis
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout, dans le secteur "Maurice Dargis", accepte les plans préparés par le Service des travaux publics et autorise le Gérant-adjoint aux travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

492-79
approbation CLUB RECREATIF S.O.S.
adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Gaston Laliberté, Léo Soucy, Robert Morin, Roger Comeau, Yvon Lefebvre et autres désirant se former en association sous le nom de "CLUB RECREATIF S.O.S. ENR.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1979

493-79
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.A.M. Langlois & Associés:	
Honoraires - Expertises et études - Construction de nouveaux planchers et murs à la grande estrade de	$ 610.20
Honoraires - Mini-aréna - Préparation des plans et devis - 2e demande de paiement	15,000.00
Piscine Orléans:	
Piscine Parc Pie XII - estimé no 9	1,540.49
Piscine Parc Pie XII - estimé no 10	23,403.85
Iberville excavation inc.:	
Remise de retenue - aqueduc et drainage rue Tebbutt	18,451.03
Habite de la Mauricie Inc.:	
Remise d'une partie de dépôt - Développement Notre-Dame de la Paix	7,500.00
Intérêts sur dépôt remis	600.00
Construction Terpel Ltée:	
Coût des travaux d'aqueduc et d'égout - Banque de terrains phase 3 - 5%du montant	7,933.19
Gaston Paillé Ltée:	
Remise de 5% de la retenue - Aqueduc et égout rue Notre-Dame et Laviolette	3,687.66
Pagé Construction Inc.:	
Pavage rue Notre-Dame	3,340.51
Bell Canada:	
Déplacement ligne téléphonique - Carrefour 138	1,727.63
Les Paysagistes Bégin Inc.:	
Fourniture et pose de tourbes	2,592.50
Consultants PLuritec Ltée:	
Honoraires - Mini-aréna - 4e demande de paiement	869.69
Construction Bécancour Inc.:	
Remise de dépôt	907.00
Service Spécial de Vidange Inc.:	
Cueillette des déchets - du 15 juin au 15 juillet	9,856.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1,2 et 3 (du 7 juillet au 4 août 1979)	1,653.12
Rosaire Lapointe Enr.:	
Entretien ménager - Hotel de Ville - Semaine du 25 août 1979 - selon contrat	835.27
Lavage Sani Enr.:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - août 1979 - selon contrat	1,633.33

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
262
INITIALES DU GREFFIER

St-Maurice Aéro Club:
Service de gérance - août 1979 390.00

Robert Racine:
Service de vérification - Ascenseurs - juillet 1979 112.00

Redistomatiques Inc.:
Service d'eau - Stade de baseball, Exposition, Autogare 25.00

Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:
Cueillette des déchets - Autogare - Voyages spéciaux du lundi - Garage Municipal - selon contrat 4,070.00

American Public Works Association:
Cotisation annuelle - septembre 1979 à septembre 1980 Gaston Desaulniers (us.funds) 35.00

Association Canadienne de Gestion des Achats:
Cotisation annuelle 1979-1980 - René Monfette et André Marcil 80.00

Canadien Pacifique Ltée:
Entretien - passages à niveau - Avril mai et juin 1979 1,684.06

Centre du trophée:
18 plaquettes - Echange employés municipaux - stagiaires français 194.50

Floriculture Gauthier Inc.:
Fleurs - Famille Léo-Paul Pidgeon 30.00

Librairie du Centre:
Achat de volumes - Concours de maisons fleuries - Exposition de Trois-Rivières 108.50

Studio Régent Enr.:
Photos - Service d'évaluation 399.20

Xerox Canada Ltée:
Photocopies - Service d'évaluation - Juillet 1979 81.92
Photocopies - Service des Achats, Division des Opérations, Usine de filtration - du 29 juin au 27 juillet 1979 341.97
Photocopies - Administration gérérale, Travaux Publics, Loisirs, Urbanisme, etc. - du 30 juin au 28 juillet 1979 587.76

Centre Hydraulique Mauricien:
Charriot 153.00

Dr. Roger Caron:
Examens médicaux - juillet 1979 140.00

Canadian General Electric Co.:
Service de maintenance - radiocommunication - Août 1979 - Police et Travaux Publics 987.00

Yves Boivin, Notaire:
Honoraires - Vente de terrain à Liette Boisvert Bouchard 50.00

St-Arnaud, Pellerin & Leblanc:
Abandon d'un acte de servitude par Gilles Charette 50.00
Cession par M. Serge Lauzière 75.00

Chartier, Ménard & Doyon:
Honoraires - Arbitrage - Grief Herman Thibeault 746.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

EXPOSITION 1979

COP Enr.:		
Opération du bistro - solde à payer - selon entente		1,800.00
J.E. Prud'Homme:		
Remboursement billets d'entrée - Bingo		9,621.00
Jacques Biron:		
Soirée québécoise - selon contrat		200.00
Gilles Paré:		
Soirée québécoise - Floklore - selon contrat		450.00
M.C. Industries Inc.:		
5,000 bracelets (sécurité-ticket)	(u.s. funds)	322.30
Raoul Chênevert Ltée:		
Bracelets - Frais de douane		130.57
Fromagerie Hamel Inc.:		
Achat de fromage		17.30
Mme Gilles Grenier:		
Pose d'écussons sur vestons		35.75
Association Trifluvienne Inc.:		
Participation - Expo 1979		1,000.00
Station Carré des Forges:		
Achat d'une batterie d'auto		117.90
Rapid Bar-B-Q Enr.:		
Repas - Réunion Expo 1979		74.31
Au Palais du Chinois Inc.:		
Repas - Expo 1979		104.83
Marché St-Louis Ltée:		
Achat d'épicerie pour Expo 1979		609.45
Production Pierre Enr.:		
Spectacles Grande Scène		20,000.00

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS

OCTROIS AUX ORGANISATIONS PAROISSIALES - SAISON 1979 - DERNIER VERSEMENT

Loisirs Ste-Thérèse Inc.	89.20
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	89.20
Loisirs St-Sacrement Inc.	78.40
Loisirs St-Jean de Brébeuf Inc.	100.00
Centre Landry	93.25
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	89.20
Ass. Récréative St-Jean-Baptiste de la Salle Inc.	51.40
Association Récréative Normanville Inc.	100.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Versement des amendes imposées - Baseball - Saison 1979	109.35
Solde à verser sur frais d'arbitres	54.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien de la bâtisse - du 2 au 23 septembre 1979	532.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:	
Entretien - Surveillance Parc Guilmour - 3e versement	750.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Arbitrage Baseball - du 16 au 31 juillet 1979	2,251.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
265
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1979

Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - juillet 1979	400.61
Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Entretien - stade de baseball - 3e versement	2,000.00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1979	
Chares-Edouard Provencher - 98 milles	21.56
Louis Labrie - 264 milles	58.08
François Bolduc - 319 milles	70.18
Réjean Boucher - 364 milles	80.08
Roger Rompré - 501 milles	110.22
Allocation spéciale -24 jours à $1.00	24.00
Andrée Lépine -26.9 milles - juillet et août 1979	5.92
Mario Lessard - 156 milles - août 1979	34.32
Sylvie Gervais - 243 milles - août 1979	53.46
Anatole Houle - 1,511 milles	332.42
Lester J. Lahaye - 111 milles août 1979	24.42
Guy Blais - 185 milles - août 1979	40.70
Dominique Aubertin - 102.3 milles - août 1979	22.50
Roger Paillé - 257 milles	56.54
Marcel Métivier - 236 milles	51.92
Gaétan Lemieux - 773 milles	170.06
Transport des hommes	10.00
Roger Lafontaine - 214 milles	47.08
Maurice Galarneau - 387 milles	85.14
Transport des hommes	10.00
Gaston Boudreault - 770 milles	169.40
Raoul Bellavance - 162 milles	35.64
Roland Bacon - 489 milles	107.58
Réal Ayotte - 534 milles	117.48
Transport des employés	20.00
Michel Pellerin - 361.1 milles	79.44
André Verville - 346 milles	76.12
Georges St-Arnaud - 388.5 milles - juin et juillet 1979	85.47
René Perron - 163 milles	35.86
Roselyne Proulx - 36 milles - juin 1979	7.92
Yvon Ratelle - 857.5 milles	188.65
Transport des hommes	20.00
Roger Loisel - 401 milles	88.22
Gaston Desaulniers - 500 milles	110.00
Remboursement de petite-caisse	73.97
André Bérubé - 37 milles	8.14
Raymond Bérubé - 312 milles	68.64
Serge Bronsard - 58 milles	12.76
Léo Bellerose - 843.19 milles	185.50
Jean Alarie - 881.25 milles	193.87
Robert Rousseau - 785 milles	172.70
Alain Provencher - 916 milles	201.63
Pierre Audet - 338 milles	74.36
Roger Baril - 126 milles	27.72

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

266

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1979

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Jean-Louis Ouellette - 465 milles	102.30
Michel Matteau - 274.9 milles	60.48
Repas -représentant S.H.Q.	24.50

Jean Lamy:

Dépenses de voyage - Québec - Règlements nos 700, 701, 702, 703,706 et vente école Ste-Angèle	55.00

REMBOURSEMENT DE PETITES CAISSES

Jacques St-Laurent	177.86
Jacques St-Laurent	48.30
Lucien A. Ouellet	74.98
Jacqueline Robichaud	114.35
René Monfette	119.11
René Monfette	387.49
Mme Nicole L'Espérance	49.59
Gabriel Trahan	138.50
Gabriel Trahan	165.61

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
267
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10 ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 10ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 27 août 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
268
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien;
à la séance du 18 juin 1979

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

m) Amendement au règl. 191-16 secteur St-Jean-de-la-Salle
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 27 août 1979;

n) Amendement au règl. 191-24-A secteur Ste-Thérèse,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 août 1979;

Règl. emprunt $875,000. re: prog. res. St-Philippe Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant le Conseil à réaliser un programme de restauration pour la partie du territoire municipal connue sous le nom de "SECTEUR ST-PHILIPPE" et prévoyant un emprunt à ces fins pour un montant de $875,000.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. emprunt $13,125. re: prog. res. Hertel (1975) Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de $13,125.00 afin d'extensionner la réalisation du programme de restauration "SECTEUR HERTEL" 1975.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règl. emprunt $13,125. re: prog. res. Hertel (1976) Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de $13,125.00 afin d'extensionner la réalisation du programme de restauration "SECTEUR HERTEL" 1976.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

Amendement au règl. 191-37 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191-37 tel qu'amendé à ce jour, afin d'y inclure tout ou partie du lot 207.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règl. amélioration locale sec. Maurice Dargis Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la pose des services municipaux dans le secteur "Maurice Dargis" (lots P-175), décrétant un emprunt de $281,000. pour payer ces travaux et décrétant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale et d'une taxe générale pour rembourser cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement, dans le but de défendre le stationnement des voitures sur tout ou partie des rues Hertel, St-Maurice, St-François-Xavier et Des Ursulines, d'une façon alternative, soit que le stationnement soit permis là où il était défendu, le mardi de 11:00 heures P.M. à 8:00 heures A.M. et qu'il soit défendu là où il était permis, cette même journée.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Règl. amendant règl. 191-59 zone c-33 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191-59 concernant le zonage du secteur St-Philippe, dans le but de permettre le commerce de détail en général dans la zone C-33.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. amendant Centre-Ville nord, zone PA-1 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement de zonage du centre-ville nord, afin de permettre les commerces de restauration dans la zone PA-1.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

494-79 Compte rendu 27-08-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 27 août 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

495-79
Règl. 709
usine de
traitement
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 709 (1979) décrétant certains travaux à l'usine de traitement d'eau, au montant de $15,000., prévoyant un virement de fonds à même les règlements 504, 585 et 621 pour un montant de $14,548. et décrétant une dépense de $452. à même les fonds généraux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

496-79
Règl. 710
travaux
usine de
trai.d'eau
terrain de
balles
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 710 (1979) décrétant des travaux d'aménagement du terrain de balles situé sur les terrains de l'usine de traitement d'eau du Boul. des Forges, à un coût de $12,000., à même les fonds créés par le règlement 463 de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

497-79
Règl. 711
pavage et
éclairage
rue Jeanne
Crevier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 711 (1979) décrétant des travaux d'éclairage et de pavage d'une section de la rue Jeanne Crevier, au coût de $14,000., prévoyant un emprunt au montant de $15,000. remboursable par les revenus d'une taxe générale et d'une taxe d'amélioration locale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

498-79
Acte de
renonciation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de renonciation préparé par Me Gérard Dufresne, en vertu duquel la Ville renonce purement et simplement au privilège qui lui résultait dans un acte enregistré sous le No. 325198 de la Division d'Enregistrement de Trois-Rivières, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de reconciation qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

499-79
Bail avec
Georges
Gariépy
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. GEORGES GARIEPY, en vertu duquel celui-ci loue de la Ville l'immeuble suivant:

DESIGNATION

"Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
271
INITIALES DU GREFFIER

et nord-ouest par partie du même lot, vers le sud-est par le lot 181-1-119, vers le sud-ouest par la partie du lot 181-1-65 (Boulevard Des Chenaux);
Mesurant vingt pieds (20.0) de largeur, soixante-sept et cinq dixièmes (67.5) dans sa ligne nord-ouest, et soixante-seize pieds (76.0) dans sa ligne sud-est.
Contenant en superficie mille quatre cent trente-cinq pieds carrés, mesure anglaise (1435 p.c.)" Le tout, tel que montré par un liséré rouge sur copie d'un plan portant le No: 99-39 préparé par M. Jean-Paul Duguay , A.G., en date du 21 1973."

pour une période de 5 ans à compter du 1er août 1979, pour le prix de $1.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

500-79
Vente à
Les Const.
J.C. Gagnon
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC., le lot 181-823 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil de dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

501-79
Vente à
Michel
Robert
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Danielle Lesieur, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. MICHEL ROBERT, les immeubles suivants:

- le lot 181-2-122
- le lot 181-842

du cadastre officiel pour la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, pour le prix de $4,300., soit $2,150. par terrain.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort, le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

502-79
Corr.rés.
431-78
cession
lot P.181-2-21
Patrick
Bonneville
Adoption

ATTENDU que par sa résolution no. 431-78 la Ville de Trois-Rivières avait vendu à M. Patrick Bonneville, le lot 181-2-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00;

ATTENDU que la Ville aurait dû vendre également à M. Bonneville, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision officielle VINGT ET UN de la subdivision DEUX du lot originaire CENT QUATRE VINGT UN (181-2-21) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 181-2-26, vers le nord-est par partie du lot 181-2-38 (rue), vers le sud-est et sud-ouest par partie du même lot; mesurant quatre vingt quinze pieds (95' soit 28.96 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sept pieds et cinq dixièmes (7.5 pi. soit 2.29 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est. Contenant en superficie sept cent treize pieds carrés (713 pi. ca. soit 66.24 m.c.) mesure anglaise.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU

Que la résolution no. 431-78 soit et est modifiée en mentionnant que la Ville de Trois-Rivières vend et cède également la partie du lot 181-2-~~38~~ 21 ci-haut désignée;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de correction à l'acte intervenu entre la VILLE DE TROIS-RIVIERES et M. PATRICK BONNEVILLE et enregistré sous le no. 319-610 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que la Ville paie les honoraires pour la passation de cet acte de correction.

ADOPTE

503-79
Corr.rés.
373-78
cession lot
P.181-2-21
Denis-Paul
Charest
Adoption

ATTENDU que par sa résolution no. 373-78 la Ville de Trois-Rivières avait vendu à M. Denis-Paul Charest, le lot 181-2-20 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00;

ATTENDU que la Ville aurait dû vendre également à M. Charest, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Une lisière de terrain située à Trois-Rivières, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro VINGT-ET-UN de la resubdivision officielle du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2-21) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, mesurant, mesure anglaise, sept pieds et cinq dixièmes (7.5') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par une profondeur de cent pieds (100') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; bornée comme suit: en front, soit au sud-ouest par le lot 181-2-16 étant une rue; d'un côté, soit au nord-ouest , par le résidu dudit lot 181-2-21, propriété de la venderesse; en arrière, soit au nord-est par une partie du lot 181-2-21, propriété de Claude Lefebvre ou représentants, et de l'autre côté, par le lot 181-2-20 propriété de l'acquéreur.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
273
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU

Que la résolution no. 373-78 soit et est modfiée en mentionnant que la Ville de Trois-Rivières vend et cède également la partie du lot 181-2-21 ci-haut désignée;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de correction à l'acte intervenu entre la VILLE DE TROIS-RIVIERES et M. DENIS-PAUL CHAREST et enregistré sous le no. 319-446 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que la Ville paie les honoraires pour la passation de cet acte de correction.

ADOPTE

504-79
Achat de Lucien Lachance
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. LUCIEN LACHANCE, les lots 631-1 et 632-2 du cadastre REVISE de la cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, portant les numéros civiques 553-555 de la rue Des Forges, pour le prix de $25,000. comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'acte d'achat préparé par Me Guy Leblanc, notaire, constatant cet achat.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 669 de la Ville.

ADOPTE

505-79
Contrat Pampierre Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la cie PAMPIERRE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de reconstruction de fondation des rues St-Philippe et Boul. Normand, pour le prix de $19,631.50.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

506-79
Contrat Henri Paquette
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec HENRI PAQUETTE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'une mini-aréna, pour le prix de $1,565,000.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
274
INITIALES DU GREFFIER

507-79
Projet
C.T.
Matrice
Graphique
Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;
CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet CANADA AU TRAVAIL;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "MATRICE GRAPHIQUE" dans le cadre du programme Canada au Travail;

b) De désigner et nommer M. Gilles BEAUDOIN, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

508-79
Projet
C.T.
Inventaire
so.-éco.
Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;
CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet CANADA AU TRAVAIL;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE DES PROPRIETES IMMOBILIERES" dans le cadre du programme Canada au Travail;

b) De désigner et nommer M. Gilles BEAUDOIN, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

509-79
Trésorier
perception
taxes sco.
1979-80
Adoption

VU l'article 537 de la Charte de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le trésorier de la Ville soit par les présentes autorisé à percevoir les taxes scolaires pour la saison 1979-80, pour et au nom de la Commission Scolaire de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

510-79
Demande au Min.Tr.Pub. Qué. re: stationnement de l'édifice gouv. Adoption

ATTENDU que le Ministère des Travaux Publics du Québec a soumis des plans à la Ville de Trois-Rivières pour la construction d'un édifice de centralisation des bureaux des différents services gouvernementaux, dans le périmètre formé par les rues Laviolette, St-Pierre et St-François-Xavier;

ATTENDU que l'Edifice administratif gouvernemental est situé dans la zone historique de Trois-Rivières et que la réalisation d'un stationnement selon les plans préparés par le Service d'Urbanisme de la Ville, pourrait desservir également le Manoir de Tonnancourt, la Maison des Vins et tout le tourisme de la zone historique;

ATTENDU que le Centre-Ville de Trois-Rivières souffre beaucoup d'un manque de stationnement,il est impératif que le nombre de stalles soit augmenté sur le terrain de l'Edifice gouvernemental;

VU le règlement 304 de la Ville de Trois-Rivières concernant les stalles de stationnement à prévoir pour les nouvelles constructions;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie le Ministère des Travaux Publics du Québec de réaliser intégralement le projet de stationnement soumis par le Service d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières, soit 125 stalles extérieures et 29 intérieures, ledit stationnement devant accommoder également les usagers du Manoir de Tonnancourt et de la Maison des Vins, situés sur la rue Des Ursulines, à proximité du complexe gouvernemental.

ADOPTE

511-79
Protocole d'entente avec Ville T.R.O., CEGEP et Ass.Bad.Mau. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P., soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Trois-Rivières et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour l'établissement d'un programme concerté d'offre de lieux de pratique récréative du badminton au profit de la clientèle adulte du Trois-Rivières Métropolitain, saison 1979-80.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocle qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

512-79
Protocole d'entente CEGEP programmes sportifs Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P., soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le CEGEP de Trois-Rivières, en vertu duquel les parties conviennent d'offrir conjointement à la population adulte, un programme sportif communautaire dans les dsciplines suivantes:

- Badminton
- Tir à l'arc
- Conditionnement physique
- Musculation

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

513-79
Autorisation à encaisser chèque de retenue Cie Iberville Excavation Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la Cie IBERVILLE EXCAVATION INC. à encaisser le chèque correspondant au remboursement de la retenue contractuelle suite aux travaux effectués par cette compagnie sur la rue Tebbutt dans le Parc Industriel No. 2, sans que l'encaissement de ce chèque constitue une renonciation à tous les recours de cette compagnie contre la Ville, suite à l'exécution de ce contrat.

ADOPTE

514-79
Modifications aux rés. 459, 481, 487-79 Adoption

ATTENDU que les résolutions 459, 481 et 487 contiennent des erreurs et qu'il y a lieu d'y apporter les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution No. 459-79 soit et est modifiée en ajoutant au paragraphe constatant le paiement d'une somme de $18.00 à M. Pichê, les mots suivants:

"et celle de $500.00 comme indemnité de déplacement du garage."

Que la résolution No. 481-79 soit et est modifiée en changeant le montant de $165.00 pour celui de $240.00;

Que la résolution No. 487-79 soit et est modifiée en changeant le montant de $1.00 par celui de $302.00.

ADOPTE

515-79
Comptes du mois d'août 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de $2,037,942.05 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

516-79
Comptes à payer liste heb. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bouvet Ltée:	
Aqueduc & drainage - Banque de terrains - Estimé no 2	$44,186.58
Hydro-Québec:	
Déplacement de poteau - intersection St-Pierre & Notre-Dame - 75% du coût	7,900.00
Saillant Inc.:	
Achat de boîtes de service	4,259.00
Pavage Portneuf Inc.:	
Pavage - béton bitumineux Boul. Des Récollets	10,872.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Recouvrement de pavage - diverses rues	70,774.50
Laboratoire de Construction Québec:	
Test - prélèvement de béton - Re: trottoirs	450.00
Canadien Pacifique Ltée	
Tuyau - câbles souterrains - Voie d'évitement Boul. Marchand - baux 1 an	975.00
Jacques Genest:	
Réception chefs de pompiers de Sarnia - Re: Echange	106.89
Chambre de Commerce:	
Demande 3e versement d'octroi 1979	15,000.00
Jean Gélinas, notaire:	
Honoraires - Vente par Cinémas Unis à Ville de Trois-Rivières	3,346.50
Jean Banville Inc.:	
Remise de dépôt - étagères bibliothèque	950.00
Studio Régent Enr.:	
Photographies - Service d'évaluation	328.90
Marguerite Plamondon:	
Achat de céramique	60.00
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi - Service des Loisirs	175.00
Publicité - spectacle Centre Culturel	72.60
Avis public - appel d'offres	253.80
Marché Victoria:	
Achats divers	9.84
Centre Landry:	
Animateur responsable - Parc Jean Béliveau - 1er versement	1,290.00
Moniteur responsable - Pataugeuse - 1er et 2e versement	900.00
Grand Prix Trois-Rivières Inc.:	
Souper Bénéfice	350.00
Mme Roch Leboeuf:	
Paiement final - dommages causés - programme d'amélioration de quartier Hertel	455.00

EXPOSITION 1979:

Carole Projean:	
8 accordages de piano	270.00
Jean-Baptiste Lord:	
Travail de publicité	354.61
Roland Lemire:	
Service de photographies	51.00
Louis-Georges Lebel:	
Transport d'oeufs pour incubation - Ferme Isidore	52.80
Roland Lapointe:	
Opération feu d'artifice	450.00
Mme S. Lanouette:	
Réclamation bris de céramique	16.00
Elvis Lajoie:	
Location de salle pour pratique & location d'un instrument	60.00
J.P.& Fils Equipement:	
Contrat - nettoyage du terrain de l'expo	5,000.00
Cadets de la Marine:	
Travaux de nettoyage durant l'expo	2,335.00
Anselme Huot:	
Transport & location ferme Isidore	157.08
P.A. Gouin:	
Achats divers - matériaux (broches)	121.33
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés:	
Assurance - protection système de son Grande Scène	800.00
Club de Chiens Dressés:	
Surveillance de bâtiments - secteur midway - Surveillance clôture & barrières	5,040.00
Louis Bolduc:	
Remboursement de dépenses - organisation ferme Isidore	141.03
Ambulance St-Jean:	
Achats divers - remèdes	190.06

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
278
770.52
INITIALES DU GREFFIER

Agence Aigle Sécurité:	
Service de protection - Grande Scène	

CONE D'OR - EXPO 1979:

Rio-Candy Enr.:	
Jacques Arseneault:	
Patates chips	162.00
André Pélissier Inc.:	
Location de frigidaires	300.00
J.C. Lafrenière Inc.:	
Achats alimentaires - sirop, caramel, cuillères, cornets, pailles, etc.	951.53
Dufresne & Frères:	
Verres & liqueurs	505.10
Dandee Donuts:	
Beignes	71.75
Crémerie de Trois-Rivières:	
Crème glacée	5,321.57

BISTRO - EXPO 1979

COP Enr.:	
Paiement 15% de l'opération nette - selon entente	1,605.73
Entreprise Gaétan Campeau Inc.:	
Frais de la musique - entente	2,350.00
Dufresne & Frères:	
Achat de liqueurs	729.40
Inter-Cité Réfrigération:	
Achat de glace	130.90
Guy Poirier Inc.:	
Achat de bières	2,707.50
Cotnoir & Pleau:	
Achat de bières	6,169.50
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bières	2,377.50
Agence Aigle Sécurité:	
Service de gardiennage	999.60
U.Q.T.R.:	
Achat d'aliments - jus orange, pamplemousse, etc.	202.94

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1979:

Jean-Louis Goneau - 132 milles	29.04
Guy Larivière - 898 milles	197.00
Fernand Pellerin - 837 milles	184.14
Jean-Maurice Massicotte - 654 milles	143.88
Anatole Houle - 310 milles	68.20
Réal Ayotte - 652 milles	143.44
Transport du personnel	25.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	376.54
Albert Morrissette	153.78
André Marcil	289.55
René Perron	70.77
Guy-Paul Simard	391.93
Luc Amyot & Al:	
Participation au Salon de la Photo - Expo 1979	666.00
Simonne Baril & Al:	
Prix des gagnantes - Artisanat - Expo 1979	1,829.00
Mme N. Champagne & Al:	
Participation du Salon des Races - Expo 1979	2,300.00
Marc Auger & Al:	
Primes aux jeunes éleveurs - Expo 1979	1,000.95
Jocelyn Autotte & Al:	
Primes aux éleveurs en agriculture - Expo 1979	42,503.05
Massicotte & Fils:	
Suivant liste annexée - Remise divers dépôts	77,173.08
Gaston Paillé Ltée:	
Egout combiné - Rue Père Daniel - Estimé no 1	21,393.82

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

279

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

L.N. Cimentiers Inc.:	
Constructions bordures et trottoirs 1979 -	
Estimé no. 3	28,769.98
Bigué et Lord, arch.	30,000.00
Pavage Portneuf Inc.	64,665.36

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

280

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17 ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 17ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE

Procès-verbal
10-09-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien;
à la séance du 18 juin 1979
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

m) Amendement au règl. 191-16 secteur St-Jean-de-la-Salle
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 27 août 1979;

n) Amendement au règl. 191-24-A secteur Ste-Thérèse,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 août 1979;

o) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

p) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

Règlement installation pont roulant poste de pompage $25,000. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat et l'installation d'un pont roulant au poste de pompage d'eau brute de l'usine de traitement d'eau, au coût de $25,000., décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 453.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règlement travaux divers à l'hippodrome $45,000. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant divers travaux d'architecture, d'électricité, de ventilation et de plomberie à l'hippodrome du Parc de l'Exposition, au montant de $45,000. à même les fonds généraux de 1979.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Règlement construction escalier Terrasse du Gouverneur $17,000. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la construction d'un escalier reliant la Terrasse du Gouverneur à la rue Le Corbusier au coût de $17,000., décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 453.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement travaux modification re: trottoir et chaussée CEGEP rue Laviolette $14,900. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant des travaux de modification à la chaussée, au trottoir et aux plates-bandes face au CEGEP, sur le Boul. Laviolette, à un coût de $14,900., remboursable à 50% par le CEGEP et à 50% par un virement des fonds disponibles des règlements 631 et 658 et également des fonds généraux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 463 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 463 concernant les parcs et terrains de jeux, de façon à n'y soumettre que les subdivision effectuées en vue de lotissement pour développements éventuels.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

517-79 Règlement 191-37-H Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 191-37-H (1979) amendant le règlement No. 191-37 et amendements, de façon à agrandir la zone 1B secteur 1, dans la zone industrielle No. 2, en y incluant une partie du lot 207, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

518-79 Règlement 191-59-A Avis de motion

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-59-A (1979) amendant le règlement 191-59 concernant le zonage du quartier St-Philippe, zo-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

ne C-33, pour y permettre le commerce de détail en général, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

519-79
Règlement
191-64
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 191-64 (1979) amendant le règlement contenu dans l'étude de rénovation urbaine centre-ville nord, de façon à permettre dans la zone PA-1, les commerces de restauration, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

520-79
Règlement
713
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 713 (1979), règlement d'emprunt pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels visés par le programme de restauration dans la zone P.A.Q. "Secteur Hertel 1975" de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

521-79
Règlement
714
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 714 (1979), règlement d'emprunt pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels visés par le programme de restauration dans la zone P.A.Q. "Secteur Hertel 1976" de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

522-79
Règlement
706-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 706-A (1979), règlement d'emprunt pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels visés par le programme de RESTAURATION DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES (SECTEUR ST-PHILIPPE), soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

523-79
Contrat
Bail avec
TABLEAUX
IND.INT.
INC.
Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé avec la compagnie TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC., en vertu duquel celle-ci loue de la Ville un espace au Colisée de Trois-Rivières pour l'installation d'un tableau indicateur et publicitaire pour une durée de 24 mois à compter du 1er octobre 1979, au coût de $500. pour la durée du bail.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

524-79
Contrat vente à Ls-Georges Arseneault lots 181-2-66 et 181-2-68 $4,300. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. LOUIS-GEORGES ARSENEAULT, les lots 181-2-66 et 181-2-68 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $4,300. comptant, soit $2,150. chacun.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste du 17 mars 1979 et à un tirage au sort, le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

525-79
Contrat vente à Ls-Georges Arseneault Inc. lot 181-2-134 $6,496.50 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LOUIS-GEORGES ARSENEAULT INC., le lot 181-2-134 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $6,496.50 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste du 26 mars 1979 et un tirage au sort, le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

526-79
Contrat achat de M. Laurent ROY lots P-207 et P-208 $14,000. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. LAURENT ROY, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

A- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro DEUX CENT SEPT (P.207) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 207-9 (rue), vers le nord-est par partie du lot 207 (C.P.R.), vers le sud-est par partie du lot 207, vers le sud-ouest par partie du lot 230.

Mesurant six cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes (619.88' soit 188.94 m.) dans sa ligne nord-ouest, cent quarante-et-un pieds et cinquante-neuf centièmes (141.59', soit 43.16 m.) dans sa ligne nord-est, six cent soixante-sept pieds et vingt-quatre centièmes (667.24', soit 203.37 m.) dans sa ligne sud-est, cent trente-quatre pieds

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

(134.0', soit 40.84 m.) dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-six mille deux cent trente-quatre pieds carrés mesure anglaise (86,234 p.c., soit 8,011.14 m.c.).

B- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro DEUX CENT HUIT (P.208) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 208, vers le nord-est par partie du lot 208 (C.P.R.), vers le sud-est par le lot 207-9 (rue), vers le sud-ouest par partie du lot 229.

Mesurant quatre cent quarante-six pieds et quarante-quatre centièmes (446.44', soit 136.07 m.) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes (448.86', soit 136.81m.) dans sa ligne nord-est, cinq cent quatre-vingt-seize pieds et cinquante-six centièmes (596.56', soit 181.83 m.) dans sa ligne sud-est, quatre cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-deux centièmes (424.82', soit 129.49 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie deux cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise (221,528.0 p.c., soit 20,579.95 m.c.).

pour le prix de $14,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 270-15.

ADOPTE

527-79
Demande au Gouv. et C.P.R. pour exploiter sable butte Ste-Marguerite Adoption

ATTENDU qu'il est de notoriété publique que le Ministère des Transports et ou Le Canadien Pacifique Ltée, cèderont à la Ville de Trois-Rivières l'assiette de la voie ferrée en bordure de la rue Ste-Marguerite, entre les deux excavations déjà existantes (Subdivision Vallée du St-Maurice);

ATTENDU que la Ville entend vendre ce terrain dès qu'elle en sera propriétaire, pour permettre la construction de maisons d'habitations;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RESOLU

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Transports du Québec et au Canadien Pacifique Ltée pour obtenir les titres de propriété et devenir propriétaire de l'assiette de la voie ferrée ci-haut décrite.

ADOPTE

528-79
Subdivision lots 175-89 à 96
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 6 août 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue J.H. Fortier appartenant à M. Julien Matteau et donnant effet aux lots 175-89 à 175-96.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

529-79
Subdivision
lot 176-43
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 août 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à MM. Jacques et Yvon Gervais et Charles Quessy et donnant effet au lot 176-43.

ADOPTE

530-79
Subdivision
181-856 à
859
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 31 août 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur les rues Prévost et Allard, appartenant à Les Constructions J.C. Gagnon et donnant effet aux lot 181-856 à 859 incl.

ADOPTE

531-79
Subdivision
lots 178-95-3
178-119-2 etc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 2 août 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 178-95, 178-102-1, 178-119, 178-120-1, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue de Labadie, appartenant à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 178-95-3, 178-119-2, 178-120-2, 178-120-1-1, 178-102-1-1.

ADOPTE

532-79
Subdivision
lots 176-41
et 42
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 juin 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à MM. Jacques et Yvon Gervais et Charles Quessy et donnant effet aux lots 176-41 et 42.

ADOPTE

533-79
Subdivision
lots 177-96
et 178-689
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 4 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 177 et 178, situés Boul. des Récollets, appartenant à Les Jardins Drummond Inc. et donnant effet aux lots 177-96 et 178-689.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

534-79 Délégation au Congrès de l'UMQ. Adoption

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Québec, les 25, 26 et 27 septembre 1979.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les membres du Conseil, le Gérant, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1979.

ADOPTE

535-79 Nomination maire-sup. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. le Conseiller Léo THIBEAULT soit et est nommé maire-suppléant pour une période de 2 mois.

ADOPTE

536-79 Demande au M.T.Q. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci effectue le plus tôt possible les réparations qui s'imposent au réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville, afin d'assurer la sécurité de la population qui emprunte les artères qui relèvent du Gouvernement de la Province de Québec.

ADOPTE

537-79 Comptes à payer Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Système de climatisation - Edifice Itha Dugré - Estimé no 1	$12,420.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Tentative de signification de sommation - Exécution de mandat d'emprisonnement	589.60
Télécommmunication Trois-Rivières Ltée:	
Service de télé-page - du 26 août au 25 septembre 1979 (Travaux Publics, Police, Expo, Evaluation)	206.47
Sevice Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement St-Etienne des Grès - du 15 juillet au 14 août 1979	9,856.00
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Août 1979 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Edifice Itha Dugré	112.00
Annuaire Téléphonique Judiciaire du Québec:	
Achat d'un exemplaire - Edition septembre 1979	13.10
Trois-Rivières Plymouth Ltée:	
Installation de radio - voiture de Police	84.50
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Août 1979	280.00
Michel Carrier, notaire:	
Honoraires - Vente par Nick Papirakis & al	125.00
Bernard Gauthier:	
Prime supplémentaire - assurance-responsabilité -	

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
288
INITIALES DU GREFFIER

Quais flottants	500.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Offre d'emploi - Publicité hippodrome	614.00
Publicité - Centre Culturel	52.80
Appel d'offres	150.00
A.I.M.Q.:	
Frais d'inscription - Congrès A.I.M.Q. 1979 - Jean-Paul Dorion	95.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Juillet 1979 (Expo, Police, Bibliothèque)	848.50
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service Récréation et Parcs	94.00
EXPOSITION:	
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas - Réunion Commission de l'Expo	63.20
Roland Nobert:	
Remboursement de dépenses - Expo 1979	27.32
Mme Lise Marin & Suzanne Masson:	
Repas pris pendant l'Exposition 1979	53.74
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers	36.26
Buffet Juneau Enr.:	
Repas pris à l'Exposition 1979 - Commission & invités, Agriculture et autres spectacles Grande Scène	522.43
Service Sanitaire Régionale Trois-Rivières Inc.:	
Sevice de nettoyage - Boîtes détachables	1,540.00
Roger Picard:	
Organisation - Festival de danse - Expo 1979	4,600.22
Roland Nobert:	
Remboursement de dépenses - Visite Exposition de Québec	45.69
René Jean:	
Travail et dépenses - Grande Scène - Expo 1979	351.11
Mme Francine Jean:	
Travail et dépenses - Grande Scène - Expo 1979	450.00
Oscar Hinse:	
Repas pris sur terrain - Agriculture, Commission & invités	287.66
Réjean Déziel:	
Travail et dépenses - Grande Scène - Expo 1979	257.40
B.B. Extermination Inc.:	
Service de désinfection - Hôtel de Ville - Centre Culturel - Septembre, octobre & novembre 1979	75.00
René Lacombe Station Service:	
Remorquages (remboursés par les usagés)	450.00
Association Ste-Cébile Inc.:	
Rémunération du moniteur - pataugeuse - 2e et 3e versements	750.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
289
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

HIPPODROME

Guy Poirier Inc.:	
Achat de bières	720.00
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bières	1,697.25
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bières	331.50
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - programmes de courses - 130 courses	3,185.00
Remboursement crédit - erreur sur paiement antérieur	73.50
Hôpital Vétériniaire Des Forges:	
Soins professionnels - Août 1979	800.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - Programmes des 4, 11 & 12 août 1979	1,121.40

HIPPODROME (Suite):

Brink's Canada Ltée:	
Livraison du change et prise de dépôt - Août 1979	725.00
Transport d'argent - Exposition 1979	70.00
Mme Roch Leboeuf:	
Coût de construction de clôture - Secteur Hertel	260.00

ALLOCATIONS D'ATUOMOBILES - AOUT 1979:

Robert Rousseau - 333 milles	73.26
Jacqueline Robichaud - 2,291.25 milles - du 7 août 1978 au 5 août 1979	504.08
Yvon Ratelle - 898 milles	197.56
Transport des hommes	20.00
Alain Provencher - 793 milles	174.46
Charles-Edouard Provencher - 136 milles	29.92
Yvon Poirier - 330 milles	72.60
René Perron - 358 milles	78.76
Michel Pellerin - 948.5 milles	208.67
Remboursement billet de stationnement et facture	7.97
Roger Loisel - 1,174 milles	258.28
Gaétan Lemieux - 545 milles	119.90
France Lacroix - 77 milles	16.95
Maurice Galarneau - 816 milles	179.52
Transport des hommes	20.00
Lionel Duval - 418.8 milles	92.14
Transport du personnel et de l'équipement	10.00
Marcel Duval - 415 milles	91.30
Transport du personnel et de l'équipement	10.00
Marc Durand - 290 milles	63.80
Gaston Desaulniers - 616 milles	135.52
André Daviau - 1,075 milles	236.50

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 17ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

André Bérubé - 44 milles	9.68
Léo Bellerose - 851.3 milles	187.28
Origène Bellemare - 196.6 milles	43.25
Raoul Bellavance - 301 milles	66.22
Roger Baril - 100 milles	22.00
Piere Audet - 51 milles	11.22
Roland Bacon - 511 milles	112.42
Gaston Boudreault - 830 milles	182.60
Germain Déziel - 178 milles	39.16
Jean-Paul Duguay - 136.7 milles	30.08
Serge Dumas - 168 milles	36.96
Gilles Grenier - 460 milles	101.20
Jean-Jacques Lacroix - 48 milles	10.56
Roger Lafontaine - 385 milles	84.70
Roger Lefebvre - 253 milles	55.66
Mario Lesage - 191 milles	42.02
Daniel L'Heureux - 25 milles	5.50
Marcel Métivier - 206 milles	45.32
Roger Paillé - 165 milles	36.30
Rosaire Pouliot - 881 milles	193.82
André Verville - 661 milles	145.42
Romain Frigon - 168 milles	36.96
Pierre Pépin - 526 milles.	115.72

Guy Dessureault:

Dépenses de voyage - Montréal (CECO)	40.66

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	184.00
Armand Allard	152.49
René Monfette	136 30

ADOPTE

538-79
Compte rendu
10-09-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant Commission Permanente, lundi le 10 septembre 1979, soit reç adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modi fications qui y ont été apportées.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Fanny
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

291

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24 ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 17ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-09-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
292
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

m) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

n) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

Construction de trottoirs et emprunt au fonds de roulement Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la construction de trottoirs sur le territoire de la Ville, pour un montant ne dépassant pas $13,000. et autorisant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de septembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

538-79
Compte rendu 17-09-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 septembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

539-79
Règl. 716 installation pont roulant poste de pompage

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 716 (1979) décrétant l'achat et l'installation d'un pont roulant au poste de pompage d'eau brute de l'usine de traitement d'eau, au coût de $25,000.00 et décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

453 au profit du présent règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

540-79
Règlement
718
travaux
divers à
l'Hippodrome
$45,000.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 718 (1979) décrétant divers travaux d'architecture, d'électricité, de ventilation et de plomberie à l'Hippodrome du Parc de l'Exposition, au montant de $45,000. à même les fonds généraux de 1979, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

541-79
Règlement
715
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 715 (1979) décrétant des travaux de modification à la chaussée, au trottoir et aux plates-bandes face au CEGEP, sur le Boulevard Laviolette, à un coût de $14,900.00, remboursable à 50% par le CEGEP et à 50% par un virement des fonds disponibles des règlements 631 et 658 et également par les fonds généraux pour le solde, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

542-79
Règlement
191-24-0
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 191-24-0 (1979) pour établir dans la zone RA-13 secteur 3, (décrite au règlement 191-24-A) secteur Ste-Thérèse, les usages et occupations permis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

543-79
Règlement
191-16-G
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-16-G (1979) amendant le règlement No. 191-16 et établissant une nouvelle zone résidentielle, RA-7, secteur 14 dans le secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, au détriment de la zone RB-1, secteur 14, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

544-79
Règlement
463-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 463-A (1979) amendant le règlement 463 concernant le fonds pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, de façon à n'y soumettre que les subdivisions et resubdivisions effectuées en vue de lotissement pour développements éventuels, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

545-79
Contrat
Dalby Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec DALBY INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de démolition et de reconstruction de deux (2) escaliers extérieurs (5ième et 7ième avenues) pour le prix de $26,900.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

546-79
Contrat
Laurentide
Ready Mix
& Equip.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec LAURENTIDE READY MIX & EQUIP. INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement des rues du SECTEUR SAINT-MICHEL DES FORGES, hivers 1979-80 à 1981-82 incl., pour le prix de $302,400.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

547-79
Consentement
de créancier
Indus. B.F.G.
Ltée
Adoption

ATTENDU QUE Industries B.F.G. Limitée a été constituée par la fusion de A. Bélanger Limitée, BFT Service Inc. et Industries B.F.G. Limitée;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à la liquidation des affaires de INDUSTRIES B.F.G. LIMITEE et à l'abandon de sa charte conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi des Compagnies du Québec, vu l'engagement de CORPORATION ADMIRAL DU CANADA LTEE d'acquitter toutes les dettes et obligations et tous les engagements de INDUSTRIES B.F.G. LIMITEE.

ADOPTE

548-79
Demande
approbation
S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout, sur les rues Fortin et de Vieux Pont, accepte les plans préparés par le service des Travaux publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

549-79
Soutient
Comité
Souscription
Salle J.A.
Thompson
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a récemment acquis le théâtre "CAPITOL" à Trois-Rivières, en vue d'en faire une salle de spectacles régionale;

ATTENDU QUE cette salle a été nommée la salle "J.ANTONIO THOMPSON";

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certaines réparations et apporter certaines améliorations, dans le but de rendre cette

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

salle plus fonctionnelle;

ATTENDU QU'un comité bénévole a été mis sur pied pour effectuer une campagne de souscription avec comme objectif, la somme de: $250,000.00;

ATTENDU QUE ce comité a besoin d'une somme d'environ $5,000. pour s'organiser et lancer la campagne de souscription;

ATTENDU QUE la Ville a retiré des intérêts de la subvention du Ministère des Affaires Culturelles du Québec $500,000.00, des dons de $100,000.00 de la Cie Famous Players Ltd et $5,000.00 de la Consolidated Bathurst, pour un total d'intérêts d'environ $12,242.60;;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

De verser une somme de $5,000.00 au Comité de souscription publique pour la salle J.Antonio Thompson pour lui permettre d'organiser et lancer la souscription.

ADOPTE

550-79
Demande à l'Hydro-Québec
Adoption

ATTENDU QU'il existe encore plusieurs lanternes et ou lampadaires d'une intensité de 4000 lumens sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'HYDRO-QUEBEC de modifier tous les systèmes d'éclairage de 4000 lumens pour des 10,000 lumens, pour la sécurité des résidants des Trois-Rivières et des usagers des rues.

ADOPTE

551-79
Contrat Productions Specta Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec "LES PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel celle-ci assumera la gestion des programmes de la salle J.Antonio Thompson du 1er octobre 1979 au 31 décembre 1980.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

552-79
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Télécon Trois-Rivières Inc.:	
Système d'éclairage - terrain de baseball - Parcs Lambert & Pie XII - Estimé no 1	77,833.35
Gaston Bourassa Ltée:	
Remise de retenue - Aqueduc et drainage - Banque de terrains	38,047.95
J.C. Papillon & Fils Ltée:	

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 24ième JOUR DE SEPTEMBRE 1979

Plomberie - atelier entretien des autobus - estimé no 1	5,760.00
Laboratoires Shermont Inc.:	
Echantillonnage - Surveillance contrôle - Béton bitumineux - Re: Pavage de rues	4,575.20
Auberge des Gouverneurs:	
Session d'étude - Re: Dactylo à mémoire électronique (2 secrétaires)	134.90
Duchesneau & Fils:	
Service de vérification - désinfection - Colisée et Marché-aux-Denrées - Août 1979	62.00
A. Beauchesne:	
Service de désinfection - Hippodrome	8.00
Flexibulb Location:	
Location d'enseigne - septembre 1979	35.00
Pitney Bowes Canada Ltd:	
Contrat d'entretien - machine à timbres - 1979-1980	60.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Août 1979 - Evaluation et bibliothèque	331.34
Studio Régent Enr.:	
Photos - Service d'évaluation	516.10
Iraj Brakshi:	
Taxation de témoin - Cour Municipale	10.00
Yves Lafontaine:	
Taxation de témoins - Cour Municipale	10.00
Jocelyn Magny:	
Taxation de témoins - Cour Municipale	10.00
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour retenir un poteau coin De Courval & La Terrière pour travaux d'excavation	403.49
Sanibec Trois-Rivières:	
Fauchage de talus - 2e coupe	8,742.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 (du 5 août au 1er septmbre 1979)	1,653.12
Le Nouvelliste:	
Publication - Service Récréation et Parcs	165.00
M.F.O.A.:	
Cotisation - octobre 1979 à septembre 1980 - Claude Doucet	205.00
Pierre Grenier:	
Peinture pancartes - Expo 1979 - 1er versement - septembre 1979	92.00
Dufresne & Frères Ltée:	
Achat de liqueurs - Salle J.A. Thompson	634.80
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes de courses nos 52 à 64 - Hippodrome	4,174.44
Yvon Pratte Harness Shop:	
Achats divers - Hippodrome	121.90
Station Service Reynald:	
Réparation de pneu - Hippodrome	22.50
Réception Bertrand Inc.:	
Repas pris à l'Expo 1979 - Agriculture, commission & invités	180.92
Restaurant Chez Louise:	
Repas aux prisonniers	88.65
Repas aux pompiers	46.20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1979:

Normand Fournier - 437 milles	96.14
Jean-Louis Goneau - 479 milles	105.38
Michel Matteau - 256 milles	56.19
Repas - invité S.H.Q.	14.66

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MTL, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

297

INITIALES DU GREFFIER

Jean-Louis Ouellette - 355 milles	78.10
Roger Rompré - 527 milles	115.94
Allocation spéciale - 25 jours	25.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean Lamy	66.50
René Monfette	350.69
Gabriel Trahan	158.76
André Laneuville	16.91
Guy-Paul Simard	471.12

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

298

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 1er jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
24-09-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1979;

c) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

d) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

f) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

h) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

i) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

k) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

m) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

n) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

Ser.mun. rues Fortin De Vieux Pont et De Franche-ville Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la pose des services municipaux dans le Secteur De Vieux Pont, au coût de $70,200.00, décrétant un emprunt de $63,600.00 et une taxe générale ainsi qu'une taxe d'amélioration locale pour rembourser cet emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Fondation de rue et pavage rue du Fief Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de fondation de rue et de pavage rue du Fief, au montant de $46,700.00, décrétant un emprunt, une taxe générale et une taxe d'amélioration locale.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

553-79
Compte rendu
24-09-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 24 septembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

554-79
Règlement
717
trottoirs
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 717 décrétant la reconstruction de trottoirs dans différentes rues de la Ville, pour un montant de $13,000.00 et décrétant un emprunt au fond de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

555-79
Contrat
Arno Elec.
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec ARNO ELECTRIQUE LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'éclairage de rues au montant de $31,847.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

556-79
Contrat
mainlevée
ventes
banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean Nil Héon, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous ses droits et privilèges et notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes des actes suivants:

- Vente à M. Pierre Beaubien, enregistrée sous le no. 320,074 division d'enregistrement de Trois-Rivières;

- Vente à M. Ronald Veilleux, enregistrée sous le no. 320,478 division d'enregistrement de Trois-Rivières;

- Vente à M. Paul-Emile Buron, enregistré sous le no. 320,547 division d'enregistrement de Trois-Rivières;

- Vente à Denis Beaubien, enregistré sous le no. 320,685 division d'enregistrement de Trois-Rivières;

- Vente à Constructions Debeau Inc., enregistré sous le no. 320,686 division d'enregistrement de Trois-Rivières;

- Vente à M. Mario Révi, enregistré sous le no. 323,125 division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

intégrante.

ADOPTE

557-79
Protocole d'entente avec HCJLS animateur socio-cult. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P., soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, en vertu duquel la Ville s'engage à ouvrir un poste d'animateur socio-culturel pendant une période de trois ans, et le H.C.J.L.S. s'engage à verser une subvention maximale de $6,000.00 à la Ville, en rapport avec ce poste.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

558-79
Emprunt au fonds de roulement achats divers Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements de bureau, pour un montant total de $40,450.00;

ATTENDU qu'il y a lieu de financer ces équipements par un emprunt au fonds de roulement;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acheter les objets et équipements suivants:

- Chaises, tables, poêle, frigidaire CNOLP:	$ 6,000.
- Chaise, dactylo, bureau, cour municipale:	1,500.
- Tableau, salon des conseillers:	200.
- Dactylo bureau Exposition:	1,050.
- Classeurs pour la trésorerie:	2,300.
- Photocopieuse pour la trésorerie:	2,000.
- Machine à chèques pour la trésorerie:	3,800.
- Brochure Bostech 7:	2,500.
- Assembleuse Norfen 104 section:	12,300.
- Couteau OPAG modèle 17-720E 28":	8,800.
TOTAL:	$40,450.

Que pour payer le coût de ces équipements, le Conseil soit et est autorisé à emprunter une somme de $40,450. au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, le premier échéant en 1980;

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1980 à 1984 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTE

559-79
Remerciements au président sortant UMQ Adoption

ATTENDU QUE durant son terme de Président de l'Union des Municipalités du Québec, Monsieur Philippe BERNIER, Maire de Drummondville a su contribuer à rehausser le prestige de l'UMQ;

ATTENDU QUE M. BERNIER a su mettre ses connaissances et son expérience au profit de l'UMQ et de l'ensemble des municipalités du Québec pour ainsi contribuer à la mise sur pied de nouvelles lois concernant les municipalités et à la correc-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

tion des lois déjà en vigueur;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincères remerciements à Monsieur Philippe BERNIER, Maire de Drummondville, président sortant de l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE

560-79
Félicitations au nouveau président UMQ
Adoption

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle de l'Union des Municipalités du Québec, Monsieur Jacques O'BREADY, Maire de Sherbrooke, a été élu Président de l'UMQ;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à Monsieur Jacques O'BREADY, Maire de Sherbrooke, pour son élection au poste de Président de l'Union des Municipalités du Québec et lui souhaite les meilleures chances de succès dans ses entreprises.

ADOPTE

561-79
Rapports du greffier re: consul. règlements
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 191-24-N, 706-A, 709, 711, 713 et 714, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

562-79
Acceptation des dépenses supplé. OMH
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières approuve les dépenses supplémentaires de $14,320.00 de l'Office Municipale d'Habitation de Trois-Rivières, pour 1979, détaillées comme suit:

- Réparations de la maçonnerie re: secteur Adélard Dugré:	$ 7,600.00
- Fourniture et installation de 60 portes re: secteurs Adélard Dugré et Jean Nioclet	3,228.00
- Engagement de deux (2) étudiants re: entretien été 1979	3,500.00
TOTAL:	$14,320.00

ADOPTE

563-79
Canada au Travail "Soutien aux prog. du S.R.P."
Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;
CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet CANADA AU TRAVAIL;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "SOUTIEN AUX PROGRAMMES DU S.R.P." dans le cadre du programme Canada au Travail;

b) De désigner et nommer M. Gilles BEAUDOIN, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

564-79
Canada au Travail "Aména. Parcs Récré." Adoption

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Ville;
CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet CANADA AU TRAVAIL;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "AMENAGEMENT PARCS REACREATIFS" dans le cadre du programme Canada au Travail;

b) De désigner et nommer M. Gilles BEAUDOIN, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

565-79
Subdivision 241-1-1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 9 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 241-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. St-Jean, appartenant à M. Gilles MONTAMBAULT et donnant effet au lot 241-1-1.

ADOPTE

566-79
Subdivision 1119-1169-1 et 2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 19 juin 1979, montrant la subdivision du lot 1119-1169 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, appartenant à Mme Lise Bleau, M. Sylvestre Grégoire et Gestion GBG, et donnant effet aux lots 1119-1169-1 et 2.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

567-79
Comptes
à payer
liste
hebdo.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorie par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Egout combiné rue Ste-Marguerite - estimé no 1	$21,826.80
Dalby Inc.:	
Salle de traite - Expo 1979	5,044.50
Réaménagement des locaux - Hotel de Ville - estimé no 1	8,112.24
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Climatisation - Edifice Itha Dugré - estimé no 1	12,420.00
Pavage Portneuf Inc.:	
Réparation de pavage - circuit Grand Prix Molson	4,461.44
Laboratoire de Construction du Québec Inc.:	
Honoraires - Prélèvement de béton - trottoirs	150.00
Honoraires - Prélèvement d'échantillon - Construction de trottoirs	300.00
L.D.N. Protection Service Enr.:	
Système d'alarme - Manoir de Tonnancour - estimé no 1	2,756.88
Hydro-Québec:	
Eclairage de rue - Boul. St-Jean & Parc Industriel no 2	96.00
Gaston Bédard Inc.:	
Ameublement Re: Restauration secteur St-Philippe	1,413.75
Malboeuf Equipement Inc.:	
Achat de tondeuse	2,756.20
C.T.C.U.M.:	
Location d'autobus - Juillet 1979	1,085.47
Eloi Guillemette:	
Location de machinerie	470.25
Travaux Parc Lambert	7,766.00
Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc - 6e Rue, Jeanne Crevier & Boul. Jacques Cartier (dernière tranche 5% de retenue)	2,637.85
Reconstruction égout - Père Daniel (première tranche 5% de retenue)	1,188.54
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis publics - publicité Service Récréation & Parcs - banque de terrains	1,914.60
Marché Victoria:	
Achats divers	216.40
Gilles Houde:	
Clôture mitoyenne - Part de la Ville	224.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

L'Union des Municipalités:	
Cotisation - extension de 4 mois - 1978-1979	$ 481.41
Vitrerie Trois-Rivières Inc.:	
Installation de film dans fenêtres - Marché-aux-Denrées	1,500.00
Xérox Canada Ltée:	
Photocopies - du 28 juillet au 31 août 1979 - Administration générale, Travaux Publics, Loisirs, Urbanisme, Expo, etc.	917.54
Studio Régent Enr.:	
Photos - Service d'évaluation	527.80
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 & 3 (du 2 au 10 septembre 1979)	496.51
Lavage Sani Enr.:	
Entretien - Marché-aux-Denrées - Septembre 1979	1,633.33
Sanivan Inc.:	
Service de camion pour vider filtreur - Usine de filtration	778.75
Mediacom Inc.:	
Location d'enseigne - rue Père Daniel - du 1er septembre au 1er octobre 1979	75.00
St-Maurice Aero Club:	
Service de gérance - services rendus - septembre 1979	390.00
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Voyages spéciaux du lundi	350.00
Jean-Paul Deschênes:	
Honoraires - Règlement de grief (part de la partie patronale)	356.00
Centre Hospitalier Ste-Marie:	
Remboursement de facture - Accident du travail Oscar Fréchette	28.00
Association Canadienne des Chefs de Police Inc.:	
8 exemplaires du guide sur les griefs	60.00
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours en administration policière - Gaston Rocheleau - du 17 septembre au 2 novembre 1979	37.50
Frais d'inscription - cours de moniteur de tir - Jacques Vadeboncoeur - du 10 au 21 septembre 1979	25.00
Guy Poisson:	
Dépenses de voyage - Chicoutimi - exécution de mandat d'arrestation	57.20
Jacques Leblanc:	
Ripe pressée - Pavillon de l'Agriculture - Expo 1979	1,330.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
306
INITIALES DU GREFFIER

Breuvages Bégin Ltée:
Achat de liqueurs - Cône d'Or - Expo 1979 $895.20

HIPPODROME

Laviolette Auto Location Inc.:
Location d'ambulance - septembre 1979 217.50
Imprimerie Art Graphique Inc.:
Impression des programmes nos 65 et 66 559.00
CNCP Télécommunication:
Télex 137.14
Canadian Trotting Association:
Droits et permis - courses des 25, 26 et 28 août et 4, 6, 8 et 9 septembre 1979 - 70 courses 1,715.00
A. Beauchesne:
Sevice d'entretien - désinfection 8.00
Télémédia CHLN 55:
Publicité - selon contrat 565.84
Yvon Pratte Harness Shop:
Couverture trophée - Courses du Maire 86.00
Reynolds Radio:
Location de radio téléphone - septembre 1979 52.00
Photos Lambert Inc.:
Sevice de TV en circuit fermé - août 1979 1,316.00
Le Nouvelliste:
Publicité - Programmes de courses 367.50

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS:

Loisirs Ste-Marguerite Inc.:
Entretien de bâtisse - 5e versement - selon entente 400.00
Comité de la Traverse des Ages Inc.:
Subvention - entretien des locaux - du 9 septembre au 4 novembre 1979 1,064.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:
Entretien - Parc Guilmour - 4e versement - selon entente 750.00
Association des Arbitres de Hockey de la Maurice Inc.:
Avance - Arbitrage au hockey - selon entente 2,500.00
Presses Universitaires du Québec:
Abonnement - Revue "Loisirs et Société" 14.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:
Entretien ménager des parcs-écoles - Août 1979 370.95
Travaux effectués à certains parcs-écoles - du 1er décembre 1978 au 31 juillet 1979 481.95
Comité de zone F.B.A.Q.:
Frais d'arbitrage - baseball mineur 1979 246.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

307

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1979

Denis Ricard:	
Allocation d'automobile - Juin à août 1979 - 100.6 milles	$ 24.33
Serge Bronsard:	
Allocatin d'automobile - août 1979 - 56 milles	12.32
Michel Matteau:	
Repas - Invité S.H.Q.	14.30
André Montour:	
Dépenses de voyage - visite Expo de Québec, Victoriaville, St-Barnabé, Berthier, St-Agapit, Montmagny	398.62
Normand Rouette:	
Dépenses de voyage - Colloque International sur la contrefaçon - Montréal	54.73
Wilson O'Shaughnessy:	
Dépenses de voyage - Québec - Cours IBM	298.44

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Louis Goneau	43.44
Avance - Congrès A.O.B.Q. - Hull	300.00
Alain Tremblay	99.40
René Monfette	419.39
Jean-Paul Dorion	34.79
Juliette Bourassa	79.56

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

308

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 15ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
01-10-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 1er octobre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
309
INITIALES DU GREFFIER

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

k) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

m) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

Travaux de réparation des écuries et emprunt de $118,000. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réparation des écuries à l'Hippodrome au coût de $112,500. et décrétant également un emprunt au montant de $118,000. à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Travaux Parc Ind. No. 2 $90,000. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc et de drainage dans le Parc Industriel No.2 (Boul. Industriel et rue Tebbutt) au coût de $90,000. dans le cadre d'une entente auxiliaire Canada-Québec et appropriant une subvention de $90,000. du MEER, de l'OPDQ et du MIC pour payer le coût de ces travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

Travaux Colisée etc. $61,600. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux divers au Colisée, au Centre Notre-Dame-de-la-Paix et au Kiosque du Parc Ste-Marguerite, au coût de $61,600. et décrétant un virement de fonds à même le surplus du règlement 637 au profit du futur règlement.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières

Divers tra. et virement de fonds de $21,800.00 du règl. 637 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant divers travaux (mur de soutènement Le Nouvelliste, drainage rue Fleurimont, chaîne rue Des Groseillers, fondation, pavage ruelle parc rue Montcalm, rues Berlinguet et Le Corbusier, trottoir pour escalier Ste-Marguerite etc.) à un coût de $21,800. et décrétant un virement de fonds à même les surplus du règlement 637, au profit du futur règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

568-79 Compte rendu 01-10-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 1er octobre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

569-79 Règl. 719 ser.mun. De Vieux Pont Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 719 (1979) décrétant la pose des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, ouverture de rue, fondation et pavage) dans le secteur "De Vieux Pont" (Rues Fortin, De Vieux Pont et De Francheville), au coût de $70,200.00 et décrétant un emprunt de $63,600.00, remboursable par une taxe générale et une taxe d'amélioration locale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

570-79 Règl. 720 ser.mun. rue Du Fief Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Clbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 720 (1979) décrétant la pose des services municipaux (ouverture de rue, fondation et pavage) sur la rue Du Fief (à partir de la Place du Fondeur jusqu'au lot 209-68), au coût de $46,700.00 et décrétant un emprunt au même montant, remboursable par une taxe générale et une taxe d'amélioration locale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

571-79
Règl. 191-65
zonage St-Jean-de-Brébeuf
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 191-65 (1979) amendant le No. 191 et établissant dans le secteur "St-Jean-Brébeuf" des zones qui seront connues sous les dénominations de: RA-1, RBC-1, RBC-2, RBC-3, RBC-4, RC-1,RD-1, RCD-PA-1, RCD-PA-2, RCD-CA-1, RB-CB-1, CB-1, PA-1, PA-2, VA-1, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

572-79
Contrat convention avec l'HYDRO-QUEBEC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention en vertu de laquelle elle consent à l'HYDRO-QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur les immeubles suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Trois (3) lisières de terrain faisant partie de certaines subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué.; division d'enregistrement de Trois-Rivières, à Trois-Rivières, Qué.

1) Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent cinq de ls subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-805) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-805:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-783 (rue Des Chenaux); vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-806; vers le sud-est, par le lot numéro 181-369; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

2) Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-809) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-809:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-808; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-810; vers le sud-est, par une partie des lots numéros 181-813 et 181-814; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

3) Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent onze de la subdivision officielle du lot originiare numéro cent quatre-vingt-un (181-811) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur, située au dus-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-811:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-810; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-785 (rue Allard); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-815; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie inté-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

grante.

ADOPTE

573-79
Contrat vente à Alain FOURNIER Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Alain FOURNIER, le lot 181-831 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

574-79
Contrat vente à Pierre LIVERNOCHE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre LIVERNOCHE, le lot 181-824 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

575-79
Contrat vente à Clément CINQ-MARS et Solange FERRON Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Damphousse, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Clément CINQ-MARS et Mme Solange FERRON le lot 181-2-117 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

576-79
Contrat vente à Luc RENAUD lot 181-2-94-1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Luc RENAUD le lot 181-2-94-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

577-79
Contrat vente à Luc RENAUD lot 181-2-125 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Luc RENAUD le lot 181-2-125 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

578-79
Mainlevée lot 181-842 Michel Robert Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous ses droits et privilèges et notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente à M. Michel ROBERT, enregistré sous le no. 325,960 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

579-79
Mainlevée Const. Debeau Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
314
INITIALES DU GREFFIER

Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous ses droits et privilèges et notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente à Construction Debeau Inc., enregistré sous le no. 320,686 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

580-79
Bail
Jacques
BELAND
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. JACQUES BELAND, en vertu duquel la Ville loue le terrain ci-après décrit:

DESCRIPTION DES LIEUX

"Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie des lots 1001 et 1002, vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant quarante-six (46.0') pieds dans sa ligne nord-ouest, quarante-sept pieds et onze centièmes (47.11') dans sa ligne nord-est, quarante-six pieds et quatre dixièmes (46.4') dans sa ligne sud-est quarante pieds et soixante-quinze centièmes (40.75') dans sa ligne sud-ouest.

Contenant, en superficie, deux mille vingt et un pieds carrés, mesure anglaise (2,021')."

pour le prix de $1.00 par année , du 1er mai 1979 au 30 avril 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

581-79
Convention
re: sect.
St-Philippe
restauration
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention avec la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC pour la mise en oeuvre du programme de restauration "SECTEUR ST-PHILIPPE" à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la prsente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

582-79
Subdivision
181-2-111,
181-801 et
181-802
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 1er octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 181-2-111, 181-801 et 181-802 du cadastre de

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

la Paroisse de Trois-Rivières situés sur la rue Des Bouleaux, appartenant à M. Marcel HOUDE et donnant effet aux lots 181-2-111-1, 181-2-111-2, 181-801-1, 181-801-2, 181-802-1 et 181-802-2.

ADOPTE

583-79
Subdivision lots 1119-934 et 1119-932
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er août 1979, montrant la subdivision du lot 1119-934 et d'une partie du lot 1119-932 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situés sur les rues Cinq-Mars et Provencher appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE donnant effet aux lots 1119-932-1, 1119-932-2 et 1119-934-1 à 1119-934-8 incl.

ADOPTE

584-79
Subdivision lot 1119-943
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 23 juillet 1979, montrant la subdivision du lot 1119-943 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situé sur la rue Papineau appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE donnant effet aux lots 1119-943-1 à 1119-943-13 incl.

ADOPTE

585-79
Subdivision lot 1119-939
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 13 août 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-939 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situé Boul. des Récollets, appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE donnant effet aux lots 1119-939-1 à 1119-939-20 incl.

ADOPTE

586-79
Subdivision lots 175 et 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 10 septembre 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés sur la rue Arthur Béliveau appartenant à LES APPARTEMENTS DES TOURELLES INC. et donnant effet aux lots 175-101 et 176-46.

ADOPTE

587-79
Subdivision lot 205
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 19 septembre 1979, montrant la subdivision d'une par-

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

tie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés Boul. Parent,appartenant à M. François MASSE et donnant effet au lot 205-14.

ADOPTE

588-79
Subdivision lot 198
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland Milette, A.G., en date du 28 septembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé Pl. J.A. Thompson appartenant à M. Alain LEVEILLE et donnant effet au lot 198-115.

ADOPTE

589-79
Gérant-adjoint autorisé à préparer plans
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc sur le boulevard Industriel, entre la rue Tebbutt et le le lot 228-3-1, dans le Parc Industriel No. 2, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le Gérant adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

590-79
Comptes du mois de sept.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de $1,694,444.90 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

591-79
Comptes à payer liste heb.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorie par la présente le paiement des comptes suivants:

Bigué & Lord, architectes:	
Honoraires - travaux de transformations - Hippodrome	$18,175.53
Trottoirs & Chaînes Pilot Inc.:	
Remise de retenue - reconstruction de trottoirs St-Philippe	5,250.77
Sablière Ste-Marthe:	
Aqueduc - Parc de l'Exposition - estimé no 1	13,305.15
Trochaînes Inc.:	
Remise de retenue - construction de trottoirs 1977	9,232.96
Ernest Demontigny:	
Expertises - Maison des Vins et travaux système d'alarme - Manoir de Tonnancour	282.00
Paysagistes Bégin Inc.:	
Fourniture et pose de tourbe - Parc Place Lavoisier	3,860.70
Pose de tourbe - Carrefour Ile St-Christophe	7,097.50
Rosaire Lapointe:	

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Contrat d'entretien - au 6 octobre 1979	835.27
Changement de chiffres - gardes	537.60
Jean De Charette:	
Honoraires - Echange Gérard Simard	210.00
Richard Normandin:	
Cimaises (moulures) - Exposition Manoir de Tonnancour	50.00
Association Québécoise d'Urbanisme:	
Cotisation 1979-1980 - Lionel Julien et André Laneuville	40.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - septembre 1979	280.00
Duchesneau & Fils:	
Vérification extermination - Colisée - septembre 1979	36.00
Pierre Grenier:	
Peinture - Bureau de l'Expo	92.00
IBM Ltée:	
Réparation et nettoyage de dactylos	217.40
LDN Protection:	
Trouble système d'alarme - Station de pompage	20.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs famille Lefrançois	25.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - août 1979 - Exposition	178.65
Xerox Canada:	
Service de photocopies - août 1979 - Police	109.33
Service de photocopies - août 1979 - Garage Municipal	209.07
Télécommunication T.R. Ltée:	
Service de télé-page - octobre 1979 (travaux publics, exposition, police, etc.)	155.08
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service Récréation et Parcs	364.80
Appel d'offres	90.00
Auberge des Gouverneurs - Québec:	
Congrès Union des Municipalités:	412.50
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyages - réceptions diverses	477.88
Association Ste-Cécile:	
Moniteur responsable - Parc Lemire - 2e et dernier versement ($277.00 - $65.00 achat de matériel)	212.00

PRIMES ASSURANCE-INCENDIE - THEATRE CAPITOL:

Badeaux & Gosselin	31.00
Claude Milette	13.00
Montreuil & Associés	18.00
Mercure Inc.	13.00
Dave MacKay	18.00
Gérard Lanteigne	18.00
Lampron & Associés	18.00
Couture & Associés	5.00
J.C. Grenier	9.00
Gravel & Associés	9.00
Bernard Gauthier	28.00
René Fugère	27.00
Roger Drainville	9.00
Deshaies, Ferron & Tousignant	63.00
Bournival & Harnois	9.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de surveillance - hippodrome	811.70
J.M. Laroche:	
Achat de paille - hippodrome	127.00
Paul Mailhot:	
Frais de réception - dégustation vin et fromage -	

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
318
INITIALES DU GREFFIER

soirée du Maire	465.81
Radio CJTR:	
Publicité - hippodrome - août 1979	336.60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMRE 1979:

Anatole Houle - 663 milles	145.86
Michel Lefebvre - août et septembre 1979 - 273 milles	60.06
Jacques Vaugeois - 130 milles	28.66
Richard Séguin - 45 milles	9.90
Mario Lesage - 96 milles	21.12
Serge Dumas - 72 milles	15.81
Rosaire Pouliot - 370 milles	81.40
Pierre Pépin - 504 milles	110.88
Daniel L'Heureux - 31 milles	6.82
J.M. Massicotte - 627 milles	137.94
Marcel Métivier - 124 milles	27.28
Roger Paillé - 585 milles	128.70
Fernand Pellerin - 918 milles	201.96
Denis Lelièvre - 337 milles	74.14
Roger Lefebvre - 206 milles	45.32
Guy Larivière - 584 milles	128.48
Normand Fournier - 408 milles	89.76
Romain Frigon - 86 milles	18.92
Lorraine Dussault - 457 milles	100.45
Roger Dupuis - 131 milles	28.82
Jean-Paul Duguay - 121 milles	26.66
Gaston Boudreault - 572 milles	125.84
Réal Ayotte - 588 milles	129.36
Gaston Rocheleau - 128 milles	28.16

Jules Provencher:	
Congrès des Juges Municipaux - Ste-Marguerite Nord de Montréal	275.93
Maurice Lamirande:	
Dépenses de voyage - Québec - Cour Municipale	81.51

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	95.03
René Monfette	470.00
Albert Morrissette	178.64
Gaston Desaulniers	65.09
René Monfette	165.55

EXPOSITION 1979

Publicité:

CKSM Radio Shawinigan	904.66
Le Nouvelliste (incluant bingo)	14,047.40
Echo de La Tuque	204.00
Télémédia CHLN	4,305.53
CHEM-TV	3,005.00
CKTM-TV	2,533.68
Publicité GM	1,000.00
Imprimerie Gagné (Echo de Louiseville)	792.00
Mediacom Inc. - Panneaux publicitaires	750.00
Radio La Tuque Ltée	232.08
Radio CJTR	3,162.00
Edition de Nicolet - Courrier Sud	1,560.00
Joliette Journal	552.00
Courrier de Portneuf	1,392.00
Peuple Hebdo (Lotbinière)	288.00
La Parole (Drummondville)	576.00
La Nouvelle Inc. (Victoriaville)	1,394.00
Club Optimiste Mont-Carmel - Programmes souvenirs	100.00
CKRV Radio (Drummondville)	734.40
Courrier Riviera (Sorel)	384.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE
319
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Publi-Hebdo Inc.	1,674.00
Robert Buist:	
Dépenses - conception générale - publicité	529.43
Douglas Thibeault:	
Dépenses - organisation activités - piscine	577.57
Aides au responsable - activités - piscine:	
Marc Boucher	160.00
Duncan Breeze	50.00
Maurice Robert	160.00
Gilles Pellerin	100.00
J.J. Martin	100.00
Pierre Cormier	15.00
Gérard Plouffe	50.00
Pauline Plouffe	50.00
Succession J.L. Levasseur:	
Cueillette de déchets - Juin, juillet et août 1979 Exposition, hippodrome, Grand Prix	720.00
Amusement Business:	
Abonnement 1980	41.00
CAPAC:	
Paiement final honoraires de permis	60.40
André Rancourt:	
Sevices professionnels - présentation de spectacles - Maître de cérémonie	1,000.00
Pressé Transport:	
Transport d'animaux	115.00
Benoît Laliberté:	
Transport d'animaux	55.00
Mme E. Bellemare:	
Repas aux nageurs	72.50
Au Palais du Chinois:	
Repas dîner - Réunion Commission de l'Expo	58.03
Marché St-Louis:	
Achat épicerie	53.53
David Crack & Al:	
Paiement des juges & vérificateurs - Secteurs agricole & artisanal	1,525.50
Francine Paquin:	
Aide responsable - Salon de la Photo	125.00
Raynald Fortin:	
Aide - installation Salon de la Photo	25.00
Pascal Hardware:	
Achats divers & batterie - stationnement	122.11
Anselme Huot:	
Achat de moulée	9.15
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Montréal - Place des Arts	67.90
Dépenses de voyage - Expo Victoriaville	61.38
Dépenses de voyage - Expo Shebrooke	83.01
Dépenses de voyage - Expo Québec	75.13
~~Dépenses de voyage - Terre de Hommes~~	~~85.55~~ J.J. MB
Allocation d'automobile - août 1979 - 575 milles	126.50
Allocation d'automobile - septembre 1979 - 843 milles	185.48
Remboursement de petite-caisse	~~1,033.45~~ 947.45 J.J. MB
TOTAL	~~$113,973.72~~ 113,802.17 J.J. MB

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1979

592-79
Acceptation des prévisions bud. OMH
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières pour 1980, concernant les projets HABITATIONS JEAN NICOLET, HABITATIONS ADELARD DUGRE, SECTEUR HERTEL ET RESIDENCES ST-LAURENT.

ADOPTE

593-79
Acceptation du plan agri. Com.pro.ter. agri.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU:

D'accepter le plan de la zone agricole tel que préparé par la Commission de protection du territoire agricole et d'autoriser son Honneur le Maire ainsi que le Greffier à signer pour et au nom de la Ville un mémoire d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et la Commission.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit mémoire d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

594-79
Engagement de M. Yvon Dunn
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Yvon Dunn soit et est engagé comme régisseur sportif au Colisée de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de $346.15 par semaine ($18,000.00 par année), à compter du 22 octobre 1979.

M. Dunn devra compléter une période de probation de 6 mois et élire domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Samy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

321

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 22ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-10-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
322
INITIALES DU GREFFIER

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

k) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

m) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

Amendement au règl. 186 circulation et stationnement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville, aux fins de règlementer le stationnement et la circulation dans certaines rues.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption

Lu en Conseil, ce 22ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Amendement au règl. 352
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 352 concernant le stationnement à l'autogare de l'Hotel de Ville, aux fins d'établir un taux spécial pour la clientèle fréquentant la Salle J. Antonio Thompson les jours ou soirs de spectacles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 463
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, aux fins de porter de 5 à 10% la superficie à céder ou la valeur en argent à verser audit fonds par tout propriétaire procédant à la subdivision d'un terrain suivant les prescriptions dudit règlement 463.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour d'octobre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

595-79
Compte rendu
15-10-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 octobre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

596-79
Règlement
721
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que le règlement No. 721 (1979) décrétant des travaux de réparation des écuries à l'Hippodrome, et autres travaux connexes, au coût de $112,500.00, et décrétant un emprunt à cet effet au montant de $118,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

597-79
Règlement
722
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que le règlement No. 722 (1979) décrétant des travaux d'aqueduc et de drainage dans le Parc Industriel No. 2 (Boul. Industriel et rue Tebbutt) au coût de $90,000.00 dans le cadre d'une entente auxiliaire Canada-Québec et appropriant une subvention de $90,000.00 du MEER, de l'OPDQ et du MIC pour payer le coût de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

598-79
Règlement
723
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que le règlement No. 723 décrétant des travaux divers au Colisée, au Centre Notre-Dame de la Paix et au kiosque du Parc Ste-Marguerite, au coût de $61,600.00 et décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 637 au profit du présent règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

599-79
Règlement
724
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Que le règlement No. 724 (1979) décrétant divres travaux (mur de soutènement Le Nouvelliste, drainage rue Fleurimont, chaîne de béton rue Des Groseillers, fondation et pavage de la ruelle de la rue Montcalm, rues Berlinguet et Le Corbusier, trottoirs pour escaliers Ste-Marguerite, etc.) au coût de $21,800.00 et décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 637 au profit du présent règlement, soit

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

600-79
Contrat vente à Dame Juliette GELINAS MAILLE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Dame Juliette GELINAS, le lot 181-817 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

601-79
Contrat vente à Gilles CHAINE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Gilles CHAINE, le lot 181-840 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

602-79
Contrat Const. Marcel HOUDE Inc. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION MARCEL HOUDE INC., le lot 181-791 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $6,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
325
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

603-79
Contrat vente à Michel DESHAIES Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Michel Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Michel DESHAIES le lot 181-811 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

604-79
Contrat vente à J.M. DESJARDINS INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à J. M. DESJARDINS INC., le lot 181-854 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,891.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

605-79
Contrat vente à Armand BOUCHER Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand BOUCHER, le lot 181-2-62 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

606-79
Contrat vente à Armand BOUCHER lot 181-2-63 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand BOUCHER, le lot 181-2-63 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

607-79
Contrat vente à Armand BOUCHER lot 181-2-54 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand BOUCHER, le lot 181-2-54 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

608-79
Contrat vente à André et Michel GAUTHIER Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à MM. André GAUTHIER, Michel GAUTHIER et Normand GAUTHIER, les lots 181-2-135 et 181-855 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $14,554.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
327
INITIALES DU GREFFIER

609-79
Vente à LES CONST. J.C. GAGNON INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice PELLERIN, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC., le lot 181-2-127 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

610-79
Vente à Daniel FILION Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Daniel FILION, le lot 181-838 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

611-79
Vente à Réal RENAUD Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Réal RENAUD LE lot 181-2-53 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

612-79
Vente à Dame Yolande

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

POULIN
Adoption

pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Dame Yolande POULIN le lot 181-2-49 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

613-79
Vente à
Gaétan
MAURAIS
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Gaétan MAURAIS le lot 181-2-65 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

614-79
Vente à
Luc
RENAUD
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Luc RENAUD le lot 181-2-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,175.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mars 1979 et un tirage au sort le 28 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

615-79
Convention
avec PARC
ISABEAU INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec la cie PARC ISABEAU INC., en vertu de laquelle celle-ci s'engage à procéder au développement d'un secteur situé au nord-ouest du Boulevard Hamelin, entre les lignes de transmissions de l'Hydro-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Québec, soit 55 lots et à céder à la Ville par la suite, les services municipaux qui y auront été installés.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

616-79
Mainlevée (J.C. GAGNON) Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous ses droits et privilèges et notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente des lots 181-746 à 181- 753 incl. et du lot 181-763 à LES CONSTRUCTIONS J. C. GAGNON INC., enregistré sous le no. 325,473 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

617-79
Echange entre la Ville et la CIP Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'échange préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend et cède à LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement situé sur et au côté nord-est de la rue Hertel, en la Cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la resubdivision officielle numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (1997-1-6) du cadastre REVISE fait pour une partie de la cité des Trois-Rivières.

et en vertu duquel LA COMPAGNIE vend et cède à la Ville l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement de figure irrégulière situé en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot DEUX MILLE DEUX CENT CINQ (P.2205), borné au nord-est et au sud-est par le lot 2205-2, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 2205, mesurant cent soixante-quinze pieds (175.0 pi. soit 24.38 m.) au nord-est, cent huit pieds et quatre-vingt-onze centièmes (108.91 pi., soit 33.20 m.) au sud-est, deux cent soixante et onze pieds et soixante-dix-huit centièmes (271.78 pi., soit 82.84 m.) au sud-ouest, cinquante-quatre pieds et quarante-quatre centièmes (54.44 pi., soit 16.59 m.) au nord-ouest, contenant en superficie quatorze mille quatre cent neuf pi. ca. (14,409 pi. ca., soit 1,338.64 m.c.).

La CIP devant verser à la Ville la somme de $3,500.00 à titre de soulte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

618-79
Vente à
Omer
CARBONNEAU
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Omer CARBONNEAU, le lot 1124-38 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $700.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'aspprobation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

619-79
Vente à
BETONS
LAVIOLETTE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à BETONS LAVIOLETTE INC., l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un terrain connu et désigné comme étant uen partie du lot DEUX CENT VINGT QUATRE (P.224) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, et plus amplement décrit comme suit, savoir:-

Partant d'un point A, lequel se situe au point d'intersection de la ligne est du lot 225-9 (rue) avec la ligne de division des lots originaires 224 et 225, de là, les lignes et démarcations suivantes.

De ce point A, dans une direction nord-ouest, suivant un arc de cercle de quatre-vingt-dix-neuf mètres et cinquante-sept centièmes (99,57 m) de rayon, nous avons mesuré une distance de vingt-six mètres et quatre-vingt-trois centièmes (26,83 m), jusqu'au point B, lequel se situe aussi au coin nord du lot 224-3 (rue);

De ce point B, suivant une direction nord-ouest, nous avons ensuite mesuré une distance de soixante-neuf mètres et vingt-cinq centièmes (69,25 m) jusqu'au point C, lequel se situe au coin ouest du terrain faisant l'objet de la présente description;

Puis, du point C, suivant une direction nord-est, nous avons mesuré une distance de cent quatre vingt deux mètres et quatre-vingt-un centièmes (182,81 m.) jusqu'au point D, lequel se situe au coin nord du terrain faisant l'objet de la présente description;

Puis, de ce point D, suivant une direction sud-est, nous avons mesuré une distance de cent cinquante-six mètres et quatre-vingt-sept centièmes (156,87 m.) jusqu'au point E, lequel se situe au coin est du terrain faisant l'objet de la présente description;

Puis, de ce point E, suivant une direction sud-ouest, nous avons mesuré une distance de cent quatre-vingt-seize et quarante-quatre centièmes (196,44 m.) jusqu'au point de départ A.

Lequel terrain ainsi décrit possède une superficie de vingt-trois mille deux cent vingt-cinq mètres carrés et huit

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
331
INITIALES DU GREFFIER

dixièmes (23 225,8 m.c.).

Ce terrain peut aussi être décrit comme suit:-

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 224, vers le sud-est par le lot 225-5 et une partie du lot 225, vers le sud-ouest par le lot 224-3 (rue) et par une partie du lot 224, vers le nord-ouest par une partie du lot 224; mesurant cent cinquante-six mètres et quatre-vingt-sept centièmes (156,87 m.) vers le nord-est cent quantre-vingt-seize mètres et quarante-quatre centièmes (196,44 m.) vers le sud-est, vingt-six mètres et quatre-vingt-trois centièmes (26,83 m.) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-dix-neuf mètres et cinquante-sept centièmes (99,57 m.) de rayon et soixante-neuf mètres et vingt-cinq centièmes (69,25 m.) vers le sud-ouest, cent quatre-vingt-deux mètres et quatre-vingt-un centièmes (182,81 m.) vers le nord-ouest, contenant en superficie vingt-trois mille deux cent vingt-cinq mètres carrés et huit dixièmes (23 225,8 m.c.).

pour le prix de $15,000.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

620-79
Engagement de M. Michel LEFEBVRE Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Michel LEFEBVRE soit et est engagé comme animateur socio-culturel et de secteur, au salaire de $288.46 par semaine ($15,000.00 par année), à compter du 22 octobre 1979.

M. Lefebvre devra compléter une période de probation de 6 mois et élire domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

621-79
Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Secondé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Guimond Electrique Inc.:	
Eclairage de rues - Boul. Des Forges - 1977	
Remise de retenue ($3,086.64 - $144.00)	$ 2,942.64
Cap Construction:	
Travaux - Hippodrome - estimé no 1	60,920.35
Henri Paquette Inc.:	
Construction mini-aréna - estimé no 1	150,759.00
Entreprises VLM Inc.:	
Travaux d'électricité - Atelier des autobus - estimé no 2	5,670.00
H.L. Leclerc & Co.:	
Fourniture installation chronomètre - Colisée - estimé no 2	5,760.00
Dalby Inc.:	
Construction chambre pour équipement de Bell Canada - Police - Poste no 1 - estimé no 1	2,832.30
Construction Bécancour Ltée:	
Aménagement de locaux - Hôtel de Ville - estimé no 3	1,181.23
Buisson Bulldozer:	
Déboisement banque de terrains - estimé no 1	12,226.50
Pavages de Nicolet Inc.:	
Remise dépôt sur soumission	20,000.00
Achat d'asphalte	4,139.40
Pavage Portneuf Inc.:	
Remise de retenue - pavage 1979	3,592.52
Recouvrement de pavage - estimé no 2	3,931.92
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires professionnels - mini-aréna	564.96
Honoraires professionnels - estrade de courses	307.81
Clément Ricard:	
Remise de dépôt de plans	50.00
Remise de retenue - aqueduc et drainage - Secteur Perreault	4,222.03
Inspectronic Ltée:	
Nettoyage d'égout avec écureur	7,750.00
René Lajoie:	
Déboisement - Parc Adélard Dugré - Boul. Du Rochon	3,900.00
L.N. Cimentier:	
Construction de trottoirs et bordures 1979 - estimé no 4	28,054.84

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, 22ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Arno Electrique:	
Vérification de câbles d'alimentation électrique - mini-aréna	$ 262.15
Alpha Electrique Ltée:	
Système d'alarme - Manoir de Tonnancour	152.00
Lynn McCleod:	
Achat de boyaux pour écureur d'égout	1,869.70
Irrigation St-Thomas Inc.:	
Achat de "stream spray sprinkler"	384.72
Béton Vibré:	
Tuyaux de béton	951.63
Allis-Chalmers:	
Achat de "shaft sleeve" en bronze - Usine de filtration	1,542.00
Deshaies, Ferron & Associés:	
Assurance chaudière et machinerie	366.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par Louis Moreau	530.00
Sawyer & Leblanc:	
Honoraires - Vente par Lucien Lachance	287.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par R. Magnan & Fils	240.00
Honoraires - Vente par Laurent Roy	205.00
Jean Lamy:	
Remboursement de dépenses - congrès Union des Municipalités & dépenses pour le Conseil	347.80
Antoine Gauthier:	
Déplacement - Congrès Union des Municipalités	81.43
Québec Hilton Hôtel:	
Frais de séjour - Congrès Union des Municipalités - (9 personnes)	2,796.80
La Cie Canadienne de Linge:	
Contrat d'entretien - Linges, gilets, essuie-mains, jacket, serviettes, vadrouille, etc.	1,084.75
Marché Victoria:	
Achats divers	27.87
Déménagement Valois:	
Transport de bureau - Service des Ingénieurs	20.00
Corporation de Gaz de la Cité:	
Gaz propane - Colisée	22.60
J.A. Bellemare Ltée:	
Huile à fournaise - poste no 1	253.35
Huile à fournaise - Colisée	775.41
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissement sanitaire - du 15 août au 15 septembre 1979	10,368.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
334
INITIALES DU GREFFIER

Service Sanitaire Régional Inc.:	
Cueillette de déchets - septembre 1979 - contrat	$25,854.73
Voyages du lundi	280.00
Cueillette de déchets - Autogare	160.00
Cueillette de déchets - Garage Municipal	1,158.00
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 - du 11 au 29 septembre 1979	1,490.40
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées - Septembre 1979	26.00
Studio Régent Enr.:	
Service de photos - Evaluation	330.20
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi - Travaux Publics	102.00
Appel d'offres - Avis public	654.00
Service de Gestion Industrielle:	
Offre d'emploi - Travaux Publics	106.50
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Septembre 1979 - service d'évaluation	88.74
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - Hippodrome - Septembre 1979	551.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - Septembre 1979	790.88
Comité de Zone de Soccer:	
Remboursement d'argent suite au vol au Colisée	1,910.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	40.96
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien salle de loisirs - 3e versement	150.00
Comité de Basketball:	
Versement d'octroi - Basketball mineur	300.00
Marcel Chartier:	
Coupe et débitage d'arbres - Parc Pie XII	100.00
Hélène St-Pierre:	
Paiement final - subvention de restauration - Secteur Hertel	462.50
Gaston Ouellette:	
Paiement final - subvention de restauration - Secteur Hertel	162.50
Jacques Girard:	
Paiement final - subvention de restauration - Secteur Hertel	589.75
Jean-Jacques Beaumier:	
Paiement final - subvention de restauration - Secteur Hertel	9,525.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
335
INITIALES DU GREFFIER

Robert Paquin:
Remboursement de dépenses & honoraires - vente d'espaces - Pavillon Commercial - Expo 1979 $ 1,299.64

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1979:

Raoul Bellavance - 274 milles	60.28
Origène Bellemare - 149 milles	32.67
Réjean Boucher - 258 milles	56.76
André Daviau - 936 milles	205.92
Germain Déziel - 128 milles	28.16
Lionel Duval - 900 milles	197.94
Transport du personnel et de l'équipement	19.00
Maurice Galarneau - 849 milles	186.78
Transport des hommes	20.00
Réjean Hamel - 118 milles	25.93
Roger Lafontaine - 269 milles	59.18
Gaétan Lemieux - 206 milles	45.32
Michel Pellerin - 916 milles	201.48
Yvon Poirier - 324 milles	71.28
Yvon Ratelle - 734 milles	161.44
Transport des hommes	20.00
Georges St-Arneault - 269 milles	59.07
André Verville - 565 milles	124.30
Roland Bacon - 620 milles	136.40
Roger Baril - 262 milles	57.64
Léo Bellerose - 1,009 milles	221.86
Serge Bronsard - 58 milles	12.65
Gaston Desaulniers - 431 milles	94.82
Marc Durand - 224 milles	49.28
Roger Loisel - 1,087 milles	239.14
René Perron - 227 milles	49.94
Alain Provencher - 648 milles	142.56
Robert Rousseau - 763 milles	167.86
Michel Matteau - 226 milles	49.63
Repas avec invité S.H.Q.	21.60

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Albert Morrissette	186.69
Gabriel Trahan	176.93
Guy-Paul Simard	303.62
André Laneuville	20.61
René Monfette	204.33
Les Payasagistes Bégin Inc.	7,483.40
TOTAL	$398,700.98

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
336
INITIALES DU GREFFIER

622-79
Fermeture du règl. 585
Adoption

ATTENDU QUE le règlement 585 démontre un solde disponible de $1,228.00;

ATTENDU QUE ledit règlement décrétait la pose de services municipaux sur la Place Boland ($82,000.00) et des dépenses préléminaires à l'ouverture de prolongement du Boul. Du Rochon (acquisition de terrains, défrichement, contrats notariés, etc.) ($41,000.00).

ATTENDU QUE les dépenses préléminaires au prolongement du Boul. Du Rochon sont aujourd'hui estimées à plusieurs milliers de dollars;

ATTENDU QUE de nos jours, une Ville ne peut espérer effectuer quelques travaux que ce soit avec $1,228.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert.
ET RESOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la trésorerie municipale ferme ce règlement 585 au point de vue comptable;

Que l'exécution des travaux relativement au Boul. Du Rochon soit abandonnée temporairement et que la Ville règlemente à nouveau ultérieurement lorsque le temps sera venu d'effectuer ces travaux et ces dépenses.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 29ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, un nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
22-10-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
338
INITIALES DU GREFFIER

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

k) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

l) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;

m) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

n) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 octobre 1979;

o) Amendement au règl. 352 re: tarifs de stationnement à l'autogare,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 22 octobre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

623-79
Compte rendu
22-0-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 octobre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

624-79
Règlement
463-B
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 463-B (1979) amendant le règlement 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, aux fins de porter de 5 à 10% la superficie à céder ou la valeur en argent à être versée audit fonds par tout propriétaire procédant à la subdivision d'un terrain suivant les prescriptions dudit règlement 463, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

625-79
Contrat
Vente à
André
MORENCY
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. André MORENCY, le lot 181-805 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

626-79
Contrat
Vente à
LES CONST.
BRUNO
GAUTHIER
LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION BRUNO GAUTHIER LTEE, le lot 181-843 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

627-79
Contrat
Vente à
René
MASSICOTTE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Roger Goudreault, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. René MASSICOTTE, le lot 181-818 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

628-79
Contrat
achat
du CEGEP
du lot
1119-P.1106
$1.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente en vertu duquel le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIERES vend à la Ville l'immeuble suivant:-

DESIGNATION:

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision 1110-P.1106 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, décrite ainsi qu'il suit, savoir:-

"De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1119 (Boul. Laviolette), vers le l'est par le lot 1119-1107 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 1119-1106, mesurant successivement soixante-six pieds et soixante-quinze centièmes (66.75 pi. soit 20.35 mètres) le long d'un arc de cercle de quatre cent quarante pieds et sept dixièmes (444.7 pieds, soit 135.54 m.) de rayon, cinq cent soixante pieds et vingt-neuf centièmes (567.27 pi. soit 172.91 m.), vers le nord-est, seize pieds et neuf centièmes (16.09 pi., soit 4.90 m.) le long d'un arc de cercle de vingt-cinq pieds (25.0 pi., soit 7.62 m.) de rayon vers l'est, six cent quarante-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes (648.79 pi., soit 197.75 m.) vers le sud-ouest, contenant en superficie trois mille cent neuf pieds carrés et deux dixièmes (3,109.2 pi. ca., soit 288.85 m.c.)."

pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

629-79
Mainlevée
à HABITEL
DE LA
MAURICIE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC. mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur au terme d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le no. 311,270, en autant seulement qu'ils affectent le lot 178-680 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Ladite mainlevée est accordée pour et en considération d'une somme de $11,902.80.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

630-79
Bail à
CANADIEN
PACIFIQUE
LTEE
P.2230

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières consente à louer à CANADIEN PACIFIQUE LTEE, l'immeuble suivant:-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Adoption

DESIGNATION:

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE (P.2230) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières et ainsi décrit: "De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 26-725, partie des lots 26 & 2230 et 26-724, vers le nord-est par partie des lots 26-724, 2230, et les lots 26-726, 26-521 (rue), 26-120, 26-522-1, 26-522-2, 26-121 (rue), vers le sud-est par partie des lots 2230, 26, vers le sud-ouest par partie des lots 11, 26, 2230, 26-792, vers le sud par partie des lots 26,2230 et le Boulevard Normand, vers le nord-ouest par partie du lot 2229 (C.P.R.) et partie du lot 2230;

Cette partie du lot 2230 peut se décrire plus particulièrement comme suit:

Partant du point "A" situé à 81.3 pieds du Boulevard Royal, côté nord de la voie principale du C.P.R. suivant uen direction ouest une distance de quatre-vingt-un pieds et trois dixièmes (81.3 pi., soit 24.78 m.) jusqu'au point "B";
de là, suivant une direction nord-est une distance de seize pieds et neuf dixièmes (16.9 pi., soit 5.15 m.) jusqu'au point "C";
de là, suivant une direction nord-ouest une distance de huit cent vingt-deux pieds et neuf cixièmes (822.9 pi., soit 250.82 m.) jusqu'au point "D";
de là, suivant une direction nord-est une distance de trente-huit pieds (38.0 pi., soit 11.58 m.) jusqu'au point "E";
de là, suivant une direction nord-ouest une distance de six cent un pieds et deux dixièmes (601.2 pi., soit 183.25 m.) jusqu'au point "F";
de là, suivant une direction sud-ouest une distance de trente pieds et un dixième (30.1 pi., soit 9.17 m.) jusqu'au point "G";
de là, suivant une direction nord-ouest une distance de six cent trois pieds (603.0 pi., soit 183.79 m.) jusqu'au point "H";
de là, suivant une direction nord-est une distance de trente pieds (30.0 pi., soit 9.14 m.) jusqu'au point "I";
de là, suivant une direction nord-ouest une distance de deux cent quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes (295.4 pi., soit 90.04 m.) jusqu'au point "J";
de là, suivant une direction ouest une distance de cinq cent soixante-deux pieds et treize centièmes (562.13 pi., soit 171.34 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de mille vingt-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (1,029.95 pi., soit 313.93 m.) jusqu'au point "K";
de là, suivant une direction sud-ouest une distance de six cent huit pieds (608.0 pi., soit 185.32 m.) jusqu'au point "L";
de là, suivant une direction sud-est une distance de cinquante-six pieds et six dixièmes (56.6 pi., soit 17.25 m.) jusqu'au point "M";
de là, suivant une direction nord-est une distance de cent soixante-huit pieds (168.0 pi., soit 51.21 m.) jusqu'au point "N";
de là, suivant une direction est une distance de huit cent cinquante-neuf pieds et cinquante-quatre centièmes (859.54 pi., soit 261.99 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de huit cent soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (879.95 pi., soit 268.21 m.) jusqu'au point "O";
de là suivant une direction sud-est une distance de six cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (691.9 pi., soit 210.89 m.) jusqu'au point "P";

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

de là, suivant une direction nord-est une distance de cinquante pieds et un dixième (50.1 pi., soit 15.27 m.) jusqu'au point "Q";
de là, suivant une direction sud-est une distance de deux cent soixante et un pieds et six dixièmes (261.6 pi., soit 79.74 m.) jusqu'au point "R";
de là, suivant une direction nord-est une distance de dix pieds (10.0 pi., soit 3.05 m.) jusqu'au point "S";
de là, suivant une direction sud-est une distance de quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490.0 pi., soit 149.35 m.) jusqu'au point "T";
de là, suivant une direction sud-ouest une distance de dix pieds (10.0 pi., soit 3.05 m.) jusqu'au point "U";
de là, suivant une direction sud-est une distance de deux cent treize pieds (213.0 pi., soit 69.92 m.) jusqu'au point "V";
de là, suivant une direction nord-est une distance de dix-neuf pieds et cinq dixièmes (19.5 pi., soit 5.94 m.) jusqu'au point "W";
de là, suivant une direction sud-est une distance de cent soixante-douze pieds (172.0 pi., soit 52.43 m.) jusqu'au point "X";
de là, suivant une direction sud-ouest une distance de vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29.5 pi., soit 8.99 m.) jusqu'au point "Y";
de là, suivant une direction sud-est une distance de quatre cent quatre-vingt-onze pieds et trois dixièmes (491.3 pi., soit 149.75 m.) jusqu'au point "Z";
de là, suivant une direction est une distance de soixante-dix-neuf pieds et trente-deux centièmes (79.32 pi., soit 24.18 m.) jusqu'au point "AA";
de là, suivant une direction nord-est une distance de cinquante-trois pieds et deux dixièmes (53.2 pi., soit 16.22 m.) de retour au point "A" point de départ;
Contenant en superficie trois cent quarante et un mille trente-huit pieds carrés, mesure anglaise (341,038 pi.ca., soit 31,682.43 m.ca.).

pour une période de vingt (20) ans, à compter du 1er avril 1978, pour et en considération d'un loyer annuel de $13,000.00 pour les dix premières années, à compter du 1er avril 1978, et suivant les stipulations mentionnées audit bail pour les autres dix années.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

631-79
Contrat vente par les INVESTISSEMENTS PROCREDIT INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, en vertu duquel LES INVESTISSEMENT PROCREDIT INC. vend à la Ville les lots 23-287 et 23-262 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières pour le prix de $799.87.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le prix de vente sera puisé à même le fonds spécial du règlement No. 463 de la Ville concernant les parcs et terrains de jeux.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

632-79
Contrat avec PANPIERRE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec PANPIERRE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux de reconstruction de fondation de la côte De Boucherville pour le prix de $30,310.60.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

633-79
Protocole d'entente avec l'HYDRO-QUEBEC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et l'HYDRO-QUEBEC, en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1980, une partie du lot no. 198 près de la rue Bayard.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

634-79
Protocole d'entente avec PARC ISABEAU
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et la cie PARC ISABEAU INC. en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1980, une partie du lot no. 198 près de la rue Bayard.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

635-79
Entente avec MAURICE COUTURE LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du S.R.P. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec MAURICE COUTURE LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement aux patinoires des parcs Lambert, Ringuet et Pie XII, du 15 novembre 1979 au 31 mars 1980, aux taux de $26.00/heure quant au chargeur W-14, 3 verges, $24.00/heure quant au chargeur 680E, 2 1/3 verges, $22.00/heure quant au chargeur 580B, 1 7/8 verge et $26.00/heure quant au tracteur 8 pieds cubes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

636-79
Indemnité
à M. Gaston
GELINAS
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

D'accorder à M. Gaston GELINAS, une indemnité de $43,500.00, soit $41,000.00 pour bâtisses, terrain et dommages, et $2,500.00, pour honoraires et frais d'évaluation, de gré à gré, de la propriété qui était sise aux numéros civiques 609, 611, 615 et 617 rue Hart, et 323, 325 et 327 rue St-Paul, dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot no. 2035 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec. L'indemnité de $43,500.00 comprend tous les dommages qu'il a subi à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre du programme d'amélioration de quartier pour la partie de son territoire connu sous le nom de "Secteur Hertel".

ADOPTE

637-79
Subidvision
lots 6-6,
6-8, 7-12
et 7-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 22 mai 1979, montrant la subdivision des lots 6-6, 6-8, 7-12 et 7-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans le Parc Industriel No. 1 et appartenant à LES IMMEUBLES MULTIFONCTIONNELS DU ST-MAURICE INC. et donnant effet aux lots 6-6-1, 6-8-1, 7-12-1 et 7-15-1.

ADOPTE

638-79
Subdivision
lot 175
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 13 août 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Arthur Béliveau et appartenant à LES APPARTEMENTS LES TOURELLES INC. et donnant effet aux lots 175-97 à 175-100 incl.

ADOPTE

639-79
Subdivision
lot 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 17 octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur le Boul. des Forges et appartenant à MM. Jacques et Yvon GERVAIS et Charles QUESSY et donnant effet au lot 176-47.

ADOPTE

640-79
Subdivision
lot 20
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque A.G., en date du 25 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 20 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situé Boul. St-Jean et appartenant à M. Réal DUFRESNE et donnant effet au lot 20-3.

ADOPTE

641-79
Nomination maire-supp.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Antoine Gauthier soit et est nommé maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTE

642-79
Comptes à payer liste heb.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LN Cimentiers:	
Construction de trottoirs et bordures 1979 - Estimé no 5	$30,190.96
J.C. Papillon & Fils:	
Système de climatisation - Edifice Dugré - Estimé no 2	9,122.40
Pagé Construction:	
Travaux de raccordement de pavage - rue Whitehead et stationnement Clément Boisvert	1,038.00
Travaux de pavage - stationnement arrière église Notre-Dame	6,005.44
Buisson Bulldozer:	
Déboisement et essouchement - banque de terrains Estimé no 2	1,111.50
Guimond Electrique:	
Eclairage terrain de baseball parc Usine de filtration - estimé no 1	8,437.50
Dalby Inc.:	
Atelier des autobus - estimé no 1 (construction de toilettes)	925.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Plan directeur d'urbanisme - honoraires professionnels - 1er versement	36,700.00
Degrémont Infilco Ltée:	
Busette et rondelle d'étanchéité - Usine de filtration	8,127.00
Laboratoires de Construction:	
Test prélèvement de béton - trottoirs	200.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Contrat d'entretien	835.27
Remise de retenue	4,343.40
Changement de chiffres - garde	569.85
Sanibec Trois-Rivières:	
Remise de retenue - contrat d'entretien - Postes de Police	2,150.00
BP Extermination:	
Service de désinfection - hippodrome	105.00
Le Nouvelliste:	
Avis public (taxe scolaire) - Semaine de nettoyage - Service Récréation et Parcs	291.00
Michel Blais:	
Huissier - Diverses causes - tentatives d'exécution	118.00
Ronald Dubé:	
Huissier - Diverses causes - tentatives d'exécution	34.80

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
346
INITIALES DU GREFFIER

Jacques Royer:		
Huissier - Mandat d'exécution	$	8.00
Huissier - Exécution de mandat		16.00
Jules Héon:		
Service de sténographie		128.00
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec:		
Cotisation - Jean Lamy - 1980		125.00
Chambre de Commerce:		
Souper du 17 octobre 1979		10.00
Hill Security Ltd:		
Transport de machinerie - informatique		54.75
Martel Express:		
Transport de machinerie - informatique		67.50
St-Maurice Aéro Club:		
Services rendus - gérance - octobre 1979		390.00
Marché Victoria:		
Achats divers		218.58
Jean Lamy:		
Repas - dîner		114.11
Kérox Canada:		
Service de photocopies - octobre 1979 (Administration générale, Travaux Publics, Police, Bibliothèque, Exposition, etc.)		1,380.69
Centre Landry:		
Paiement d'animateur responsable - Parc Jean Béliveau - dernier versement		100.00
Comité des Oeuvres de la paroisse St-Philippe:		
Entretien - surveillance - Pac Guilmour - Dernier versement		500.00
Comité Traverse des Ages:		
Entretien de la salle - Traverse des Age - 2 semaines		532.00

HIPPODROME:

Jacques Chartray:		
Commandite ligue de curling - Hommes à chevaux		250.00
CN CP Télécommunication:		
Sevice de télex automatique		142.03
Fleuriste Marie Antoinette Enr.:		
Gerbe de présentation - Course du Maire		16.50
Hôpital Vétérinaire des Forges:		
Soins professionnels - 14 programme		700.00
Laviolette Auto Location:		
Location de camionnette		217.50
Armand Martel:		
Publicité - Poste CHLN - Août et septembre 1979		180.00
Photo Lambert:		
Service de TV en circuit fermé - 14 jours - Séances de qualifications	$	1,148.00
Reynolds Radio:		
Location de radio téléphone - octobre 1979		52.00
Sodic Québec Inc.:		
Service des juges - 1er octobre 1979 au 1er janvier 1980		1,350.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES:

Jean-Louis Goneau - septembre 1979 - 325 milles	71.50
Paul-André Cloutier - septembre et octobre 1979 - 60 milles	13.20
Pierre Audet - septembre 1979 - 32 milles	7.04

Daniel L'Heureux:	
Symposium - Association des Evaluateurs Municipaux - St-Hyacinthe	20.00
Jacques Clavet:	
Dépenses de voyage - Cours I.C. CA - Montréal	168.84

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1979

Roger Morrissette:	
Dépenses de voyage - Projet Compagnie des Jeunes Travailleurs - Montréal	66.20
Wilson O'Shaughnessy:	
Dépenses de voyage - Cours Ecole Nationale d'Administration Publique - Québec	263.64

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	293.51
Guy-Paul Simard	377.06
Gaston Desaulniers	76.50
Sturgeons Eastern Ltée	21,159.92
	20,733.87
TOTAL	$161,257.06

ADOPTE

643-79
Condoléances à M. Gaston Vallières lors du décès de son épouse
Adoption

ATTENDU que Madame Marcelle Vallières, épouse de Monsieur le Conseiller Gaston Vallières, est décédée le 29 octobre 1979;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette à Monsieur Gaston Vallières, ainsi qu'aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
348
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 5ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Antoine	GAUTHIER
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
29-10-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

k) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

m) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

n) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 octobre 1979;

644-79
Compte rendu
29-0-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 29 octobre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

645-79
Règlement
352-7
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 352-7 (1979) amendant le règlement 352 concernant le stationnement et la circulation dans l'autogare de la Place de l'Hotel de Ville aux fins d'établir un taux spécial pour la clientèle fréquentant la salle J.-Antonio-Thompson les jours ou soirs de spectacles,soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

646-79
Contrat
Vente à
Jean
GARCEAU
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean GARCEAU, le lot 181-834 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

647-79
Contrat
Vente à
Roland
BEAUCHESNE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Nil Héon notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Roland BEAUCHESNE, le lot 181-2-58 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

648-79
Contrat
Vente à
Daniel
ARGALL
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Légaré, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Daniel ARGALL, les lots 181-848 et 181-2-118 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

649-79
Contrat
Vente à
Thomas
ARGALL
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Légaré, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Thomas ARGALL, le lot 181-2-124 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

dit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

650-79
Contrat
Vente à
Célyne
RENAUD
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Légaré, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Madame Célyne RENAUD, le lot 181-794 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

651-79
Contrat
Vente à
Marcel
GIGNAC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Marcel GIGNAC, le lot 181-822 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

652-79
Contrat
Vente à
CONST.
MARCEL
HOUDE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION MARCEL HOUDE INC., les lots 181-800, 181-801, 181-802, 181-2-110, 181-2-111 et 181-2-112 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $24,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

653-79
Contrat
Vente à
Denis
CINQ-MARS
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves Boivin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Denis CINQ-MARS, le lot 181-2-109 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $6,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 26 mai 1979 et un tirage au sort le 30 mai suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

654-79
Convention
avec l'HYDRO-
QUEBEC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention en vertu de laquelle elle consent à l'HYDRO-QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur les immeubles suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Quatre lisières de terrain faisant partie du lot no. P.181 et P.181-2 et certaines resubdivisions et subdivisions officielles du lot originaire 181 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant 10 pieds de largeur.

1) Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot no. P.181 dudit cadastre, située au sud-est dudit lot, et bornée comme suit:-

Lot no. P.181:- vers le nord-est, par une partie du lot 181-827; vers le sud-ouest, par une partie du lot no. P.181-2; vers le sud-est, par les lots nos. 181-853 à 855 incl.; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

2) Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot P.181-2 dudit cadastre, situé à l'est et au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no. P.181-2:- vers le nord-est, par une partie du lot no. P-181, vers le sud, par une partie du lot no. 181-2-114 (rue publique); vers le sud-est et l'est par les lots nos. 181-2-134, 181-2-135, 181-2-136 et 181-2-137; et vers le nord-ouest et l'ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

3) Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots nos. 181-2-134, 181-2-135, 181-2-136 et 181-2-137 dudit cadastre située à l'ouest et au nord-ouest desdits lots, bornée par les lots nos. 181-2-134, 181-2-135, 181-2-136 et 181-2-137.

4) Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots nos. 181-853, 181-854 et 181-855 dudit cadastre cadastre, située au nord-ouest desdits lots, bornée par les lots 181-853, 181-854 et 181-855.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

655-79
Contrat avec ROSAIRE LAPOINTE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec ROSAIRE LAPOINTE, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux d'entretien ménager au postes de police nos. 1, 2 et 3 pour une période de deux (2) ans à compter du 22 octobre 1979, pour le prix de $24,336.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

656-79
Contrat avec LAVAGE SANI INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec LAVAGE SANI INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'entretien ménager et de nettoyage de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque, de la bâtisse Nobert-Dugré et de la Cour municipale, pour une période de deux (2) ans à compter du 22 octobre 1979, pour le prix de $42,565.32.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

657-79
Contrat MARINA DE T.R. INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec MARINA DE T.R. INC., en vertu duquel celle-ci se voit confier par la Ville la concession de:-

- La salle à manger.
- Le casse-croûte.
- L'opération du bar.

pour le prix de $1.00 par année et autres considérations, pour une période de douze (12) mois, à compter du 4 mai 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

658-79
Demande au Min. Aff. Mun.
Adoption

ATTENDU que le gouvernement du Québec et celui du Canada encouragent les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité;

ATTENDU qu'à cet effet, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont adopté le programme d'aide à la densification par lequel ils offrent de verser des subventions de $1,000.00 par logement admissible;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a l'intention de se prévaloir des avantages du programme de subventions d'aide à la densification.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Ville de Trois-Rivières à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme d'aide à la densification pour les projets d'habitation se conformant aux normes provinciales édictées pour ce programme.

Que la Ville utilisera les subventions provenant de ce programme pour faciliter la réalisation de projets d'habitation et/ou améliorer leur environnement.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, toutes les formules pertinentes au programme d'aide à la densification.

Que la Ville fera parvenir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme d'aide à la densification.

ADOPTE

659-79
Comptes à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pagé Construction:	
Pavage neuf 1979 - 2e partie - estimé no 1	$46,235.40
Gaston Paillé:	
Egout combiné rue Ste-Marguerite - estimé no 2	28,097.86
Robert Frenette Inc.:	
Travaux de peinture - Feux de circulation	4,500.00
Maurice Couture Ltée:	
Achat de grillage (clôture de broche) - Exposition	285.00
Installation de glissière de sécurité - carrefour Ile St-Quentin	460.00
P.E. Perreault:	
Installation clôture - terrain de l'Exposition	275.00
R. Verrette Enr.:	
Travaux d'électricité (refaire l'entrée 200 ampères) Salle de la Traverse des Ages	1,725.00
Sables Des Forges:	
Achat de sable à remplir	1,243.82
Laboratoires Choisy Ltée:	
Surveillance de mélange - divers contrats de pav.	849.50
Croix Rouge Canadienne:	
Soirée bénéfice Centre Culturel - 3 novembre 1979	12.00
Télécommunication:	
Service de télé-page (aqueduc, Police, Exposition) novembre 1979	164.08
Jean De Charette:	
Honoraires - examen des titres RE: Mme C. Babin Mailhot	25.00
Roland Lemire:	
Service de photo - Bureau du Maire	11.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - appel d'offres - Service Récréation &	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
355
INITIALES DU GREFFIER

Parcs	246.60
Publicité hippodrome - courses	315.00
Service de Gestion Industrielle:	
Avis public - appel d'offres	59.80
Econe Nationale d'Administration Publique:	
Frais de participation "Budget à base 0" - Wilson O'Shaughnessy	290.00
Sanibec:	
Coupe de gazon - terrain de l'Exposition	170.00
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - du 30 septembre au 21 octobre 1979	1,490.40
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation & Parcs	117.92
Ateliers Pierre:	
Four émail sur cuivre (Service Récréation & Parcs - projet subventionné)	656.00
Fédération Québécoise du Hockey sur Glace:	
Formation des instructeurs - méthode d'enseignement - 7 personnes	500.00
Marcel Ménard Sports Enr.:	
Achat de 95 sacs pour équipement de pompiers	1,845.00

HIPPODROME

Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes	5,658.50
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de gardiennage - septembre 1979	1,087.40
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - septembre 1979	475.00
Canadian Trotting Association:	
Droit et permis - 110 courses	2,695.00
Télémédia CHLN:	
Publicité - septembre 1979	$423.04
Radio Trois-Rivières CJTR:	
Publicité - août et septembre 1979	336.60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Jean-Paul Poisson - sept. et oct. 1979 - 475 milles	104.50
Georges St-Arneault - sept. et oct. 1979 - 49 milles	10.82
Raoul Bellavance - octobre 1979 - 167 milles	36.74
Rosaire Francoeur - septembre 1979 - 168 milles	36.96
Gilles Grenier - sept. et oct. 1979 - 235 milles	51.70
Anatole Houle - octobre 1979 -629 milles	138.38
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage & dîners divers	69.63
Gaston Rocheleau:	
Remboursement de dépenses - Cours d'administration policière - Institut de Police du Québec	42.48
André Laneuville:	
Dîner - invité S.H.Q.	18.48

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	314.82
Maurice Lamirande	47.90
TOTAL	$101,122.33

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Samy
GREFFIER

Antoine Gauthier suppléant
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
356
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 12ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Antoine	GAUTHIER
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
5-11-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
357
INITIALES DU GREFFIER

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;

k) Amendement au règl. 186 circulation et stationnement sur une partie de la rue Nicolas Perrot,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 15 août 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: stationnement alternatif Hertel, St-Maurice, etc,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 10 septembre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

m) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

n) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 octobre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

Emprunt ventilation piscine de la Marina Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de ventilation à la Piscine de la Marina au coût de $4,000.00 et divers travaux à la Traverse des Ages au montant de $5,000.00, et autorisant un emprunt au montant de $9,000.00 au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règlement 191 zonage amendement Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191 concernant le zonage aux fins de modifier le zonage de la zone CB-16 secteur 2 en vue d'y permettre un libre service d'essence et dépanneur à l'intersection de la 6ième rue et du Boul. des Forges.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

660-79
Compte rendu
5-11-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 novembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

661-79
Procès-verbaux règl. 719-720 721-723 et 724
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 719, 720, 721, 723 et 724, tenue les 5 et 6 novembre 1979, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

662-79
Procès-verbaux règl. 191-16-G et 191-24-0
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que les procès-verbaux de l'assistant-greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 191-16-G et 191-24-0, tenue les 7 et 8 novembre 1979, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

663-79
Proclamation Semaine d'appréciation à la Jeunesse
Adoption

ATTENDU que la grande majorité des jeunes sont intéressés, intelligents et des citoyens responsables, et;

ATTENDU que les efforts et les réalisations de ces jeunes citoyens méritent reconnaissance et éloge de leurs aînés, et;

ATTENDU que l'Optimist International depuis 1954 a développé et encouragé la mise en oeuvre d'un programme intitulé: SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE, et;

ATTENDU que les citoyens de Trois-Rivières, ont décidé de se joindre aux Optimistes pour exprimer leur appréciation et leur approbation des contributions de la jeunesse;

Je, Antoine GAUTHIER, Maire-suppléant de Trois-Rivières, proclame du 11 au 17 novembre SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE dans la ville de Trois-Rivières.

Par cette action, sachez que nous avons foi en l'habilité de la jeunesse d'aujourd'hui pour autant qu'elle assume des rôles responsables dans l'avenir de l'humanité.

ADOPTE

664-79
Contrat vente à CONST. M. & F. LEGARE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION M. & F. LEGARE INC., le lot 181-819 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

665-79
Contrat vente à François LEGARE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. François LEGARE, le lot 181-837 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

666-79
Contrat vente à Pierre LACOURSIERE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre LACOURSIERE, le lot 181-792 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $6,000.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 8 septembre 1979 et un tirage au sort le 11 septembre suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

667-79
Subdivision lot 1119-937
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Guy DESJARDINS, le lot 181-839 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et un tirage au sort le 21 mars suivant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
360
INITIALES DU GREFFIER

dit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

668-79
Subdivision
lot 1119-937
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 25 octobre 1979, montrant la subdivision du lot 1119-937 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rues Papineau, Cinq-Mars et Provencher et appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-937-11, 1119-937-12, 1119-937-13 et 1119-937-14.

ADOPTE

669-79
Subdivision
lot 1119-937
et 1119-945
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 10 septembre 1979, montrant la subdivision des lots 1119-937 et 1119-945 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rues Papineau et Provencher et appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-937-1 à 1119-937-8 et 1119-945-1 à 1119-945-8 incl.

ADOPTE

670-79
Servitude
en faveur
de l'Hydro-
Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention en vertu de laquelle elle consent à 1'HYDRO-QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur les immeubles suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Quatre (4) lisières de terrain faisant partie des lots numéros partie deux cent vingt-neuf et partie deux cent trente (P-229 et P-230) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.,

1) Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie deux cent vingt-neuf (P-229) dudit cadastre la première lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au nord-ouest de la deuxième lisière mesurant vingt (20) pieds de largeur soit dix (10) pieds de chaque côté de la ligne électrique et dont la ligne centrale est située à une distance de neuf cents pieds plus ou moins (900' + -) au nord-est du boulevard Industriel, bornées comme suit:-

Lot P-229:-

Première lisière de terrain:- vers le sud-ouest, par une partie du boulevard Industriel; vers le nord-ouest, par le lot numéro 229-6-1; et vers le nord-est et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Deuxième lisière de terrain:- vers le nord-ouest, par une partie des lots numéros 229-6-1 et 229-6-2; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 229-7 (rue Tebbutt); et vers le sud-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

2) Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie deux cent trente (P-230) dudit cadastre, la première lisière mesurant vingt (20) pieds de largeur soit dix (10) pieds de chaque côté de la ligne électrique et dont la ligne centrale est située à une distance de neuf cents pieds plus ou moins (900 + -) au nord-est du boulevard Industriel et la deuxième lisière mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-est dudit lot, bornées comme suit:-

Lot No. P-230:-

Première lisière de terrain:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 230-3 (rue Tebbutt); vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-230 appartenant à Dame Marcel Girard; et vers le sud-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:- vers le sud-ouest, par une partie du boulevard Industriel; vers le nord-est, par une partie du boulevard Parent; vers le sud-est, par le lot numéro P-230 appartenant en partie à l'Institut Voluntas Dei et en partie à Dame Marcel Girard; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

671-79
Candidature de la Ville de T.R. pour l'obtention des Jeux du Canada
Adoption

ATTENDU QUE les Jeux du Canada doivent avoir lieu au Québec en 1983;

ATTENDU QUE c'est la volonté de la population trifluvienne et celle des environs d'obtenir la tenue de ces Jeux en 1983, telle qu'exprimée par les nombreuses signatures à l'appui;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières possède les ressources humaines nécessaires pour assurer la réussite de ces jeux;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières veut profiter de la tenue de ces Jeux sur son territoire pour accentuer la promotion de l'activité physique et sportive et l'amélioration du mode de vie de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières entend aussi promouvoir en même temps les activités communautaires culturelles;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières est la deuxième plus vieille ville française en Amérique et qu'elle fêtera son 350ième anniversaire de fondation le 4 juillet 1984;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières pose officiellement sa candidature pour l'obtention des JEUX DU CANADA - 1983;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à déposer la candidature de la Ville et à signer tous les documents pertinents pour mener ce projet à terme.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

672-79
Accord de principe entre la Ville et l'U.Q.T.R. re: Jeux du Canada Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, monsieur le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un accord de principe avec l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES, en vertu duquel les parties acceptent de mettre en commun des équipements et installations sportives afin d'offrir un service d'activités physiques à la population de la Ville de Trois-Rivières et des environs.

Cet accord est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la mise en opération du Centre Communautaire d'Activité Physique.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit accord de principe qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

673-79
Autorisation Trésorier à placer les deniers provenant des taxes Adoption

Proposé par M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à placer à court terme, les deniers provenant des taxes ou autres redevances municipales et tous autres deniers, dans une banque, caisse d'épargne et de crédit ou compagnie de fidéicommis légalement constituée, après avoir obtenu le meilleur rendement.

Les placements dans les Banques à Charte pourront être illimités, tandis que ceux dans les autres institutions seront limités à $100,000.00.

ADOPTE

674-79
Emprunt temporaire au montant de $428,000.00 Adoption

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $428,000.

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans,

Lors de l'échéance du 1er novembre 1979, fait en vertu du règlement numéro 223 (2).

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 38298.)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de $428,000. ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

675-79
Modification aux rés. 444 et 604
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les résolutions 444 et 604 de l'année 1979 soient et sont modifiées en insérant après le mot "Maire", les mots suivants:

"ou en son absense par M. Antoine Gauthier,
Maire-suppléant".

ADOPTE

676-79
Emprunt de $15,000.00 au fonds de roulement
Maison des Vins
Adoption

ATTENDU QUE la SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC a suggéré à la Ville de Trois-Rivières de faire l'acquisition de la Maison Hartel de La Fresnière de la rue Des Ursulines à Trois-Rivières en vue d'en faire une "Maisons des Vins";

ATTENDU QUE la Ville louerait cette maison à la SAQ pour les fins mentionnées ci-haut;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville d'obtenir les coûts de restauration et d'aménagement;

ATTENDU QUE le coût des honoraires professionnels pour obtenir ces estimés, sont établis à environ $15,000.

ATTENDU QU'il y a lieu d'emprunter cette somme de $15,000. au fonds de roulement pour défrayer ces honoraires;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise un emprunt de $15,000. au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de 5 versements annuels égaux et consécutifs, le premier échéant en 1980, pour la confection des plans et devis préliminaires (estimé du coût des travaux de restauration et d'aménagement) de la maison Hertel de la Fresnière, rue Des Ursulines;

Que pour rembourser cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1980 à 1984 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une transaction à intervenir entre la cie JEAN-GUY DARGIS INC., la Banque Canadienne Nationale, le Syndic à la Faillite de la cie Jean-Guy Dargis Inc. et la Ville de Trois-Rivières, au sujet des dépôts dûs ou exigibles en vertu des règlements Nos. 618 et 630, ladite transaction constatant l'acceptation de la Ville d'un montant forfaitaire de $10,000. en règlement du litige, et libérant la BCN de son

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
364
INITIALES DU GREFFIER

cautionnement;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite transaction qui vient d'être soumise et lue au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

678-79
Comptes à payer
liste heb.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Maurice Couture Ltée:	
Installation d'un mur de soutènement (arrière du Nouvelliste)	$ 2,815.00
Henri Paquette Inc.:	
Construction fontaine Parc Victoria - estimé no.1	$62,050.35
J.C. Papillon & Fils:	
Plomberie - atelier d'entretien des autobus - estimé no.2	3,192.30
Système de climatisation Edifice Itha Dugré - estimé no.3 (5% de retenue)	1,196.80
H.L. Leclerc & Cie:	
Fourniture et installation chronomètre au Colisée - estimé no.3 (5% de retenue)	1,599.50
Dalby Inc.:	
Club house de la Marina-Ile St-Quentin-estimé no.1	7,000.00
Babin Construction:	
Travaux de modification à l'usine-remise de retenue	4,672.09
Vézina & Fortier:	
Honoraires professionnels-Travaux de modification à l'usine	2,929.95
Honoraires professionnels-Plans, surveillance, installation d'appareils pour le fluor ($912.35 - $286.29)	1,198.64
Lavage Sani Enr.:	
Entretien - Hôtel de Ville - octobre 1979	1,233.76
Brunelle Inc.:	
Remise de dépôt - Vêtement policiers	1,528.63
CEGEP de Trois-Rivières:	
Inscription programme conjoint	540.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Familles Panneton & Vallières	46.30
Laurier Brière:	
Frais de témoin - Cour Municipale	10.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - octobre 1979	280.00
Studio Régent:	
Photos - Service d'évaluation	183.90
Serge Hamel:	
Arpenteur-géomètre - Subdivision d'une partie du lot no.2	45.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES -OCTOBRE 1979

André Verville - 659 milles	144.98
Denis Ricard - 198 milles	43.47
René Perron - 387 milles	85.14
Pierre Pépin - 563 milles	128.86
Fernand Pellerin - 836 milles	183.92
Mario Lesage - 420 milles	92.40
Roger Lefebvre - 249 milles	54.78
Michel Lefebvre - 137 milles	30.14
Guy Larivière - 798 milles	175.56
Normand Fournier - 631 milles	138.82

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Serge Dumas - 172 milles	37.84
Serge Bronsard - 318 milles	69.96
Roland Bacon - 618 milles	135.96
Réal Ayotte - 683 milles	150.26
Transport personnel	25.00
Jean-Jacques Lacroix:	
Remboursement de dépenses - colloque Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - St-Hyacinthe	68.15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	145.61
Remboursement de dépenses - Congrès ASTED - Montréal	222.40
René Monfette	218.36
Albert Morrissette	193.53
	$92,867.36

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Adrienne Lauthier
MAIRE-SUPPLEANT

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

366

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville le 19ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-11-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier:

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amendement au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boulevard des Récollets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier:

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

k) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 octobre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

m) Amendement au règlement 191 zone CB-16 secteur 2 intersection 6ième rue et du Boul. des Forges;
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Amendement au règl. 677 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 677, aux fins de porter la dépense à $20,000., soit $10,000. en 1978 et $10,000. en 1979.

Lu en Conseil ce 19ième jour de novembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règlement services d'alarme privés reliés au poste de police Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant la procédure à suivre pour s'assurer des services d'alarme privés reliés au Poste de Police, et décrétant le montant de la cotisation imposée par la Ville, à tout individu, commerce, industrie et institution financière qui utilise, en y étant relié, les systèmes d'alarme de la Cie Bell Canada, installés au Poste de Police et Incendies.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de novembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

Règlement 186 et ses amendements Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant la circulation et le stationnement dans les rues de Trois-Rivières et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de novembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

Règlement marge de recul de la zone C-5 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191 concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul arrière de la zone C-5.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

679-79
Compte rendu 12-11-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 novembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

680-79
Règlement 726 travaux à la Marina et à la Traverse des Ages Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement 726 (1979) décrétant des travaux de ventilation à la Piscine de la Marina et divers travaux aux locaux de la Traverse des Ages, et autorisant un emprunt de $15,000. au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

681-79
Entente avec l'ASS. PAROISSIALE DES LOISIRS Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION PAROISSIALE DES LOISIRS, en vertu de laquelle celle-ci s'engage à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, le montage et le démontage des bandes pour des montants variant entre $2,420. et $2,640., du 9 décembre 1979 au 1er mars 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

682-79
Contrat avec PAGE CONST. INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec PAGE CONST. INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage neuf pour l'année 1979, pour le prix de $78,544.40.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
369
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

683-79
Subdivision
lot 176
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 24 avril 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges et appartenant à Jacques et Yvon GERVAIS, et CHARLES QUESSY et donnant effet aux lots 176-44 et 176-45.

ADOPTE

684-79
Subdivision
lot 1119-939
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 22 octobre 1979, montrant la subdivision du lot 1119-939 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Papineau, Cinq-Mars et appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-939-25 à 1119-939-28 inclusivement et 1119-939-29.

ADOPTE

685-79
Subdivision
lot 1119-937
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 10 octobre 1979, montrant la subdivision du lot 1119-937 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rues Papineau, Cinq-Mars et Provencher et appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-937-11 à 1119-937-14 inclusivement.

ADOPTE

686-79
Subdivision
lot 1119-932
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er novembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-932 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rues Cinq-Mars et rue Foucher, appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-932-3 à 1119-932-7 inclusivement.

ADOPTE

687-79
Subdivision
1119-946
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du lier novembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-946 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Provencher, appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-946-12 à 1119-946-14 inclusivement.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

688-79
Subdivision
1119-939
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 22 octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-939 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rues Cinq-Mars et rue Foucher, appartenant à LA SOCIETE D'HABITATION JACQUES BUTEUX LTEE et donnant effet aux lots 1119-939-21 à 1119-939-24 inclusivement.

ADOPTE

689-79
Vente par
Dame
Jeannette
Lauzer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreure du lot 1569-3 du cadastre officiel revisé, fait pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $20,500.00 comptant, conformément au règlement 675 de la Ville de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, constatant la vente de cet immeuble par Mlle Jeannette Lauzer.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
371
INITIALES DU GREFFIER

690-79
Comptes
à payer
liste heb.
Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Secondé par: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.:	
Construction escaliers 5e et 7e Avenues - estimé no 1 - acceptation provisoire	$ 26,900.00
Pampierre Inc.:	
Reconstruction de fondation rue St-Philippe et Boul. Normand - estimé no 1	17,139.06
Henri Paquette Inc.:	
Construction de la mini-aréna - estimé no 2	284,535.00
Télécon Trois-Rivières:	
Système d'éclairage - Parcs Lambert et Pie XII - estimé no 2	46,064.81
Consultants Pluritec:	
Honoraires - estrade de courses - du 3 au 28 juil. 1979	1,086.69
Honoraires - estrade de courses - du 4 au 29 sept. 1979	1,118.30
Honoraires - mini-aréna - du 4 au 29 sept. 1979	1,097.26
J.A.M. Langlois:	
Honoraires - construction mini-aréna - acompte	10,000.00
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - estrade de courses (correction de factures)	1,156.83
Lafrenière Tracteur Enr.:	
Achat de tracteur Kubota	6,390.00
Cabine Harris	1,732.00
Tondeuse Mutt	1,450.00
Massicotte & Fils:	
Travaux de pavage - piste cyclable - parc linéaire	11,524.95
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - du 15 sept. au 15 oct. 1979	10,368.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Colisée - Appel d'offres	916.80
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Vallières	30.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur et lavage de vitres - Local PAREL St-Philippe	45.00
Laboratoires de Construction:	
Analyse de béton - Construction de trottoirs	200.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par R. Guay	100.00
Honoraires - Cession par Dame O. Lacroix	130.00
Honoraires - Cession par J.M. Brouillette Inc.	195.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente par Cie d'Electricité Shawinigan	60.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
372
INITIALES DU GREFFIER

St-Arnaud, Pellerin, Leblanc:		
Honoraires - Cession par R. Magnan ? Fils	$	60.00
Honoraires - Cession par R. Charbonneau		60.00
Imprimerie St-Patrice:		
Papeterie "feuilles de résolution pour décès"		196.36
U.Q.T.R.:		
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs		117.92
Brink's Canada:		
Transport d'argent - Hippodrome - octobre 1979		493.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:		
Frais des marqueurs - hockey mineur - octobre 1979		431.50

MONTAGE DES BANDES ET SUPPORTS - PATINOIRES

Loisirs Ste-Marguerite	300.00
Loisirs St-Sacrement	300.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	300.00
Centre Landry	300.00
Loisirs Ste-Cécile	300.00
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle	300.00
Association des Loisirs Adélard Dugré	300.00

F.Q.H.G. Région Mauricie:	
Coût des contrats - versements octrois - hockey mineur - saison 1979-1980	1,183.00

PREMIER VERSEMENT - OCTROIS - HOCKEY MINEUR - SAISON 1979-1980

Loisirs Normanville	299.00
Loisirs des Vieilles Forges	260.00
Montage des bandes et supports - patinoires	600.00
Secteur des Récollets	504.00
Loisirs Ste-Thérèse	544.00
Loisirs Ste-Marguerite	638.00
Loisirs St-Sacrement	873.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	544.00
Loisirs Les Rivières Inc.	590.00
Inter-cités	733.00
Loisirs Ste-Cécile	637.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	365.00
Centre Landry	468.00
Paiement d'un moniteur - Pataugeuse - dernier versement	200.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1979

Yvon Ratelle - 895 milles	196.85
Transport du personnel	25.00
Rosaire Pouliot - 573 milles	126.06
Yvon Poirier - 417 milles	91.74

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
373
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1979 (suite)

Michel Pellerin - 906 milles	$	199.40
Roger Paillé - 619 milles		136.18
Marcel Métivier - 174 milles		38.28
Gaétan Lemieux - 621 milles		136.62
Roger Lafontaine - 278 milles		61.16
Maurice Galarneau - 871 milles		191.62
Transport du personnel		20.00
Romain Frigon - 138 milles		30.36
Lionel Duval - 995 milles		218.86
Transport des hommes et de l'équipement		22.00
Roger Dupuis - 239 milles		52.58
Jean-Paul Duguay - 180 milles		39.50
André Daviau - 1,057 milles		232.54
Gaston Boudreault - 531 milles		116.82
Origène Bellemare - 240 milles		51.46
Léo Bellerose - 1,189 milles		261.65
Gaston Desaulniers - 613 milles		134.86
Germain Déziel - 110 milles		24.20
Réjean Hamel - 40 milles		8.80
J.M. Massicotte - 655 milles		144.10
Alain Provencher - 746 milles		164.12
Robert Rousseau - 724 milles		159.28
Alain Tremblay - 440 milles - sept. et oct. 1979		96.80
Roger Baril - 390 milles		85.80
Frais de péage - autoroute		1.25
Jean-Louis Goneau:		
Dépenses de voyage - Congrès A.O.B.Q. - Hull		475.89
Alain Léveillée:		
Dépenses de voyage - Drummondville - Informatique		39.60
Origène Bellemare:		
Dépenses de voyage - Congrès Association des Travaux Publics d'Amérique - Montréal		98.95
Germain Déziel:		
Dépenses de voyage - Congrès Association des Travaux Publics d'Amérique - Montréal		59.53

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gabriel Trahan	158.90
Guy-Paul Simard	460.95
René Monfette	309.07
Collège Laflèche	719.40
GRAND TOTAL	$439,526.60

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

374

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
375
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
19-11-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 19 novembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

b) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;

c) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

e) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier:

f) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

g) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Consiller Jean-Guy Laferté;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

h) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385
concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

i) Amend. au règl. No. 186 - Trafic lourd, Boul. des Récollets
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 18 juin 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier:

j) Amendement au règl. 186 stationnement et circulation
dans le Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 13 août 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

k) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

l) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 22 octobre 1979;

m) Amendement au règlement 191 zone CB-16 secteur 2
intersection 6ième rue et du Boul. des Forges;
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

n) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 novembre 1979;

o) Règl. services d'alarme privés reliés au poste de police,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 19 novembre 1979;

p) Règlement 186 et ses amendements,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien
à la séance du 19 novembre 1979;

691-79
Compte rendu
19-11-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 19 novembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

692-79
Règlement
677-A
Manoir de
Tonnancourt
$20,000.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 677-A (1979) amendant le règlement 677 concernant le Manoir de Tonnancourt, aux fins de porter la dépense à $20,000., soit $10,000. en 1978 et $10,000. en 1979, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

693-79
Contrat
protocole
d'entente
avec
l'UQTR
re: piste
linéaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES, en vertu duquel l'UQTR s'engage à entretenir la piste linéaire pour la prati-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

que de ski de fond à partir de la rue Montplaisir jusqu'au Boul. du Rochon, à compter du 16 décembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

694-79
Contrat protocole d'entente avec le COMITE DE ZONE DE SOCCER JUVENILE DE T.R.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le COMITE DE ZONE DE SOCCER JUVENILE DE T.R. pour la réalisation de clubs sportifs en soccer, de novembre 1979 à la fin juin 1980, moyennant la somme de $1,950.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

695-79
Acceptation d'un hydro-aérodrome sur la rivière St-Maurice
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve l'implantation et l'opération d'un hydroaérodrome sur la rivière St-Maurice, entre la Consolidated Bathurst et les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

696-79
Soumission de J.P. Doyon Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme J.P. Doyon Ltée, au montant de $36,800. pour la réalisation de travaux d'infrastructure (drainage) dans le Parc Industriel No. 2, tels que décrétés par le règlement No. 722 de la Ville, ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Comité Directeur des Ententes Auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement No. 722, sont financés par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mise en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

697-79
Félicitations à Me Gilles GAUTHIER
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Me Gilles GAUTHIER, pour sa nomination au poste de juge de la Cour Supérieure du district de St-Maurice.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
378
INITIALES DU GREFFIER

698-79
Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Secondé par: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires - Etude sur goût et odeur de l'eau d'alimentation - facture no 4	$ 6,662.94
Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Remise de retenue 5% de l'estimation no 3 Re: Aqueduc et égout Le Gardeur, Louis Pasteur et McRea	3,518.50
Remise de retenue 5% de l'estimation no 1 Re: Aqueduc et égout Parc Exposition	739.18
L.N. Cimentier Inc.:	
Trottoirs et bordures 1979 - estimé no 6	25,379.84
Les Paysagistes Bégin Inc.:	
Pose de tourbe Parc Lambert, îlot J.A. Thompson, Parcs Montcalm et Laviolette	4,022.00
Cap Construction Ltée:	
Transformation grande estrade - hippodrome - estimé no 2 (retenue 10%)	64,956.88
Gaston Paillé:	
Drainage de ruisseau rue Fleurimont - estimé no 1 final (retenue 10%)	3,964.00
Spémont Asphalte Inc.:	
Reconstruction égout rue Ste-Marguerite - pavage	1,041.00
Aubin & St-Pierre Inc.:	
Achat de machinerie - Travaux Publics - Chargeur sur roues	31,361.00
Achat de machineire - Travaux Publics - Chargeur sur roues motrices	64,867.28
Remise des dépôts($3,243.36 + $1,568.05)	4,811.41
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout - réparation du collecteur Père Daniel	1,616.53
Bell Canada:	
Réinstallation service téléphonique arrière 993, St-Paul et déplacement de poteau ruelle Ste-Cécile	212.33
Pierre Désilets:	
Achat de couvre-chaussures - service de la Police	2,987.00
Sani-Marc Inc.:	
Machine à laver les planchers - Usine de filtration	4,927.00
Magnétol International Ltée:	
Achat de détecteur de fuite de fluor - usine de filt.	324.95
Brunelle Inc.:	
Achat de blousons de nylon - Service de la Police	6,424.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Contrat passage conduite d'eau souterraine rue Williams et passage à niveau	7.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
379
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Réjean Hamel - 88 milles	$	19.36
Jean-Louis Goneau - 348 milles		76.56
Rosaire Francoeur - 239 milles		52.62
Pierre Audet - 48 milles		10.56
Jacques Simard - 55 milles		12.10
Guy L'Espérance - 55 milles		12.10
Yvon Poirier:		
Repas divers invités M.I.C. (entente auxiliaire)		51.69
Gaston Desaulniers:		
Repas divers - Re: Cour de contremaître et gestion		14.86
Dépenses de voyage - Congrès A.T.P.A. - Longueuil		58.48
Léo Bellerose:		
Remboursement de dépenses - cours de contremaître municipal - Hôtel Le Baron		38.10
Roger Baril:		
Remboursement de dépenses - cours de contremaître municipal - Hôtel Le Baron		40.72
Henri-Paul Durand:		
Remboursement de dépenses - cours de contremaître municipal - Hôtel Le Baron		22.75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Réjean Boucher	83.78
Allocation d'automobile - octobre 1979 - 229 milles	50.38
Jean-Paul Dorion	37.85
Albert Morrissette	182.98
René Monfette	337.29
Lucien A. Ouellet	85.31

EXPOSITION (dépenses soumises au comité des finances):

Laviolette Auto Location Inc.:	
Location de camion	69.37
Pierre Grenier:	
3e versement - lettrage panneaux	92.00
Pancartes - "Fantastique Odyssée"	125.00
Jean Emond:	
Réparation de comptoir - Cône d'Or	50.00
U.Q.T.R.:	
Impression des programmes de l'Expo	189.00
Claude Montour:	
Achat de paille et foin	23.00
Julien Houle:	
Transport de porcs	15.00
Martel Express:	
Service de déménagement de piano Re: Grande Scène	180.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
380
INITIALES DU GREFFIER

Flexibulb Location:		
Location d'enseigne - Autogare - octobre et novembre 1979	$	70.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf:		
Réclamation suite aux actes de vandalisme - Pavillon Gagnon		73.86
Les Draveurs Trois-Rivières Inc.:		
Gardien - nettoyage suite aux modifications du toit - Colisée		96.39
Association des Arbîtres de la Mauricie:		
Frais d'arbîtrage - octobre 1979		1,407.00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières:		
Entretien du stade et du terrain de baseball - dernier versement		2,000.00

HIPPODROME

Association des Hommes à Chevaux Unis du Québec:	
Remise à l'association de la part de 1% de 12% des montants pariés et assurance pour 42 programmes	8,030.21
Carlos Cristoni:	
Honoraires - Juge de paddock - saison 1979	3,350.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - octobre 1979	897.00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 107 courses	2,621.50
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Soins professionnels - 12 programmes - octobre 1979	600.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes	1,366.00
Armand "Kid" Martel:	
Publicité CHLN - octobre 1979	72.00
Statistiques des conducteurs	150.00
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - 12 jours	1,036.00
Yvon Pratte Harness Shop:	
Achats divers	20.50
Télémédia CHLN:	
Publicité - selon contrat	423.04
Radio CJTR:	
Publicité - selon contrat	238.68

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1979

Réjean Boucher - 462 milles	101.64
Paul-André Cloutier - 139 milles	30.66
Charles-Edouard Provencher - septembre 1979 - 64 milles	14.08
- octobre 1979 - 135 milles	29.70
Roger Loisel - 1,181 milles	259.73

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
381
INITIALES DU GREFFIER

Canadien Pacifique Ltée:		
Coût d'entretien divers passages à niveaux - juillet, août et septembre 1979 et déneigement janvier 1979	$	1,705.30
Degremont Infilco Ltée:		
Achat de gravier et sable de silice		3,222.00
Grey Mixing Equipment Ltd:		
Achat de pièces pour mélangeur (floculateur) usine de filtration		1,818.00
Raoul Martineau Inc.:		
Frais de transport - nouvel équipement Informatique		289.59
Montreal Trane Service:		
Balance - contrat de service préventif - générateur de froid par absorption		50.00
Pradier Equipement de Police Enr.:		
Achat de pièces pour réparation de fusils Remington - service de la Police		386.40
Chambres de Commerce du Québec:		
Inscription participant Séminaire "Le Contremaître municipal et la gestion		1,000.00
Léo Lagacé:		
Huissier - mandat d'exécution - diverses causes		20.20
Jacques Trudel:		
Huissier - mandat d'exécution et signification, etc. diverses causes		548.80
Xérox Canada:		
Service de photocopies - octobre 1979 - Service d'évaluation		83.66
Commission Scolaire de Trois-Rivières:		
Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1979		923.56
Association Canadienne des Loisirs & Parcs:		
Cotisation 1980 - Albert Morrissette		35.00
D. English Inc.:		
Impression de séries de billets - Salle J.A. Thompson		1,286.20
International City Management Association:		
Cotisation annuelle - service d'informations		285.00
Légion Canadienne:		
Couronne - Jour du Souvenir		50.00
Roland Lemire:		
Service de photographies - Jeux du Canada		117.25
Le Nouvelliste:		
Appel d'offres		150.00
Avis Publics - Appel d'offres - Publicité courses - Patinage Colisée		391.50
André Pellerin:		
Préparation de maquette - Bulletin de la Ville - mai 1979		120.00
Claude Baril:		
Selon contrat - opération du Cône d'Or ($700.83 - $51.76)		649.07

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

EXPOSITION (suite):

Robert Héroux Junior:		
Service de photos - films	$	186.99
Studio St-Denis:		
Enregistrement trame sonore "Les Cowboys Bagarreurs"		97.00
Succession Jean-Louis Levasseur:		
Cueillette de déchets - septembre 1979 - hippodrome, terrain de l'exposition		200.00
Achat de barils		80.50
Ateliers Concept:		
Affiches - Panneaux - Cône d'Or - Dôme		260.00
P.V. Ayotte:		
Achat de papeterie - piscine		18.70
Marché St-Louis:		
Achats divers - agriculture		11.98
Rapid Bar-B-Q:		
Dîner - Réunion de l'Expo - Cône d'Or, Bistro et Agriculture		47.74
Jean-Guy Chabot:		
Voyage au Wisconsin - réservation d'hôtel - appels téléphoniques		33.48
Maurice Bédard & Al:		
Paiement de redevance aux éleveurs suite à la vente de lait des années 1978 et 1979		5,274.81
Roger Rompré:		
Allocation d'automobile - septembre et octobre 1979 - 972 milles		213.84
Allocation spéciale - 39 jours		39.00
Jean Alarie:		
Allocation d'automobile - octobre 1979 - 336.5 milles		73.98
Dépenses de voyage - Québec - Rencontre sous-ministre de l'agriculture		45.55
Repas - dîner comité des comptes		11.00
Repas - Soirée du directeur provincial		20.00
Dépenses de voyage - Réunion éxécutif à St-Romuald		62.23
Dépenses de voyage - Rencontre Association des Expos du Québec		86.48
Dépenses de voyage - Rencontre - CPR & Salon d'alimentation		86.09
Dépenses de voyage - 2 délégués - Madison Wisconsin (soumis au comité des finances $345.87 + avance $300.00)		645.87
Dépenses de voyage - London, Ontario		655.00
TOTAL		$273,923.46

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1979

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

383

INITIALES DU GREFFIER

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
384
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, à la suite de son ajournement lundi, le 3ième jour de décembre, par M. le Maire Gilles Beaudoin et M. le Conseiller Antoine Gauthier, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
26-11-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 26 décembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1979

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

j) Règl. services d'alarme privés reliés au poste de police, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 19 novembre 1979;

Amendement au règl. 618 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 618 concernant les garanties que doit donner toute personne à la demande de laquelle le Conseil décrète l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions, à l'effet d'accepter une lettre de garantie au lieu du dépôt de $500. par lot.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Emprunt par émission d'obligations nouvelles entrées et branchements d'aqueduc et d'égouts Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement en vue de la construction et le renouvellement d'entrées de service et prévoyant un emprunt de $200,000. à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

699-79 Compte rendu 26-11-79 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 novembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

700-79 Contrat Ass. des Marchands du Carré des Forges Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé avec l'Association des Hommes d'affaires du Centre-Ville de Trois-Rivières Inc., en vertu duquel la Ville loue par les présentes les terrains suivants:-

- lot 634

- les lots 627-1 et 2 et 628-1 et 2
- 626-2
- 616-3
- 625
- 617-5

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Revisé) pour le prix de $1.00 payable d'avance, pour une période de 13 mois à compter du 1er décembre 1979.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

701-79
Contrat
Gaston
Paillé Ltée
égout
combiné rue
Père Daniel
$22,985.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLE LTEE s'engage à exécuter des travaux d'égout combiné rue Père Daniel, pour le prix de $22,985.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

702-79
Contrat
Gaston
Paillé Ltée
égout
combiné rue
Ste-Marguerite
$37,360.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLE LTEE s'engage à exécuter des travaux d'égout combiné rue Ste-Marguerite, pour le prix de $37,360.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

703-79
Subdivision
lots 176-50
et 176-51
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 10 octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à MM. Charles QUESSY, Jacques et Yvon GERVAIS et donnant effet aux lots 176-50 et 176-51.

ADOPTE

704-79
Subdivision
lots 176-48
et 176-49
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 novembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à MM. Charles QUESSY, Jacques et Yvon GERVAIS et donnant effet aux lots 176-48 et 176-49.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1979

705-79
Nomination
2 repré.
Corp. Inter.
Transport
des Forges
Adoption

ATTENDU que le Ministère des Transports a autorisé la Ville de Trois-Rivières à faire partie d'une Commission Intermunicipale de Transport en Commun;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que MM. le Maire Gilles BEAUDOIN et M. le Conseiller Lionel JULIEN soient et sont nommés représentants de la Ville au sein de la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES.

ADOPTE

Cette résolution est adoptée suite à un vote à voix égale pris en Commission Permanente ce jour même et qui a exigé le vote prépondérant de M. le Maire.

706-79
Comptes
du mois
d'octobre
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de $5,683,497.16 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

707-79
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Isolation Nicolet Inc.:

Isolation (uréthane) Centre Notre-Dame-de-la-Paix - Age d'Or Parc Pie XII - Laine Parc Pie XII Piscine (10% de retenue)	$ 5,716.80
Gaston Paillé Ltée:	
Travaux de drainage Place du Fondeur (10% de retenue)	3,825.00
Remise de dépôt - Plans	50.00
Buisson Buldozer:	
Remise de retenue sur contrat - déboisement banque de terrains	1,482.00
Lavage Sani Enr.:	
Entretien - Hôtel de Ville - novembre 1979	3,547.11
Entretien - Marché-aux-Denrées - novembre 1979	1,633.00
F-M-C Canada Ltée:	
Pièces pour machinerie à l'usine de filtration (chaîne d'entraînement)	6,485.76
Bicycle Guild Ltd:	
Achat de plaques - licences de bicyclettes 1980	3,259.00
Johnson Controls:	
Facturation semi-annuelle - Re: Entretien Hôtel de Ville	422.50
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Voyages spéciaux - Garage Municipal, Hôtel de Ville	
Voyages du lundi	5,626.00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - octobre 1979	112.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Gérance - Aérogare - novembre 1979	390.00
CP Ltée:	
Contrat de location - Tuyaux et câbles souterrains	30.00
Jean C. De Maisonneuve:	
Huissier - Tentative d'exécution de mandat	10.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1979

Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés:	
Surprime - vol salle J.A. Thompson	96.00
Enveloppes Gage:	
Achat de 50,000 enveloppes pour taxes	1,218.62
Imprimerie Comeau:	
Impression de cartes d'appel - service de la Police	272.50
Télécommunication:	
Service de télé-page - décembre 1979 (Police, aqueduc, Exposition)	164.08
Xerox Canada:	
Service de photocopies - octobre 1979 - Travaux Publics	164.15
Service de photocopies - octobre 1979 (Administration générale, Police, Travaux Publics, Loisirs etc.)	813.25
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Offre d'emploi	300.00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	62.40
Fédération du Basketball du Québec:	
Achat de feuilles de pointage	75.00
Classique Internationale de Canot:	
Souscription souper-bénéfice	100.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien des locaux - du 9 au 15 décembre 1979 et du 23 au 29 décembre 1979	532.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien de la bâtisse - dernier versement	400.00
Lionel Julien:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	77.80
Jean Champagne:	
Dépenses de voyage - Symposium sur la gestion de sécurité routière - Montréal	194.55
Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.R. - Sherbrooke	225.00
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Québec - Consultant G. St-Pierre	129.95
Michel Matteau:	
Allocation d'automobile - octobre 1979 - 202 milles	44.44
Dîner - invités S.H.Q.	38.01
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	253.66
Dalby Inc.	
Paiement de la retenue pour travaux au Club House de la Marina	3,400.00
Henri Paquette	
3e recommandation de paiement pour construction de la mini aréna	249,838.00
TOTAL	$290,988.58

ADOPTE

708-79
Règlement
186-1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement intitulé No. 186-1979 concernant la circulation et le stationnement dans les rues et places publiques de la Ville de Trois-Rivières, soit et est adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

389

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1979

709-79
Nomination
Denis
CARPENTIER
repré. récl.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Denis CARPENTIER soit et est nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières à l'occasion des réclamations pendantes ou à venir en Cour Provinciale, division des petites créances, tant et aussi longtemps que la compagnie Commercial Union assumera les risques de la Ville.

ADOPTE

710-79
Soumission
Deshaies,
Ferron,
Tousignant
& Ass.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que la soumission présentée par la firme DESHAIES, FERRON, TOUSIGNANT & ASSOCIES pour les assurances générales de la Ville de Trois-Rivières en 1980, soit acceptée pour le prix de $159,581.

ADOPTE

711-79
Responsabilité
de CAP CONST.
Hippodrome
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que dans l'extrait des Devis d'architecture, page 39, MAITRISE DES TRAVAUX ET MESURES DE PROTECTION, en rapport avec le contrat des travaux d'amélioration à l'Hippodrome, contrat existant entre la Ville et CAP CONSTRUCTION LTEE, il soit ajouté, à l'article 1-A-5.1, "exception faite cependant du vandalisme et du vol; le tout devant prendre effet à compter de cette date".

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Juliette Bourassa
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

390

INITIALES DU GREFFIER

L'UNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à quinze heures, à la suite de son ajournement lundi, le 10ième jour de décembre, par MM. les Conseillers Antoine Gauthier, Léo Thibeault et Fernand Colbert en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
04-12-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
391
INITIALES DU GREFFIER

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

j) Règl. services d'alarme privés reliés au poste de police, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 19 novembre 1979;

k) Amendement au règlement 618 acceptation d'une lettre de garantie au lieu du dépôt de $500.00, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 4 décembre 1979;

l) Règlement pour la construction et le renouvellement d'entrées de services, emprunt de $200,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 décembre 1979;

Règl. pour régir const. sur lot en bordure d'un cours d'eau Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour régir la construction et la réalisation d'ouvrages sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou dans un territoire sujet à des mouvements du sol ou du sous-sol.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de décembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

712-79
Compte rendu 04-12-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 4 décembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

713-79
Amendement au règl. 592
Adoption

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières, par son règlement numéro 592, a été autorisée à emprunter une somme de $658,000.;

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10);

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la ville de Trois-Rivières, un prêt au montant de $271,495.97;

ATTENDU QUE le montant de renonciation sur ce prêt est de $67,873.99;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de $203,621.98;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 592, en vertu duquel ces obligations seront émises;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1979

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 592, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de $203,621.98 d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

a) Les obligations seront datées du 1er mars 1979, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.

b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er mars de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.

d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

f) Les obligations seront signées par le maire et par le trésorier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la ville de Trois-Rivières, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, $203,621.98 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 592.

ADOPTE

714-79
Projet de rés. soumis par U.M.Q. Adoption

CONSIDERANT le contenu des résolutions présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec (congrès 1979);

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le cahier des résolutions soit accepté intégralement.

ADOPTE

715-79
Avenant au protocole avec CEGEP Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Servi-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ce de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un avenant au protocole d'entente du programme sportif communautaire intervenu entre la Ville de Trois-Rivières (S.R.P.) et le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENENRAL ET PROFESSIONNEL (C.E.G.E.P.) en vue de l'utilisation des gymnases du Pavillon des Sciences, du Pavillon des Humanités et du Colisée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

716-79
Protocole d'entente avec les PRODUCTIONS SPECTA INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC., en vertu duquel les Productions Specta réaliseront des pièces de théâtre pour enfants du 1er décembre au 31 décembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

717-79
Avis public règl. 711 correction Adoption

CONSIDERANT QUE l'avis public en regard du règlement No. 711 mentionnait que les propriétaires d'immeubles de l'ensemble de la Ville pouvaient demander que ledit règlement No. 711 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la loi sur les Cités et Villes;

CONSIDERANT QUE le même avis public mentionnait aussi que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No. 711 fasse l'objet d'un scrutin est de 3 et que seule cette dernière disposition s'appliquait;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières se porte garant que l'irrégularité mentionnée au préambule de cette résolution n'a causé aucun préjudice aux personnes habiles à voter sur le règlement No. 711.

ADOPTE

718-79
Contrat avec HENRI PAQUETTE INC. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé avec HENRI PAQUETTE INC., en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter la construction d'une mezzanine et divers travaux à la Traverse des Ages, pour le prix de $12,000.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
394
INITIALES DU GREFFIER

719-79
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Secondé par: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavage de Nicolet:	
Remise de retenue - Pavage - diverses rues - 1978	$ 22,423.21
Malboeuf Equipement:	
Fourniture d'une aile de déneigement - Machinerie - Travaux Publics	6,714.00
Laboratoire de Construction:	
Prélèvement de béton Re: Trottoirs	50.00
Ronald Dubé:	
Huissier - Signification de sommation	8.40
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Novembre 1979	280.00
Beaumier & Associés, Avocats:	
Honoraires professionnels Re: cotisation syndicale - Syndicat des Fonctionnaires	52.00
Agence Sécurité Phillips:	
Surveillance Re: travaux hippodrome - frais remboursables par le contracteur	310.50
A.Q.T.R.:	
Cotisation Re: Directeur des Travaux Publics	25.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Publicité Colisée	303.00
Publicité Centre Culturel & Colisée	92.40
Pucet & Fils:	
Volumes "Les Jeux du Canada"	300.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur - Projet PAREL - St-Philippe	60.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation & Parcs	61.39
Restaurant L'Arcadie:	
Achats divers Re: Cours de formation aux policiers (8 jours)	150.00
Auberge des Gouverneurs:	
Dîner réception - Jeux du Canada	182.78
J.C. Pépin:	
Service technique - Expertises pour couverture - Edifice 2200 St-Olivier	151.09
Laboratoires Shermont Inc.:	
Essais de compaction avant pavage, surveillance, contrôle - Pavage 1979	7,920.59
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - Hockey mineur - novembre 1979	688.50

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
395
INITIALES DU GREFFIER

1er VERSEMENT - SURVEILLANCE - ENTRETIEN - PROGRAMMATION DE LA PATINOIRE:

Loisirs des Vieilles Forges (Centre paroissial St-Michel & Parc Isabeau)	$ 1,100.00
Loisirs Ste-Marguerite	550.00
Loisirs St-Sacrement	550.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	550.00
Centre Landry	550.00
Loisirs Ste-Cécile	550.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	550.00
Loisirs Normanville	550.00
Loisirs Adélard Dugré	550.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1979:

Marcel Duval - 101 milles & transport du personnel et de l'équipement	24.22
Claude Juteau - 158 milles	34.76
Lionel Duval - 948 milles	208.61
Transport du personnel & de l'équipement	20.00
Yvon Poirier - 318 milles	69.96
Louis St-Onge - 57 milles	12.54
Germain Déziel - 157 milles	34.54
Origène Bellemare - 331.5 milles	72.93
Roger Lafontaine - 118 milles	25.96
Michel Pellerin - 873.5 milles	192.17
André Daviau - 782 milles	172.04
Maurice Galarneau - 904 milles	198.88
Transport du personnel & de l'équipement	25.00
Yvon Ratelle - 786 milles	172.93
Transport du personnel & de l'équipement	25.00
Raoul Bellavance - 192 milles	42.24
Gaétan Lemieux - 22 milles & transport du personnel	5.84
René Perron - 262 milles	57.64
Anatole Houle - 513 milles	112.89
Réal Ayotte - 694 milles	152.68
Transport du personnel	20.00
André Verville - 645 milles	141.90
Rosaire Pouliot - 787 milles	173.14
Pierre Pépin - 495 milles	108.90
Marcel Métivier - 107 milles	22.54
Mario Lesage - 307 milles	67.54
Roger Lefebvre - 244 milles	53.68
Jean-Jacques Lacroix - 51 milles	11.22
Romain Frigon - 133 milles	29.26
Roger Dupuis - 534 milles	117.48
Serge Dumas - 217 milles	47.71
Gaston Boudreault - 599 milles	131.78

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
396
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1979 (suite):

Roland Bacon - 638 milles	$	140.36
Paul-André Cloutier - 315 milles		69.30
Dépenses de voyage - Séminaire A.Q.T.L. - Montréal		66.25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	387.27
René Monfette	370.47
René Monfette	395.92
Mme Huguette Charest	50.07
Albert Morrissette	167.03
Armand Allard	115.59
TOTAL	$ 49,621.10

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Juanita Bruneau — Gilles Beaudoin

ASSISTANT-GREFFIER — MAIRE

JB/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
397
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1979

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-neuf, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo .	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
11-12-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

j) Règlement pour la construction et le renouvellement d'entrées de services, emprunt de $200,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 décembre 1979;

Amendement au règl. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 de façon à réduire la zone R-E "b" en créant une nouvelle zone (lot p. 1127) et en permettant à l'intérieur de cette nouvelle zone, des utilisations commerciales, administratives ou institutionnelles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de décembre 1979.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

720-79 Règlement 618-B lettre de garantie Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 618-B (1979) amendant le règlement No. 618 concernant les garanties exigibles lors d'une demande d'exécution de travaux municipaux, aux fins de pouvoir canceller le dépôt après deux ans de la pose des services municipaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

721-79 Règlement 725 services d'alarme Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 725 concernant la procédure à suivre pour s'assurer des services d'alarme privés reliés au Poste de Police, et décrétant le montant de la cotisation imposée par la Ville, à tout individu, commerce, industrie et institution financière qui utilise, en y étant relié les systèmes d'alarme de la Cie Bell Canada, installés au Poste de Police et Incendies, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

722-79 Amendement au règl. 709 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 709 soit et est modifié en retranchant dans le préambule dudit règlement le No. 585 et en modifiant l'article 4 du susdit règlement en enlevant le virement de fonds au montant de $1,228. du règlement No. 585 pour ajouter ledit montant de $1,228. à la somme de $452. à puiser à même le fonds général pour former un total de $1,680. à être puisé audit fonds général.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1979

723-79
Aucun préjudice causé par le règl. 709
Adoption

CONSIDERANT qu'après vérification, il a été constaté que la balance de fonds du règlement No. 585 n'est pas disponible;

CONSIDERANT que les modifications apportées au règlement No. 709 ne changent en rien la nature des travaux ni le montant d'argent affecté;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se porte garant que toute irrégularité apportée par la modification du règlement No. 709 par résolution, n'a causé et ne causera aucun préjudice aux personnes habiles à voter sur le règlement No. 709.

ADOPTE

724-79
Amendement au compte rendu du 03-07-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu d'une réunion du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 3 juillet 1979, soit amendé de façon à y ajouter ce qui suit à l'article 10:

D) Soumission pour climatisation de l'édifice Itha-Dugré:

- J.C. Papillon $23,936.00
- Aubin Réfrigération $27,960.00
- Plomberie Antoine St-Onge $24,200.00.

Devant l'urgence des travaux, le Conseil accepte la plus basse soumission, soit celle de J.C. Papillon en autant qu'elle soit conforme et demande que le contrat soit préparé.

ADOPTE

725-79
Taux d'intérêt pour arrérages de taxes de 1980
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'en vertu des dispositions de l'artilce 517 de la Loi des Cités et Villes, le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales soit et est par les présentes établi à 15% l'an pour l'année financière 1980.

ADOPTE

726-79
Nomination des vérificateurs pour l'année 1980
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Ass. vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, pour l'année fiscale 1980.

ADOPTE

727-79
Caractère de rue à enlever lot 1130-73
Adoption

ATTENDU que la Ville entend se départir d'une partie du lot 1130-73 au profit d'un organisme gouvernemental ou para-gouvernemental qui y érigera des loyers pour personnes âgées;

ATTENDU que le lot 1130-73 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières est inscrit audit cadastre domme ayant un caractère de ruelle;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1979

ATTENDU que le dit lot 1130-73 n'a jamais été employé comme rue publique, et qu'il n'a jamais été ouvert comme telle;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le caractère de ruelle soit est enlevé au lot 1130-73 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour les raisons ci-haut énumérées.

ADOPTE

728-79
Contrat achat propriété Gaston GELINAS Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Gaston GELINAS, pour le prix de $43,500.00 payable comptant, plus intérêts au taux de 5% l'an à compter du 7 avril 1978 sur une somme de $15,781.25, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro DEUX MILLE TRENTE-CINQ (2035) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières avec maison à sept logements dessus construite portant les numéros civiques 609, 611, 615 et 617, rue Hart à Trois-Rivières et 323, 325 et 327, rue St-Paul à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ladite acquisition a reçu l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec le 7 novembre 1979 (résolution 888-79) et du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Cette transaction se fait dans le cadre du programme de rénovation du secteur Hertel.

ADOPTE

729-79
Contrat vente à M. Maurice CLEMENT Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Maurice CLEMENT, pour le prix de $42.75 payable comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro CENT TRENTE NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DOUZE (172-139) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ainsi décrit:-

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 172-29 (rue), vers le nord-est par partie du lot 172-139, ves le sud-est par partie du lot 172, vers le sud-ouest par le lot 172-89.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Mesurant quatre pieds et cinq dixièmes (4.5' soit 1.37 mètres) vers le nord-ouest et le sud-est, quatre-vingt-quinze pieds (95' soit 28.96 mètres), vers les nord-est et le sud-ouest;

Contenant en superficie quatre cent vingt-sept pieds carrés et cinq dixièmes (427.5 pi.ca.) mesure anglaise, soit 39.71 mètres carrés.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

730-79
Contrat vente à M.Mme Richard BLEAU Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Richard BLEAU et Dame Lyse LABBE-BLEAU, pour le prix de $42.75 payable comptant, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro CENT TRENTE NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-139) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ainsi décrit:-

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 172-29 (rue), vers le nord-est par le lot 172-140, vers le sud-est par partie du lot 172, vers le sud-ouest par partie du lot 172-139.

Mesurant quatre pieds et cinq dixièmes (4.5' soit 1.37 mètre) vers le nord-ouest et sud-est, quatre-vingt-quinze pieds (95' soit 28.96 mètres) vers le nord-est et le sud-ouest; contenant une superficie de quatre cent vingt-sept pieds carrés et cinq dixièmes (427.5 pi.ca.) mesure anglaise soit 39.71 mètres carrés.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

731-79
Contrat servitude consentie par M.Mme Jean-Yves LAFOREST Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. Jean-Yves LAFOREST et Dame Danièle Vaugeois-LAFOREST consentent en faveur de la Ville de Trois-Rivieres, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir, de construire et d'entretenir un égout pluvial sur l'immeuble suivant:

SERVITUDE:

La Partie de Première Part consent par les présentes à

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

grever l'immeuble ci-dessous désigné d'une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir, de construire et d'entretenir un égout pluvial à être exercée par la Partie de Seconde Part; présente et acceptant, en faveur des subdivisions numéros ONZE CENT SOIXANTE-TREIZE, ONZE CENT QUATRE-VINGTS, ONZE CENT QUATRE-VINGT-UN, ONZE CENT QUATRE-VINGT-DEUX et ONZE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF du lot originaire numéro ONZE CENT DIX-NEUF (1119-1173, 1119-1180, 1119-1181, 1119-1182 et 1119-1179) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ASSIETTE DE LA SERVITUDE:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro QUARANTE-SEPT du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (209-P.47) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 209-55 (rue), vers le nord-est par partie du lot 209-47, vers le sud-est par partie du lot 208, vers les sud-ouest par le lot 209-46; mesurant deux pieds et cinq dixièmes (2.5 pi., soit 0.76 m.) de largeur, par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (85.7 pi., soit 26.12 m.). Contenant en superficie deux cent treize pieds carrés, mesure anglaise (213 p.c., soit 19.79 m.c.).

Cette servitude est consentie pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

732-79
Contrat servitude consentie à Marcel GAGNON
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. Marcel GAGNON consent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir, de construire et d'entretenir un égout pluvial sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro QUARANTE-SIX du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (209-P.46) du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 209-55 (rue), vers le nord-est par le lot 209-47, vers le sud-est par partie du lot 208, vers le sud-ouest par partie du lot 209-46; mesurant deux pieds et cinq dixièmes (2.5 pi., soit 0.76 m.) de largeur, par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (85.7 pi., soit 26.12 m.). Contenant une superficie de deux cent quatorze pieds carrés, mesure anglaise, (214 p.c., soit 19.88 m.c.).

Cette servitude est consentie pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

733-79
Contrat cession rue 175-101 par les APP. LES TOURELLES INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel LES APPARTEMENTS DES TOURELLES INC. cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 175-101 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'utilisation comme rue.

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CENT UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (175-101) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

734-79
Contrat cession rue 176-28-1 par la CAISSE D'ETA. DE LA MAURICIE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA MAURICE cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 176-28-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'utilisation comme rue.

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro UN de la subdivision numéro VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (176-28-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

735-79
Contrat cession rues par MM. GERVAIS et QUESSY Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel MM. Jacques et Yvon GERVAIS et Charles QUESSY cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

les lots 176-39, 176-40 et 176-46 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sans bâtisse dessus construite, en vue de l'utilisation comme rue.

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros TRENTE-NEUF, QUARANTE et QUARANTE-SIX DU LOT ORIGINIARE NUMERO cent soixante-SEIZE (176-39, 176-40 et 176-46) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

736-79
Contrat travaux de déneigement YVAN BOISVERT Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel YVAN BOISVERT s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues Michigan, modèle 55,
au prix de $20./hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

737-79
Contrat travaux de déneigement HENRI PAQUETTE INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel HENRI PAQUETTE INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues 60 à 95 C.V.,
modèle 4-80L, au prix de $26./hre;

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

738-79
Contrat travaux de déneigement PAGE CONST. INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel PAGE CONSTRUCTION INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
405
INITIALES DU GREFFIER

1 niveleuse Caterpillar, modèle 12F, avec aile latérale, au prix de $36./hre;

1 niveleuse Caterpillar, modèle 12P, avec aile latérale, au prix de $36./hre;

1 niveleuse Champion, modèle D680, sans aile de côté, au prix de $33./hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

739-79
Contrat travaux de déneigement J.P. & FILS EQUIPEMENT Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel J.P. & FILS EQUIPEMENT s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues Allis-Chalmer, modèle 545H, au prix de $28./hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

740-79
Contrat travaux de déneigement EXCAVATION FOURNIER LTEE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel EXCAVATION FOURNIER LTEE s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues Massey-Fergusson, modèle MF55C, au prix de $34./hre.

1 tracteur sur chenilles Caterpillar, modèle D6C, au prix de $33.50/hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

741-79
Contrat travaux de déneigement CHAMPLAIN EXCAVATION Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel CHAMPLAIN EXCAVATION LTEE s'engage à exécuter des travaux de déneigement en

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

utilisant:

1 chargeuse sur roues Caterpillar, munie d'une pelle, modèle 950, au prix de $32.00/hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

742-79
Contrat travaux de déneigement ANSELME BOURASSA INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel ANSELME BOURASSA INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

2 chargeuses sur roues Caterpillar, munies d'un chasse-neige, modèle 950, au rpix de $35./hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980..

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

743-79
Contrat travaux de déneigement THOMAS BELLEMARE & FILS LTEE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel THOMAS BELLEMARE & FILS LTEE s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues John Deere, munie d'une pelle, modèle 644, au prix de $35./hre.

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1979 et le 30 avril 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

744-79
Contrat excavation d'un fossé dans la banque de terrains Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec ROBICHAUD INC., en vertu duquel cette firme s'engage à exécuter des travaux d'excavation d'un fossé dans la banque de terrains, pour le prix de $10,512.00. (contrat 10-12-1)

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1979

745-79
Subdivision lots 175 et 174-81-67
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 22 novembre 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 174-81-67 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Léon Méthot, appartenant à LES APPARTEMENTS LES TOURELLES INC., et donnant effet aux lots 175-102 à 132 inclusivement, 184-81-67-11 et 174-81-67-12.

ADOPTE

746-79
Subdivision lot 198
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 15 novembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à M. Raymond LAPOINTE et donnant effet aux lots 198-116 et 198-117.

ADOPTE

747-79
Subdivision lot 240
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 19 octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 240 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à CENTRE DE PRIERE L'ALLIANCE et donnant effet au lot 240-2.

ADOPTE

748-79
Comptes payés novembre 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de $1,602,077.94 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

749-79
Convention collective des policiers
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que, pour faire suite à une demande de l'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS INC. DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES relativement à la lettre d'entente faisant partie de la convention collective intervenue entre ladite association et la Ville de Trois-Rivières pour valoir jusqu'au 31 décembre 1980, que la Ville de Trois-Rivières accepte que l'horaire de travail modifié (21-14-35) fasse partie intégrante de ladite convention collective pour former l'annexe "B" en excluant toutefois de son application le groupe d'employés affectés à la sûreté municipale pour lequel, à compter du 1er janvier 1980, l'horaire de travail sera celui qui était en vigueur le 31 décembre 1978 et ce, à valoir jusqu'au 31 décembre 1980; également, pour ce dit groupe, les articles 4 (vacances payés) 5 (jours d'absence payés et jours fériés payés le 24 juin fait parti du nombre des jours fériés accordés) 11 (heures de travail) et 14 (travail supplémentaire) faisant partie de la convention collective devant se terminer le 31 décembre 1980 seront abrogés et remplacés par les articles

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

correspondants apparaissant dans la convention collective expirée le 31 décembre 1978, comme si ici reproduits en omettant toutefois l'article 5.06 A et en substituant partout où il sera nécessaire la date du 1er janvier 1977 par celle du 1er janvier 1980.

ADOPTE

750-79
Comptes de taxes année 1980 Adoption

ATTENDU qu'il est nécessaire de se financer en attendant l'adoption du budget définitif;

ATTENDU que la loi pour la confection du budget prolongera le délai de 3 mois;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à faire parvenir aux contribuables, dès le début de janvier 1980, un compte de taxes provisoire basé sur le taux établi pour l'année 1979, soit $1.65/$100. d'évaluation pour la taxe foncière générale et de $0.27/$100. d'évaluation avec minimum de $55.00 pour la taxe d'aqueduc; la balance des comptes sera acheminée par ordre du Conseil après l'adoption du budget réel.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
409
INITIALES DU GREFFIER

751-79 Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Léopold Alarie

Secondé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavage de Nicolet:	
Remise de retenue - pavage béton bitumineux - rue Tebbutt	$ 18,994.94
Guimond Electrique:	
Eclairage de rues 1978 - 2e estimé	48,752.82
Maurice Couture Ltée:	
Clôture à l'usine de filtration - 1er estimé (retenue 22.6%)	13,003.00
Remise de garantie	2,100.00
Bigué & Lord:	
Honoraires d'architectes - Manoir de Tonnancourt - du 1er au 26 mai 1979	1,970.62
Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancourt - estimé no 20	5,424.84
Remise de partie de retenue	5,500.00
Gaston Paillé Ltée:	
Remise de partie de retenue - Egout combiné rue Ste-Marguerite	2,773.59
Denis Trépanier & Fils:	
Atelier d'entretien pour autobus - estimé no 2 - retenue 10%	22,854.00
J.C. Papillon & Fils:	
Travaux de plomberie - atelier d'entretien des autobus - remise de partie de retenue	497.35
Plomberie Antoine St-Onge:	
Ventilation & chauffage - atelier des autobus - 1er estimé - retenue 10%	7,830.00
Entreprise d'électricité VLM Inc.:	
Travaux d'électricité - atelier de réparation des autobus - estimé no 3 - retenue 10%	1,370.70
Guimond Electrique:	
Panneaux-réclames - Zone Industrielle no 2 - Câbles électriques suivant cotation	2,663.00
Centre Acoustique Mauricien:	
Tuiles acoustiques - plafond suspendu - Centre Notre-Dame de la Paix - retenue 10%	3,150.00
Plomberie St-Onge:	
Fourniture & installation de bouilloires - Colisée - Remise de retenue	461.47
Simco Ltée:	
Fourniture & installation de compresseurs - Colisée - remise de retenue	1,529.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
410
INITIALES DU GREFFIER

Bell Canada:	
Coût des travaux - installation téléphonique sur la rue St-Paul - Secteur Hertel	$ 6,170.49
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Rénovation du Colisée - 3 janvier au 28 avril 1979	828.19
Honoraires - Hippodrome - 1er octobre au 3 novembre 1979	1,454.59
Honoraires - Eclairage de rues 1978 - Jardins Laviolette	1,252.10
Honoraires - Eclairage de rues 1979 - De Repentigny, Le Gardeur, Louis Pasteur, Jeanne Crevier	1,341.92
Honoraires - Mini-aréna - 1er octobre au 3 novembre 1979	1,555.52
Télécon Trois-Rivières:	
Travaux - Carrefour Wayagamack - Eclairage	21,478.86
Remise de retenue	2,386.54
Inspectronic Ltée:	
Réparation d'un tronçon collecteur d'égout - Parc Industriel no 2 - remise d'une partie de retenue	3,800.00
Laboratoire de Construction:	
Prélèvement de béton - trottoirs	150.00
Imprimerie Art Graphique:	
Porte-documents & brochures - Jeux du Canada	10,448.74
Lucien Roy:	
Réparation & rehaussement de murs en blocs - Centre Notre-Dame de la Paix	183.00
Sani-Marc Inc.:	
Achats divers pour kiosque Ste-Marguerite (chauffeau électrique, lavabo, urinoir, plomberie diverse, etc.)	304.79
Saillant Inc.:	
Achats divers pour kiosque Ste-Marguerite (chauffeau électrique, lavabo, urinoir, plomberie diverse, etc.)	1,971.22
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - décembre 1979	390.00
Voyageur Inc.:	
Location d'autobus - voyage à Québec - Jeux du Canada	236.00
Le Nouvelliste:	
Publicité Salon des Métiers - Centre Culturel	39.60
Appel d'offres - Avis public - Service Récréation et Parcs - Colisée	630.00
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Bâtisses de la ville - novembre 1979	112.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - novembre 1979 - Evaluation	98.95
Rosaire Lapointe:	
Entretien - Postes nos 1, 2 & 3 - 22 octobre au 1er décembre 1979	2,808.00
Marché Victoria:	
Achats divers	290.19

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
411
INITIALES DU GREFFIER

Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Vente par Jeannette Lauzer	$ 195.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1979	1,244.95

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1979

Fernand Pellerin - 883 milles	194.26
Jean-Paul Poisson - 360 milles	79.20
Maurice Massicotte - 537 milles	118.14
Guy Larivière - 744 milles	163.68
Gilles Grenier - 190 milles	41.80
Normand Fournier - 642 milles	141.24
Raymond Bérubé - 210 milles	46.20
Robert Rousseau - 620 milles	136.40
Denis Ricard - 249 milles	54.82
Charles-Edouard Provencher - 145 milles	31.90
Alain Provencher - 236 milles	51.92
Roger Loisel - 895 milles	196.90
Jean-Louis Goneau - 380 milles	83.60
Rosaire Francoeur - 233 milles	51.26
Jean-Paul Duguay - 46 milles	10.12
Gaston Desaulniers - 543 milles	119.46
Réjean Boucher - 279 milles	61.38
Léo Bellerose - 924 milles	203.28
Roger Baril - 149 milles	32.78

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Paul Dorion	48.56
Maurice Lamirande	48.75
Gaston Desaulniers	64.61
TOTAL	$200,226.24

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Juliette Bourassa — Gilles Beaudoin

ASSISTANT-GREFFIER — MAIRE

JB/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG